



**HAL**  
open science

# Les métamorphoses du patrimoine et de sa gestion. La maison entrepreneuriale de Carneville

Théo Liziard-Perier

► **To cite this version:**

Théo Liziard-Perier. Les métamorphoses du patrimoine et de sa gestion. La maison entrepreneuriale de Carneville. Sociologie. 2024. dumas-04768868

**HAL Id: dumas-04768868**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04768868v1>**

Submitted on 6 Nov 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



UNIVERSITÉ  
CAEN  
NORMANDIE

## **UFR HUMANITÉS & SCIENCES SOCIALES**

Mémoire de Master 2 de Sociologie

Parcours Gouvernances des risques et de l'environnement

Année 2023-2024

### **Les métamorphoses du patrimoine et de sa gestion**

La maison entrepreneuriale de Carneville

**Théo Lizard-Perier**

Sous la direction de  
Frédéric Lemarchand et Vassili Rivron



CENTRE DE RECHERCHE  
RISQUES & VULNÉRABILITÉS



## Remerciements

Voilà que ce long travail semble toucher à sa fin. Un grand périple, fort d'expériences, de connaissances, de moments de vie, de réussites enthousiasmantes, de doutes transperçants, d'échecs dévastateurs. Un voyage pendant lequel des personnes m'ont tendu leur main et leur humanité. Qu'ils en soient, à présent, remerciés.

J'aimerais, pour commencer, remercier Vassili Rivron et Frédérick Lemarchand qui, tous deux, chacun à leurs manières, m'ont accompagné pendant deux années. Je vous remercie pour votre temps, votre patience, votre confiance, vos enseignements, vos conseils, nos échanges qui, pour sûr, m'ont fait grandir dans la discipline et humainement et pour lesquels je vous suis reconnaissant.

Je souhaiterais remercier ensuite Guillaume Garbe. Merci de m'avoir fait confiance en m'ouvrant les portes de ton domaine et d'un monde, ses moments de vie, dont je ne soupçonnais l'existence. Merci pour ton intérêt, ton enthousiasme, ta passion, et ton ouverture d'esprit. Merci à Léa, Simon, Axel, Émilie, Daniel, Frédéric, Nathalie, Clothilde, à l'association, à tous ceux qui m'ont aidé à effectuer ce travail qui vous doit tant. De même, que Lydie Dhée et Annie Gondras soient remerciées pour leurs contributions. Merci à toutes ces personnes qui font vivre le domaine.

Je voudrais remercier ma mère, supportrice indéfectible de mes états d'âme, première relectrice et conseillère. Merci pour ta bienveillance, ta patience, ton amour et ton soutien d'une grande abnégation, toujours là dans toutes les circonstances.

Je tiens à adresser aussi mes remerciements à Ludo, à Lilou, mon frère David et ma famille. Mais surtout à ma sœur. Nombreux ont été les choix que tu as pris et qui n'ont pas été sans effets sur ma vie. Parmi eux, ton installation à Carneville en a été le plus transcendant. Alors, que ces remerciements te soient adressés pour ce travail qui te doit tout.

J'exprime aussi tous mes remerciements à ma copine, Juliette. Merci d'avoir été là, d'avoir embellit de tout ton amour et ton soutien ce parcours qui a été le mien, d'être ma coéquipière d'ici et maintenant jusqu'à l'autre bout du monde et pour l'éternité.

J'entends, bien-sûr, remercier mon frère de cœur Elvis et ma meilleure amie, Elisa pour tout leur soutien. Et surtout mon duo, Maxime et Sasha, pour leur humanité qui a rendu ce périple bien plus joyeux et agréable à traverser, des compagnons de voyage que jamais je n'oublierais.

Je dirige aussi mes remerciements envers à Félix Pareja et Élisabeth Taudière de Territoires Pionniers, ainsi qu'à Muriel Bollengier, Bastien Ruaux, Sacha Azoulay, Milena Doytcheva, Federico Tarragoni, Rudy Amand, Aldo Haesler, Estelle Deléage et à tout le corps enseignant pour leurs contributions.

J'aimerais rendre une ultime grâce à mon père, à Clément, à mon grand-père, ma tante, Anis et tata Lili. Dans le ciel de la nuit, parmi les étoiles brillant de mille feux, vous m'avez accompagné depuis l'au-delà. Ce travail est aussi le vôtre, il est aussi pour vous.

À tous ceux qui savent leur part dans ce mémoire, je vous saurai tous infiniment reconnaissant. J'espère désormais que ce voyage va continuer.



## Table des matières

<b>Remerciements.....</b>	<b>1</b>
<b>Liste des abréviations.....</b>	<b>7</b>
<b>Introduction. « L’entreprise patrimoniale », un oxymore ? .....</b>	<b>9</b>
<b>Chapitre 1. De la maison à la conservation et son monument historique .....</b>	<b>15</b>
1. La maison et son délitement.....	15
2. La conservation ou le monument historique comme symbole national.....	21
3. La catégorie de patrimoine, signe d’un désencastrement .....	29
<b>Chapitre 2. L’entreprise du monument historique entre équilibres et vulnérabilité.....</b>	<b>35</b>
1. L’entreprise comme forme sociale idéale-typique de gestion.....	35
2. Viser les équilibres .....	39
3. Une vulnérabilité financière.....	46
<b>Chapitre 3. Risques, ruptures et réorientation gestionnaire .....</b>	<b>51</b>
1. Des « putains d’astéroïdes » .....	51
2. Mais aussi des démultiplicateurs et une opportunité .....	55
3. L’hybridation comme réorientation.....	59
<b>Chapitre 4. Une diversification du modèle économique .....</b>	<b>65</b>
1. Pluralité et complémentarité : marchandisation, médiatisation, subvention, mécénat .....	65
2. L’entreprise comme « outil » .....	73
3. Une théorie empirique de l’interlégitimation.....	77
<b>Chapitre 5. Une gestion collective entre stratégies et dissonances.....</b>	<b>85</b>
1. Une gestion collective déléguée.....	85
2. D’une stratégie d’inaliénabilité et de pérennisation à une distanciation.....	95
3. Représentations et dissonances dans l’orchestre.....	101
<b>Chapitre 6. Un modèle de gestion entre valeurs et économie de la subsistance.....</b>	<b>119</b>
1. La convention pour assurer l’alliance contre les dissonances : le Projet Scientifique et Culturel	119
2. L’entreprise entre valeurs et économie de la subsistance.....	123

3. Un modèle pour atteindre le grand équilibre .....	131
<b>Conclusion. Un triptyque entreprise-conservation-maison « E-C-M ».....</b>	<b>139</b>
<b>Annexes .....</b>	<b>143</b>
<b>Annexe 1 – Cartographies .....</b>	<b>145</b>
1. Localisation géographique du domaine de Carneville.....	145
2. Cartographie du domaine de Carneville.....	146
3. Cartographie de l’espace habité du domaine de Carneville.....	147
<b>Annexe 2 – Corpus iconographique.....</b>	<b>149</b>
<b>Annexe 3 – Corpus documentaire issu du terrain .....</b>	<b>179</b>
1. Arrêté d’inscription sur l’Inventaire et arrêté de classement .....	179
2. Plan de la visite libre du domaine .....	183
3. Tableau récapitulatif du nombre de visiteurs sur la saison 2022 .....	184
4. Guide juridique du mécénat .....	185
5. Projet Scientifique et Culturel.....	189
<b>Annexe 4 – Productions ethnographiques.....</b>	<b>191</b>
1. Généalogie des propriétaires du domaine de Carneville.....	191
2. Tableau des bifurcations des trajectoires des acteurs interrogés.....	192
<b>Bibliographie.....</b>	<b>195</b>





## **Liste des abréviations**

AACC – Association des Amis du Château de Carneville

APDC – Au Pré Du Château

BP REA – Brevet Professionnelle Responsable d’Entreprise Agricole

CA – Conseil d’Administration

CMS – Champ du Mécénat et de la Subvention

ECM – triptyque « Entreprise-Conservation-Maison »

DH – Demeure Historique

FDJ – Française des Jeux

FDP – Fondation Du Patrimoine

FHS – French Heritage Society

FM – Fondation Mérimée

JEP – Journées Européennes du Patrimoine

M1 – Marchandisation

M2 – Médiatisation

NTIC – Nouvelles Technologies de l’Information et de la Communication

PSC – Projet Scientifique et Culturel

RSN – Réseaux Sociaux Numériques

SCI – Société Civile Immobilière

SGG – SARL GALERIE GARBE

TEL – Terre Et Lune





## Introduction. « L'entreprise patrimoniale », un oxymore ?

Mai 2021, j'arrive pour la première fois au château de Carneville, monument historique privé situé dans le nord de la Manche, pour voir ma sœur et son conjoint, Charlotte Leneyle et Ludovic Dupuis, venus s'y installer deux mois auparavant. Avant d'arriver, étant profane et étranger au monde où j'entre, l'image que j'en avais – support de mon interprétation<sup>1</sup> – était celle du château comme l'expression de la fiction nobiliaire<sup>2</sup>, un signe de prestige et de parure mondaine de la noblesse<sup>3</sup>. Autrement dit, une « *demeure de la distinction*<sup>4</sup> ». Alors, en arrivant, je descends en voiture la grande avenue où je me gare juste avant la cour des dépendances. J'y entre, seul, avec mon imaginaire de la vie de château<sup>5</sup>, le voyant au loin en pleine restauration, jusqu'à ce qu'un dalmatien vienne m'aboyer dessus.

En passant la porte d'un des deux manoirs où j'avais rendez-vous, j'ai aperçu cinq personnes réunies pour le déjeuner dans un esprit convivial, dont le propriétaire privé, Guillaume Garbe que je ne connaissais pas et que je n'ai pas pu identifier au premier coup d'œil. J'apprends, au cours du repas, que tous travaillent sur le domaine et que quatre d'entre eux y vivent. La croyance que j'avais de la propriété privée a constitué le premier décalage avec la réalité empirique. Dans la suite du séjour, ma sœur me fait visiter le site tout en me racontant les difficultés de son propriétaire à en assurer financièrement et pragmatiquement la charge, il n'apparaissait donc pas comme un propriétaire fortuné.

Le dernier jour, j'ai participé à une journée bénévole, avec l'Association des Amis du Château de Carneville où j'ai travaillé en binôme avec Guillaume Garbe. En raison des différents contrastes que j'avais observés à propos de mon imaginaire, j'ai cherché à en savoir davantage en l'interrogeant, de façon informelle, sur sa trajectoire, ce qu'il mène ici selon quelle finalité, quelles représentations, etc. Il m'expliqua alors n'être pas héritier, qu'il avait acheté le château sans fortune personnelle étalant alors le paiement sur plusieurs années, et, conscient de ne pouvoir assurer seul l'entretien du domaine, qu'il avait ouvert sa propriété à d'autres acteurs. Dès lors, il ne s'agit plus d'une propriété privée dont le propriétaire est doté d'une richesse lui

---

<sup>1</sup> A. BOURDIN, *Le Patrimoine réinventé*, Presses universitaires de France, Espace et liberté, 1984.

<sup>2</sup> V. THÉBAULT, « Châteaux et maisons de maître : la propriété foncière érigée en domaine. L'exemple du Midi toulousain aux XIXe et XXe siècles », *Cahiers Nantais*, 2000, vol. 54, n° 1, p. 3-16.

<sup>3</sup> É. MENSION-RIGAU, *La vie des châteaux. Mise en valeur et exploitation des châteaux privés dans la France contemporaine : stratégies d'adaptation et de reconversion*, Tempus, 2020 [1999].

<sup>4</sup> P. GRANDCOING, *Les demeures de la distinction : châteaux et châtelains au XIXe siècle en Haute-Vienne*, Limoges, PULIM, 1999.

<sup>5</sup> É. MENSION-RIGAU, *La vie des châteaux. Mise en valeur et exploitation des châteaux privés dans la France contemporaine : stratégies d'adaptation et de reconversion*, op. cit.

permettant de gérer à lui seul son domaine, mais d'une propriété à la dimension collective s'étant imposée en raison d'une apparente socio-histoire cumulative.

Les croyances qui étaient les miennes, la vision normative de ce que la propriété privée et son propriétaire sont censés être<sup>6</sup>, se sont révélées comme telles. Elles reposent sur des classifications<sup>7</sup> – socialement, culturellement construites, invisibilisées et essentialisées – misent au jour par le décalage avec la réalité empirique : un acteur, certes propriétaire privé, mais qui rencontre des difficultés pour assurer la charge de son domaine. Par ailleurs, sur ces classifications, je n'emploierai volontairement pas celle de « châtelain ». Si, dans le sens commun, le qualificatif de château entraîne l'étiquette de « châtelain » pour son propriétaire<sup>8</sup>, cette catégorisation n'est toutefois jamais apparue sur le terrain. Ainsi, même s'il est préconisé de se débarrasser de nos prénotions<sup>9</sup>, et donc de cet imaginaire qui était le mien, je propose plutôt de les interroger, de façon réflexive, car elles sont des indicateurs de schémas de pensée socio-culturelle construits historiquement et qui tentent de se fondre dans la réalité sociale comme des catégories essentialisées.

Ainsi j'ai fait face à une dimension collective qui préside à la gestion d'une propriété privée, une configuration qu'aucun des acteurs ne cherchent à interroger ou à expliquer et qui, de ce fait, semble aller de soi. Si le patrimoine est un médium d'analyse des groupes sociaux<sup>10</sup> et qu'il faut « *toujours se demander qui agit ensemble pour produire quoi [et comment] ?*<sup>11</sup> », la question de départ était de savoir comment gère-t-on un monument historique privé – en l'occurrence le château de Carneville – de nos jours ? Et lorsqu'il est fait mention de « gestion », de qui et de quoi parle-t-on ?

A l'issue d'un premier état de l'art, la notion de patrimoine s'est située du point de vue du lien social, de la mémoire, de l'identité, de la transmission, du commun et d'une dimension collective. Cette dimension, en tension problématique avec le caractère privé du château de Carneville, avec l'hypothèse d'une action collective<sup>12</sup> comme modèle de gestion, constituait le

---

<sup>6</sup> M. DE CERTEAU, *L'invention du quotidien*, Paris, Gallimard, coll. « Folio. Essais », 1990, p. 273.

<sup>7</sup> É. DURKHEIM, M. MAUSS, « [1] De quelques formes primitives de classification. Contribution à l'étude des représentations collectives », *De quelques formes primitives de classification*, Paris, Presses Universitaires de France, « Quadrige », 2017 [1903], p. 27-121.

<sup>8</sup> É. MENSION-RIGAU, *La vie des châteaux. Mise en valeur et exploitation des châteaux privés dans la France contemporaine : stratégies d'adaptation et de reconversion*, *op. cit.*, p. 26.

<sup>9</sup> É. DURKHEIM, *Les règles de la méthode sociologique*, [14ème édition], Paris, Presses Universitaires de France, « Quadrige », 2013 [1895].

<sup>10</sup> M. GRAVARI-BARBAS, V. VESCHAMBRE, « Patrimoine : derrière l'idée de consensus, les enjeux d'appropriation de l'espace et des conflits », *Conflits et territoires*, Presses universitaires François-Rabelais, 2013, p. 71.

<sup>11</sup> H. S. BECKER, *Les mondes de l'art*, Paris, Flammarion, coll. « Art, histoire, société », 1988, p. 365.

<sup>12</sup> *Ibid.*

point de départ d'un premier terrain exploratoire – mêlant observation ethnographique et entretiens exploratoires – mené pendant une semaine en février 2023. Néanmoins, même si cette première séquence de terrain confirmait l'hypothèse de l'action collective, lors d'un terrain plus long de juin à mi-juillet 2023, c'est la notion de l'entreprise qui a fait l'objet d'une récurrence et d'une omniprésence importante que je n'avais pas observée auparavant. Alors dans une démarche inductive, une « *dynamique d'allers et retours, d'ajustements constants entre la formulation des hypothèses de recherche, l'élaboration de catégories conceptuelles, l'analyse et l'accumulation progressive des données issues du terrain*<sup>13</sup> », j'ai réorienté la problématique et l'hypothèse en y intégrant la saillance de l'entreprise.

J'ai donc poursuivi avec un second état de l'art en me concentrant cette fois-ci, d'un point de vue socio-historique, sur les formes sociales – la cristallisation des interactions dans des configurations sociales<sup>14</sup> –, considérées comme des idéaux-types, de modèle de gestion d'un monument historique privé. Parmi elles, la conservation, la maison<sup>15</sup> – dont la conception s'étend à d'autres modèles d'organisation sociale « *indiquant qu'il faut passer de la conception « d'un substrat objectif à celle de l'objectivation d'un rapport : rapport instable d'alliance que, comme institution, la maison a pour rôle d'immobiliser* »<sup>16</sup> » – et celle de l'entreprise. D'autant plus, que maison et entreprise seraient en apparence liées par une cumulativité historique inaugurant le passage d'une gestion culturelle de la maison à une gestion managériale<sup>17</sup> du monument historique.

Toutefois, d'après son approche conventionnelle, l'entreprise est considérée comme une « *forme d'organisation engagée dans un processus de production et d'échange afin d'y réaliser du profit*<sup>18</sup> ». Elle est donc orientée et cantonnée à une rationalité en finalité, la performance économique<sup>19</sup>. Cependant, le patrimoine se range moins dans le registre d'une rationalité en finalité économique que dans une rationalité en valeur extra-économique<sup>20</sup>. De fait, si entreprise et patrimoine sont deux principes opposés, deux termes dont l'assemblage sous le sigle

---

<sup>13</sup> J. BARBOT, « 6 – Mener un entretien de face à face », Serge Paugam (dir.), *L'enquête sociologique*, Paris, Presses Universitaires de France, « Quadrige », 2012, p. 117.

<sup>14</sup> F. VANDENBERGHE, *La sociologie de Georg Simmel*, Paris, La Découverte, « Repères », 2009.

<sup>15</sup> C. LÉVI-STRAUSS, *La voie des masques*, Paris, Presse poche, 2004 [1979].

<sup>16</sup> Citant C. LÉVI-STRAUSS, 1984, É. HADDAD, « Qu'est-ce qu'une "maison" ? De Lévi-Strauss aux recherches anthropologiques et historiques récentes », *L'Homme*, 2014, vol. 212, n° 4, p. 114.

<sup>17</sup> G. SORÁ, « La maison et l'entreprise », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 1999, vol. 126-127, n° 1, p. 97.

<sup>18</sup> P. FRANÇOIS, « Entreprise », Colin Hay (dir.), *Dictionnaire d'économie politique. Capitalisme, institutions, pouvoir*, Paris, Presses de Sciences Po, « Références », 2018, p. 201.

<sup>19</sup> M. WEBER, *Économie et société*, Tome 1, Paris, Pocket, 1995 [1922].

<sup>20</sup> X. GREFFE, *La valorisation économique du patrimoine*, Paris, La Documentation française, 2003.

« d'entreprise patrimoniale » forme un oxymore, comment se fait-il que l'entreprise soit le modèle de gestion du château de Carneville ?

Par ailleurs, tel que le suggère le paradoxe de Lichfield<sup>21</sup>, entreprise et patrimoine sont à ce point en tension que les profits susceptibles d'être réalisés par l'entreprise par le développement d'activités commerciales dans le domaine culturel sont bien trop faiblement rentables pour recouvrir les coûts que requiert la gestion patrimoniale. Au premier abord, l'entreprise du monument historique, comme une forme sociale idéale-typique de modèle de gestion, semble limitée puisqu'ancrée dans une contradiction entre logique économique et logique symbolique. Dès lors, si patrimoine et entreprise sont deux opposés, comment se fait-il que l'entreprise constitue le modèle de gestion du château de Carneville ? Que vise-t-elle s'il ne lui est pas possible de dégager les ressources financières nécessaires à son entretien et à sa restauration ? Que fabriquent ses acteurs, et plus particulièrement son propriétaire privé, avec l'entreprise ?

Alors, tout se passe comme si la forme sociale idéale-typique du modèle gestionnaire du château de Carneville consiste en l'hybridation, au sein d'un triptyque, de trois formes sociales idéales-typiques, la maison, la conservation et l'entreprise, dont la synergie lui permet d'en assurer socio-économiquement la gestion.

Cette recherche fait figure d'étude de cas, une « ethnographie locale »<sup>22</sup> dont l'objet est à fois de découvrir, d'appréhender et de comprendre la vie quotidienne des acteurs observés et de tendre vers des généralisations théoriques<sup>23</sup>. En d'autres termes, il s'agissait de « *saisir le point de vue de l'indigène, ses rapports avec la vie, de comprendre sa vision de son monde*<sup>24</sup> ». J'ai donc eu recours à une « *maquette technique*<sup>25</sup> », une combinaison de méthodes toujours adossée à une démarche inductive. La première est celle de l'observation ethnographique.

Elle s'est effectivement déroulée dans un haut degré d'interconnaissance dans le milieu observé, avec une présence de longue durée et discontinue entre février et septembre 2023<sup>26</sup>, tout en me donnant les moyens de mon auto-analyse par le recours à un journal de bord<sup>27</sup>. Tout en oscillant entre observation participante et non participante, l'engagement sur le terrain a

---

<sup>21</sup> F. BENHAMOU, *Économie du patrimoine culturel*, La Découverte, « Repères », 2019, p. 41.

<sup>22</sup> K. ST-DENIS, J. LUCKERHOFF, F. GUILLEMETTE, « Introduction : les approches inductives en anthropologie », *Approches inductives*, 2015, vol. 2, n° 2, p. 1-14.

<sup>23</sup> H. S. BECKER, *Le travail sociologique : méthode et substance*, Fribourg, Presse Académique, 2006, p. 116.

<sup>24</sup> B. MALINOWSKI, *Les Argonautes du Pacifique occidental*, Paris, Gallimard, 2001 [1922], p. 81-82.

<sup>25</sup> P. J. EHUI, « Application de l'approche inductive dans l'étude du code architectural agni ndénie (Côte d'Ivoire) », *Approches inductives*, 2015, vol. 2, n° 2, p. 19.

<sup>26</sup> Avec une semaine exploratoire en février, deux week-ends en avril pour une cérémonie et en septembre pour les Journées Européennes du Patrimoine, et un mois et demi entre juin et mi-juillet dans le cadre d'un stage.

<sup>27</sup> S. BEAUD, F. WEBER, *Guide de l'enquête de terrain*, La Découverte, coll. « Guides Repères », 2003, p. 273-278.

permis d'accéder aux « *impondérables de la vie authentique*<sup>28</sup> » en suivant les acteurs dans leurs activités – Guillaume Garbe dans son bureau et ses déplacements, l'association pendant ses manifestations, les maraîchers dans leurs exploitations les lundis quand Guillaume Garbe était en repos. Néanmoins, face aux circonstances du terrain – les blocages, les difficultés, les imprévus –, il est impératif de toujours adapter la méthode à sa personne et aux acteurs, aux événements, ce que l'on ne maîtrise alors pas<sup>29</sup> en adoptant un ensemble de ficelles pour poursuivre l'enquête<sup>30</sup>.

La seconde méthode est celle de l'entretien, d'abord ethnographique<sup>31</sup>, complétée par des entretiens informels, avec dix des acteurs rencontrés pendant l'observation du même ordre. Ensuite semi-directif avec trois professionnels du patrimoine dont un membre de l'association du château. Enfin, j'ai eu recours à de la documentation afin de compléter les deux méthodes précédentes<sup>32</sup>. Cependant, d'abord en raison de ma proximité sociale au terrain où j'ai expérimenté le décalage entre plusieurs positions<sup>33</sup>, celle d'ethnologue, de professionnel en stage et de « proche », lesquelles se brouillent en s'entremêlant. Et ensuite parce qu'en raison de mon engagement sur le terrain j'ai participé à la fabrication de la scène sociale observée<sup>34</sup>, l'usage de la méthode de la réflexivité axiologique s'est imposé pour objectiver ma position.

En effet, il faut prendre en compte le rôle de l'observateur dans la scène étudiée et la perception qu'en ont les acteurs<sup>35</sup>, parce qu'elle conditionne ce qu'ils nous disent, me plaçant ainsi en situation de dominé<sup>36</sup>. La position initiale de proche qui, au fur et à mesure m'a permis de me sociabiliser avec les acteurs du lieu, a fait que mon action et son aboutissement ont été perçus comme une aide à la compréhension, dans leurs intérêts, des processus qu'ils vivent par une analyse socio-anthropologique de la situation locale<sup>37</sup>. En effet, quand bien même

---

<sup>28</sup> B. MALINOWSKI, *Les Argonautes du Pacifique occidental*, op. cit.

<sup>29</sup> D. BIZEUL, « Faire avec les déconvenus. Une enquête en milieu nomade », *Sociétés Contemporaines*, 1999, vol. 33-34, n° 1-2, p. 111-137.

<sup>30</sup> H. S. BECKER, *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, La Découverte, « Repères », 2002.

<sup>31</sup> S. BEAUD, « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'"entretien ethnographique" », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, 1996, vol. 9, n° 35, p. 226-257.

<sup>32</sup> S. LAURENS, « « "Pourquoi" et "comment" poser les questions qui fâchent ? ». Réflexions sur les dilemmes récurrents que posent les entretiens avec des « imposants » », *Genèses*, 2007, vol. 69, n° 4, p. 112-127.

<sup>33</sup> S. BEAUD, F. WEBER, « 11 – Le raisonnement ethnographique », Serge Paugam (dir.), *L'enquête sociologique*, Paris, Presses Universitaires de France, « Quadrige », 2012, p. 223-246.

<sup>34</sup> X. DUNEZAT, « Travail militant et/ou travail sociologique ? Faire de la sociologie des mouvements sociaux en militant », Delphine Naudier (dir.), *Des sociologues sans qualités ? Pratiques de recherche et engagements*, Paris, La Découverte, coll. « Recherches », 2011, p. 80-97.

<sup>35</sup> H. S. BECKER, *Le travail sociologique : méthode et substance*, op. cit., p. 155.

<sup>36</sup> M. PINÇON, M. PINÇON-CHARLOT, *Voyage en grande bourgeoisie. Journal d'enquête*, Paris, Presses Universitaires de France, « Quadrige », 2005.

<sup>37</sup> P. BOURGOIS, « Une nuit dans une "shooting gallery" », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 1992, vol. 94, n° 1, p. 59-78 ; K. HAMMOU, « Les mondes de l'art comme activité collective. Retour sur la métaphore

j'entretenais une relation de proximité et de confiance avec les acteurs observés et interrogés, ceux-ci m'ont donné à voir et à entendre ce qu'ils voulaient me montrer et me dire.

Ainsi, l'écriture prend une dimension collective en impliquant des opportunités, celles issues du terrain mais aussi des contraintes et des formalismes<sup>38</sup> tels que les biais relatifs à ma position peuvent susciter. Dans le cadre où, en tant que chercheur, je suis fortement impliqué personnellement dans l'enquête<sup>39</sup>, il est alors impossible d'être neutre, de prétendre atteindre une « neutralité axiologique » puisqu'elle est toujours traversée par des biais de subjectivité<sup>40</sup>. Alors, c'est une réflexivité axiologique qui est visée en s'adjudant les moyens d'objectiver ma position et l'enquête, ses biais subjectifs, en adoptant un « engagement distancié »<sup>41</sup>, et en cernant les limites de l'étude et l'applicabilité de ses résultats<sup>42</sup>.

En somme, j'aborderai, dans le premier chapitre une socio-histoire des formes sociales idéales-typiques de gestion d'un monument historique jusqu'à celle de l'entreprise. Dans le deuxième chapitre il sera question de décrire l'entreprise gestionnaire du château de Carneville, son émergence socio-historique, son modèle économique et ses limites. Le troisième chapitre abordera, quant à lui, les différents risques et ruptures que le modèle de gestion entrepreneurial a pu rencontrer et dans quelle mesure, en conséquence, il se voit être réorienté. Le quatrième chapitre abordera alors le modèle économique réorienté vers un système de financements croisés<sup>43</sup>, le rôle que l'entreprise y tient et ses stratégies. Ensuite, dans le cinquième chapitre il sera question de la dimension collective adoptée pour la gestion du lieu, ses caractéristiques stratégiques mais aussi son ambivalence. Enfin, le dernier chapitre évoquera le caractère rationnel en valeur de la gestion entrepreneuriale et de son modèle économique avant, enfin, d'aborder et de conclure sur le triptyque de mon hypothèse. Toutefois, le développement suivant ne concerne qu'une réalité empirique qui est celle de la séquence que j'ai observée. Depuis, des changements se sont opérés, qui mériteraient de réactualiser cette étude de cas.

---

de "monde" chez H. Becker et A. Strauss », *Howard Becker et les mondes de l'art : [actes du colloque de Cerisy, octobre 2010]*, Palaiseau, Éditions de l'École Polytechnique, 2013, p. 191-202.

<sup>38</sup> H. S. BECKER, *Écrire les sciences sociales*, Paris, Economica, 2004 ; C. LEMIEUX, « 18 – L'écriture sociologique », Serge Paugam (dir.), *L'enquête sociologique*, Paris, Presses Universitaires de France, « Quadrige », 2012, p. 377-402.

<sup>39</sup> S. BEAUD, F. WEBER, *Guide de l'enquête de terrain*, op. cit.

<sup>40</sup> H. S. BECKER, *Le travail sociologique : méthode et substance*, op. cit.

<sup>41</sup> N. ELIAS, *Engagement et distanciation*, trad. par Michèle Hulin, Paris, Agora, 1985 [1983].

<sup>42</sup> H. S. BECKER, *Le travail sociologique : méthode et substance*, op. cit.

<sup>43</sup> P. MOULINIER, *Les politiques publiques de la culture en France*, Presses Universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », 2020.

# Chapitre 1. De la maison à la conservation et son monument historique

## 1. La maison et son délitement

Dans l'appréhension des objets qu'elle étudie, la sociologie doit toujours leur historicité<sup>44</sup>, et être en mesure d'en saisir les transformations socio-historiques. En effet, avant que le château de Carneville ne soit considéré comme un objet de patrimoine – en l'occurrence en tant que « monument historique » –, c'est-à-dire un objet conservé et sauvegardé en vue de « l'intérêt général » (celui de représenter une part de l'identité et de l'histoire nationale), il était tout autre chose. Il importe alors d'avoir un autre regard que celui du « patrimoine »<sup>45</sup>. Au moment de son édification aux alentours de 1755<sup>46</sup>, la forme sociale idéale-typique du château de Carneville était celle de la maison<sup>47</sup>. Le château n'est cependant pas la première construction du domaine de Carneville. Au-delà de ses espaces habités, les espaces vécus faisant l'objet d'un usage et d'un habitat quotidien par les acteurs du domaine, il est également composé d'un espace de terres agricoles<sup>48</sup> (voir annexe 1, « cartographie du domaine de Carneville »).

Le domaine de Carneville se compose dès le XVII<sup>e</sup> siècle d'un ensemble de bâtiments juxtaposés témoignant de l'évolution des usages seigneuriaux<sup>49</sup>. C'est de cette façon que l'espace du château de Carneville doit être considéré et appréhendé dans son « ambiance ». Il s'agit alors de saisir le château de Carneville dans l'unité du lieu, dans son environnement physique (l'espace foncier), social (comme lieu de vie, de travail et d'habitation), symbolique et culturel<sup>50</sup>. Autrement dit, non pas aborder seulement le château de Carneville, mais plutôt le domaine dans sa totalité. Cette notion permet alors d'appréhender la dimension agricole, au cœur du fonctionnement social et économique du domaine, en ce sens que « *le domaine faisait vivre le château et son propriétaire*<sup>51</sup> ». C'est l'une des caractéristiques de la forme sociale idéale-typique de la maison : le modèle d'organisation sociale repose sur l'unité du domaine

---

<sup>44</sup> C.W. MILLS, *L'imagination sociologique*, Paris, la Découverte, 1997 [1959].

<sup>45</sup> A. CHASTEL, « La notion de patrimoine », *Les Lieux de mémoire*, Tome 1, *La République*, Paris, Gallimard, 1984, p. 1433-1470.

<sup>46</sup> A. LEFRANC, « Carneville, le château », *Congrès Archéologique de France. Manche*, 2019, p. 379-389.

<sup>47</sup> C. LÉVI-STRAUSS, *La voie des masques*, *op. cit.*

<sup>48</sup> La carte (figure 1) représente les hectares du domaine de nos jours, soit une trentaine d'hectares. Au XVII<sup>e</sup> siècle, le nombre d'hectare du domaine était bien plus important.

<sup>49</sup> A. LEFRANC, « Carneville, le château », *op. cit.*, p. 380.

<sup>50</sup> J-Y. AUTHIER, A. BOURDIN, A. GERMAIN, al, « Penser l'espace en sociologie. Introduction au Dossier », *SociologieS*, 2016 ; C. RUBY, « Didier Tallagrand, Jean-Paul Thibaud et Nicolas Tixier (dirs), *L'Usage des ambiances. Une épreuve sensible des situations*, Paris, Hermann, coll. Les colloques Cerisy, 2021 », *Questions de communication*, 2021, vol. 40, n° 2, p. 626-629.

<sup>51</sup> A. GONDRAS, *La valorisation touristique des châteaux et demeures historiques*, Paris, L'Harmattan, 2012, p. 79.

foncier dans lequel le château est au cœur et où il est uni à la terre<sup>52</sup>. Ainsi, le château doit être compris dans un espace plus vaste<sup>53</sup> : son domaine et ses éléments (*voir annexe 1*, « cartographie de l'espace habité du domaine de Carneville »).

Le premier édifice est celui du premier manoir, construit en 1637 (fig. 1, pour l'ensemble des figures, *voir annexe 2*, « corpus iconographique »). Il servait alors de bâtiment agricole afin de parquer le bétail, comme pressoir au rez-de-chaussée et d'entrepôt de denrées à l'étage<sup>54</sup>. Le deuxième édifice, est le second manoir, dit « des Anoteux », fondé en 1699 puis étendu en 1725 après une restauration des suites d'un incendie en 1720 (fig. 2). Sur le domaine il servait de logis seigneurial à la famille Symon de Carneville lorsqu'elle venait séjourner sur le domaine et contrôler ce qu'il s'y déroulait. Ensuite, le troisième édifice est celui de la boulangerie (fig. 3) que l'on date d'avant 1697. Le château de Carneville (fig. 4 à 5) ne vient qu'en tant que quatrième édifice sur le domaine, dont l'on date la construction aux alentours de 1755. Celui-ci a été édifié par l'intermédiaire d'un mariage, c'est-à-dire d'une alliance<sup>55</sup>, moyen principal de s'enrichir par la dot à cette époque. Cela fait du château une « demeure de la distinction<sup>56</sup> », en ce sens que sa taille et ses caractéristiques architecturales dépendent du rang du propriétaire : le château est alors moins un « château » en soi (il ne dispose pas de tours) qu'une maison de propriétaire. Il avait alors une fonction résidentielle au cœur d'un système socio-économique généré par le domaine foncier<sup>57</sup>. De surcroît, son architecture est proprement liée à une logique de domination aristocratique.

Le château est construit sur une « croix grecque »<sup>58</sup>, situé en hauteur de vallée, il surplombe le jardin à la française et le reste du parc. Autrefois, l'arrivée s'effectuait en parallèle du château<sup>59</sup> de façon à ce qu'une fois arrivés dans l'allée, les invités se tournaient à droite et voyaient le château, d'un seul coup, qui les surplombaient. De cette façon, la façade nord-est, celle côté jardin à la française du château est composée d'une architecture plus complexe que l'autre façade, sud-ouest, côté cour d'honneur. Or, cette différence entre les façades délivre un

---

<sup>52</sup> V. THÉBAULT, « Châteaux et maisons de maître : la propriété foncière érigée en domaine. L'exemple du Midi toulousain aux XIXe et XXe siècles », *op. cit.*

<sup>53</sup> K. HAMBERGER, « La maison en perspective. Un modèle spatial de l'alliance », *L'Homme*, 2010, vol. 194, n° 2, p. 7-39.

<sup>54</sup> Pour l'ensemble des descriptions de chaque bâtiment, voir A. LEFRANC, « Carneville, le château », *op. cit.*

<sup>55</sup> C. LÉVI-STRAUSS, *La voie des masques*, *op. cit.*

<sup>56</sup> P. GRANDCOING, *Les demeures de la distinction : châteaux et châtelains au XIXe siècle en Haute-Vienne*, *op. cit.*

<sup>57</sup> *Ibid.*

<sup>58</sup> En rouge sur l'annexe 1, « cartographie de l'espace habité du domaine de Carneville ».

<sup>59</sup> En jaune sur l'annexe 1, « cartographie de l'espace habité du domaine de Carneville ».



message sur les usages qui étaient ceux du château lors de son édification<sup>60</sup>. En effet, si la façade nord-est est davantage fournie, c'est dans cette logique de distinction : pour les invités, elle est la première vision du château (qui ne se voyait pas depuis les chemins guidant au domaine). Il y avait donc un impératif de mise en scène de la puissance du propriétaire. De surcroît, l'autre façade avait besoin de moins de fenêtres car cette façade abritait les appartements privés des propriétaires et constituaient des mires de surveillance sur les travailleurs du domaine. Cette logique de distinction se poursuit également dans les jardins (australes, français, anglais et asiatiques) d'un parc de sept hectares dans la mesure où leurs compositions esthétiques et biologiques témoignent du capital économique, social et culturel du propriétaire. Enfin, les deux derniers édifices du domaine sont ceux de la grange datée du début du XIX<sup>e</sup> siècle (fig. 6), servant de colombier (le précédent qui jouxtait le premier manoir a été détruit pendant la révolution française) et la « salle du canal » (fig. 7) datée de 1895.

La forme sociale idéale-typique de la maison constitue un principe organisateur du social<sup>61</sup> à l'échelle du domaine. Du point de vue de sa morphologie socio-spatiale, celle-ci se réalise par des références d'ordres symboliques, hiérarchiques d'un point de vue socio-culturel<sup>62</sup>. Ainsi, l'organisation sociale du domaine était fonction de la stricte répartition des groupes sociaux, de leurs hiérarchies (s'exprimant par le statut social, les usages et les pratiques) dans l'espace de la propriété<sup>63</sup>. Par exemple, les paysans, par leurs statuts, étaient cantonnés à la cour de dépendance et à l'usage de la grange et du premier manoir, ainsi que des espaces agricoles, face cachée du domaine. En conséquence, « *le château a toujours été au cœur d'un domaine foncier et agricole, restant indéfectiblement uni à la terre jusqu'à une période récente*<sup>64</sup> ».

L'activité agricole était alors essentielle et était fortement ancrée à Carneville (fig. 8 à 9). L'activité domestique y était également centrale notamment dans l'entretien des logis seigneuriaux. Les lieux d'habitation et de travail étaient confondus, attirés de la logique de la maison qui, dans son approche totalisante, confond l'ensemble des sphères de la vie sociale. Enfin, le rôle du propriétaire était également important du fait des obligations sociales attachées

---

<sup>60</sup> É. MENSION-RIGAU, *La vie des châteaux. Mise en valeur et exploitation des châteaux privés dans la France contemporaine : stratégies d'adaptation et de reconversion*, op. cit., p. 38.

<sup>61</sup> P. LAMAISON, C. LÉVI-STRAUSS, « La notion de maison. Entretien avec Claude Lévi-Strauss par Pierre Lamaison », *Terrain. Anthropologie & sciences humaines*, 1987, n° 9 p. 34-39.

<sup>62</sup> K. HAMBERGER, « La maison en perspective. Un modèle spatial de l'alliance », op. cit.

<sup>63</sup> P. GRANDCOING, *Les demeures de la distinction : châteaux et châtelains au XIX<sup>e</sup> siècle en Haute-Vienne*, op. cit.

<sup>64</sup> A. GONDRAS, *La valorisation touristique des châteaux et demeures historiques*, op. cit., p. 52.

à son titre de noblesse<sup>65</sup>, et donc à son statut social. En effet, « *il est attendu des puissants qu'ils honorent l'obligation d'assurer à toute personne un minimum de subsistance*<sup>66</sup> ». La notion de maison est donc indissociable de celle de la propriété privée et de celle du « patronage social » qui avait lieu jusqu'à la dernière guerre mondiale<sup>67</sup>. En effet, le détenteur de la maison est aussi titulaire des terres environnantes, et donc d'une portion de territoire dont les individus dépendent pour vivre et travailler au quotidien. Dès lors, par l'organisation territoriale de l'époque, où la maison était le mode de production et d'organisation sociale dominante<sup>68</sup>, le propriétaire privé (le « patron ») avait la charge, en tant qu'administrateur, de ceux qui habitaient sur le domaine. Il avait donc l'obligation de leur fournir un travail faisant du château un pôle économique important du territoire<sup>69</sup>. Cette logique, proprement hiérarchique, découle d'une autre, cette fois-ci structurelle et économique : entretenir de grandes demeures et domaines est trop fastueux et coûteux pour une famille seule. L'intervention, l'alliance de différents corps de métier était privilégiée pour déléguer, au sein d'une division sociale du travail, la gestion du domaine. La maison constitue alors une réalité empirique, une structure relationnelle<sup>70</sup> entre corps de métiers et groupes sociaux hiérarchiques, pouvant apparaître comme des « numayms » c'est-à-dire un certain nombre de groupes sociaux aux positions sociales attachées à une « place à tenir », formant de fait une hiérarchie constituant le squelette de l'organisation sociale<sup>71</sup>.

Aussi, dans cette logique de maison, l'économie est encadrée dans le social, configuration propre à l'époque de l'Ancien Régime<sup>72</sup> – période d'édification du domaine. L'économie est alors tournée vers une logique de subsistance<sup>73</sup>. Comme la maison est à la fois le lieu d'habitation et de travail, alors sphère de production et de consommation se confondent<sup>74</sup>. Ce qui est alors produit est orienté vers la couverture des besoins de ceux qui composent la maison. En conséquence, par ses caractéristiques, la maison apparaît, du fait d'une personnification

---

<sup>65</sup> P. BOURDIEU, « Les rites comme actes d'institution », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 1982, vol. 43, n° 1, p. 58-63.

<sup>66</sup> G. PRUVOST, *Quotidien politique : féminisme écologie et subsistance*, Paris, la Découverte, 2021, p. 126.

<sup>67</sup> É. MENSION-RIGAU, *La vie des châteaux. Mise en valeur et exploitation des châteaux privés dans la France contemporaine : stratégies d'adaptation et de reconversion*, *op. cit.*

<sup>68</sup> M. SAHLINS, *Âge de pierre âge d'abondance : l'économie des sociétés primitives*, Paris, Gallimard, 2017 [1974].

<sup>69</sup> P. GRANDCOING, *Les demeures de la distinction : châteaux et châtelains au XIXe siècle en Haute-Vienne*, *op. cit.*

<sup>70</sup> K. HAMBERGER, « La maison en perspective. Un modèle spatial de l'alliance », *op. cit.*

<sup>71</sup> Citant F. BOAS, 1920, C. LÉVI-STRAUSS, *La voie des masques*, *op. cit.*

<sup>72</sup> K. POLANYI, *La grande transformation : aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 2021 [1944].

<sup>73</sup> G. PRUVOST, *Quotidien politique : féminisme écologie et subsistance*, *op. cit.*

<sup>74</sup> H. MENDRAS, *Sociétés paysannes : éléments pour une théorie de la paysannerie*, Paris, Armand Colin, 1976, p. 12.

morale et sociale de ceux qui l'agissent<sup>75</sup>, comme une institution socialisatrice<sup>76</sup>, ainsi « *nous sommes donc bien en présence d'une seule et même institution : personne morale détentrice d'un domaine composé à la fois de biens matériels et immatériels, qui se perpétue par la transmission de son nom, de sa fortune, de ses titres en ligne réelle ou fictive, tenue pour légitime à la seule condition que cette continuité puisse s'exprimer dans le langage de la parenté ou de l'alliance, et, le plus souvent, des deux ensembles*<sup>77</sup> ».

Dans sa conception de la maison, Claude Lévi-Strauss accorde une place centrale à la notion de la parenté, de l'alliance, autrement dit la lignée et la filiation, seuls moyens pour en assurer la transmission. En effet, avant la séquence révolutionnaire, la gestion des maisons aristocratiques, donc des châteaux et de leurs domaines, était liée de façon intrinsèque à l'héritage, donc au lignage biologique<sup>78</sup>. Le sang avait une dimension centrale dans la perpétuation de cette forme sociale, ancrée dans la logique de la parenté et de l'alliance (notamment avec le régime de l'héritier unique)<sup>79</sup>, car seule la filiation par le sang permettait de transmettre son statut social<sup>80</sup>. Cependant, dans cette conception réside sa propre limite. En effet, cette élaboration de la maison supposerait qu'une lignée puisse se perpétuer éternellement sans connaître aucune forme de rupture dans la transmission de la propriété. Or le domaine de Carneville, et sa gestion par la logique de la maison, est sujet à des fluctuations et est donc pris au cœur de mutations socio-historiques et structurelles<sup>81</sup>.

En effet, la « généalogie »<sup>82</sup> des propriétaires du domaine a été marquée par des ruptures et des bifurcations dans les lignées (*voir annexe 4*, « généalogie des propriétaires du domaine de Carneville »). Succinctement, la famille Symon – militairement au service du roi – acquiert le domaine, y fait construire les premiers édifices et y assure la fonction de patronage avec les terres agricoles environnantes. La famille devient alors celle des Symon de Carneville, intégrant le nom du domaine dans son patronyme<sup>83</sup>. Elle reste propriétaire jusqu'au rachat, par vente

---

<sup>75</sup> G. SORÁ, « La maison et l'entreprise », *op. cit.*

<sup>76</sup> F. TARRAGONI, *Sociologies de l'individu*, La Découverte, « Repères », 2018.

<sup>77</sup> C. LÉVI-STRAUSS, *La voie des masques*, *op. cit.*, p. 151-152.

<sup>78</sup> V. RIVRON, *Enracinement de la littérature et anoblissement de la musique populaire : étude comparée de deux modalités de construction culturelle du Brésil (1888-1964)*, Thèse de doctorat, Paris, EHESS, 2005, p. 537.

<sup>79</sup> P. LAMAISON, C. LÉVI-STRAUSS, « La notion de maison. Entretien avec Claude Lévi-Strauss par Pierre Lamaison », *op. cit.*

<sup>80</sup> J-M. LENIAUD, *Les archipels du passé : le patrimoine et son histoire*, Paris, Fayard, 2002, p. 25-44.

<sup>81</sup> G. AUGUSTINS, « Reproduction sociale et changement social : l'exemple des Baronnie », *Revue française de sociologie*, 1977, vol. 18, n° 3, p. 465-484.

<sup>82</sup> La description généalogique des successions du domaine est inspiré de A. LEFRANC, « Carneville, le château », *op. cit.*

<sup>83</sup> J-M. LENIAUD, *L'Utopie française. Essai sur le patrimoine*, Mengès, 1992 ; É. MENSION-RIGAU, *La vie des châteaux. Mise en valeur et exploitation des châteaux privés dans la France contemporaine : stratégies d'adaptation et de reconversion*, *op. cit.*

judiciaire, de Jean-Jacques Lahougue, avocat à Avranches, en 1836, puis le redevient après le rachat à ses héritiers en 1880. Elle reste ensuite propriétaire jusqu'à l'extinction de la famille Symon de Carneville en 1923 où débute la régence de la famille Cozzi, cousins italiens, jusqu'en 1927 où la famille Clérel de Tocqueville acquière le domaine – ayant, déjà à cette époque, une forte inscription dans le champ politique et dans la restauration de châteaux<sup>84</sup>. Elle engage, à ce moment, une campagne de restauration du château en 1927, et restera propriétaire du domaine jusqu'en 2012 à l'issue du rachat par Guillaume Garbe. Ainsi la succession du domaine de Carneville a connu plusieurs lignées (et ruptures), plusieurs familles qui se sont succédées. Même si la forme sociale idéale-typique de la maison s'est perpétuée avec ses différents familles jusqu'en 1990<sup>85</sup>, celle-ci peut se perpétuer de façon intergénérationnelle mais n'est pas tributaire (et n'est donc pas essentialisable) au « *langage de la parenté*<sup>86</sup> », c'est-à-dire la filiation biologique.

Pour autant, la forme sociale idéale-typique de la maison a connu un déclin dû à différents facteurs socio-historiques, économiques, juridiques l'ayant conduit à se recomposer vers celle du monument historique. En effet, le domaine est inextricablement lié aux enjeux des séquences historiques qu'il traverse, il est donc au cœur de changements et de bouleversements<sup>87</sup>. De fait, les mutations du monde rural ont contribué à son déclin comme modèle de gestion. La modernisation et la mécanisation de l'agriculture ont contribué à diminuer les surfaces agricoles. Le développement de la révolution industrielle, et l'exode rural qu'elle a entraîné, ont contribué à affaiblir la rente foncière des terres agricoles, principale ressource économique de la maison qui faisait sa richesse<sup>88</sup>. Ainsi « *la modernité spectaculaire de l'agriculture, la substitution généralisée du fermage au métayage et la baisse du taux de rentabilité des fermages, (...) ont (...) affranchi les paysans de l'ancienne aristocratie foncière. Celle-ci a vu son statut changer, en même temps que se réduisait l'étendue de ses domaines*<sup>89</sup> ». Dès lors, le rôle social du propriétaire privé s'est considérablement affaibli, mutation qui s'adosse aussi à celle économique du domaine foncier du château<sup>90</sup>.

---

<sup>84</sup> F. DUTERTRE, « Les Tocqueville, une famille du Cotentin », *Études Normandes*, 2009, vol. 58, n° 4, p. 63-68.

<sup>85</sup> A. LEFRANC, « Carneville, le château », *op. cit.*

<sup>86</sup> C. LÉVI-STRAUSS, *La voie des masques*, *op. cit.*, p. 152.

<sup>87</sup> É. MENSION-RIGAU, « L'ouverture au public : un exemple des stratégies d'adaptation des propriétaires privés de monuments historiques », *Cahiers Nantais*, 2000, vol. 54, n° 1, p. 55-64.

<sup>88</sup> *Ibid.* ; J-R. MORICE, « De l'espace privé et résidentiel à l'espace public et commercial : l'exemple du château », *Cahiers Nantais*, 2000, vol. 54, n° 1, p. 65-74.

<sup>89</sup> É. MENSION-RIGAU, *La vie des châteaux. Mise en valeur et exploitation des châteaux privés dans la France contemporaine : stratégies d'adaptation et de reconversion*, *op. cit.*, p. 53-54.

<sup>90</sup> J-R. MORICE, « De l'espace privé et résidentiel à l'espace public et commercial : l'exemple du château », *op. cit.*

Les terres ne permettant plus de faire vivre les domaines, leurs propriétaires furent contraints de partir en ville pour faire fructifier leur capital économique (hôtel particulier, etc) afin de dégager les ressources suffisantes pour entretenir leur propriété foncière rurale. C'est donc la fin du patronage, marquant le fait que le statut social du propriétaire privé s'érode, ainsi « *les statuts sociaux naissent et meurent au rythme des évolutions des sociétés. Lorsque des statuts sociaux disparaissent, c'est leur corrélation de protections offertes à l'individu qui s'éclipse avec eux*<sup>91</sup> ». Également, du point de vue juridique, l'introduction du Code Civil, visant à abolir les droits féodaux, a contribué à morceler les héritages<sup>92</sup>. Abrogeant le droit d'aînesse, politique de l'héritier unique, le Code Civil est apparu comme une « *machine à hacher la terre*<sup>93</sup> » : l'aîné n'hérite désormais plus que du château et les cadets héritent à présent des différents espaces de terres agricoles aux alentours, rompant ainsi le principe d'unité spatiale, l'ambiance fonctionnelle nécessaire à l'organisation de la maison.

Ainsi par ces changements, ces mutations, le château de Carneville et son domaine « perdent » leur « valeur d'usage<sup>94</sup> ». Cependant ces mutations ne lui font pas perdre de manière absolue (au sens philosophique du terme), mais de manière relative : il perd sa valeur d'usage initiale, celle à l'origine de son édification, en l'occurrence agricole, aristocratique (patronage) et militaire (être une vigie sur les terres), où l'économie était encadrée dans le social. En somme la forme sociale idéale-typique de la maison comme modèle de gestion, et sa valeur d'usage initiale, du domaine de Carneville ont été confrontés à un ensemble de changements ayant entraîné leur déclin par le basculement, à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, vers celle idéale-typique du monument historique et de la conservation, auxquels est associée une nouvelle valeur d'usage.

## **2. La conservation ou le monument historique comme symbole national**

Quand bien même la forme sociale de la maison et celle du monument historique se distinguent sur plusieurs points, toutes deux ont une base commune : la référence à la filiation. L'avènement de la pensée du monument historique, un monument « non-intentionnel », c'est-à-dire un édifice classé (ou inscrit) au titre des monuments historiques à posteriori de sa construction<sup>95</sup>, est propre à la révolution française. Cette séquence historique vient alors l'ériger

---

<sup>91</sup> F. TARRAGONI, *Sociologies de l'individu*, op. cit, p. 93.

<sup>92</sup> J. CARBONNIER, « Le Code civil », *Les Lieux de mémoire*, Tome 1, *La République*, Paris, Gallimard, 1984, p. 1331-1352.

<sup>93</sup> A. GONDRAS, *La valorisation touristique des châteaux et demeures historiques*, op. cit, p. 75.

<sup>94</sup> Citant J-M. LENIAUD, 2007, N. HEINICH, *La fabrique du patrimoine : « de la cathédrale à la petite cuillère »*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2009, p. 20-21.

<sup>95</sup> A. RIEGL, *Le culte moderne des monuments*, Allia, 2021 [1903].

comme l'héritage commun de tous<sup>96</sup>. La révolution française inaugure l'État-Nation qui, au moment de son émergence, est soucieux de fonder une identité nationale à laquelle se rapporteraient toutes les identités individuelles et particulières, en somme une « *communauté imaginée*<sup>97</sup> ». Ainsi, le monument historique naît de la modernité nationale<sup>98</sup> et se voit construit comme un cadre social de la mémoire nationale<sup>99</sup>. En effet, au moment de la révolution française, l'État naissant est soucieux d'effacer les symboles de la monarchie d'autant plus qu'à ce même moment, s'inaugure une sécularisation. Il se produit alors un double « désenchantement du monde<sup>100</sup> », celui de l'affaiblissement de deux références structurantes et ordonnantes du monde social : la hiérarchie aristocratique, monarchique (et ses privilèges) et la référence religieuse transcendantale à un tout supérieur que représente la figure divine. Ainsi, se pose une problématique d'ordre politique, c'est-à-dire l'organisation du vivre ensemble. Comment peut-on faire unité, faire nation, si la hiérarchie aristocratique, monarchique et la religion ne font plus cours comme ordre social ? Comment relier, à l'échelle nationale, une multitude d'individus ignorant réciproquement leurs existences mutuelles ?

Les monuments historiques vont alors être institués comme symbole national, c'est-à-dire les « *légitimer, c'est-à-dire à faire méconnaître en tant qu'arbitraire et reconnaître en tant que légitime, naturelle, une limite arbitraire*<sup>101</sup> ». Autrement dit, « *c'est consacrer, c'est-à-dire sanctionner et sanctifier un état de choses, un ordre établi, comme fait, précisément, une constitution au sens juridico-politique du terme*<sup>102</sup> ». Les monuments historiques deviennent le réceptacle d'un transfert de sacralité, de religiosité<sup>103</sup> aux deux sens étymologiques du terme de religion à savoir « *religare* » signifiant (re)lier les humains entre eux par un symbole, et « *religere* » signifiant relire, réviser<sup>104</sup>. Les monuments historiques deviennent alors le moyen par lequel faire lien entre les membres d'une même nation. Autrement dit, un mythe qui prend ses racines dans des croyances religieuses d'origine collective<sup>105</sup>, telle une référence rassurante narrante, révisant un nouveau rapport « authentique » au passé et aux origines permettant

---

<sup>96</sup> J-Y. ANDRIEUX, *Patrimoine et histoire*, Paris, Belin, 1997.

<sup>97</sup> B. ANDERSON, *L'imaginaire national : réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte, 2002 [1983].

<sup>98</sup> D. FABRE, « Introduction. Habiter les monuments », Daniel Fabre, Anna Iuso (dir.), *Les monuments sont habités*, Paris, Les Éditions de la MSH, 2010, p. 17-52.

<sup>99</sup> M. HALBWACHS, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Albin Michel, 2014 [1925].

<sup>100</sup> M. WEBER, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Flammarion, 2017 [1904].

<sup>101</sup> P. BOURDIEU, « Les rites comme actes d'institution », *op. cit.*, p. 58.

<sup>102</sup> *Ibid.*, p. 59.

<sup>103</sup> N. HEINICH, *La fabrique du patrimoine : « de la cathédrale à la petite cuillère »*, *op. cit.*

<sup>104</sup> C. TAROT, « 3. Religion, entre héritages antiques et chrétiens », *Le symbolique et le sacré. Théories de la religion*, Paris, La Découverte, 2008, ep. 125-162.

<sup>105</sup> É. DURKHEIM, M. MAUSS, « [1] De quelques formes primitives de classification. Contribution à l'étude des représentations collectives », *op. cit.*

d'appréhender le présent ainsi que l'avenir. Les monuments historiques relient alors les membres de différentes générations dans une religion civique<sup>106</sup>. Ils deviennent un outil de « réenchancement du monde » permettant, par la production d'une référence métaculturelle<sup>107</sup>, d'assurer une cohésion nationale et politique.

Dans ce cadre, le monument historique est renvoyé à une filiation d'envergure nationale<sup>108</sup> : il n'est plus l'héritage d'une lignée particulière mais celui de la nation et, de surcroît, il est un outil de cadrage de celle-ci. Par ailleurs, « patrimoine », qui remplacera la qualification du monument historique deux siècles plus tard après des mutations d'ordre sémantique, est issu de « *patrimonium* » renvoyant à la légitimité d'un groupe juridique (la famille ou la nation) à entretenir un héritage<sup>109</sup>. Le monument historique – ou « patrimoine » – va alors être perçu comme un instrument du lien social, un moyen politique de l'organisation du vivre ensemble<sup>110</sup> : il est un outil de la pédagogie nationale, une illustration (instrumentalisée) de l'histoire pour former les citoyens à la nation<sup>111</sup>. Il se constitue donc comme un support identitaire par lequel l'identité commune, et un imaginaire commun, peuvent être (re)construits<sup>112</sup>.

Ainsi, l'État collectivise les monuments historiques, – ils deviennent « collectifs »<sup>113</sup> – par la procédure du classement, tout en s'adjudant leur contrôle et leur gestion, « *la Révolution affirme le principe de l'appropriation collective, mais c'est pour aussitôt l'insérer dans un dispositif nouveau fait de centralisation et d'uniformisation, de critères de sélection et de professionnels chargés de les définir et de les mettre en œuvre*<sup>114</sup> ». Ces professionnels d'État détiennent alors l'oligopole de détermination des critères de sélection de la procédure de classement. Au nom de « l'intérêt général », l'État verse désormais des biens privés (ceux des propriétaires privés, leurs domaines) dans le champ du bien commun où, d'abord, une ressource matérielle et immatérielle (le monument historique et la culture nationale), à produire et à conserver, est identifiée. Ensuite qu'une communauté de parties prenantes (les citoyens de la

---

<sup>106</sup> J.-M. LENIAUD, *L'Utopie française. Essai sur le patrimoine*, op. cit.

<sup>107</sup> B. KIRSHENBLATT-GIMBLETT, « Intangible heritage as metacultural production », *Museum international*, 2004, vol. 56, n° 1-2, p. 52-65.

<sup>108</sup> J.-M. LENIAUD, *L'Utopie française. Essai sur le patrimoine*, op. cit.

<sup>109</sup> A. CHASTEL, « La notion de patrimoine », op. cit.

<sup>110</sup> M. GRAVARI-BARBAS, V. VESCHAMBRE, « Patrimoine : derrière l'idée de consensus, les enjeux d'appropriation de l'espace et des conflits », op. cit.

<sup>111</sup> D. POULOT (dir.), *Patrimoine et modernité*, Paris Montréal, L'Harmattan, 1998.

<sup>112</sup> P. BÉGHAIN, *Le patrimoine : culture et lien social*, Paris, Presse de Sciences Po, 1998.

<sup>113</sup> F. OST, « 8. Le patrimoine, un statut juridique pour le milieu », *La nature hors la loi. L'écologie à l'épreuve du droit*, Paris, La Découverte, « Poche / Sciences humaines et sociales », 2003, p. 324 ; P. NORA (dir.), « Entre mémoire et histoire », *Les Lieux de mémoire*, Tome 1, *La République*, Paris, Gallimard, 1984, p. 23-43 ; P. NORA (dir.), *Les Lieux de mémoire*, Tome 2, *La Nation*, Paris, Gallimard, 1986.

<sup>114</sup> J.-M. LENIAUD, *Les archipels du passé : le patrimoine et son histoire*, op. cit, p. 107.

nation) fasse de cette ressource un usage formel et, enfin, qu'un système de droits et d'obligations, fondé sur une norme de partage, réglemente l'accès et l'usage de cette ressource<sup>115</sup>. Par cette démarche, l'État engage les monuments historiques dans une rhétorique holistique, un tout supérieur et différent de la somme des parties (les citoyens)<sup>116</sup>. Autrement dit, une vision universalisante de la politique du monument historique, c'est-à-dire un « *art de paître le bétail humain, aujourd'hui égaré et celle d'une société qui saurait, mieux que les autres concilier la continuité et le changement, la conservation et la création*<sup>117</sup> », un moyen de conférer un sens à l'expérience vécue des citoyens.

Pour réaliser cette politique, l'État va se doter d'un appareil juridique, institutionnel et politique sur le long terme – en effet les décisions en matière de conservation des monuments historiques prises lors de la révolution française ne vont être concrètement effectives que quelques décennies plus tard, notamment sous le Second Empire<sup>118</sup>. Cet appareillage politique, composé d'un ensemble de lois et de création d'institutions de conservation des monuments historiques<sup>119</sup>, va inaugurer la pratique de conservation par l'intermédiaire du classement sur l'Inventaire général : un corpus d'objets sélectionnés comme représentants d'un symbole national<sup>120</sup>. En effet, ces objets, par cette procédure de classement, vont se voir attribuer un statut particulier qui va les catégoriser comme relevant de l'essence sociale de la nation<sup>121</sup>. Autrement dit, ils vont relever (et se voir attribuer) d'une valeur nationale, accessible et compréhensible de tous et qui est elle-même sa propre fin, c'est-à-dire une valeur nationale qui n'aura de cesse de chercher à se renforcer elle-même par les objets qu'elle incarne<sup>122</sup>. Ainsi cet appareil juridique, mais également administratif avec ses services et ses institutions, se traduit

---

<sup>115</sup> É. JOURDAIN, E. DUPONT, *Les nouveaux biens communs ? Réinventer l'Etat et la propriété au XXIe siècle*, l'Aube, 2022.

<sup>116</sup> J-L. TORNATORE, « Les formes d'engagement dans l'activité patrimoniale. De quelques manières de s'accommoder au passé », *Questions de communication. Série actes*, 2006, n° 3, p. 515-538 ; V. VESCHAMBRE, « Introduction », Maria Gravari-Barbas (dir.), *Habiter le patrimoine : enjeux, approches, vécu*, Presses Universitaires de Rennes, 2005, p. 511-516.

<sup>117</sup> M. GUILLAUME, *La politique du patrimoine*, Galilée, coll. « Collection L'Espace critique », 1980, p. 15.

<sup>118</sup> J-M. LENIAUD, *Les archipels du passé : le patrimoine et son histoire*, *op. cit.*

<sup>119</sup> Pour plus de détails, voir J-P. BADY, *Les monuments historiques en France*, Presses Universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », 1985 ; P. BÉGHAIN, *Le patrimoine : culture et lien social*, *op. cit.* ; J-M. LENIAUD, *Les archipels du passé : le patrimoine et son histoire*, *op. cit.* ; P. MOULINIER, *Les politiques publiques de la culture en France*, *op. cit.* ; L. RÉAU, M. FLEURY, G-M. LEPROUX, *Histoire du vandalisme. Les monuments détruits de l'art français*, Paris, Robert Laffont, 1994 [1959].

<sup>120</sup> C. ISNART, « Anthropologie du patrimoine », *Encyclopædia Universalis*, Encyclopædia Universalis, 2016.

<sup>121</sup> P. BOURDIEU, « Les rites comme actes d'institution », *op. cit.*

<sup>122</sup> N. HEINICH, « Dix propositions sur les valeurs », *Questions de communication*, 2017, vol. 31, n° 1, p. 291-313.



par des textes de lois exécutés par des fonctionnaires<sup>123</sup> attachés à la conservation des monuments historiques illustrant le pouvoir et l'autorité de l'État à prescrire et sanctionner<sup>124</sup>.

Tels ces textes de lois, les narratives nationales s'appuient sur des discours à la fois écrits et oraux (les traditions orales transmises de génération en génération). En effet, les discours sont un principe de totalisation et de d'accréditation, un moyen de faire nation, « *l'homme ordinaire rend au discours le service d'y figurer comme principe de totalisation et comme principe d'accréditation : il lui permet de dire « c'est vrai de tous », et « c'est la réalité de l'histoire ». Il y fonctionne à la manière du Dieu de jadis*<sup>125</sup> » (d'autant plus fort puisqu'à ce même moment la langue nationale, l'imprimerie et la littérature se développent). Les discours, les traditions orales et les récits (toujours construits, réactualisés, réinterprétés, réinventés, fantasmés et idéalisés au moment de l'acte d'énonciation) participent à diffuser, dans cette perspective performative, cette construction sociale et politique à vocation universelle du monument historique. Les livres sur les « voyages pittoresques » d'auteurs qui décrivent avec allégories, métaphores et embellissements une image de la France et de ses monuments, participent à cette construction. Par exemple, Victor Hugo, dans un petit livret publié en réaction aux destructions révolutionnaires, écrit « *il y a deux choses dans un édifice, son usage et sa beauté, son usage appartient au propriétaire, sa beauté à tout le monde ; c'est donc dépasser son droit que de le détruire*<sup>126</sup> ». Ici, Victor Hugo s'attarde sur la distinction entre l'usage et le beau, le premier relevant de l'individuel (le propriétaire) mais qui est subordonné au second, l'esthétique, la valeur collective, donc une perspective nationale.

En effet, si les récits sont des outils pédagogiques transformant les lieux, les espaces et donc structurant les représentations, c'est parce que cette écriture s'adosse à un réceptacle qu'est la lecture (notamment dans le domaine de l'éducation). Ensemble, elles forment un binôme écriture-lecture qui, par des opérations scripturaires, permet de refaire « l'histoire »<sup>127</sup>. De fait, ces discours sur les monuments historiques ont une vocation pleinement intégratrice<sup>128</sup> puisqu'ils intègrent le citoyen dans la nation en conférant un sens à son existence qui s'impose de manière performative et normative<sup>129</sup>. Par ces discours, et les textes de loi, l'État complète

---

<sup>123</sup> H. S. BECKER, *Les mondes de l'art*, op. cit., p. 178.

<sup>124</sup> V. RIVRON, *Enracinement de la littérature et anoblissement de la musique populaire : étude comparée de deux modalités de construction culturelle du Brésil (1888-1964)*, op. cit.

<sup>125</sup> M. DE CERTEAU, *L'invention du quotidien*, op. cit., p. 16-17.

<sup>126</sup> V. HUGO, *Guerre aux démolisseurs*, Allia, 2020 [1825].

<sup>127</sup> M. DE CERTEAU, *L'invention du quotidien*, op. cit., p. 243.

<sup>128</sup> F. PAULHIAC, « Espace public/Espace patrimonial : le rôle des citoyens dans la gestion du patrimoine local, le cas de l'aménagement du Vieux-Montréal et du Vieux-Port de Montréal. », Maria Gravari-Barbas (dir.), *Habiter le patrimoine : enjeux, approches, vécu*, Presses Universitaires de Rennes, 2005, p. 315-331.

<sup>129</sup> M. GUILLAUME, *La politique du patrimoine*, op. cit. ; H-P. JEUDY, *Patrimoines en folie*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, coll. « Cahier », 1990, p. 1-12.

la tripartition « matériel » (l'édifice qui sera classé monument historique), « idéal » (ériger en symbole) et « immatériel », à savoir le versant culturel du monument historique<sup>130</sup>. En effet, matériel et immatériel sont profondément entremêlés, et sont deux versants inextricables : le substrat matériel (l'édifice) comme symbole (l'idéal) ne subsiste désormais que par les imaginaires socio-culturels y étant associés, donc la culture (l'immatériel).

Plus encore, cette prétention à l'universalisme, et sa performativité sur les représentations, se traduit aussi dans la littérature et le champ scientifique. Plusieurs définitions conçoivent le monument historique (et quelques siècles plus tard, le patrimoine) dans une vision universaliste, en effet « *pour la plupart des auteurs, le [monument historique] est du côté du bien commun, du collectif, du lien social (Di Méo, 1995)<sup>131</sup>* », et donc dans une perspective holistique. Pour Françoise Choay, le patrimoine est « *un fonds destiné à la jouissance d'une communauté élargie aux dimensions planétaires et constituée par l'accumulation continue d'une diversité d'objets que rassemble leur commune appartenance<sup>132</sup>* », et selon elle, « *on peut donc avancer que le monument, sous des formes variées, existe dans toutes les cultures et les sociétés humaines. Il apparaît comme un universel culturel<sup>133</sup>* ». Autrement dit, elle conçoit le monument historique comme un invariant anthropologique qu'elle essentialise comme un principe propre à toutes sociétés. Alors, il est un bien commun appartenant universellement à tous d'après Nathalie Heinich, « *le [monument historique] en est un, sans hésitation : un bien dont tout un chacun peut jouir sans risquer de l'épuiser<sup>134</sup>* ». Plus encore, dans le sens commun, la définition donnée par le dictionnaire du Larousse prétend bien également à l'envergure commune, universaliste du patrimoine, perçu comme « *ce qui est considéré comme l'héritage commun d'un groupe<sup>135</sup>* ».

Or cette vocation d'un universalisme du monument historique suscite rapidement des interrogations quant à sa traduction pragmatique, dès lors il importe de « *ne pas rester prisonnier ou otage de déclarations<sup>136</sup>* ». En effet, si le monument historique à cette fonction « *miroir<sup>137</sup>* », c'est parce qu'il se fait le reflet de l'époque d'une société donnée et de ses problématiques qui structurent sa forme sociale. Il vise à fonder une identité nationale par un

---

<sup>130</sup> P. NORA, *Les Lieux de mémoire*, Tome 2, *La Nation*, op. cit.

<sup>131</sup> M. GRAVARI-BARBAS, V. VESCHAMBRE, « Patrimoine : derrière l'idée de consensus, les enjeux d'appropriation de l'espace et des conflits », op. cit, p. 67.

<sup>132</sup> F. CHOAY, *L'Allégorie du patrimoine*, Le Seuil, « La Couleur des idées », 1996, p. 9.

<sup>133</sup> F. CHOAY, « Le patrimoine en questions », *Esprit*, 2009, n° 11, p. 196.

<sup>134</sup> N. HEINICH, *La fabrique du patrimoine : « de la cathédrale à la petite cuillère »*, op. cit, p. 73.

<sup>135</sup> LAROUSSE, *Définition de patrimoine* [en ligne],

<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/patrimoine/58700>, consulté le 12 avril 2023.

<sup>136</sup> A. PECQUEUX, « Sociologie de la mobilisation et de l'action patrimoniales : agir pour/sur le Château de Lunéville », Noël Barbe, Jean-Louis Tornatore (dir.), *Les formats d'une cause patrimoniale. Emotions et actions autour du château de Lunéville*, LAHIC/Mission Ethnologie, 2011, p. 48.

<sup>137</sup> F. CHOAY, *L'Allégorie du patrimoine*, op. cit.

réenchantement fondé sur « *la fabrication d'un consensus moral tendant à rendre publique une narration réparatrice des accroc de l'histoire*<sup>138</sup> », ainsi que par un travail de resymbolisation réinscrivant les individus dans un nouveau temps historique et communautaire<sup>139</sup>. Pourtant, ce qui relève du monument historique est moins naturel et universel que social et contextuel (donc particulier) : sa production, son classement (au sens juridico-politique par des mesures institutionnelles) relève d'une situation socio-politique particulière où l'État est le fondateur du crédo patrimonial<sup>140</sup> qui, par l'acte d'institution, impose une apparence universelle et intemporelle de l'histoire nationale.

Dès lors, la construction socio-historique du monument historique, et de sa conservation (par le registre du classement) comme forme sociale idéale-typique de gestion, fait écho au « vandalisme » lors de la révolution française, c'est-à-dire toutes formes de destruction et d'altération des édifices<sup>141</sup>. Les élites aristocratiques, soucieuses de préserver leurs biens au moment des révoltes « destructrices », ont imposé par la « culture nationale » leurs édifices comme des biens à préserver parce que relevant d'un symbole national. Ainsi, le monument historique est un acte, un verbe (puisqu'il désigne l'action de classer et de conserver)<sup>142</sup> propre à une classe dominante à l'origine des décisions<sup>143</sup>. En conséquence, le monument historique, et sa gestion conservatrice, se sont imposés quand l'édifice s'apprêtait à disparaître lors des destructions révolutionnaires<sup>144</sup> – et c'est là l'une des caractéristiques<sup>145</sup> du monument historique et plus tard du patrimoine : est considéré comme patrimoine tout objet apprécié comme en voie de disparition<sup>145</sup>. La conservation relève donc d'une stratégie, par le recours au classement, afin de protéger des édifices privés selon des intérêts propres aux propriétaires privés. C'est le cas du château de Carneville, celui-ci a été inscrit à l'Inventaire Supplémentaire puis classé au titre des monuments historiques le 10 septembre 1973 après demande de son propriétaire, René Clérel de Tocqueville, dans une lettre adressée au Ministère des Affaires Culturelles, afin

---

<sup>138</sup> J. BONDAZ, C. ISNART, A. LEBLON, « Au-delà du consensus patrimonial. Résistances et usages contestataires du patrimoine », *Civilisations*, 2012, vol. 61, n° 1, p. 11.

<sup>139</sup> A. MICOUD, « Musée et patrimoine : deux types de rapport aux choses et au temps ? », *Hermès, La Revue*, 1996, vol. 20, n° 2, p. 115-123.

<sup>140</sup> J.-M. LENIAUD, *L'Utopie française. Essai sur le patrimoine*, *op. cit.*

<sup>141</sup> L. RÉAU, M. FLEURY, G.-M. LEPROUX, *Histoire du vandalisme. Les monuments détruits de l'art français*, *op. cit.*

<sup>142</sup> J. BONDAZ, C. ISNART, A. LEBLON, « Au-delà du consensus patrimonial. Résistances et usages contestataires du patrimoine », *op. cit.*, p. 9.

<sup>143</sup> G. ROCHER, *Introduction à la sociologie générale. 3. Le changement social*, Éd. HMH, 1970.

<sup>144</sup> D. FABRE, « Patrimoine et Culture Paysanne », *Les invités d'Agromip*, 2007, n° 9, p. 20-24.

<sup>145</sup> C. EMELIANOFF, C. CARBALLO, « La liquidation du patrimoine, ou la rentabilité du temps qui passe », *Les Annales de la recherche urbaine*, Persée-Portail des revues scientifiques en SHS, 2002, vol. 92, n° 1, p. 49-57.

d'empêcher des constructions agricoles aux abords du château (*voir annexe 3*, « arrêté d'inscription sur l'Inventaire et arrêté de classement »).

En conséquence, le passage de la forme sociale idéale-typique de la maison à celle de la conservation du monument historique, comme modèle de gestion, réside dans le basculement entre une valeur d'usage orientée sur le modèle agricole et le patronage à une valeur d'usage servant désormais à la construction de l'identité nationale – donc symbolique. Or cette doctrine de la conservation a été au cœur de débats et de querelles entre les « interventionnistes » (les « modernes ») et les « non-interventionnistes » (les « anciens »)<sup>146</sup>. Ce point de tension réside dans la différence des valeurs accordées au monument historique et à sa conservation. Les non-interventionnistes s'ancrent dans une valeur d'ancienneté<sup>147</sup> qui réprouve toutes interventions de la main de l'homme en matière de conservation et de restauration, notamment parce qu'elles viennent rompre avec la force dissolvante (destructrice) de la nature qui est un marqueur de la forme originelle du monument. Autrement dit, c'est une forme de conservation exacerbée, réifiante<sup>148</sup>, vouée à la préservation de l'édifice dans son état originel, sans la moindre altération (intervention). Néanmoins, cette valeur comporte, dans sa doctrine, ce contre quoi elle s'oppose : à force de vouloir trop conserver l'édifice, en n'intervenant à aucun stade de ses dégradations, l'édifice est voué à la ruine. Quant à eux, les interventionnistes s'ancrent dans une valeur de contemporanéité<sup>149</sup>, laquelle porte l'idée qu'un édifice est autant capable de répondre aux besoins actuels de l'humain qu'à ceux auxquels il répondait par le passé. Autrement dit la valeur d'usage du monument est intrinsèquement contemporaine, et celui-ci peut et doit s'adapter aux usages contemporains. Les monuments historiques sont indissociables de l'époque dans laquelle ils s'inscrivent, de ce fait « *les lieux de mémoire* [les monuments historiques] *ne vivent que de leur aptitude à la métamorphose*<sup>150</sup> », donc inséparable d'une valeur de contemporanéité.

Ainsi, indivisible de mutations socio-historiques, la forme sociale idéale-typique du domaine de Carneville, et sa valeur d'usage, ont été tantôt agricole, patronage et militaire (maison), tantôt symbole de l'identité et de la cohésion nationale (conservation). Il apparaît que, dans ce changement, l'encastrement tend à se déplacer : la conservation a bel et bien un coût qui est assumé afin d'assurer la cohésion sociale et politique de la nation. L'économie est donc toujours encadrée dans le social – et le politique. Or, la conservation sous le sigle du monument

---

<sup>146</sup> F. CHOAY, « Le patrimoine en questions », *op. cit.*, p. 206.

<sup>147</sup> A. RIEGL, *Le culte moderne des monuments*, *op. cit.*

<sup>148</sup> F. LEMARCHAND, « Le futur pour mémoire », *Autrement. Série mutations*, 2004, n° 203, p. 139-156.

<sup>149</sup> A. RIEGL, *Le culte moderne des monuments*, *op. cit.*

<sup>150</sup> P. NORA, « Entre mémoire et histoire », *op. cit.*, p. 38.

historique ne s'étend pas à l'ensemble des édifices, mais seulement à ceux répondant à un ensemble de critères spécifiques dont le respect leur confère le statut de symbole national. Dès lors, l'économie se déplace dans le social. S'il n'est conservé que ce qui est soutenable et valorisable pour la nation, alors apparaissent les limites déjà assumées par la politique du patrimoine de l'État : on ne peut pas tout conserver. De surcroît, l'élection monumentale (le classement et la conservation) entraîne un changement dans l'ordonnancement du lieu, de l'espace social : les habitants sont désormais évincés après le remplacement de la maison par le monument historique (la conservation). Dès lors « *la pensée moderne du monument élimine a priori la question de ses relations avec les habitants actuels*<sup>151</sup> ».

Par cette éviction, ceux qui travaillent, vivent et agissent la maison quotidiennement laissent place au visitorat, autrement dit le tourisme dans le cadre du monument historique. En effet, pour entretenir et conserver les monuments historiques sélectionnés, la valeur d'usage propre au forgeage de l'identité nationale s'appuie sur celle du tourisme culturel. De cette façon s'amorce un désencastrement de l'économie à propos du social du fait de la mutation de la valeur d'usage du monument historique venant déposséder l'édifice et son domaine de ceux dont il avait besoin pour subsister.

### **3. La catégorie de patrimoine, signe d'un désencastrement**

Désormais, le monument historique s'est profondément ancré dans la doctrine de la conservation où ce dernier est préservé en tant que symbole national. L'État, par ses mesures, est alors devenu le gardien du « *trésor national*<sup>152</sup> ». Or, les changements dus à la conservation ont entraîné une altération du système économique des édifices et leurs domaines<sup>153</sup>. En effet, en le vidant progressivement de ses habitants, ceux qui y travaillaient, vivaient et donc l'entretenaient, le système économique (agricole, patronage, domesticité) qui permettait d'entretenir le domaine ne fonctionne plus. Quand bien même la forme sociale de gestion d'un château et de son domaine peut être amenée à connaître des fluctuations (dans sa morphologie sociale, son organisation, etc)<sup>154</sup>, les coûts d'entretien et de restauration, eux, restent constants.

Ainsi, la forme sociale du domaine de Carneville (et d'un monument historique plus largement) est bien dynamique, elle est sujette à des variations d'ordre structurel et socio-historique. Or, le système économique du domaine, lui, reste statique, non pas au sens d'un coût

---

<sup>151</sup> D. FABRE, « Introduction. Habiter les monuments », *op. cit.*, p. 22.

<sup>152</sup> V. RIVRON, *Enracinement de la littérature et anoblissement de la musique populaire : étude comparée de deux modalités de construction culturelle du Brésil (1888-1964)*, *op. cit.*

<sup>153</sup> É. DURKHEIM, M. MAUSS, « [1] De quelques formes primitives de classification. Contribution à l'étude des représentations collectives », *op. cit.*

<sup>154</sup> G. AUGUSTINS, « Reproduction sociale et changement social : l'exemple des Baronniees », *op. cit.*

d'entretien et de restauration qui resterait immuable face aux mutations – en effet, il est bien dynamique dans ses variations croissantes ou décroissantes – mais au sens que pour toute forme sociale de gestion, une logique économique préside à la survie du lieu<sup>155</sup>. Ainsi, les crédits affectés à sa conservation conditionnent sa survie<sup>156</sup>. Et dans cette injonction à la logique économique, les années 1970-90 vont constituer un point de renversement fondamental où l'on va passer d'une logique de conservation à une pure logique de gestion, c'est-à-dire de maximisation des flux d'après la formule de Jean Davallon<sup>157</sup>.

Les années 1972-73 sont considérées comme une césure, c'est-à-dire un point de bascule où, désormais, la modernité capitaliste va entrer dans sa phase *hard*, la « hard modernity » : le capitalisme va maintenant être en mesure de se perfectionner, il va englober et renverser ses limites afin de se renforcer<sup>158</sup>. La cage d'acier<sup>159</sup> va s'affermir, c'est alors l'avènement d'un nouvel esprit capitaliste<sup>160</sup> qui va s'étendre à tous les champs de la vie sociale, y compris la culture qui devient un instrument du développement économique<sup>161</sup>. Plus encore, ce nouvel esprit va se fonder sur le paradigme individuel : par une crise des institutions socialisatrices propre à ces décennies, les individus vont faire l'objet d'une injonction à la responsabilisation, ils vont devoir se réaliser, s'épanouir eux-mêmes, devenir entrepreneur<sup>162</sup>. Et cette dynamique va également saisir celle du monument historique, désormais nommé patrimoine, et sa gestion.

Au moment des années 1980, le patrimoine va connaître un « emballement »<sup>163</sup>. En effet, à cette période, le patrimoine s'impose d'un point de vue terminologique dans l'optique de supplanter (et d'éliminer) le terme de monument historique<sup>164</sup>. Une tendance anthropologique voit le jour, à ce moment-là, visant à conserver l'ensemble des objets matériels mais aussi les éléments immatériels, culturels, symboliques de la vie quotidienne ; c'est l'inflation patrimoniale<sup>165</sup>. A partir de cette séquence, s'amorce une extension fulgurante de sa couverture sémantique. Désormais, le sigle « patrimoine » ne va plus seulement désigner les monuments historiques, mais aussi tout le versant immatériel, culturel, vernaculaire, industriel, naturel,

---

<sup>155</sup> *Ibid.*

<sup>156</sup> J-P. BADY, *Les monuments historiques en France*, *op. cit.*, p. 59.

<sup>157</sup> F. LEMARCHAND, *Socio-anthropologie des sociétés technoscientifiques : risques, catastrophes, patrimoine et développement durable*, Thèse de doctorat, Caen, Université de Caen, 2000, p. 330.

<sup>158</sup> A. HAESLER, *Hard Modernity : la perfection du capitalisme et ses limites*, Editions Matériologiques, coll. « Collection Economiques », 2018.

<sup>159</sup> M. WEBER, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, *op. cit.*

<sup>160</sup> L. BOLTANSKI, È. CHIAPELLO, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 1999.

<sup>161</sup> P. MOULINIER, *Les politiques publiques de la culture en France*, *op. cit.*

<sup>162</sup> F. TARRAGONI, *Sociologies de l'individu*, *op. cit.*

<sup>163</sup> J-Y. ANDRIEUX, *Patrimoine et histoire*, *op. cit.*

<sup>164</sup> F. CHOAY, « Le patrimoine en questions », *op. cit.*

<sup>165</sup> J-M. LENIAUD, *Les archipels du passé : le patrimoine et son histoire*, *op. cit.*

financier (en effet l'expansion du terme se produit en parallèle de l'affaiblissement du salariat comme source principale de revenu au profit du patrimoine), archéologique, etc. Ainsi, par cette inflation, « *tout devient patrimoine*<sup>166</sup> ».

Cependant, dans la continuité de la doctrine de conservation des objets de patrimoine, cette inflation sera aussi celle des classements. L'État, très rapidement, va s'inquiéter des moyens qui lui permettraient de maîtriser et d'assurer seul, administrativement et économiquement, cette inflation<sup>167</sup>. En effet, le nombre d'objets à conserver connaît une hausse constante et sans précédent<sup>168</sup>. Les dépenses publiques du Ministère de la culture pour leur conservation vont alors augmenter et contraindre celui-ci à recourir à l'aide d'autres ministères concernés de près ou de loin par leur conservation. Ainsi, face à cette inflation à la fois sémantique et, par effets rebonds, économique, les deux se renforçant mutuellement, l'État se voit très vite dépassé face à la multiplication des situations d'urgence<sup>169</sup>. En parallèle, les entreprises spécialisées dotées d'une qualification sanctionnant l'autorisation d'intervention sur les monuments historiques connaissent une baisse de leur nombre entraînant une hausse des coûts sur le marché : l'offre diminue tandis que la demande augmente – tout en sachant que l'inflation touche aussi les matériaux et les coûts de la main d'œuvre<sup>170</sup>. En conséquence, la forme sociale idéale-typique de la conservation va très rapidement atteindre ses limites : il doit trouver des fonds économiques. Dès lors, l'emballement patrimonial va entraîner une mutation complexe du modèle de gestion qui va se traduire par des changements dans la valeur d'usage, de ses acteurs et par une généralisation de la justification marchande<sup>171</sup>. Deux moments vont alors se développer conjointement.

Le premier est celui d'un recours au marché : l'État, dans les années 1980, va mettre le patrimoine sur le marché<sup>172</sup>. Avec l'instauration d'un « marché patrimonial », le patrimoine devient une marchandise<sup>173</sup>, ainsi, dans cette perspective de contemporanéité des usages, « *après avoir contribué pendant des siècles à confirmer le lignage et la collectivité publique,*

---

<sup>166</sup> M. GUILLAUME, *La politique du patrimoine*, *op. cit.*, p. 11.

<sup>167</sup> J-Y. ANDRIEUX, *Patrimoine et histoire*, *op. cit.*

<sup>168</sup> F. BENHAMOU, « L'économie du monument », *Les cahiers de médiologie*, 1999, vol. 7, n° 1, p. 71-86 ; F. BENHAMOU, « III. Les marchés de l'art et le patrimoine », *L'économie de la culture*, La Découverte, 2017, p. 42-62.

<sup>169</sup> F. BENHAMOU, « L'économie du monument », *op. cit.*

<sup>170</sup> *Ibid.*

<sup>171</sup> J-L. TORNATORE, « Les formes d'engagement dans l'activité patrimoniale. De quelques manières de s'accommoder au passé », *op. cit.*

<sup>172</sup> D. GRAEBER, *La fausse monnaie de nos rêves : vers une théorie anthropologique de la valeur*, Paris, Les Liens qui libèrent, 2022.

<sup>173</sup> F. ABRIOUX, G. SPIETH, P. TANCHOUX, « Labellisation et réseaux sociaux numériques dans le domaine du patrimoine : une stratégie d'attractivité incertaine ? L'exemple du Domaine national de Chambord », *Gestion et management public*, 2019, vol. 7/4, n° 2, p. 69-94.

après avoir vécu au temps des nations (1750-1950) une phase d'instrumentalisation historiciste, le patrimoine connaît de nos jours une troisième mutation, celle du consumérisme : il se transforme en produit de consommation<sup>174</sup> ». Il ne s'agit plus de conserver le monument historique mais d'adopter une approche purement gestionnaire visant à maximiser les flux, et donc les rentrées économiques pour couvrir son entretien et sa restauration : l'économie comme finalité et moyen. Ainsi, le patrimoine devient un gisement économique, un facteur d'investissement culturel<sup>175</sup>. « Subitement, la vocation du patrimoine n'est plus d'être, mais de servir<sup>176</sup> », autrement dit, le patrimoine n'a plus pour seul but d'être strictement un symbole de l'identité nationale, un ciment identitaire et de sociabilité, mais désormais il doit servir, être doté d'une fonction utilitaire proprement économique, « on en est venu au slogan : « le monument doit gagner sa vie »<sup>177</sup> ». Le patrimoine verse alors dans une démarche de valorisation, c'est-à-dire la possibilité d'en tirer une plus-value économique par sa transformation en produit, donc en marchandise<sup>178</sup>.

Cette marchandisation prend donc la forme d'une « injonction » à l'ouverture au public, c'est-à-dire l'ouvrir à la visite, l'animation culturelle et donc à la promotion touristique<sup>179</sup>. En effet, le tourisme devient l'un des facteurs de survie du patrimoine par le dégagement de devises économiques. Or la pratique du tourisme est plus ancienne de quelques décennies, le premier château privé à avoir eu recours à l'ouverture au public est celui de Villandry par son propriétaire, Joachim Carvallo dans les années 1920<sup>180</sup>. En effet, après la Première Guerre mondiale, dans un pays jonché de destructions, le tourisme des monuments historiques va être appliqué dans un double but. D'abord il constitue un ressort économique pour la reconstruction du pays, ensuite il conforte le sentiment d'appartenance nationale au lendemain de la guerre et comme un attrait culturel pour les visiteurs intra et internationaux<sup>181</sup>. Ainsi, avec cette mise sur le marché – construit par le support d'institutions, d'acteurs (l'État) et des dispositifs symbolico-matériels<sup>182</sup> – se produit une rupture des solidarités traditionnelles et mécaniques<sup>183</sup>.

<sup>174</sup> J.-M. LENIAUD, *Les archipels du passé : le patrimoine et son histoire*, op. cit.

<sup>175</sup> P. BÉGHAIN, *Le patrimoine : culture et lien social*, op. cit.

<sup>176</sup> J.-M. LENIAUD, *L'Utopie française. Essai sur le patrimoine*, op. cit, p. 68.

<sup>177</sup> *Ibid.*

<sup>178</sup> F. LEMARCHAND, *Socio-anthropologie des sociétés technoscientifiques : risques, catastrophes, patrimoine et développement durable*, op. cit, p. 370.

<sup>179</sup> J.-P. BADY, *Les monuments historiques en France*, op. cit.

<sup>180</sup> É. MENSION-RIGAU, *La vie des châteaux. Mise en valeur et exploitation des châteaux privés dans la France contemporaine : stratégies d'adaptation et de reconversion*, op. cit.

<sup>181</sup> J.-M. LENIAUD, *Les archipels du passé : le patrimoine et son histoire*, op. cit.

<sup>182</sup> P. FRANÇOIS, *Sociologie des marchés*, Armand Colin, « Collection U », 2008.

<sup>183</sup> É. DURKHEIM, *De la division du travail social*, Paris, Presses Universitaires de France, « Quadrige », 2013 [1893].



Désormais le rapport noué entre le patrimoine et l'économie se joue par et sur l'extérieur via le tourisme.

Le deuxième moment après l'emballage de la machinerie patrimoniale est l'application d'une nouvelle politique patrimoniale. L'État n'est plus en mesure d'assurer économiquement et structurellement la charge de gestion du parc patrimonial, et engage une nouvelle politique se caractérisant « *par des mesures de conservation indirecte, de décentralisation, d'auto-gestion : chacun est invité à prendre statut de conservateur-associé pour autogérer ce qui dans le patrimoine local n'est pas encore contrôlé centralement*<sup>184</sup> ». Cette nouvelle forme politique se fondant sur la délégation de la gestion s'inscrit et témoigne de cette injonction à la responsabilisation individuelle du nouvel esprit du capitalisme. L'individu est amené, avec cette crise des institutions socialisatrices à réaliser son individualité, à devenir entrepreneur en menant des « projets ». De cette façon, le patrimoine s'individualise en s'inscrivant dans une dynamique de réappropriation individuelle marquée par des stratégies socio-économiques soumises à des exigences de rentabilité<sup>185</sup> – en effet, le désengagement de l'État à des échelles inférieures laisse le champ libre à la dimension mercantile<sup>186</sup>. Ce deuxième moment marque bien le « tournant patrimonial », c'est-à-dire « *la montée en puissance des communautés et l'appropriation ou réappropriation du patrimoine par le public depuis les années 1970*<sup>187</sup> ».

Cette séquence marque une extension de la typologie des acteurs responsables de la gestion du patrimoine, et concerne désormais des acteurs socio-économiques dans le champ privé et public<sup>188</sup>. De ce fait, on remarque d'abord le passage d'une conscience patrimoniale (la représentation et l'appartenance à la nation) à l'investissement (l'action)<sup>189</sup>. Ensuite que l'État n'est plus le seul acteur et que se met en place une coopération collective dans la gestion. Et enfin qu'en réaction au délitement de la maison, par la conservation et le monument historique, orchestré par l'État, les propriétaires privés vont s'inscrire dans la dynamique du marché et de la coopération et vont se retrouver à nouveau dans une « pleine » souveraineté en matière de gestion de leurs domaines. Or cette réappropriation gestionnaire se déroule après des mutations de la valeur d'usage. Celle-ci n'est plus vouée à l'activité agricole ou au patronage, ou à une

---

<sup>184</sup> M. GUILLAUME, *La politique du patrimoine*, *op. cit.*, p. 16.

<sup>185</sup> C. EMELIANOFF, C. CARBALLO, « La liquidation du patrimoine, ou la rentabilité du temps qui passe », *op. cit.*

<sup>186</sup> P. BÉGHAIN, *Patrimoine, politique et société*, Presses de Sciences Po, La Bibliothèque du citoyen, 2012.

<sup>187</sup> L. HÉNAUT, « Les professionnels du patrimoine à l'épreuve du tournant patrimonial », « Claudie Voisenat, Christian Hottin (dir.), *Le Tournant patrimonial. Mutations contemporaines des métiers du patrimoine*, Paris, Éditions de la MSH, 2016 », *In Situ. Au regard des sciences sociales*, 2019, n° 1, p. 2.

<sup>188</sup> D. THÉRON, « Grande Europe : les gageurs du patrimoine », *Le Débat*, 1994, vol. 78, n° 1, p. 147-158.

<sup>189</sup> H. GLEVAREC, G. SAEZ, *Le patrimoine saisi par les associations*, Ministère de la Culture - DEPS, coll. « Questions de culture », 2002.

stricte instrumentalisation servant la nation – même si cette dimension symbolique reste toujours présente, mais ne semble pas être celle qui domine. A présent, la valeur d’usage du monument historique est orientée vers l’activité économique comme moyen et modèle de gestion. En somme, sur cette troisième séquence historique, l’économie s’est désencastrée du social, un renversement s’est produit, elle s’est désocialisée, et englobe à présent le social<sup>190</sup>. Le patrimoine, sa dimension sociale et symbolique, est maintenant encasté dans l’économie.

En conclusion, le domaine de Carneville a été au cœur de mutations socio-historiques qui ont contribué à reconfigurer sa forme sociale idéale-typique de gestion ainsi que sa valeur d’usage. Au départ, c’était la maison, où l’activité économique du domaine était encastée dans le social par un usage quotidien, agricole et de patronage. Cependant, par des ruptures, elle a laissé place à celle de la conservation avec l’inauguration du monument historique, orchestré par l’État visant à l’instrumentaliser comme symbole national. L’économie est toujours encastée dans le social, et par extension, dans le politique. Or avec le tournant des années 1970-90, se caractérisant par un durcissement du capitalisme et de son nouvel esprit, l’inflation et le tournant patrimonial, la gestion du domaine de Carneville, et du récemment nommé « patrimoine », s’est retrouvé sur le marché et dans de nouvelles politiques patrimoniales orientées à la responsabilisation à l’auto-gestion et à la délégation. Alors, il a basculé dans une forme sociale idéale-typique où la valeur d’usage est strictement économique de façon que l’encastement se renverse : l’économie englobe le patrimoine et sa dimension socio-symbolique. Cependant, les propriétaires privés assistent à un retour vers une gestion souveraine de leurs domaines tout en devant désormais composer avec des difficultés dues à ces changements. Ainsi, une nouvelle forme sociale idéale-typique de la gestion du domaine de Carneville s’inaugure, comment se traduit-elle dans cette tension entre retour d’une pleine souveraineté et dépossession des moyens originels de gestion du domaine qui étaient ceux de la maison ?

---

<sup>190</sup> K. POLANYI, *La grande transformation : aux origines politiques et économiques de notre temps*, op. cit.

## Chapitre 2. L'entreprise du monument historique entre équilibres et vulnérabilité

### 1. L'entreprise comme forme sociale idéale-typique de gestion

Désormais, la forme sociale idéale-typique de gestion du château de Carneville qui s'inaugure est celle de l'entreprise. En raison des changements socio-économiques et historiques qui ont touchés les domaines, certains d'entre eux ont été mis sur le marché marquant l'arrivée des « néo-proprétaires » acquéreurs de ces domaines<sup>191</sup>. Or, par l'ampleur prise par la société capitaliste néolibérale et le passage d'une logique de conservation à une logique de gestion, la gérance patrimoniale s'élabore autour de projets portés par des entrepreneurs<sup>192</sup>. Cependant, ces nouveaux propriétaires privés, qui s'inaugurent sous la figure émergente du « propriétaire-gestionnaire », c'est-à-dire les propriétaires d'un bien tangible privé dont ils sont responsables<sup>193</sup> – autrement dit l'ère des « gestionnaires-entrepreneurs » du champ culturel<sup>194</sup> –, doivent faire face à l'injonction économique propre à la gestion de leurs domaines. Désormais, le patrimoine s'inscrit dans de nouvelles stratégies de développement<sup>195</sup> où le propriétaire-gestionnaire doit veiller à l'équilibre et à la mise en synergie des dynamiques économiques (rentabilité et soutenabilité) et symboliques (significations)<sup>196</sup>. Dès lors, gérer un monument historique signifie l'intégrer dans les standards contemporains de gestion et de management pour leurs propriétaires-gestionnaires<sup>197</sup>. De cette manière, « *s'ils veulent entretenir toitures et maçonneries, les propriétaires privés doivent, eux aussi, se comporter comme des chefs d'entreprises, les castle businessmen*<sup>198</sup> ».

Ces dernières années ont vu, dans le champ du patrimoine, la « *multiplication des entreprises à caractère commercial*<sup>199</sup> », où le monument historique « *prend l'aspect d'une société commerciale*<sup>200</sup> » où sa valorisation passe par des activités commerciales et leurs développements. Ainsi, par la conservation puis le désengagement de l'État, l'on passe d'une

---

<sup>191</sup> A. GONDRAS, *La valorisation touristique des châteaux et demeures historiques*, op. cit.

<sup>192</sup> P. BÉGHAIN, *Patrimoine, politique et société*, op. cit. ; F. TARRAGONI, *Sociologies de l'individu*, op. cit.

<sup>193</sup> A. GONDRAS, *La valorisation touristique des châteaux et demeures historiques*, op. cit.

<sup>194</sup> R. MOULIN, « Le marché de l'art contemporain », *Le Débat*, 1998, vol. 98, n° 1, p. 87-101.

<sup>195</sup> P. BÉGHAIN, *Le patrimoine : culture et lien social*, op. cit.

<sup>196</sup> X. GREFFE, « Les artistes-entrepreneurs », *L'Observatoire*, 2014, vol. 44, n° 1, p. 50-52.

<sup>197</sup> N. ORTAR, « Restaurer sa maison à l'ombre d'un patrimoine », Maria Gravari-Barbas (dir.), *Habiter le patrimoine : enjeux, approches, vécu*, Presses Universitaires de Rennes, 2005, p. 48.

<sup>198</sup> J.-M. LENIAUD, *L'Utopie française. Essai sur le patrimoine*, op. cit, p. 70.

<sup>199</sup> F. LEMARCHAND, *Socio-anthropologie des sociétés technoscientifiques : risques, catastrophes, patrimoine et développement durable*, op. cit, p. 334.

<sup>200</sup> J.-R. MORICE, « De l'espace privé et résidentiel à l'espace public et commercial : l'exemple du château », op. cit, p. 65.

logique de « maison » à des « entreprises modernes », c'est-à-dire d'une gestion culturelle à une gestion managériale<sup>201</sup>. Cependant, le propriétaire a toujours été « entreprise » en ce sens qu'il opérait, du temps de la maison, la conciliation de ressources variées (symboliques, sociales, économiques, etc)<sup>202</sup>. En conséquence, dans le but de faire face à l'impératif économique, c'est-à-dire entretenir, conserver, restaurer les monuments historiques, dans le temps « hyperdominant » du capitalisme<sup>203</sup>, l'entreprise et ses activités commerciales s'imposent.

Dès lors, depuis l'acquisition par Guillaume Garbe en 2012, la gestion du domaine de Carneville est passée sous le joug d'une entreprise, la SARL GALERIE GARBE (« SGG »). Toutefois, il est à préciser le caractère particulier de cette entreprise qui nécessite de la décomposer méthodologiquement<sup>204</sup>. La SGG n'est pas l'entité première du domaine. Quand bien même elle en est la société exploitante, celle-ci ne peut pas être juridiquement détentrice du domaine. Dès lors, la SGG, n'intervient qu'en deuxième instance parce qu'elle est locatrice de l'exploitation commerciale du lieu auprès d'une Société Civile Immobilière (« SCI »), détentrice du domaine mais qui, elle, ne peut légalement émettre des recettes issues d'activités commerciales. Toutefois, chacune des deux sont possédées par le même propriétaire, Guillaume Garbe, chef d'entreprise de la SGG et actionnaire majoritaire de la SCI<sup>205</sup>, dont les sièges sociaux se situent dans l'aile ouest du second manoir.

D'après Max Weber, l'entreprise se définit comme une activité continue et rationnelle en finalité<sup>206</sup> visant à couvrir les frais de gestion du domaine de Carneville en passant par des activités économiques (commerciales) c'est-à-dire un « *exercice pacifique d'un droit de disposition d'orientation essentiellement économique*<sup>207</sup> ». Pour d'autres auteurs<sup>208</sup>, l'entreprise constitue un système complexe structurel, culturel et stratégique visant la performance économique. Ainsi l'entreprise est une forme d'organisation orientée vers la réalisation d'un profit<sup>209</sup>, un moyen de répondre aux besoins propres de la société capitaliste. En effet, la base

---

<sup>201</sup> G. SORÁ, « La maison et l'entreprise », *op. cit.*, p. 97.

<sup>202</sup> X. GREFFE, « Les artistes-entrepreneurs », *op. cit.*, p. 50.

<sup>203</sup> F. LEMARCHAND, *Socio-anthropologie des sociétés technoscientifiques : risques, catastrophes, patrimoine et développement durable*, *op. cit.*

<sup>204</sup> P-M. MENGER, « Une analytique de l'action en horizon incertain. Une lecture de la sociologie pragmatique et interactionniste », *Howard Becker et les mondes de l'art : [actes du colloque de Cerisy, octobre 2010]*, Palaiseau, Éditions de l'École Polytechnique, 2013, p. 148.

<sup>205</sup> Il détient 5999 des 6000 parts, la part restante appartient à sa grand-mère, Christiane Hamel.

<sup>206</sup> M. WEBER, *Économie et société*, Tome 1, *op. cit.*

<sup>207</sup> *Ibid.*, p. 101.

<sup>208</sup> F. OSTY, M. UHALDE, R. SAINSAULIEU, *Les mondes sociaux de l'entreprise : penser le développement des organisations*, Paris, La Découverte, 2007, p. 17.

<sup>209</sup> P. FRANÇOIS, « Entreprise », *op. cit.*

du système capitaliste repose sur la séparation wébérienne de la gestion domestique de la démarche entrepreneuriale, se traduisant par une dépossession de la valeur d'usage (liée à la maison) pour la dimension marchande et l'entreprise<sup>210</sup>.

Pour autant, la conception de la SGG ne doit pas être réifiée à une pure logique rationnelle en finalité visant le gain économique. En effet, elle doit être saisie par l'acteur qui la compose et son projet. Dès lors, « *le concept d'“entrepreneur”, tel que Schumpeter l'élabore, est ainsi fort pratique pour montrer l'impact des stratégies des individus et des groupes, sur les configurations, y compris dans des domaines où l'économie et le lucratif sont tabous, comme dans celui de la culture*<sup>211</sup> » – mais où dans celle-ci le profit économique par l'entreprise tend à être de moins en moins tabou puisque le caractère symbolique, sacré (proscrivant tous profits économiques) tend à se séculariser<sup>212</sup>. Il permet de saisir, dans une perspective anthropologique, ses propriétés et son origine sociale, sa trajectoire, sa position dans le champ culturel, son rôle, ainsi que ses motivations<sup>213</sup>. En effet, Guillaume Garbe dispose d'une trajectoire propre que la démarche de l'entretien ethnographique (en complémentarité avec des entretiens informels et la démarche ethnographique)<sup>214</sup> a permis de reconstituer tout en gardant une visée réflexive<sup>215</sup>. En effet, tout récit biographique est le propre d'un « individu bricoleur<sup>216</sup> ». Il fait du récit une reconstruction, l'œuvre d'une mémoire sélective<sup>217</sup>, avec le souci de donner du sens et de relier les événements d'une histoire individuelle en les organisant en séquences ordonnées et logiques – quand bien même ils n'aient aucun lien entre eux ni même qu'ils se soient déroulés successivement comme l'individu le prétend, c'est l'illusion biographique<sup>218</sup>.

Guillaume Garbe, 32 ans, est issu de deux générations d'antiquaires, d'abord ses grands-parents l'ayant formé à la « sensibilité au beau » et au patrimoine, puis ses parents qui possédaient des boutiques en France, aux États-Unis et au Canada, et qu'il assistait dans les salons où il fera par ailleurs sa première enchère à l'âge de sept ans. Lors de sa scolarité, il se

---

<sup>210</sup> J. LUZI, « La collapsologie au crible de l'écoféminisme de subsistance », *Écologie & politique*, 2022, vol. 64, n° 1, p. 71-87.

<sup>211</sup> V. RIVRON, *Enracinement de la littérature et anoblissement de la musique populaire : étude comparée de deux modalités de construction culturelle du Brésil (1888-1964)*, *op. cit.*, p. 528.

<sup>212</sup> J.-M. LENIAUD, *Les archipels du passé : le patrimoine et son histoire*, *op. cit.*, p. 317.

<sup>213</sup> P. BOURDIEU, « Les rites comme actes d'institution », *op. cit.*, p. 106-107 ; C. ISNART, « Anthropologie du patrimoine », *op. cit.*

<sup>214</sup> S. BEAUD, « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'"entretien ethnographique" », *op. cit.*

<sup>215</sup> M. DARMON, « Le psychiatre, la sociologue et la boulangère : analyse d'un refus de terrain », *Genèses*, 2005, vol. 58, n° 1, p. 98-112.

<sup>216</sup> F. TARRAGONI, *Sociologies de l'individu*, *op. cit.*, p. 80.

<sup>217</sup> C. THOMÉ, « Faire parler les silences », *Parler de soi. Méthodes biographiques en sciences sociales*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2020, p. 227-238.

<sup>218</sup> P. BOURDIEU, « L'illusion biographique », *Actes de la Recherche en sciences sociales*, 1986, vol. 62, n° 1, p. 69-72.

forme à un éclectisme culturel (initiation à la musique, le théâtre, le latin, la pratique d'antiquaire, la culture, le patrimoine). Après un baccalauréat littéraire, il tente le concours pour rentrer à l'école du Louvres où il échoue avant d'y rentrer en auditeur libre après une première année en licence d'histoire de l'art à l'Institut Catholique de Paris. En parallèle, il monte sa propre entreprise de commerce de tableaux. Le projet d'achat d'un château s'est tissé avec son père dès l'enfance avec lequel il sillonnait les campagnes manchoises à la découverte du patrimoine de la région. Il découvre, à 14 ans, Carneville dans la Presse de la Manche à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine de 2005. Ainsi, avec son père, ils entament le projet de la racheter un jour. Au décès de son père, alors âgé de 21 ans, il arrête les études et saisit l'opportunité d'acheter le domaine en juillet 2012 après un long processus de négociations avec l'ancienne propriétaire, en parallèle de mener une activité d'antiquaire qu'il cessera pour se concentrer sur la gestion entrepreneuriale du domaine en reprenant l'entreprise de son père, la SGG.

Ainsi, contrairement à ce qu'affirment Carole Dufy et Florence Weber<sup>219</sup>, le comportement entrepreneurial et les compétences techniques en matière de gestion économique et culturelle relèvent bien de dispositions qui sont acquises par la socialisation primaire et secondaire<sup>220</sup>. En effet, par sa trajectoire, il a pu accumuler un capital social et symbolique par l'entrée « carrière » (ses parents et leur entreprise, la fréquentation des salons d'antiquaires) et institutionnelle (le parcours scolaire)<sup>221</sup>. Ainsi, en tant que propriétaire-gestionnaire, il s'attache à la gestion des relations publiques du domaine, à l'administration fiscale et à sa comptabilité, à la maîtrise d'ouvrage du chantier et de sa gestion, ainsi qu'à la recherche de fonds pour l'entretien et la restauration du domaine. En tant que propriétaire, il tient donc un rôle décisif<sup>222</sup> en matière de gestion foncière et sociale, notamment à travers son « projet ». Celui-ci consiste à réintégrer le château et son domaine au cœur de la vie sociale et culturelle de son territoire (sa « localité ») par le biais de ses dynamiques entrepreneuriales.

*« La finalité est de redonner au château son dynamisme et qu'il redevienne le premier employeur du village, comme en 1923 avec ses 75 employés. Il faut qu'il redevienne le repère du village, qu'il soit à nouveau vecteur de sa localité. »*  
(Guillaume Garbe)

---

<sup>219</sup> C. DUFY, F. WEBER, *La nouvelle anthropologie économique*, La Découverte, « Repères », 2023.

<sup>220</sup> P. FRANÇOIS, *Sociologie des marchés*, op. cit. ; M. PINÇON, M. PINÇON-CHARLOT, « Les nouveaux entrepreneurs et la naissance de leur vocation », *Innovations*, 2001, vol. 13, n° 1, p. 9-16.

<sup>221</sup> N. MOUREAU, B. ZENOU, « Le capital social, l'art contemporain et les carrières », *Sociologie de l'Art*, 2016, vol. 25-26, n° 1-2, p. 109-128.

<sup>222</sup> H. S. BECKER, *Les mondes de l'art*, op. cit, p. 222.

Cela s'inscrit dans cette démarche de réutiliser le monument historique par de nouvelles affectations afin de le réintégrer dans la vie socio-économique contemporaine pour couvrir ses impératifs économiques onéreux<sup>223</sup> : l'entreprise et ses activités commerciales. Une gestion entrepreneuriale qui, par le biais d'un modèle économique composé de différentes activités, vise à ouvrir économiquement la gérance du domaine. Pour autant par quelles activités cette gestion se met-elle en place ? Comment celles-ci se déploient-elles et dans quelle finalité ?

## 2. Viser les équilibres

L'entreprise du monument historique (ou « entreprise patrimoniale ») est confrontée à un paradoxe inhérent à son application dans le champ du patrimoine, celui de Lichfield : « *le patrimoine requiert des usages de grande valeur afin que ses coûts d'entretien et de réhabilitation soient amortis, mais les activités culturelles sont par nature faiblement rentables*<sup>224</sup> ». En effet, la SGG, quand bien même elle met en œuvre une marchandisation du domaine visant une hausse du tourisme culturel par des activités commerciales<sup>225</sup>, elle est soumise à un ensemble de contraintes. D'abord, elle est dépendante de l'espace et des propriétés géographiques où elle se déploie et qui s'imposent à elle<sup>226</sup>. Le domaine de Carneville bénéficie donc de sa localisation géographique (*voir annexe I*, « localisation géographique du domaine de Carneville ») puisque situé à une quinzaine de kilomètres de Cherbourg, il bénéficie d'un ensemble d'axes routiers et est à proximité d'une gare ferroviaire facilitant la venue de visiteurs. Dès lors, la mise en place de cette marchandisation dépend des infrastructures matérielles, paysagères, d'aménagements du site (parking, parcs, jardins, bâtis visitables, etc) et de leurs états<sup>227</sup>. De plus, l'entreprise est contrainte juridiquement par un ensemble de normes en tant qu'établissement recevant du public, faisant que, en plus du classement comme monument historique, l'activité commerciale est fonction de la nature juridique du domaine<sup>228</sup>. Ces contraintes et, compte tenu du paradoxe précédent, font que la SGG ne peut pas dégager des bénéfices économiques comme l'entend l'approche conventionnelle de l'entreprise. Ainsi, la

---

<sup>223</sup> J-P. BADY, *Les monuments historiques en France*, *op. cit.*

<sup>224</sup> F. BENHAMOU, *Économie du patrimoine culturel*, *op. cit.*, p. 41.

<sup>225</sup> F. BENHAMOU, « L'économie du monument », *op. cit.*

<sup>226</sup> S. BOBE, « L'intégration du patrimoine dans les stratégies entrepreneuriales en milieu rural : l'exemple des parcs naturels régionaux d'Armorique et des marais du Cotentin et du Bessin », Maria Gravari-Barbas (dir.), *Habiter le patrimoine : enjeux, approches, vécu*, Presses Universitaires de Rennes, 2005, p. 599-613.

<sup>227</sup> X. GREFFE, *La valorisation économique du patrimoine*, *op. cit.*

<sup>228</sup> M. WEBER, *Économie et société*, Tome 1, *op. cit.*

particularité de l'entreprise du monument historique est qu'elle tend, dans son modèle économique, à viser les « équilibres<sup>229</sup> ».

D'abord, le « petit équilibre », il vise à couvrir les frais d'entretien courant du domaine et de sa gestion. Ensuite, le « grand équilibre » qui vise quant à lui à couvrir également les frais d'entretien courant mais aussi les frais de restauration du domaine. Dès lors, par la mise en exploitation du domaine, c'est-à-dire la recherche de fonds par des activités économiques et commerciales<sup>230</sup>, l'entreprise vise à couvrir ses besoins par des stratégies d'optimisation des ressources internes<sup>231</sup>. Autrement dit, par le fait de recourir à des « *outils* », tel que l'entend Guillaume Garbe, un langage indigène, renvoyant à une catégorie de pensée<sup>232</sup> entrepreneuriale désignant les espaces et infrastructures « supports » d'activités commerciales. Cependant, quelles sont ces activités ? Ce modèle économique se structure alors en trois dimensions, où chacune est associée à une mise en scène particulière du domaine chargée d'un sens social<sup>233</sup> : le tourisme (l'ouverture au public), le locatif et l'événementiel.

La première dimension peut constituer une activité économique viable pour le domaine<sup>234</sup> : l'ouverture au public. Quand bien même elle relève d'un choix volontaire, elle est incitée par une fiscalité avantageuse, mais elle constitue surtout une rentrée d'argent immédiate<sup>235</sup>. Sur le domaine, cela se traduit par la mise en place de visites payantes libres (6 euros pour adultes et 4 euros pour enfants de moins de 10 ans) et de visites guidées (14 euros pour adultes et 8 euros pour enfants de moins de 10 ans). La première est une visite autonome du parc et des jardins au moment de la basse saison (d'avril à mi-juin, puis en septembre) où le domaine est ouvert au public. Elle est accompagnée d'un plan (*voir annexe 3*, « plan de la visite libre du domaine ») orientant les visiteurs avec un parcours de visite, balisant les éléments principaux à voir, et dont l'aménagement est une condition *sine qua none* de l'ouverture au public<sup>236</sup>. En deçà, l'ouverture au public nécessite de se doter d'une structure d'accueil, une boutique (ainsi qu'un parking situé dans l'avenue du domaine) situé à un passage stratégique<sup>237</sup> dans le premier manoir (fig. 10 à 12), premier édifice que le visiteur longe à son arrivée. En effet, au cours de la saison estivale,

---

<sup>229</sup> A. GONDRAS, *La valorisation touristique des châteaux et demeures historiques*, *op. cit.*

<sup>230</sup> J. DAVALLON, « Produire les hauts lieux du patrimoine », André Micoud (dir.), *Des Hauts-Lieux. La Construction Sociale de l'Exemplarité*, Paris, CNRS Éditions, « Hors collection », 1991, p. 85-102.

<sup>231</sup> F. OSTY, M. UHALDE, R. SAINSAULIEU, *Les mondes sociaux de l'entreprise : penser le développement des organisations*, *op. cit.* ; M. WEBER, *Économie et société*, Tome 2, Paris, Pocket, 1995 [1922].

<sup>232</sup> S. BEAUD, « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'"entretien ethnographique" », *op. cit.*

<sup>233</sup> M. PINÇON, M. PINÇON-CHARLOT, *Voyage en grande bourgeoisie. Journal d'enquête*, *op. cit.*

<sup>234</sup> B. KIRSHENBLATT-GIMBLETT, « Intangible heritage as metacultural production », *op. cit.*

<sup>235</sup> A. GONDRAS, *La valorisation touristique des châteaux et demeures historiques*, *op. cit.*

<sup>236</sup> *Ibid.* ; É. MENTION-RIGAU, « L'ouverture au public : un exemple des stratégies d'adaptation des propriétaires privés de monuments historiques », *op. cit.*

<sup>237</sup> *Ibid.*



les plans étaient donnés aux visiteurs, cependant, Victoria Pina, woofeuse âgée de 19 ans étudiante en première année de licence d'administration économique et sociale, suggéra de demander aux visiteurs de ramener les plans dans la boutique. En faisant retourner les visiteurs dans la boutique où sont vendus un ensemble de produits, cette stratégie a permis d'augmenter considérablement les ventes après sa mise en place. Le premier manoir, comme l'ensemble des autres édifices, est donc réinvesti d'une fonction et d'un usage contemporain, montrant que l'entretien du domaine (et ses activités) n'est pas synonyme d'un ancrage dans une tradition figée<sup>238</sup>.

Les visites guidées, permettant d'accéder à l'intérieur du château, sont assurées le mercredi et le dimanche de mi-juin à août. Celle du mercredi est assurée par Frédéric Senges<sup>239</sup>, 59 ans, guide conférencier, et celle du dimanche par Guillaume Garbe. Ces visites guidées proposent un premier temps dans la cour des dépendances où l'histoire du domaine et de chacun des édifices est expliquée (fig. 13 à 15). Le deuxième temps se déroule dans la cour d'honneur devant le château puis à l'intérieur de celui-ci où son histoire est passée en revue (fig. 16 à 19). Le troisième temps se situe dans le jardin à la française où est évoqué le projet actuel du lieu (fig. 20 à 21). Puis un dernier temps devant le second manoir pour un temps d'échange autour d'une bolée de cidre du domaine, le « physiocrate » (fig. 22). Par ces visites guidées, il va être question d'illustrer aussi le patrimoine immatériel du domaine sans lequel son versant matériel n'existerait pas<sup>240</sup>.

L'accès au terrain m'offrait l'avantage logistique de pouvoir participer à ces visites et donc de saisir le discours et la mise en scène du domaine auprès des visiteurs. Or, cet avantage s'est doublé d'un statut « d'objet de sollicitation<sup>241</sup> » : il m'était attribué un rôle de surveillance des visiteurs ou encore un rôle d'appui pour Guillaume Garbe pour me solliciter durant la visite, grillant *de facto* ma couverture auprès des visiteurs. Dès lors, j'ai pu voir mais j'ai aussi été vu<sup>242</sup> lorsque, par exemple, des visiteurs me posaient des questions sur le domaine. Cependant, j'ai tout de même pu observer la récurrence de la mise en scène ainsi que son fonctionnement et sa théâtralisation<sup>243</sup>. D'abord, elle se réalisait par un jeu sur les perspectives et la mise en

---

<sup>238</sup> É. MENSION-RIGAU, *La vie des châteaux. Mise en valeur et exploitation des châteaux privés dans la France contemporaine : stratégies d'adaptation et de reconversion*, op. cit., p. 361.

<sup>239</sup> Il arrive à Carneville lors d'un stage en juillet 2019 dans le cadre de son diplôme de guide conférencier, après avoir été journaliste à l'issue d'un diplôme de philosophie à la Sorbonne.

<sup>240</sup> B. KIRSHENBLATT-GIMBLETT, « Intangible heritage as metacultural production », op. cit., p. 60.

<sup>241</sup> J. BRABANT, « Peut-on faire de la recherche au sein d'une ONG ? », *Genèses*, 2013, vol. 90, n° 1, p. 42-61.

<sup>242</sup> M. MEYER, « 9. Le travail des regards. Photographier les interactions et interagir avec les photographies », Marc Perrenoud (dir.), *Les mondes pluriels de Howard S. Becker*, Paris, La Découverte, « Recherches », 2013, p. 147-166.

<sup>243</sup> A. BOURDIN, *Le Patrimoine réinventé*, op. cit. ; E. GOFFMAN, *La mise en scène de la vie quotidienne. I, La présentation de soi*, Paris, les Éditions de Minuit, coll. « Le sens commun », 1973.

place d'un « tourisme actif ». Les visiteurs coparticipaient et coconstruisaient activement la visite en participant aux explications par l'initiative de Guillaume Garbe en jouant sur les perspectives (toujours dos aux édifices (fig. 14 à 17, 20 à 21), avec, par exemple, le jeu des sept différences où ils devaient trouver les divergences architecturales entre les façades du château. Également, la visite jouait sur une mise en abyme où, par exemple, dans le château était mis en scène le « jeu de la porte », une porte dérobée que devaient trouver les visiteurs, ainsi que la raison de sa présence, afin de poursuivre la visite.

Cette mise en scène montre l'importance des objets et du décor dans l'interaction ainsi que celle de l'engagement du propriétaire<sup>244</sup> dans la construction d'une image structurante par des stratégies<sup>245</sup>. En effet, le propriétaire est conscient de la nécessité d'offrir une « expérience » au visiteur par la mise en scène et le récit de l'histoire du château<sup>246</sup>, et par le fait de susciter des émotions<sup>247</sup>. Derrière cette offre réside la conscience que le visiteur peut devenir un ambassadeur à qui il faut donner l'envie de revenir (accompagné) ou d'en parler à l'extérieur du domaine, et donc de délocaliser, hors les murs, dans les sphères privées, l'élocution produite dans l'enceinte du domaine<sup>248</sup>.

La deuxième dimension est celle du locatif. Elle vise à réemployer certains édifices en les louant à des particuliers lors d'événements : assemblées générales, séminaires, mariages, gîtes, etc. La personne en charge de ce versant du modèle économique est Léa Garbe, 34 ans, sœur aînée de Guillaume Garbe. Après avoir quitté le château en 2014 après plusieurs désaccords avec son frère, détentrice d'un BTS Assistante de direction, et après avoir quitté son poste chez Naval Group, elle revient sur le domaine en 2019-2020 pour monter un projet d'écohameau sur le domaine que la pandémie de COVID-19 a fait périlcliter. Elle rejoint tout de même son frère afin de l'accompagner au sein de l'entreprise, la SGG, où elle devient responsable des dynamiques publiques du château, et ainsi de la gestion des versants locatif et événementiel du modèle économique. Toutefois, même si elle est employée de l'entreprise, elle tient un rôle de cogestionnaire du domaine, en ce sens que la gestion de l'entreprise est « familiale » parce que composée des deux membres d'une même fratrie travaillant en collaboration.

Ainsi, elle s'occupe de la location de deux édifices du domaine, de leurs présentations lors de rendez-vous pour visiter les lieux et des contrats de location. Notamment en passant par

---

<sup>244</sup> J. NIZET, N. RIGAUX, *La sociologie de Erving Goffman*, La Découverte, « Repères », 2005.

<sup>245</sup> A. BOURDIN, *Le Patrimoine réinventé*, op. cit.

<sup>246</sup> É. MENSION-RIGAU, *La vie des châteaux. Mise en valeur et exploitation des châteaux privés dans la France contemporaine : stratégies d'adaptation et de reconversion*, op. cit.

<sup>247</sup> N. HEINICH, *La fabrique du patrimoine : « de la cathédrale à la petite cuillère »*, op. cit.

<sup>248</sup> M. DE CERTEAU, *L'invention du quotidien*, op. cit. ; A. GONDRAS, *La valorisation touristique des châteaux et demeures historiques*, op. cit.

l'intermédiaire de sites numériques, tels que « mariage.net » où est mis en ligne l'offre de location (fig. 23 à 24) avec des photographies du site, et des descriptions de ses espaces. Le premier est la salle du canal dans le cadre de mariages ou d'autres événements, et qui constitue selon Guillaume Garbe le « *cadre névralgique de notre activité économique* ». Le deuxième est le second manoir, dans l'aile centrale, transformé en chambres d'hôtes (composés de deux chambres, de deux salles de bains, d'une cuisine et d'un salon) pour des mariages ou des séjours plus longs. Pour Léa Garbe, ils constituent des « *outils* » permettant de

*« générer suffisamment de rentrées d'argent grâce au domaine pour pouvoir le maintenir, payer les charges qui incombent à ce domaine et qui sont complètement disproportionnées. La SARL c'est la société exploitante du château de Carneville, donc l'idée c'est de prendre les outils qu'on a sur place, de les optimiser pour pouvoir avoir des rentrées d'argent, donc bah l'évènementiel, le locatif, en fait toutes les veines que je porte ici. » (Léa Garbe)*

Dans cette dimension, les publics visés sont « actifs » car constitutifs de la construction de l'offre<sup>249</sup>. Dès lors, afin de se distinguer d'autres offres provenant d'autres châteaux, la mise en scène va consister en la privatisation, l'aménagement et la mise à pleine disposition de la salle du canal et le second manoir pour les mariés et leurs invités – non sans provoquer des controverses du fait du passage des visiteurs sur ces espaces privatisés.

L'évènementiel, dernière dimension, consiste en un outil de promotion et de fidélisation des publics-visiteurs vis-à-vis du domaine<sup>250</sup>. De mai à mi-juillet, la SGG (et ses membres) organise chaque vendredi de 18 à 21 heures des « apéros-concerts ». Cela consiste en l'organisation d'un concert dans la cour de dépendance près du second manoir ainsi qu'en la présence de stands de restauration, dont celui de la SGG (fig. 27 à 28). Pour l'occasion, le domaine est habillé de tourets et de bottes de pailles afin d'accueillir en moyenne entre 100 et 200 visiteurs venant profiter du concert dont les interprètes disposent d'un espace (tapis, bottes de pailles et ornements) propre à la représentation (fig. 25 à 26, 29). L'entrée étant payante ainsi que les boissons et la restauration, la SGG perçoit les recettes issues de ces événements.

Un second événement majeur, par sa fréquentation, les « marchés-concerts » sont organisés pour une série de six dates de mi-juillet à mi-août chaque vendredi de 18 à 21 heures, réunissant entre 2000 et 6000 personnes par date. Cependant, cette fois, l'organisateur de cet événement

---

<sup>249</sup> J-L. TORNATORE, « La difficile politisation du patrimoine ethnologique », *Terrain. Anthropologie & sciences humaines*, 2004, n° 42, p. 149-160.

<sup>250</sup> A. GONDRAS, *La valorisation touristique des châteaux et demeures historiques*, op. cit.

n'est pas la SGG mais l'Association des Amis du château de Carneville (« AACC »), créée à la demande de Guillaume Garbe en 2014<sup>251</sup> et dont je suis adhérent-bénévole. En effet, le recours, en réponse à une demande<sup>252</sup>, à une association d'amis de château à vocation économique (cotisation) et culturelle (organisation d'événements) est de plus en plus fréquent parce qu'elle constitue un cadre d'action disponible afin de mettre en valeur le domaine<sup>253</sup>. Ainsi ces marchés-concerts réunissent, dans la cour d'honneur, des interprètes jouant un concert, entre une quarantaine et une cinquantaine d'exposants-marchands vendant leurs produits (fig. 30 et 33), plusieurs stands, dont un de boissons tenu par l'AACC (fig. 31), et dont celui de restauration de la SGG qui fait partie des exposants (fig. 32). Quand bien même l'entrée de ces événements est gratuite, la visite du parc reste payante (seule les cours où se déroule l'événement sont accessibles gratuitement). La SGG perçoit uniquement les revenus issus de son stand et des loyers payés par chacun des exposants-marchands, là où l'AACC ne perçoit que les recettes issues de son stand. De fait, l'AACC, avec la SGG et la SCI, vient compléter le premier triptyque organisationnel constitutif du modèle de gestion du domaine. Enfin, en parallèle de ces trois dimensions principales, on peut mentionner le rôle des activités complémentaires<sup>254</sup> tel que les tournages de films – comme ce fût le cas d'une autoproduction Marvel sur « Wonder Woman 1944 » – ou l'organisation d'événements plus ponctuels (pâques, etc).

Dans l'ensemble de ces dimensions, le public tient un rôle central car, étant le réceptacle de l'offre patrimoniale portée par ce triptyque, il oriente son travail de conception qui « *ne se conçoit pas sans la présence d'un public qui réagit et porte une attention*<sup>255</sup> ». En effet, le modèle économique est (en partie) orienté vers eux puisqu'ils commandent les choix techniques et entrepreneuriaux de la SGG<sup>256</sup>. Ainsi, dans la démarche ethnographique, il était primordial de saisir cette importance que revêt le public. Or c'est à ce moment qu'intervient une erreur de préjugé et d'attente qu'il m'a fallu consigner dans le journal de bord<sup>257</sup> – ce dernier permettant un retour réflexif<sup>258</sup>.

---

<sup>251</sup> ASSOCIATION DES AMIS DU CHÂTEAU DE CARNEVILLE, *Statuts de l'Association des Amis du Château de Carneville*, 2022.

<sup>252</sup> H. GLEVAREC, G. SAEZ, *Le patrimoine saisi par les associations*, *op. cit.*

<sup>253</sup> *Ibid.* ; É. MENSION-RIGAU, *La vie des châteaux. Mise en valeur et exploitation des châteaux privés dans la France contemporaine : stratégies d'adaptation et de reconversion*, *op. cit.*

<sup>254</sup> A. GONDRAIS, *La valorisation touristique des châteaux et demeures historiques*, *op. cit.*

<sup>255</sup> H. S. BECKER, *Les mondes de l'art*, *op. cit.*, p. 30.

<sup>256</sup> P. BOURDIEU, « Le marché des biens symboliques », *L'Année Sociologique*, 1971, vol. 22, p. 81.

<sup>257</sup> P. BOURGOIS, « Une nuit dans une "shooting gallery" », *op. cit.*

<sup>258</sup> S. BEAUD, F. WEBER, *Guide de l'enquête de terrain*, *op. cit.*

En effet, souhaitant ethnographier les visiteurs, il semblait pertinent de recourir à une *adaptation in situ*, c'est-à-dire adapter, selon les situations, sa position sur le terrain et osciller entre observation participante et non-participante<sup>259</sup>. Dans le cadre du stage, j'avais la responsabilité de l'accueil des visiteurs dans la boutique ainsi que d'assurer le stand de la SGG lors des différents événements. Cependant, cette adaptation in situ de la position est aussi celle du rôle : celui d'ethnographe à celui de « professionnel », en stage de Master 1, devant assurer une fonction faisant de moi un acteur de la valorisation du domaine et de ses activités. Or, celle-ci n'était pas compatible (comme quand il faut servir plusieurs centaines de personnes à la suite) avec la prise de note rendue ainsi impossible. Donc en pensant avoir accès aux visiteurs pour les ethnographier, ce fut tout le contraire. Mais l'ethnographie « trouve toujours son chemin » en suivant des petites « ficelles<sup>260</sup> ».

La prise de photographies – toujours considérée dans son contexte<sup>261</sup> – comme support à la mémoire, ainsi que le recours à des notes orales par dictaphone lors des moments de répit, ont constitué des alternatives à la prise de notes manuscrites avant de les reprendre dans le journal de bord, notamment car les photographies permettent « *d'essayer de regarder leurs regards*<sup>262</sup> » – tout en saisissant les biais que leur prise comporte (perturbation, mise en scène, etc). Une autre, était le recours à la documentation<sup>263</sup>, et plus précisément à une technique quantitative qu'est la statistique. Par l'intermédiaire de ma proximité sociale sur le terrain, avec Léa Garbe – laquelle tient un bilan comptable des fréquentations du domaine – j'ai pu avoir accès à un tableau récapitulatif de la fréquentation annuelle pour l'année n-1 de la recherche, donc 2022. Méthode qualitative (l'ethnographie) et quantitative (statistiques) ne sont en réalité pas opposées, et s'entremêlent à des degrés différents<sup>264</sup>. Cependant, deux préalables sont requis : une vocation purement descriptive et la nécessité de rendre un matériau (qui n'était pas prévu à cet effet) quantifiable en passant par le fait de définir une population<sup>265</sup> – ici, l'ensemble des adultes et enfants s'étant rendus sur le domaine lors d'une visite libre ou guidée, dans le cadre

---

<sup>259</sup> X. DUNEZAT, « Travail militant et/ou travail sociologique ? Faire de la sociologie des mouvements sociaux en militant », *op. cit.*

<sup>260</sup> H. S. BECKER, *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, *op. cit.*

<sup>261</sup> H. S. BECKER, « Sociologie visuelle, photographie documentaire et photojournalisme », *Communications*, 2001, vol. 71, n° 1, p. 333-351.

<sup>262</sup> M. MEYER, « 9. Le travail des regards. Photographier les interactions et interagir avec les photographies », *op. cit.*, p. 148.

<sup>263</sup> S. LAURENS, « « Pourquoi » et « comment » poser les questions qui fâchent ? ». Réflexions sur les dilemmes récurrents que posent les entretiens avec des « imposants » », *op. cit.*

<sup>264</sup> J-C. PASSERON, « L'espace mental de l'enquête (I). La transformation de l'information sur le monde dans les sciences sociales », *Enquête. Archives de la revue Enquête*, 1995, n° 1, p. 13-42 ; F. WEBER, « L'ethnographie armée par les statistiques », *Enquête. Archives de la revue Enquête*, 1995, n° 1, p. 153-165.

<sup>265</sup> J. GROS, « Quantifier en ethnographe. Sur les enjeux d'une émancipation de la représentativité statistique », *Genèses*, 2017, vol. 108, n° 3, p. 129-147.

d'une location ou d'un événement. Ainsi, par ce tableau (voir annexe 3, « tableau récapitulatif du nombre de visiteurs sur la saison 2022 ») un total de 30 883 visiteurs a été comptabilisé pour l'année 2022, pour un chiffre d'affaires de ■■■■ euros<sup>266</sup>, lequel, dégagé par la SGG, est voué à viser les équilibres par l'intermédiaire de la marchandisation via des activités commerciales focalisées sur les visiteurs.

### 3. Une vulnérabilité financière

Néanmoins, tout objet est vulnérable. En effet, le chiffre d'affaires dégagé (constant chaque année) par la SGG suffit pour couvrir le « petit équilibre » mais ne l'est pas pour couvrir le grand (restaurations, frais de travaux, etc) qui se chiffre en millions d'euros. De facto, l'entreprise est confrontée « *aux risques de la survie*<sup>267</sup> » à savoir sa mise en faillite et la vente du domaine par des huissiers en cas de factures impayées (comme celles du chantier de restauration). Or ce risque est inhérent à la société elle-même<sup>268</sup>. La vulnérabilité de l'entreprise vient de cette inadéquation entre ce pourquoi le domaine a été édifié, sa logique économique originelle, et la réalité contemporaine<sup>269</sup> ayant conduit au paradoxe de Lichfield. En effet, par ses politiques conservatoires, l'État « *a marginalisé la production des valeurs d'usage* [celles de la maison, l'activité agricole et le patronage] *et a fini par fragiliser les bases des ressources financières du patrimoine*<sup>270</sup> ». Toutefois, que ce soit l'État (avec le témoignage de son désengagement) ou un propriétaire privé, changer l'échelle de gouvernance ne suffit pas à résoudre et à dépasser les limites de l'oxymore de l'entreprise du monument historique (ou « entreprise patrimoniale »), c'est-à-dire ce rapport antagonique et complémentaire entre logique économique, symbolique et culturelle<sup>271</sup>.

Le domaine de Carneville (et son château) est doté d'une valeur d'usage à la fois économique et extra-économique (culturelle, sociale, symbolique)<sup>272</sup>. Il est un objet frontière entre différents systèmes (registres) de valeurs hétérogènes, ici économiques (rentabilité, marchandisation) et

---

<sup>266</sup> Le chiffre d'affaires, après demande de Guillaume et de Léa Garbe, est censuré comme il arrive, plus généralement dans la méthode de l'observation ethnographique, que le chercheur se voit demander de cacher des éléments, H. S. BECKER, *Le travail sociologique : méthode et substance*, op. cit, p. 129.

<sup>267</sup> F. OSTY, M. UHALDE, R. SAINSAULIEU, *Les mondes sociaux de l'entreprise : penser le développement des organisations*, op. cit, p. 12.

<sup>268</sup> U. BECK, *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, trad. par Laure Bernardi, Paris, Aubier, 2001 [1986].

<sup>269</sup> J-R. MORICE, « De l'espace privé et résidentiel à l'espace public et commercial : l'exemple du château », op. cit.

<sup>270</sup> X. GREFFE, *La valorisation économique du patrimoine*, op. cit, p. 255.

<sup>271</sup> J-L. TORNATORE, « Les formes d'engagement dans l'activité patrimoniale. De quelques manières de s'accommoder au passé », op. cit.

<sup>272</sup> M. GUILLAUME, *La politique du patrimoine*, op. cit.

symboliques, contradictoires entre eux, auxquels il est irréductible<sup>273</sup>. Or ces systèmes de valeurs (ensemble de représentations stabilisées, organisées et partagées) relèvent d'une vulnérabilité contextuelle, c'est-à-dire qu'ils sont ouverts et sont alors sujets à des reconfigurations selon les contextes<sup>274</sup>. De ce fait, la gestion entrepreneuriale du château de Carneville et de son domaine s'illustre pleinement dans cette tension et la variabilité de ces systèmes engagés dans celle-ci<sup>275</sup>.

Le château, dans son versant symbolique, se situe dans le champ de la certitude (statique) et d'une certaine fixité (toujours relative) du point de vue de sa valeur en raison de son classement juridique et administratif comme « monument historique ». Or, dans son versant économique, il se situe entre certitude (statique) et incertitude (dynamique). La certitude renvoie au caractère indissociable des coûts, relatifs à la couverture des équilibres, toujours présents dans le temps. L'incertitude renvoie cependant à leurs variabilités selon les contextes (pandémie, guerre, inflation, catastrophe, etc) pouvant considérablement rehausser les sommes nécessaires pour couvrir les équilibres. De fait, la SGG se retrouve en situation de vulnérabilité financière puisque son modèle économique ne lui permet pas d'atteindre le grand équilibre (sujet donc à des variations) qui le cœur névralgique des impératifs économiques. Ces derniers sont coercitifs car ils concernent des montants obligatoires à payer à des entreprises tierces, lesquelles peuvent recourir à des procédures juridiques en cas d'impayés – contrairement aux impératifs du petit équilibre propre à la SGG elle-même.

Cependant cette vulnérabilité (renforcée par « l'éclatement » du modèle de la maison) est invisibilisée. Dans les imaginaires, le château est toujours associé à une catégorie de pensée, à un mythe faisant le lien a priori entre propriété, rang social et richesse – tel que le rappelle Frédéric Senges

*« ça c'est le problème bien franco-français si tu veux. Souvent un propriétaire de château, tu vois, c'est quelqu'un à qui il faut couper la tête. C'est un mec qui est plein de pognon et qui exploite les sales ouvriers. Ça ne leur vient pas à l'idée qu'il puisse y avoir un modèle différent. » (Frédéric Senges)*

---

<sup>273</sup> N. HEINICH, *Des valeurs. Une approche sociologique*, Gallimard, « Bibliothèque des sciences humaines », 2017, p. 302 ; N. HEINICH, « Dix propositions sur les valeurs », *op. cit.*

<sup>274</sup> N. HEINICH, « Pour en finir avec les approches normatives des valeurs », *Revue du MAUSS*, 2018, vol. 51, n° 1, p. 177-184 ; N. HEINICH, *Des valeurs. Une approche sociologique*, *op. cit.*

<sup>275</sup> M-A. LE THEULE, « Howard Becker et les ombres d'une recherche : les outils de gestion dans le monde de l'art », *Howard Becker et les mondes de l'art : [actes du colloque de Cerisy, octobre 2010]*, Palaiseau, Éditions de l'École Polytechnique, 2013, p. 211-226.

En effet, lors d'une visite guidée, en remontant vers le second manoir, un groupe de cinq femmes âgées et retraitées, en visite libre, passèrent et tinrent un débat sur le caractère de la propriété. L'une d'entre elles affirmait que le propriétaire actuel avait acheté le château, ce à quoi les quatre autres rétorquaient que ce n'était pas possible parce que, en tant que propriétaire, il était nécessairement un héritier. Cette essentialisation du statut social à un fort capital économique ancre le propriétaire privé dans la figure mythique du « génie-conservateur<sup>276</sup> », c'est-à-dire que Guillaume Garbe serait pleinement capable d'assurer seul économiquement, pragmatiquement, socialement la gestion de son domaine. De plus, cette figure est renforcée par le « mythe originel de la création », c'est-à-dire la croyance que la gestion-conservation est et a toujours été assurée par un seul individu<sup>277</sup>, que l'État a participé à construire (indirectement) en effaçant les organisations sociales pré-révolutionnaires telles que la maison. Par ailleurs, ce mythe a la vie dure, nombreuses ont été les fois où, lorsque j'ai accueilli des visiteurs dans la boutique, ou même à l'issue de visites guidées, plusieurs d'entre-eux félicitaient Guillaume Garbe – et seulement lui – pour la totalité du travail accompli.

En effet, même si le château reste associé à une parure mondaine et à un statut social « élevé » dans l'espace social, il n'en reste pas moins qu'il ne constitue plus nécessairement un indice de richesse strictement financière – en effet, la mise sur le marché des domaines familiaux est la résultante de l'incapacité croissante des héritiers à être en mesure d'en couvrir économiquement la gestion<sup>278</sup>. Toutefois, même si l'achat du domaine de Carneville par Guillaume Garbe laisserait penser qu'il dispose d'une fortune personnelle importante, en réalité il n'en dispose d'aucune sorte, et donc d'aucuns fonds propres pour alimenter la trésorerie de la SGG ou de la SCI. Il a acquis le domaine par un échange immobilier avec sa maison de famille (supposant l'accord de celle-ci) – l'écart entre les sommes étant compensé par le versement d'une rente mensuelle à l'ancienne propriétaire. Dans ce cas de figure, l'antonymisation pragmatique du statut de propriétaire-gestionnaire privé, entrepreneur, et la richesse personnelle, et compte tenu des changements socio-économiques qui ont touchés les domaines, font que Guillaume Garbe fait face à un « gouffre financier<sup>279</sup> » et, que de manière

---

<sup>276</sup> H. S. BECKER, *Les mondes de l'art*, op. cit.

<sup>277</sup> N. ELIAS, *La société des individus*, trad. par Jeanne Étoré, Paris, Agora, 1991, p. 56-57.

<sup>278</sup> A. GONDRAIS, *La valorisation touristique des châteaux et demeures historiques*, op. cit. ; É. MENSION-RIGAU, *La vie des châteaux. Mise en valeur et exploitation des châteaux privés dans la France contemporaine : stratégies d'adaptation et de reconversion*, op. cit.

<sup>279</sup> É. MENSION-RIGAU, *La vie des châteaux. Mise en valeur et exploitation des châteaux privés dans la France contemporaine : stratégies d'adaptation et de reconversion*, op. cit, p. 359.



générale, les propriétaires-gestionnaires sont « *souvent endettés par l'ampleur de leurs projets immobiliers (...) se retrouvant en situation difficile*<sup>280</sup> ».

En résumé, l'injonction à la gestion entrepreneuriale comme forme sociale idéale-typique du domaine de Carneville s'est rapidement confrontée, dans sa réalisation pratique, à la théorie économique de l'entreprise la supposant rationnelle en finalité afin de dégager des bénéfices. Même si elle constitue un outil de marchandisation permettant de développer des activités commerciales grâce aux différents « *outils* » du domaine, l'entreprise est loin d'être en situation de stabilité. D'abord parce que l'entreprise se développe dans un champ culturel qu'est le patrimoine, les activités visant à dégager des revenus qui se révèlent certes suffisants pour atteindre le « petit équilibre », mais ne le sont pas pour tendre vers le « grand équilibre ». La spécificité de l'entreprise patrimoniale est donc de viser les deux équilibres, mais cette finalité se redouble d'une situation ambivalente dans les conditions de sa réalisation, lesquelles la placent dans une situation de difficulté. Ainsi, en dépit de cette marchandisation caractérisée par le tourisme, le locatif et l'événementiel, la SGG est confrontée à une vulnérabilité financière inhérente à sa forme sociale idéale-typique de gestion. Or l'entreprise n'est pas seulement confrontée à une vulnérabilité interne, qui lui est propre, elle fait également face à un ensemble de ruptures structurelles, structurales et institutionnelles la conduisant à des bifurcations dans la gestion entrepreneuriale du domaine.

---

<sup>280</sup> R. MOULIN, « Le marché de l'art contemporain », *op. cit.*, p. 95.



## Chapitre 3. Risques, ruptures et réorientation gestionnaire

### 1. Des « putains d'astéroïdes »

A sa vulnérabilité intrinsèque – et donc financière –, la SGG fait également face à des ruptures extérieures, des « putains d'astéroïdes », tel que les qualifie Guillaume Garbe, qui vont renforcer sa vulnérabilité. Ce qualificatif relève d'un langage *emics*<sup>281</sup>, c'est-à-dire celui de l'observé, qu'il faut restituer puisqu'il permet de décrire le réel<sup>282</sup> tout en s'appuyant sur des concepts *etics*, propres à l'observateur et l'univers scientifique<sup>283</sup>. Ce langage indigène renvoie à l'ensemble des dynamiques exogènes et endogènes<sup>284</sup>, et intermédiaires, entraînant des ruptures et des points de bifurcation, non anticipés, dans la trajectoire du modèle de gestion entrepreneuriale. En effet, la trajectoire consiste en une série de positions occupées dans un espace lui-même en devenir et soumis à de constantes transformations, elle est donc sujette à des reconversions<sup>285</sup>. Celles-ci sont alors fonction du contexte et des changements politiques, sociaux, économiques, structurels, une pluralité de facteurs qui s'entrecroisent et se renforcent mutuellement<sup>286</sup>. Ces reconversions du modèle de gestion entrepreneuriale ne sont cependant pas linéaires puisqu'elles concernent un ensemble d'événements et de ruptures auxquels elles font suite et qui ne suivent pas un enchaînement mécanique et logique<sup>287</sup>.

Toutefois, quels événements, quelles ruptures peuvent-elles être considérées comme telles, c'est-à-dire comme des tournants dans le modèle de gestion entrepreneuriale ? Une rupture (entraînant une bifurcation, une reconversion) sera considérée comme telle *si et seulement si* elle entraîne une reconfiguration<sup>288</sup> de l'organisation des acteurs de l'entité sociale concernée (la SGG) modifiant les cadres conventionnels de leurs actions et de leurs interactions<sup>289</sup>. Ainsi, il convient de considérer l'ensemble des changements entraînant des ruptures, qu'elles soient internes, externes, de différentes ampleurs, transformant et reconfigurant la gestion sociale et économique de la SGG à propos du domaine de Carneville<sup>290</sup>.

Le premier changement et élément de rupture endogène et exogène majeur est l'apparition du mэрule (dit aussi « mэрule pleureuse »), *serpula lacrymans*, champignon destructeur et

---

<sup>281</sup> C. DUFY, F. WEBER, *La nouvelle anthropologie économique*, *op. cit.*

<sup>282</sup> F. WEBER, « Transactions marchandes, échanges rituels, relations personnelles. Une ethnographie économique après le Grand Partage », *Genèses*, 2000, vol. 41, n° 4, p. 85-107.

<sup>283</sup> S. BEAUD, F. WEBER, « 11 – Le raisonnement ethnographique », *op. cit.*

<sup>284</sup> G. BALANDIER, *Sens et puissance : les dynamiques sociales*, Presses universitaires de France, 1986.

<sup>285</sup> M. DE SAINT-MARTIN, « Towards a dynamic approach to reconversions », *Social Science Information*, 2011, vol. 50, n° 3-4, p. 429-441.

<sup>286</sup> G. ROCHER, *Introduction à la sociologie générale. 3. Le changement social*, *op. cit.*

<sup>287</sup> M. DE SAINT-MARTIN, « Towards a dynamic approach to reconversions », *op. cit.*

<sup>288</sup> N. ELIAS, *La société des individus*, *op. cit.*

<sup>289</sup> H. S. BECKER, *Les mondes de l'art*, *op. cit.*

<sup>290</sup> *Ibid.*

difficilement contrôlable<sup>291</sup>, considéré comme le « cancer des maisons ». Sa particularité est de s'attaquer au bois et à sa force de résistance, et donc à sa capacité structurelle à tenir les édifices. Il a été découvert en 2016 dans le château, et menaçait alors de faire s'effondrer l'édifice. De cette façon, il a constitué une perturbation de la vie quotidienne<sup>292</sup>, un bouleversement et une transformation des cadres sociaux de l'existence, du sens qu'ils véhiculent pour les acteurs y étant engagés<sup>293</sup>. Il relève donc d'un enjeu social fort dans la mesure où, puisque le monument historique transporte avec lui une dimension symbolique (identitaire) et sociale (lieu de vie, habitat, cadre des interactions), le risque de son effondrement entraîne une forte atteinte de l'organisation sociale. De surcroît, étant affublé de cette « catastrophe d'effondrement », inhérent au risque du mэрule, le château de Carneville va subir un changement d'état de sa valeur par une épreuve d'évaluation, un jugement statuant sur la qualité de l'objet<sup>294</sup> : l'édifice est classé *patrimoine en péril*. En conséquence, cela va totalement transformer la perception et les imaginaires autour du château, lequel sera considéré sous le couvert d'une menace à la fois structurelle mais aussi sociale et symbolique.

Ceci-dit, ce risque du mэрule est inhérent à la conservation et à la gestion même de l'édifice, il vient de la « société » elle-même<sup>295</sup>. En effet, le mэрule est une conséquence directe (mais involontaire et imprévisible) de la campagne de restauration de l'édifice initiée en 1927 par la famille Clérel de Tocqueville. Pour ces travaux, ces derniers ont opté pour des matériaux nouveaux (ciment, ardoise, introduction de gouttières) afin de remplacer les matériaux initiaux (chaux, lauze de schiste bleu) – dont les propriétés étaient fondamentalement différentes, d'autant plus que la structure de l'édifice a été conçue pour les anciens et non ces nouveaux matériaux. Cela a alors favorisé les conditions de développement du mэрule à savoir des infiltrations d'eau, de l'humidité, une température entre 18 et 22 degrés – en plus de l'obscurité nécessaire à son développement, expliquant que le mэрule ne se révèle qu'une fois tout l'édifice quasiment atteint.

Ainsi, en 2016, face à cette activité dissolvante de la nature<sup>296</sup>, pour les travaux de restauration du château, avec la détermination d'orienter celle-ci dans sa forme pré-1927 ou celle de 1927, il a fallu, par un travail d'archives, comprendre comment se faisait-il que le

---

<sup>291</sup> J-M. LECLERC, P. CHEVALIER, V. HUPPÉ, *La mэрule pleureuse (Serpula lacrymans) dans l'environnement intérieur et risque à la santé*, Rapport, Institut national de santé publique du Québec, 2015.

<sup>292</sup> E. BOUCHARD-BASTIEN, *Problème environnemental chronique du bâtiment, tel que la mэрule pleureuse : effets psychologiques et sociaux potentiels*, Rapport, Institut national de santé publique du Québec, 2018.

<sup>293</sup> J. NIZET, N. RIGAUX, *La sociologie de Erving Goffman*, op. cit.

<sup>294</sup> N. HEINICH, *Des valeurs. Une approche sociologique*, op. cit.

<sup>295</sup> U. BECK, *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, op. cit.

<sup>296</sup> A. RIEGL, *Le culte moderne des monuments*, op. cit.

mérule se soit développé à l'issue de cette restauration. Il a alors fallu saisir l'origine de la présence de cet acteur non-humain<sup>297</sup> comme entité externe intervenant et reconfigurant le modèle de gestion<sup>298</sup>. En effet « *toute la gestion de l'espace doit s'investir dans des phénomènes d'interdépendance entre des facteurs naturels, humains, culturels* », autrement dit les saisir et les intégrer<sup>299</sup>. Ainsi, du point de vue économique, ces travaux nécessaires de restauration de l'édifice ont été le point central des conséquences du mérule. Il a entraîné une préoccupation financière forte<sup>300</sup> renforcée par un déroulement très long (diagnostics, recherches et expertises d'entreprises spécialisées, traitement, puis restauration) marqué par des arrêts, des rallongements et des hausses variées des coûts<sup>301</sup>.

Avec l'achèvement des travaux de restauration et de sécurisation sanitaire du château en juillet 2022, le grand équilibre s'est élevé à plusieurs millions d'euros. Aujourd'hui même si le château est « sauvé », les conséquences liées au risque du mérule n'en disparaissent pas moins : leur poids financier réside toujours dans les éléments de structuration du modèle de gestion, et sont donc toujours à saisir. Cependant, face à cette échelle financière nouvelle à recouvrir, le modèle économique de la SGG est complètement disproportionné et déséquilibré. De ce fait, le mérule constitue une rupture forte dans le modèle de gestion, le fossé entre objectif et possibilité d'atteindre le grand équilibre s'est creusé, le facteur majeur renforçant *de facto* la vulnérabilité financière de la SGG à assurer économiquement la gestion du domaine. Elle lui incombe à elle, et à ses acteurs, de trouver d'autres voies financières pour dégager des revenus, « *mais c'est compter sans l'ambivalence de la catastrophe : elle est toujours à la fois ce qui détruit et ce qui révèle*<sup>302</sup> ».

En effet, la réaction face au risque est d'abord informée par la culture et le milieu social puis par les médias qui impactent les réactions ainsi que les représentations en le diffusant<sup>303</sup>. Cela étant d'autant plus fort quand le risque touche un objet construit et essentialisé comme un symbole de la nation. Le mérule, et ses conséquences, a alors permis au domaine de Carneville d'acquérir une certaine notoriété – c'est-à-dire une réputation fixée par un intermédiaire – par une communication et une diffusion à grande échelle, dépassant les strictes frontières locales et

---

<sup>297</sup> M. AKRICH, « La description des objets techniques », *Sociologie de la traduction. Textes fondateurs*, Presses des Mines, coll. « Sciences sociales », 2006, p. 159-178 ; M. CALLON, « Sociologie de l'acteur réseau », *Sociologie de la traduction. Textes fondateurs*, Presses des Mines, coll. « Sciences sociales », 2006, p. 267-276.

<sup>298</sup> A. HAESLER, *Hard Modernity : la perfection du capitalisme et ses limites*, *op. cit.* ; N. DODIER, « Les appuis conventionnels de l'action. Éléments de pragmatique sociologique », *Réseaux*, 1993, vol. 62, n° 6, p. 63-85.

<sup>299</sup> H-P. JEUDY, *Patrimoines en folie*, *op. cit.*, p. 11.

<sup>300</sup> E. BOUCHARD-BASTIEN, *Problème environnemental chronique du bâtiment, tel que la mérule pleureuse : effets psychologiques et sociaux potentiels*, *op. cit.*

<sup>301</sup> X. GREFFE, *La valorisation économique du patrimoine*, *op. cit.*

<sup>302</sup> F. LEMARCHAND, « Le futur pour mémoire », *op. cit.*, p. 143.

<sup>303</sup> P. PERETTI-WATEL, *La société du risque*, La Découverte, « Repères », 2001.

élargissant ainsi le public visé<sup>304</sup>. Ainsi, la deuxième rupture, cette fois-ci exogène, dans la trajectoire du modèle gestionnaire découle directement des effets de la première (nécessité de trouver des fonds) : l'élection comme lauréat au loto du patrimoine.

Ce dernier est une initiative lancée en 2017 par l'État qui a confié la « mission patrimoine » – visant à restaurer et diffuser les patrimoines de chaque région – à Stéphane Bern ainsi qu'à la Fondation du patrimoine – personne morale de droit privé ayant vocation à subventionner les propriétaires de monuments historiques<sup>305</sup>. A l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine (« JEP »), dans le cadre d'un partenariat, une part des bénéfices de la Française des jeux (« FDJ ») issus du loto est reversé à la conservation d'un ensemble d'édifices<sup>306</sup>. Ceux-ci sont, par l'intermédiaire d'un concours (et donc d'une sélection répondant toujours à des critères spécifiques tels l'ouverture au public et « l'intérêt général »), nommés et qualifiés lauréats du loto du patrimoine, c'est-à-dire lauréats d'une subvention et élus « monument emblématique » de leurs régions. Cela a été le cas du château de Carneville en 2018 lors de la première édition, après une candidature pour trouver des fonds afin de restaurer l'édifice. Néanmoins, quand bien même le montant du prix (490 000 euros) reste important (il représentait près d'un quart du grand équilibre), il reste insuffisant pour Guillaume Garbe en tant que propriétaire-gestionnaire et son entreprise<sup>307</sup>.

Pour autant, le loto du patrimoine est un amplificateur médiatique. L'État, ses appareils administratifs et d'autres intermédiaires (institutions) vont participer à la diffusion et à la production médiatique de ce qu'il soutient « officiellement » par l'attribution de cette subvention, notamment puisqu'il est symbole de la nation et susceptible de mobilisations collectives<sup>308</sup>. Cependant, ce soutien officiel ne vient pas *ex-nihilo*, il apparaît soit comme la confirmation d'un modèle répondant à un ensemble de critères, soit il est légitimé par l'attribution d'anciens prix (subventions) par d'autres institutions, tel fut le cas de Guillaume Garbe, lauréat du prix des jeunes repreneurs de monuments historiques de la Demeure Historique, dont il est membre-adhérent. Autrement dit, cela met en lumière la logique de réseaux sous-jacente à la gestion d'un monument historique et ses jeux de légitimation. Ainsi, cela démontre, en partie, la coexistence des formes sociales idéales-typiques de l'entreprise et de la conservation. Par l'élection et sa médiatisation, le château de Carneville va être (re)doté

---

<sup>304</sup> H. S. BECKER, *Les mondes de l'art*, op. cit.

<sup>305</sup> J.-M. LENIAUD, *Les archipels du passé : le patrimoine et son histoire*, op. cit, p. 308.

<sup>306</sup> G. SALLAVUARD, *Les 100 mots du patrimoine*, Presses Universitaires de France, « Que sais-je ? », 2021, p. 72-73.

<sup>307</sup> *Ibid.*

<sup>308</sup> H. S. BECKER, *Les mondes de l'art*, op. cit.

d'une valeur publique – laquelle est renforcée par la « valeur cardinale » associée au patrimoine<sup>309</sup> – par le label « monument emblématique de la région ». Ce label s'apparente à un gage de crédibilité, un vecteur de distinction et de certification, une stratégie de visibilité, un signal pour toucher les publics<sup>310</sup>. En effet, la loterie conduit les citoyens à porter un regard plus vigilant sur le patrimoine aux alentours ainsi qu'à leur consacrer plus d'attention, et par extension faire croître les actions autour et les initiatives<sup>311</sup>.

Cependant, même si le loto du patrimoine a constitué une aubaine pour le domaine (d'un point de vue financier et médiatique), il a porté avec lui des effets pervers. Il relève d'un aspect pharmacologique, d'après la conception de Camille Tarot, c'est-à-dire une ambivalence dans ses effets.

## 2. Mais aussi des démultiplicateurs et une opportunité

D'après Axel Lefranc, le loto du patrimoine – conséquence directe de l'ampleur prise par le mэрule – a constitué un renversement du modèle gestionnaire du domaine,

*« Pour moi tout ça, c'est un peu une conséquence de ce qui s'est passé, c'est-à-dire la découverte du champignon pour tout le travail de fond pour monter le dossier, pour tout ceci pour cela, pour candidater aux différentes subventions dont le loto du patrimoine. Et forcément ça a un impact derrière en termes de visites, et euh donc on a basculé, ça a obligé l'équipe sur place à basculer dans un autre mode de gestion du visitorat parce que tout d'un coup on avait des chiffres beaucoup plus importants de ce à quoi ils étaient habitués. » (Axel Lefranc)*

En effet, le mэрule ainsi que le loto du patrimoine ont permis au domaine d'acquérir une forte exposition médiatique qui, dans un premier temps, a été positive. Clothilde Iung, 44 ans, paysanne-boulangère sur le domaine de 2014 à décembre 2022 où elle était responsable – sous le statut d'auto-entrepreneuse – de la boulangerie, de son entretien et de son fonctionnement, explique avoir bénéficié de l'ampleur médiatique de ces événements

*« Alors le mэрule c'est très drôle parce que le mэрule, là où ça a été annoncé comme une catastrophe, aussi ça a généré une autre puissance dans la communication avec Carneville et le monde extérieur. Et le fait qu'on ait eu beaucoup de télévisions avec le loto du patrimoine qui sont venues nous voir, que y'ait beaucoup de reportages*

---

<sup>309</sup> N. HEINICH, *Des valeurs. Une approche sociologique*, op. cit., p. 229.

<sup>310</sup> F. ABRIOUX, G. SPIETH, P. TANCHOUX, « Labellisation et réseaux sociaux numériques dans le domaine du patrimoine : une stratégie d'attractivité incertaine ? L'exemple du Domaine national de Chambord », op. cit. ; P. BÉGHAIN, *Patrimoine, politique et société*, op. cit.

<sup>311</sup> X. GREFFE, *La valorisation économique du patrimoine*, op. cit.

*faits sur nous, que y'ait eu beaucoup de médias, bah ça a créé une lumière pas possible sur l'activité. Euh je m'en rappelle que juste avant le COVID d'ailleurs, avec les marchés-concerts au niveau de la vente de mes produits, j'ai eu le pic c'était 2019 où j'ai tout cartonné. » (Clothilde Iung)*

Cependant, si le loto du patrimoine est une rupture, elle l'est à double titre, relevant son caractère pharmacologique, ambivalent. La médiatisation qu'il a apportée a été un démultiplicateur. D'abord, l'image publique du domaine s'est diffusée par son intermédiaire, ainsi que ses activités par le rayonnement apporté et, enfin, la fréquentation touristique du domaine a explosé. En effet, en 2018, année de l'élection (qui s'est réalisée en septembre lors des JEP), le nombre de visiteurs annuels sur le site était d'environ 7000. En 2019, ce nombre passe à environ 33 000. En d'autres termes, par cette dynamique, le tourisme va se situer dans une ambivalence entre « aubaine » et « désastre »<sup>312</sup>.

Une « aubaine » du point de vue socio-économique : cela a renforcé l'attractivité du lieu, et donc la dimension de la marchandisation augmentant ainsi les revenus du domaine. Un « désastre » au sens d'un effet d'emballement, c'est-à-dire un processus échappant au contrôle de l'entité gestionnaire<sup>313</sup>. Là est le paradoxe du recours au tourisme. Il permet de mettre en vue le monument historique, mais il le soumet également à un effet pervers<sup>314</sup> : cela a engendré une surfréquentation touristique brutale. Celle-ci constitue un risque pour le domaine et sa gestion par le dépassement de leur capacité de charge<sup>315</sup>, c'est-à-dire les limites structurelles, sociales, organisationnelles que le modèle de gestion entrepreneuriale, ainsi que le domaine, est capable de supporter avant de périlcliter.

En ce sens, l'année 2019 (suivie de l'année 2020) est centrale dans la trajectoire gestionnaire du domaine. Par cette surfréquentation touristique, la SGG et ses acteurs – ainsi que l'AACC ou les autres personnels de renfort – se sont retrouvés dans une posture déséquilibrée et vulnérable puisque leur modèle était adapté à une échelle de fréquentation et de marchandisation pré-2019. C'est en réaction à la disproportion de cette échelle que le modèle va alors devoir se réorienter. En effet, du point de vue des infrastructures, des ressources matérielles et humaines, la capacité de charge est dépassée. Au sein de la SCI et de la SGG, cela

---

<sup>312</sup> B. RUAUX, « Bénévolat et tourisme : quand l'habitant montre ses espaces vécus dans l'espace public », Communication présentée lors de la *Journée d'études des jeunes chercheur.e.s du CERREV*, 2 avril 2024, Université de Caen.

<sup>313</sup> J-H. DECHAUX, « Sur le concept de configuration : quelques failles dans la sociologie de Norbert Elias », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, 1995, vol. 99, p. 293-313.

<sup>314</sup> D. FABRE, « Introduction. Habiter les monuments », *op. cit.*

<sup>315</sup> P. BÉGHAIN, *Patrimoine, politique et société*, *op. cit.* ; J-M. LENIAUD, *Les archipels du passé : le patrimoine et son histoire*, *op. cit.*



s'est traduit par le « burn-out » de leur propriétaire-gestionnaire, Guillaume Garbe, dont le point d'orgue, au départ de la saison touristique, était un conflit dans le triptyque organisationnel – ayant éclaté entre lui et le président de l'AACC de l'époque (lequel a démissionné ensuite) à propos de divergences sur l'orientation gestionnaire à prendre à la suite du loto du patrimoine. Cela a renforcé donc le vol en éclat du modèle de gestion et la nécessité de sa réorientation.

En conséquence du loto du patrimoine, le modèle de gestion entrepreneuriale du domaine s'est retrouvé inadapté. De fait, à l'issue de l'année civile, ce dernier se retrouve en situation délicate. L'entreprise doit toujours faire face à sa vulnérabilité financière qui lui est intrinsèque et, de surcroît, doit composer avec les ruptures, leurs conséquences et les injonctions pratiques à réorienter le modèle de gestion. Quand bien même le mérule a fait exploser le grand équilibre, il a aussi permis l'élection au loto du patrimoine. Ce démultiplicateur, apportant un soutien officiel, financier et médiatique conséquent, a toutefois contribué à faire exploser la capacité de charge du modèle de gestion, et par extension son fonctionnement. Or à l'issue de cette année 2019 et au tournant de la suivante, une dernière rupture s'inaugure : la pandémie de COVID-19 qui, elle aussi pharmacologique, mais dans un autre sens que le loto du patrimoine à savoir du risque à l'opportunité.

Le COVID-19, au même titre que le mérule, est un risque inhérent à la société elle-même, cependant elle est une rupture exogène au modèle gestionnaire. Cependant ses conséquences ont été toutes autres. Il est une rupture structurale en ce sens que, par les mesures gouvernementales restrictives de la fréquentation des espaces touristiques, il a constitué une perturbation des activités commerciales rémunératrices de la SGG – au même moment où il lui fallait faire face aux conséquences financières et organisationnelles des ruptures précédentes. De ce fait, sur la période 2020 jusqu'à début 2022, la fréquentation touristique a considérablement diminué du fait du respect des mesures sanitaires. Cependant, cette rupture s'est aussi révélée comme une période de création, d'innovation sociale et d'exploration du champ des possibles<sup>316</sup> du fait d'une hypernomie, c'est-à-dire une surproduction des normes, lesquelles viennent à s'affaiblir tellement elles ne cessent de s'accélérer et de s'enchaîner, parfois de façon contradictoire.

Toutefois, les organisations sociales disposent, dans les manières de faire de ses acteurs<sup>317</sup>, de marges de manœuvre<sup>318</sup>. Les crises (sanitaires avec le mérule et le COVID-19 et structurelle

---

<sup>316</sup> F. LEBARON, « Covid-19. L'anomie pandémique », *Savoir/Agir*, 2020, vol. 52, n° 2, p. 7-9.

<sup>317</sup> M. DE CERTEAU, *L'invention du quotidien*, op. cit.

<sup>318</sup> G. PRUVOST, *Quotidien politique : féminisme écologie et subsistance*, op. cit.

avec le loto du patrimoine) permettent de (ré)activer certaines dimensions<sup>319</sup>. Autrement dit, pour Daniel Fabre, le monument historique est un « phénomène social vivant », c'est-à-dire qu'il est le lieu où se joue une réflexivité dans son organisation. Elle dispose, par les acteurs qui l'agissent, d'une capacité à réorienter sa trajectoire selon les obstacles (ruptures) auxquels elle fait face, afin de les dépasser<sup>320</sup>. L'année 2020 et la pandémie de COVID-19 ont permis, pour la SCI et la SGG, du point de vue situé de leur propriétaire-gestionnaire commun, Guillaume Garbe, un temps de réflexivité sur la morphologie du modèle de gestion entrepreneuriale à propos de ses objectifs et de ses failles.

Ce tournant réflexif intervient après une succession discontinue de risques et de ruptures qui l'ont rendu possible : la réflexivité est un fondement de l'organisation sociale<sup>321</sup>. En effet, les ruptures dans la trajectoire gestionnaire ont mis en vigueur ses failles, ses vulnérabilités face auxquelles les acteurs peuvent réagir avec agentivité par l'intermédiaire d'une démarche réflexive leur permettant d'infléchir les formes sociales<sup>322</sup>. Les ruptures, issues de ces risques, sont ainsi vecteurs de nouvelles reconfigurations et de mutations de formes sociales idéales-typiques<sup>323</sup>. Par ce biais, la SGG s'adapte la capacité de réagir face aux sollicitations de son environnement, des risques et ruptures le composant, et donc de se recomposer intrinsèquement<sup>324</sup>.

Cependant, cette reconversion gestionnaire fait usage de l'existant, elle (re)prend en considération des éléments de l'ancienne forme sociale idéale-typique<sup>325</sup>. Cette reconversion se concentre toujours sur l'entreprise qui se voit néanmoins conférer un autre rôle. Dans ce cadre, la SGG doit toujours saisir la dimension de ses vulnérabilités financières et organisationnelles, pouvant s'entremêler et se renforcer entre elles, dont celle du COVID-19 qui, aujourd'hui encore, contribue à accroître le délai ainsi que les coûts des travaux de restauration. Par ces ruptures, le modèle de gestion du domaine de Carneville est au cœur d'une évolution, c'est-à-dire une organisation sociale résultante d'un ordre successif d'événements et de transformations interrompus<sup>326</sup>. De cette manière, la forme sociale de gestion entrepreneuriale du domaine est un ensemble jamais inachevé, ancré dans la sphère du temps, et donc ouvert aussi bien sur le

---

<sup>319</sup> P. FRANÇOIS, *Sociologie des marchés*, *op. cit.*

<sup>320</sup> J-L. TORNATORE, « La difficile politisation du patrimoine ethnologique », *op. cit.*

<sup>321</sup> U. BECK, *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, *op. cit.* ; F. TARRAGONI, *Sociologies de l'individu*, *op. cit.*

<sup>322</sup> U. BECK, *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, *op. cit.*

<sup>323</sup> D. KESSLER, « Ulrich Beck et la société du risque », *Commentaire*, 2002, vol. 100, n° 4, p. 889-892.

<sup>324</sup> N. DODIER, « Les appuis conventionnels de l'action. Éléments de pragmatique sociologique », *op. cit.*

<sup>325</sup> M. DE SAINT-MARTIN, « Towards a dynamic approach to reconversions », *op. cit.*

<sup>326</sup> R. CORNU, « Évolution et processus configurationnel chez Norbert Elias », *Philosophiques*, 1998, vol. 25, n° 2, p. 239-256.

passé que sur l'avenir<sup>327</sup>. Dès lors, étant ouvert sur une tendance prospective<sup>328</sup> questionnant de façon réflexive le modèle actuel et ses vulnérabilités, et sur le passé, avec une inclinaison sur les idéaux-types de la maison et de la conservation, le modèle de gestion entrepreneuriale est amené à « l'innovation » : une hybridation. Dans celle-ci s'entremêlent les caractéristiques et les propriétés sociologiques, économiques, politiques, structurelles, mais aussi écologiques, des trois formes sociales idéales-typiques de la maison, de la conservation et de l'entreprise.

### 3. L'hybridation comme réorientation

Les, aujourd'hui, nommés « monuments historiques » ou plus récemment « patrimoines » ont traversés des séquences socio-historiques où à chacune d'elles correspondent une forme idéale-typique de gestion. Or, il est nécessaire d'insister sur leur caractère non-linéaire, l'une ne succède et n'annihile pas toujours la précédente : elles peuvent s'entremêler et coexister. Ainsi, quand bien même à l'issue de ces ruptures dans le modèle gestionnaire, « l'innovation » de ce dernier peut passer par la réappropriation et l'hybridation d'anciens modèles, leurs caractéristiques qui sont alors réintégrées. Les ruptures, leurs crises à l'origine des bifurcations, ont révélé les vulnérabilités des configurations culturelles, des relations sociales et de leurs rapports respectifs<sup>329</sup>. Autrement dit, elles ont révélé l'incapacité et la difficulté pour un propriétaire-gestionnaire à gérer son domaine par le biais de l'entreprise<sup>330</sup>.

En effet, « *la propriété déborde toujours le contrôle que le propriétaire peut avoir sur elle*<sup>331</sup> », dès lors, « *la gestion a besoin de tout le monde*<sup>332</sup> ». Cela renvoie à la conséquence historique de l'éviction des habitants résidents dans et aux abords de la maison<sup>333</sup>, qui avaient un rôle central dans la soutenabilité de la gestion du domaine. En effet, les précédentes ruptures ont montré que le domaine de Carneville ne pouvait être géré à la stricte échelle individuelle, celle du propriétaire-gestionnaire seul, et donc être réduite à un modèle organisationnel principal à savoir l'entreprise (qui a d'ailleurs invoqué le versant associatif). En effet, « *toute activité humaine fait intervenir les activités conjuguées d'un certain nombre, et souvent d'un grand nombre, de personnes*<sup>334</sup> » dans une situation de coopération.

---

<sup>327</sup> N. ELIAS, *La société des individus*, op. cit.

<sup>328</sup> H-P. JEUDY, *Patrimoines en folie*, op. cit.

<sup>329</sup> G. BALANDIER, *Sens et puissance : les dynamiques sociales*, op. cit.

<sup>330</sup> M. HORKHEIMER, T. W. ADORNO, *La dialectique de la raison : fragments philosophiques*, trad. par Éliane Kaufholz, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 1974.

<sup>331</sup> F. VILLAIN-CARAPPELLA, « Quand la propriété excède le propriétaire. Faire sa part au commun », *Revue du MAUSS*, 2021, vol. 57, n° 1, p. 185.

<sup>332</sup> M. HORKHEIMER, T. W. ADORNO, *La dialectique de la raison : fragments philosophiques*, op. cit., p. 75.

<sup>333</sup> D. FABRE, « Introduction. Habiter les monuments », op. cit.

<sup>334</sup> H. S. BECKER, *Les mondes de l'art*, op. cit., p. 27.

Pour réorienter le modèle de gestion entrepreneuriale du domaine (où l'entreprise garde une place centrale) l'enjeu est le suivant : (re)croiser la matérialité du domaine avec ses entités et son contenu social<sup>335</sup>, réintégrer la vie psychique à la vie physique dans des valeurs d'usage contemporaines<sup>336</sup>. Il s'agit de mettre en place un modèle de gestion « *in vivo* », c'est-à-dire un modèle s'inscrivant dans le contexte qui a vu naître le domaine<sup>337</sup> : le contexte de la maison, où la gestion était intégrée dans des pratiques quotidiennes<sup>338</sup>, dont sa tentative de maintien de passait par des processus, des changements, d'actions (collectives) et des initiatives<sup>339</sup>. En conséquence, la réorientation de la gestion entrepreneuriale du domaine s'est traduite par la nécessité de davantage (re)faire appel à des ressources humaines et matérielles<sup>340</sup> supposant de (ré)ouvrir la propriété privée à la collectivité.

Cependant, une critique à propos de la théorie économique classique est nécessaire. Celle-ci distingue les biens publics, collectifs qui sont non-rivaux et non excluables (la consommation par un individu n'exclut et n'empêche pas celle d'autrui, et les deux ne sont pas en concurrence) et les biens privés, rivaux et excluables<sup>341</sup>. Or, la propriété privée est la forme juridique de la possession du domaine de Carneville, c'en est le contenant, mais pas le contenu, lequel est orienté par le propriétaire. Une propriété privée peut donc, par l'intermédiaire de son propriétaire-gestionnaire, être ouverte à des groupes sociaux qui se l'approprient. Ainsi, les règles de propriété (privée), donc définies par le propriétaire-gestionnaire, contribuent à façonner la copossession des choses à travers des questionnements d'ordre politique<sup>342</sup>, l'organisation du vivre ensemble compte tenu des vulnérabilités du modèle de gestion. On remarque d'abord que le mouvement des « communs » est alors une critique de la propriété privée par son ouverture<sup>343</sup> et, ensuite, qu'une réappropriation et une recomposition du rôle social du propriétaire-gestionnaire vis-à-vis de son statut s'opère<sup>344</sup> : ouvrir la propriété à la collectivité.

---

<sup>335</sup> M. GRAVARI-BARBAS (dir.), « Introduction », *Habiter le patrimoine : enjeux, approches, vécu*, Presses Universitaires de Rennes, 2005, p. 21-26.

<sup>336</sup> A. RIEGL, *Le culte moderne des monuments*, *op. cit.*

<sup>337</sup> J.-M. LENIAUD, *L'Utopie française. Essai sur le patrimoine*, *op. cit.*

<sup>338</sup> H.-P. JEUDY, *Patrimoines en folie*, *op. cit.*, p. 2.

<sup>339</sup> É. HADDAD, « Qu'est-ce qu'une "maison" ? De Lévi-Strauss aux recherches anthropologiques et historiques récentes », *op. cit.*

<sup>340</sup> H. S. BECKER, *Les mondes de l'art*, *op. cit.*

<sup>341</sup> F. BENHAMOU, *Économie du patrimoine culturel*, *op. cit.*

<sup>342</sup> Citant P. CRÉTOIS, 2020, F. VILLAIN-CARAPPELLA, « Quand la propriété excède le propriétaire. Faire sa part au commun », *op. cit.*, p. 184.

<sup>343</sup> É. JOURDAIN, E. DUPONT, *Les nouveaux biens communs ? Réinventer l'Etat et la propriété au XXI<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*

<sup>344</sup> F. TARRAGONI, *Sociologies de l'individu*, *op. cit.*

Toutefois, cette démarche s'inscrit dans la perspective de la forme sociale idéale-typique de la conservation coexistant avec la maison et l'entreprise. En effet, avec la conservation et l'instruction publique des citoyens de la nation par des symboles tels que les monuments historiques, une nouvelle conception de la propriété s'inaugure qui « *considère que le caractère collectif de la propriété transcende la personnalité du [propriétaire] et du peuple en les impersonnalisant, de telle sorte que cette propriété devient inaliénable*<sup>345</sup> ». Le classement en tant que monument historique assure des droits d'ouverture à la collectivité d'une propriété privée<sup>346</sup>. Il s'agit alors de penser l'ouverture de la propriété privée comme une possibilité pratique, et donc de parler, pour le domaine de Carneville, d'un statut de propriété nuancée d'après Yoram Barzel<sup>347</sup>. Dans cette conception, le monument historique se situe tantôt du côté de la propriété privée (par le droit) et tantôt du côté public (dans le champ social et économique).

Ainsi cette ouverture du domaine de Carneville va faire de ce dernier un laboratoire d'expérimentation sociale de gestion où vont être conjugués un ensemble de paramètres. C'est une vision partagée par Axel Lefranc qui, en parallèle d'être historien de l'art et responsable scientifique du parc du château de Compiègne, possède une filiation étroite avec le domaine de Carneville<sup>348</sup>. Du fait de son expérience et de sa trajectoire, il est assistant à la maîtrise d'ouvrage du chantier de restauration du château de Carneville, où il a mené l'ensemble des recherches historiques sur son architecture et la vie socio-historique du domaine. Depuis l'éclatement de l'AACC en 2019, il en est devenu le président en changeant fondamentalement ses statuts. De ce fait, pour lui, le domaine est un terrain d'expérimentation qui vise à saisir l'ensemble des dimensions inhérentes à la gestion du domaine et à son étude,

*« Je crois que je t'ai dit que pour moi c'était un laboratoire, enfin moi je reste toujours sur ma vision qui est celle professionnelle, c'est-à-dire les missions d'un conservateur qui sont de définir un objet, d'inventorier voilà, d'étudier, conserver, transmettre. Maintenant, l'intérêt de faire l'étude du domaine c'est qu'on ne s'intéresse pas uniquement au patrimoine bâti ou uniquement au patrimoine végétal ou uniquement à un patrimoine immatériel, mais on fait le pari de mettre tous ensemble, et de tout articuler ensemble, voilà. Et donc c'est pour moi, elle est là la notion expérimentale, c'est comment est-ce qu'on ne fait pas pour un aspect au*

---

<sup>345</sup> J-M. LENIAUD, *Les archipels du passé : le patrimoine et son histoire, op. cit.*, p. 46.

<sup>346</sup> F. OST, « 8. Le patrimoine, un statut juridique pour le milieu », *op. cit.*

<sup>347</sup> F. BENHAMOU, *Économie du patrimoine culturel, op. cit.*

<sup>348</sup> Depuis sa jeunesse, il est ami avec Guillaume Garbe, qu'il a accompagné sur les salons d'antiquaires. Il mène par la suite entre 2008 et 2014 une licence et un master de recherches en histoire de l'architecture et des grands décors à l'école du Louvres, qu'il complètera avec un master professionnalisant sur les jardins historiques, le patrimoine et les paysages à l'école d'architecture de Versailles. D'abord passé par la médiathèque du patrimoine et de la photographie, puis par la manufacture du patrimoine en 2018, il travaille en tant que responsable scientifique à Compiègne depuis 2023.

*détriment de l'autre, mais comment est-ce qu'on amène tous les aspects ensemble à la même vocation. » (Axel Lefranc)*

En conséquence, la gestion du domaine de Carneville, par cette volonté totalisante dans son appréhension, devient « *l'occasion de partenariats publics, et de mises en réseau d'acteurs*<sup>349</sup> », donc d'action collective<sup>350</sup>. En effet le mythe originel de la création et sa figure du « génie-conservateur » (aussi gestionnaire) suppose que cette dimension collective ne serait pas nécessaire pour gérer le domaine, puisque son propriétaire-gestionnaire en serait capable seul. En réalité, d'un point de vue sémantique, une critique du terme de « gestion » s'impose. D'abord il est un terme englobant et flou, en réalité que gère-t-on précisément ? Le terme de « gestion », propre au mouvement néo-managérial des années 1970-80, recouvre en réalité un ensemble de sous-sections (celui de la gestion des terres agricoles, des parcs, des jardins, des édifices, leurs entretiens, des ressources humaines, de leurs coopérations, du tourisme, des événements, du locatif, de l'aspect économique, social, symbolique, etc) qui s'entremêlent et qui agissent réciproquement les unes avec les autres selon une pluralité de dynamiques, dépassant alors la stricte échelle et capacité individuelle. De ce fait, dans sa réorientation, la SGG adopte une base de coopération collective et introduit des modifications dans ses actions<sup>351</sup>. Néanmoins la forme de cette coopération collective dépend des perspectives gestionnaires envisagées, de même que de l'interprétation personnelle des traditions du patrimoine en vigueur<sup>352</sup>.

Dès lors, compte tenu de cette coopération, de cette action collective, et des déclinaisons en sous-sections du terme de gestion, le modèle gestionnaire va s'ancrer dans une « gestion déléguée » – une division sociale du travail et des interdépendances entre des groupes, des individus et leurs projets, nécessaires pour subsister<sup>353</sup>. Cette gestion déléguée, collective relève de coopérations et de synergies afin d'alléger les vulnérabilités propres au modèle de gestion entrepreneuriale<sup>354</sup>. Ainsi, cette réorientation vers une dimension collective d'un point de vue social dans le modèle gestionnaire de la SGG – conséquence directe du tournant patrimonial – est également transposable à son versant économique. En effet, la marchandisation et les recettes qu'elle génère (par le tourisme, donc l'ouverture au public, ainsi que le locatif et

---

<sup>349</sup> M. GRAVARI-BARBAS (dir.), « Introduction », *Habiter le patrimoine : enjeux, approches, vécu*, Presses Universitaires de Rennes, 2005, p. 151.

<sup>350</sup> H. S. BECKER, *Les mondes de l'art*, op. cit.

<sup>351</sup> *Ibid.*

<sup>352</sup> Et dont il sera question en détail dans le chapitre 5.3.

<sup>353</sup> N. ELIAS, *La société des individus*, op. cit., p. 85.

<sup>354</sup> X. GREFFE, *La valorisation économique du patrimoine*, op. cit., p. 165.

l'événementiel) ne permettent pas de couvrir, à elle seule, la totalité des charges du domaine<sup>355</sup> : « aujourd'hui encore, (...), l'accueil du public ne représente bien souvent qu'un complément de revenus ; pour la majorité d'entre eux, cela permet de couvrir une part des charges, pas la totalité<sup>356</sup> ». Dès lors, ses activités économiques, dans leurs statuts, leurs formes et leurs orientations, vont être sujettes à des reconversions dans l'optique de rendre le système viable pour le transmettre à d'autres générations<sup>357</sup>.

En conclusion, de surcroît à sa vulnérabilité financière, la trajectoire de la SGG, et son modèle de gestion, a été au cœur d'un ensemble de ruptures et de bifurcations qui, *in fine*, ont contribué à le réorienter en l'ancrant dans une hybridation et un entrecroisement de la maison, de la conservation et de l'entreprise. Découverte en 2016, le mérule, en fragilisant la structure du château, a contribué à accroître la difficulté pour la SGG à couvrir le grand équilibre par l'intermédiaire de la marchandisation. Cependant, dans une approche pharmacologique, le risque devient un démultiplicateur. Le mérule a permis au château de Carneville d'être lauréat du loto du patrimoine en 2018 lui attribuant une subvention, un « soutien officiel », ainsi qu'une exposition médiatique et touristique conséquente. Or celle-ci s'est traduite par une surfréquentation touristique qui a fait exploser la capacité de charge du modèle gestionnaire. Par la suite, la pandémie de COVID-19 a révélé l'incertitude structurale qui pèse sur le modèle économique. Néanmoins, cette séquence a également permis de constituer un moment de réflexivité, propre à ces risques et à leurs ruptures, ayant permis de réorienter la forme sociale idéale-typique de gestion du domaine en y intégrant, dans une hybridation, des caractéristiques d'autres formes sociales idéales-typiques telles que la maison et la conservation afin de dépasser ses vulnérabilités. Parmi ces caractéristiques, celle de la dimension collective est intégrée dans le champ social et économique du modèle gestionnaire. Or, dans ce dernier champ, comment se traduit la réorientation du modèle gestionnaire ?

---

<sup>355</sup> F. BENHAMOU, « III. Les marchés de l'art et le patrimoine », *op. cit.*

<sup>356</sup> A. GONDRAZ, *La valorisation touristique des châteaux et demeures historiques*, *op. cit.*, p. 96.

<sup>357</sup> M-F. GARCIA-PARPET, « La construction sociale d'un marché parfait », *Actes de la Recherche en sciences sociales*, 1986, vol. 65, n° 1, p. 2-13.





## Chapitre 4. Une diversification du modèle économique

### 1. Pluralité et complémentarité : marchandisation, médiatisation, subvention, mécénat

Les recettes issues du modèle économique de la marchandisation, portée par la SGG, ne permettent pas de couvrir les frais d'entretien et de restauration du domaine puisqu'elles sont insuffisantes<sup>358</sup>. En effet, la couverture des besoins, ainsi qu'une potentielle rentabilisation sont quasi impossibles en deçà de 50 000 à 100 000 visiteurs annuels – Carneville en accueille « seulement » 30 000 par an –, sans compter les vulnérabilités déjà persistantes de la marchandisation<sup>359</sup>. Dès lors, la gestion du domaine passe par un *système de financements croisés*<sup>360</sup> : un système économique articulant plusieurs modèles économiques, autrement dit décliné en plusieurs sous-champs économiques<sup>361</sup>. Ce système suppose alors pour l'entreprise de reconstituer le modèle gestionnaire par la mobilisation d'autres modèles différents de celui de la marchandisation, à savoir la *médiatisation*, la *subvention* et le *mécénat*.

Il s'agit alors pour l'entrepreneur culturel, à la fois propriétaire-gestionnaire et intermédiaire culturel<sup>362</sup>, de réaliser, par son activité entrepreneuriale, un « *travail de couplage des scènes sociales*<sup>363</sup> » où il « *articule une pluralité de scènes sociales, joue sur l'hétérogénéité des ressources engagées*<sup>364</sup> ». Dès lors, Guillaume Garbe apparaît « *comme un carrefour où sont engagés des dispositifs sociaux, des ressources, des équipements (cognitifs et juridiques), des appuis et des mondes sociaux, qui rendent possible (et acceptable socialement) qu'un individu puisse s'approprier un profit*<sup>365</sup> » – *profit* entendu comme la réalisation de gains pour atteindre le grand équilibre. Il est alors au centre d'un réseau de coopération où il réalise les choix décisifs, il est à l'interface des acteurs et groupes sociaux impliqués dans le modèle gestionnaire<sup>366</sup>.

---

<sup>358</sup> F. BENHAMOU, « III. Les marchés de l'art et le patrimoine », *op. cit.* ; F. BENHAMOU, *Économie du patrimoine culturel*, *op. cit.*

<sup>359</sup> X. GREFFE, *La valorisation économique du patrimoine*, *op. cit.*

<sup>360</sup> P. MOULINIER, *Les politiques publiques de la culture en France*, *op. cit.*

<sup>361</sup> P. FRANÇOIS, *Sociologie des marchés*, *op. cit.*

<sup>362</sup> L. JEANPIERRE, I. MAYAUD, S. SOFIO, « Représenter les commissaires d'exposition d'art contemporain en France : une intermédiation collective impossible ? », *Le Mouvement Social*, 2013, vol. 243, n° 2, p. 79-89.

<sup>363</sup> P-P. ZALIO, « 16. Sociologie économique des entrepreneurs », Philippe Steiner (dir.), *Traité de sociologie économique*, Paris, Presses Universitaires de France, « Quadrige », 2013, p. 623.

<sup>364</sup> *Ibid.*, p. 625.

<sup>365</sup> *Ibid.*, p. 630.

<sup>366</sup> H. S. BECKER, *Les mondes de l'art*, *op. cit.* ; L. JEANPIERRE, I. MAYAUD, S. SOFIO, « Représenter les commissaires d'exposition d'art contemporain en France : une intermédiation collective impossible ? », *op. cit.*

Les mutations socio-historiques dans le champ patrimonial, ont produit une augmentation des acteurs nécessaires à la gestion du domaine, sa division du travail et ses interdépendances<sup>367</sup>. En effet, le tournant patrimonial a été aussi celui d'une redistribution de cette division du travail<sup>368</sup>. Le champ du patrimoine, à ce moment, a connu une extension des partenaires associés à sa gestion faisant désormais intervenir une multiplicité d'acteurs publics, privés, d'intermédiaires socio-économiques<sup>369</sup>. Ainsi, dans la mesure où la marchandisation ne suffit plus d'elle-même pour constituer un modèle économique viable, le recours nécessaire à ces modèles complémentaires suppose le recours à de nouvelles ressources humaines.

Le domaine de Carneville, ainsi que la SGG, ont donc une fonction médiatrice entre différentes sphères relevant d'ordres et de fonctionnements différents, c'est un espace relationnel d'articulation où se réalisent une multiplicité de transactions<sup>370</sup>. Autrement dit, telle la maison, une « *création institutionnelle permettant de composer des forces qui, partout ailleurs, semblent ne pouvoir s'appliquer qu'à l'exclusion de l'une de l'autre en raison de leurs orientations contradictoires*<sup>371</sup> ». Ainsi, ce système de financements croisés s'inscrit dans un rapport temporel qu'est celui de la saisonnalité. En effet, la marchandisation constitue le modèle dominant en haute et basse saison (avril-septembre), or en période de quasi-fermeture (octobre-mars) il faut recourir à d'autres modèles – la subvention et le mécénat – pour pallier le manque de rentrées financières. Plus encore, entre ces modèles se joue une synergie<sup>372</sup>. Néanmoins, l'inscription du modèle gestionnaire dans une pluralité complémentaire de modèles économiques, ne s'est pas inaugurée à l'issue des trois ruptures (mérule, loto du patrimoine, COVID-19) mais s'est mis en place tout du long, au fil de ces dernières, depuis l'achat du domaine en 2012. Dès lors, quels rôles tiennent chacun de ces modèles économiques auxquels la SGG, et plus largement la SCI, a recours ?

La marchandisation s'oriente vers les publics-visiteurs, or ceux-ci sont noyés par une multitude d'offres touristiques en dehors du domaine. Alors elle va s'appuyer sur un autre modèle qu'est la médiatisation, autrement dit le recours à un dispositif communicationnel comme composante de la production de la valeur économique<sup>373</sup>. En tant que monument

---

<sup>367</sup> N. ELIAS, *La société des individus*, *op. cit.*, p. 182-183.

<sup>368</sup> L. HÉNAUT, « Les professionnels du patrimoine à l'épreuve du tournant patrimonial », *op. cit.*

<sup>369</sup> J-Y. ANDRIEUX, *Patrimoine et histoire*, *op. cit.* ; D. THÉRON, « Grande Europe : les gageures du patrimoine », *op. cit.*

<sup>370</sup> A. BOURDIN, *Le Patrimoine réinventé*, *op. cit.* ; P. FRANÇOIS, « Entreprise », *op. cit.* ; K. HAMBERGER, « La maison en perspective. Un modèle spatial de l'alliance », *op. cit.*

<sup>371</sup> C. LÉVI-STRAUSS, *La voie des masques*, *op. cit.*, p. 161.

<sup>372</sup> F. BENHAMOU, *Économie du patrimoine culturel*, *op. cit.*

<sup>373</sup> J-É. BIGOT, É. BOUTÉ, C. COLLOMB, C. MABI, « Les plateformes à l'épreuve des dynamiques de plateformes », *Questions de communication*, 2021, vol. 40, n° 2, p. 9-22.

historique, le domaine de Carneville est doté d'une valeur de communication<sup>374</sup>. La promotion touristique et les stratégies économiques marchandes vont s'appuyer sur des registres publicitaires et communicationnels afin d'aller « chercher » le visiteur, l'accompagner<sup>375</sup> en lui offrant un « consentement total »<sup>376</sup>. Il faut donc saisir la presse locale ainsi que son rôle<sup>377</sup>.

Le domaine de Carneville fait l'objet d'une couverture médiatique importante par différents organes : la Presse de la manche, Ouest-France, Tendances-Ouest, France Bleu Cotentin, La Manche Libre, radios locales, émissions télévisées tel Racines et des Ailes, des reportages, etc. Et ce sur des sujets différents : les marchés-concerts, les apéros-concerts, les programmes et les événements saisonniers, le projet du château, les conséquences du mэрule, etc. Dans cette perspective, les intermédiaires de la presse écrite, de la radio et de la télévision jouent un rôle majeur, d'une part avec l'exposition médiatique dont le domaine fait l'objet, et d'autre part grâce à l'effet rebond qu'elle engendre : une couverture qui ne cesse de se poursuivre d'elle-même. En effet, il a été possible pour Guillaume et Léa Garbe, au sein de la SGG, de se constituer des réseaux de partenaires médiatiques : offices de tourisme, presses et radio locales, sites d'informations touristiques, etc. Ils facilitent dès lors la couverture médiatique des événements du domaine, tel que les marchés-concerts. Par exemple, Guillaume Garbe a été convié à promouvoir ceux-ci lors d'une interview par Caroline Jouanneau sur France Bleu Cotentin une semaine avant qu'ils ne débutent. Il est régulièrement sollicité pour la réalisation d'interviews ou de reportages sur le domaine, son histoire, ses difficultés (ruptures) ou son projet où il apparaît le plus souvent seul – renforçant la figure du « génie-conservateur ». De ce fait, cette démarche contribue à attirer de nouveaux publics-visiteurs, dans un rayonnement à différentes échelles. Par exemple, lorsque je tenais la boutique début juin, plusieurs visiteurs m'ont indiqué qu'ils étaient venus après avoir vu un reportage télévisé dans l'émission Racines et des Ailes, fin mai, où le château avait été présenté.

Toutefois, ce recours à la médiatisation visant à rendre le domaine plus accessible, s'inscrit dans ce souci d'acquérir davantage de visibilité<sup>378</sup>, lequel se traduit par le paiement d'encarts publicitaires (permettant d'avoir une couverture médiatique constante durant la saison), nécessaire à la production culturelle<sup>379</sup>. C'est de cette façon que le modèle économique de la

---

<sup>374</sup> F. BENHAMOU, « L'économie du monument », *op. cit.* ; J-M. LENIAUD, *L'Utopie française. Essai sur le patrimoine*, *op. cit.*

<sup>375</sup> J-P. BADY, *Les monuments historiques en France*, *op. cit.* ; J. DAVALLON, « Produire les hauts lieux du patrimoine », *op. cit.*

<sup>376</sup> T. W. ADORNO, « L'industrie culturelle », trad. par Hans Hildenbrand, *Communications*, 2012, vol. 91, n° 2, p. 43-50.

<sup>377</sup> S. BEAUD, F. WEBER, *Guide de l'enquête de terrain*, *op. cit.*

<sup>378</sup> H. S. BECKER, *Les mondes de l'art*, *op. cit.*

<sup>379</sup> M. HORKHEIMER, T. W. ADORNO, *La dialectique de la raison : fragments philosophiques*, *op. cit.*

médiatisation s'inscrit dans un marché biface<sup>380</sup> : la SGG achète une couverture médiatique afin de toucher les publics-visiteurs qui payent à leur tour la visite du domaine. Plus encore, ces dernières années, la valorisation du patrimoine a connu un essor important par l'apport du numérique<sup>381</sup>. La diffusion par les outils numériques, les nouvelles techniques de l'information et de la communication (« NTIC »)<sup>382</sup>, constitue un support important pour les entreprises<sup>383</sup>. Ces « nouveaux médias » permettent alors de faire (re)découvrir le domaine de Carneville<sup>384</sup>.

C'est ainsi que les réseaux sociaux numériques (« RSN »), en l'occurrence Facebook et Instagram, de même que le site internet du domaine<sup>385</sup>, tiennent une place centrale pour la diffusion et la valorisation des activités du lieu. Par l'intermédiaire de Léa Garbe, gérant la communication avec les organes de presse ainsi que la publication de contenus sur les réseaux sociaux, leur recours permet de donner un accès en temps réel aux informations ainsi que de faciliter les interactions avec les publics visés<sup>386</sup>. Ainsi, c'est par ce biais des RSN (qui sont également des intermédiaires) que les activités du domaine sont communiquées et diffusées aux publics-visiteurs : tels les exposants des marchés-concerts (fig. 34 à 35), la programmation des apéros, des marchés concerts (fig. 36 à 37) ou encore d'autres événements de la saison (fig. 38).

Néanmoins, telle que l'opère Léa Garbe, une distinction est de mise, dans la médiatisation, entre les organes de presses (journaux, radios, télévisions) et les RSN, qui tient au contrôle communicationnel qu'elle peut avoir sur eux. Elle distingue alors les supports médiatiques dont elle a le contrôle (ceux où elle peut choisir les publications, le type de communication, le contenu écrit et les idées) de ceux dont elle n'a pas le contrôle,

*« Y'a une distinction à faire. Il y'a les médias qui sont notre reflet, les médias dont on a le contrôle, dont on choisit les publications et ce qu'on veut dire, qui sont les réseaux sociaux, notre site internet. Ça c'est notre essence, c'est ce qu'on est car c'est moi en direct qui écrit ce que j'ai envie d'écrire aux gens. Je fais une grande différence entre ces médias-là et les médias presses écrites, presses papiers voilà, radios. Y'a des médias sur lesquels on a un pouvoir de contrôle total, nous choisissons ce qu'on dit et c'est vraiment ce qu'on est, et des médias qui*

---

<sup>380</sup> V. BULLICH, « La « plateformes » comme déploiement d'une logique organisatrice : propositions théoriques et éléments de méthode », *Effeillage*, 2021, vol. 10, n° 1, p. 30-34.

<sup>381</sup> P. LIÉVEAUX, C. HOTTIN, « Les enjeux contemporains des sciences du patrimoine », Frédéric Lenica (dir.), *Patrimoines. Enjeux contemporains de la recherche*, Culture et Recherche, 2016, n° 133, p. 6-8.

<sup>382</sup> A. CONDEVAUX, A. LEBLON, « Construire des « patrimoines » culturels en mobilité : acteurs, circuits, réseaux », *Autrepart*, 2016, vol. 78-79, n° 2-3, p. 5-20.

<sup>383</sup> D. BOULLIER, « Chapitre 4. Sociologie économique du numérique », *Sociologie du numérique*, Paris, Armand Colin, « Collection U », 2019, p. 221.

<sup>384</sup> A. GONDRAIS, *La valorisation touristique des châteaux et demeures historiques*, op. cit.

<sup>385</sup> CHÂTEAU DE CARNEVILLE, *Bienvenue au château de Carneville* [en ligne],

<https://www.chateaudecarneville.com/>, consulté le 13 juillet 2024.

<sup>386</sup> A. GONDRAIS, *La valorisation touristique des châteaux et demeures historiques*, op. cit.

*retranscrivent à leur sauce ce qu'ils sont venus chercher, sur lesquels on a pas de pouvoir d'actions (...). On a beau leur donner des grandes lignes, ils viendront tourner, écouter, retranscrire ce qu'ils sont venus chercher selon leur prisme à eux, leur prisme n'est pas le nôtre. » (Léa Garbe)*

En conséquence, le modèle de la médiatisation constitue le premier modèle du système de financements croisés. Il s'accompagne également, comme celui de la marchandisation, d'une mise en scène qui lui est propre. L'ethnographie en ligne permet de saisir les manifestations sur les RSN, les sites, les organes de presse numérique ainsi que leurs lignes éditoriales qui suivent une stratégie spécifique<sup>387</sup>. Si l'ethnographie en ligne ne constitue qu'un complément de celle sur le terrain<sup>388</sup>, c'est parce qu'elle permet de voir à posteriori les scènes auxquelles j'assiste depuis les coulisses lors de l'observation ethnographique. Ma présence sur le terrain m'a permis d'observer la manière dont était conduit ces stratégies de médiatisation et dans quelle mesure elles reposaient sur un jeu de mise en scène. En effet, la médiatisation, c'est-à-dire diffuser, communiquer, valoriser les activités du domaine auprès des publics-visiteurs afin de les y conduire, s'appuie sur une mise en scène double : le contenu visuel et le récit.

Dans le cadre d'un article de Ouest-France<sup>389</sup> sur le domaine, ses problématiques de restauration et la promotion des événements (apéros et marchés-concerts), le photographe a déplacé Guillaume Garbe et Gérard Viel<sup>390</sup>, alors en discussion devant le second manoir, vers le château afin qu'il soit en arrière-plan, c'est-à-dire qu'il soit le cadre de leur interaction (fig. 39 à 40). De plus, à la lecture de l'article, sa ligne éditoriale joue sur ce mythe du génie-conservateur en ne mentionnant aucun autre acteur œuvrant à la gestion. Un autre exemple de mise en scène interne à la SGG cette fois-ci, concerne la communication sur les marchés-concerts. Léa Garbe avait l'impératif de prévenir les futurs publics-visiteurs de ces événements qu'il fallait ramener leurs gobelets afin de pouvoir consommer sur le site. Alors, au détour d'une publication Facebook (fig. 41), elle demande à plusieurs personnes, dont moi, – alors que nous étions assis sur les tables de pique-nique devant le second manoir – de prendre une photo où nous nous mettions en scène, gobelets à la main avec le château en arrière-plan, en mimant une

---

<sup>387</sup> J. JOUËT, C. LE CAROFF, « Chapitre 7 - L'observation ethnographique en ligne », Christine Barats (dir.), *Manuel d'analyse du web en Sciences Humaines et Sociales*, Paris, Armand Colin, « Collection U », 2013, p. 147-165.

<sup>388</sup> *Ibid.*

<sup>389</sup> OUEST-FRANCE, *Après la victoire contre la mérule, le château de Carneville poursuit sa cure de jouvence* [en ligne], <https://www.ouest-france.fr/culture/patrimoine/apres-la-victoire-contre-la-merule-le-chateau-de-carneville-poursuit-sa-cure-de-jouvence-19f58224-1fd6-11ee-b41a-cc4b86dc5da6>, consulté le 13 juillet 2024.

<sup>390</sup> Responsable de la programmation musicale des événements.

scène heureuse, hilare, une « *bonne ambiance* ». L'objectif est alors de communiquer une information par l'intermédiaire des RSN en véhiculant une image « positive » du domaine.

En parallèle de la marchandisation, et désormais de la médiatisation, deux autres sources de financement coexistent : la subvention et le mécénat<sup>391</sup>. La subvention intervient comme un soutien officiel et institutionnel public par l'intermédiaire de l'État qui, selon des intérêts, l'accorde, entraînant ainsi des compensations financières et une démultiplication de la médiatisation<sup>392</sup>. Le mécénat, comme la subvention, constitue un point majeur dans le modèle économique du domaine, quand bien même il n'est pas un recours obligatoire.

« *Dans le cas très précis du Château de Carneville aujourd'hui, c'est une clé de voute. Ça ne veut pas dire que dans un modèle type, ce soit une clé de voute. C'est-à-dire que ce modèle, que je conçois bien sûr, inclus la possibilité de travailler avec le service de mécénat, mais ne le rend pas obligatoire.* » (Guillaume Garbe)

Ainsi, afin de réaliser la gestion-conservation du domaine, quand les précédents modèles (médiatisation et marchandisation) sont insuffisants, il incombe au propriétaire-gestionnaire de sortir de son « atelier » pour entrer en coopération (selon des intérêts motivés) et donc de s'ouvrir activement au mécénat et aux institutions-fondations<sup>393</sup>. Le mécénat constitue un levier financier, dans la seule perspective d'engager des travaux, qui permet de conjuguer les moyens d'acteurs privés et publics<sup>394</sup>. Il se décline en différentes catégories<sup>395</sup> où le mécène apporte différentes aides – mais tout en disposant d'un pouvoir de modelage sur le modèle gestionnaire puisqu'une donation financière oblige moralement son destinataire, Guillaume Garbe, à le contenter<sup>396</sup>.

D'abord, le mécénat se décline en trois formes : celle financière, l'apport d'une somme d'argent ; celle de compétence mettant à disposition des services et des savoir-faire spécialisés afin de venir en aide sur un point de gestion particulier (telle que l'Association Mycologique du Cotentin, réalisant gratuitement sur le domaine un inventaire des champignons pour mieux contrôler leurs développements) ; et enfin le mécénat en nature, le don d'objets par des

---

<sup>391</sup> F. BENHAMOU, « L'économie du monument », *op. cit.* ; F. BENHAMOU, « III. Les marchés de l'art et le patrimoine », *op. cit.*

<sup>392</sup> H. S. BECKER, *Les mondes de l'art*, *op. cit.* ; F. BENHAMOU, « L'économie du monument », *op. cit.*

<sup>393</sup> M. BERGADAÀ, « Sortir de l'atelier : jeux d'acteurs et raisons communautaires », *Howard Becker et les mondes de l'art : [actes du colloque de Cerisy, octobre 2010]*, Palaiseau, Éditions de l'École Polytechnique, 2013, p. 99-114 ; J-M. LENIAUD, *L'Utopie française. Essai sur le patrimoine*, *op. cit.*, p. 149.

<sup>394</sup> G. SALLAVUARD, *Les 100 mots du patrimoine*, *op. cit.*, p. 79.

<sup>395</sup> H. S. BECKER, *Les mondes de l'art*, *op. cit.* ; F. BENHAMOU, *Économie du patrimoine culturel*, *op. cit.* ; A. GONDRAS, *La valorisation touristique des châteaux et demeures historiques*, *op. cit.*

<sup>396</sup> H. S. BECKER, *Les mondes de l'art*, *op. cit.*, p. 118.

particuliers souhaitant s'en débarrasser. Ensuite, du point de vue de son acteur, le mécénat peut être : individuel, venant d'un individu ordinaire ; d'une entreprise culturelle ou non-culturelle ; de particulier, un acteur informé et disposant de richesses importantes ; et enfin, d'État. Toutefois, quand bien même le mécénat d'entreprise ou de particulier véhiculent des montants plus importants que celui individuel, ce dernier – le « mécénat populaire » – constitue le pourcentage le plus important des donations perçues par le domaine du fait de leur nombre, plus important que les deux autres.

Subvention et mécénat sont deux modèles économiques qui viennent combler les failles du marché. L'obtention de leurs contributions financières dépend d'institutions, d'intermédiaires sur le marché<sup>397</sup> qui vont l'attribuer selon un critère « d'intérêt général » – on retrouve les conséquences de la forme sociale idéale-typique de la conservation. Ces intermédiaires, par leurs activités de médiation dans le champ de la gestion de monuments historiques<sup>398</sup> contribuent et participent à créer, à façonner économiquement et symboliquement, dans le marché patrimonial, un marché du mécénat et de la subvention<sup>399</sup>. Dans le cadre de la gestion entrepreneuriale du domaine de Carneville, le recours à ces deux modèles économiques dans le système de financements croisés, se traduit par l'intervention des intermédiaires suivants : la Demeure Historique (« DH »), la Fondation Mérimée (« FM »), la Fondation du patrimoine (« FDP ») et la French Heritage Society (« FHS »). La DH est une association nationale fondée par Joachim Carvallo, propriétaire du château de Villandry, en 1924 et reconnue d'utilité publique depuis 1965<sup>400</sup>. Son objet est d'offrir un service d'actions, de conseils juridiques, fiscaux, techniques et économiques aux propriétaires-gestionnaires<sup>401</sup>. Dans le cas de Carneville, en 2017 a été passé une convention de mécénat afin de permettre la réalisation d'une campagne de financements participatifs.

Ensuite la FM, fondée en 2008 par la DH (elles sont deux entités juridiques différentes) afin de venir en aide aux besoins des propriétaires publics et privés<sup>402</sup>, a attribué plusieurs prix à Guillaume Garbe, dont le prix du jeune repreneur de monuments historiques, attribué à des propriétaires-gestionnaires âgés de 18 à 45 ans ayant repris un monument historique depuis

---

<sup>397</sup> P. FRANÇOIS, *Sociologie des marchés*, op. cit.

<sup>398</sup> A. PINTO, « Laurent Jeanpierre, Olivier Roueff (dir.), *La culture et ses intermédiaires*, Éditions des Archives Contemporaines, Paris, 2014 », *Sociologie du travail*, 2016, vol. 58, n° 2, p. 198-200.

<sup>399</sup> P. FRANÇOIS, *Sociologie des marchés*, op. cit.

<sup>400</sup> DEMEURE HISTORIQUE, *Qui sommes-nous ?* [en ligne], <https://www.demeure-historique.org/association/qui-sommes-nous/>, consulté le 13 juillet 2024.

<sup>401</sup> É. MENSION-RIGAU, *La vie des châteaux. Mise en valeur et exploitation des châteaux privés dans la France contemporaine : stratégies d'adaptation et de reconversion*, op. cit., p. 117.

<sup>402</sup> FONDATION MÉRIMÉE, *Notre histoire* [en ligne], <https://fondationmh.fr/histoire/#Read-More>, consulté le 13 juillet 2024.

moins de cinq ans. Ce prix a pu lui être attribué par un jeu de réseau, notamment par l'intermédiaire d'Annie Gondras, professionnelle du patrimoine et secrétaire générale pour l'association de restauration de la flèche de Saint-Denis, avec laquelle j'ai pu m'entretenir au cours d'un entretien semi-directif (dans un prolongement ethnographique) par la ficelle du principe d'arborescence, obtenir un entretien avec un acteur par l'intermédiaire d'un autre<sup>403</sup>. Elle a longtemps travaillé dans le domaine des châteaux notamment à l'Institut de France ou encore au château de Champlatreux, propriété de Hélié de Noailles, financeur du prix du jeune repreneur de monuments historiques qu'elle a contribué à créer. Par son intermédiaire, elle a permis à Guillaume Garbe de figurer parmi les finalistes du jury,

*« Il se trouve que le dossier de Guillaume me touchait et j'ai demandé au Duc de Noailles de le rattraper; il était pas parmi les finalistes, il était trop jeune, il va se casser la gueule, c'est un petit peu délicat et j'ai demandé à ce qu'on le reçoive quand même et il nous a tous scotchés et il a eu le prix, à l'unanimité. Et pas seulement le projet, y'a la personne qui le porte. On donne ça à une personne, à un porteur de projet. » (Annie Gondras)*

Dès lors, l'attribution de ce prix lui a donné accès à un réseau plus large par le biais d'une reconnaissance institutionnelle,

*« Après le prix lui a ouvert un réseau, avec tous ces gens qui pouvaient lui ouvrir un réseau complémentaire. C'est bien l'objet du prix, nous on est une ouverture de réseau. On ouvre une reconnaissance par des pairs. Si vous avez levé des fonds, ça veut dire que vous valez quelque chose. » (Annie Gondras)*

Par l'intermédiaire de l'entité juridique de la FM, Guillaume Garbe a également bénéficié d'un prix de la Fondation Le Lous ainsi que du prix de sauvegarde du patrimoine, attribué par la FHS (organisation franco-américaine à but non lucratif fondée en 1982 dédiée à la conservation du patrimoine en France et aux États-Unis<sup>404</sup>). Également, la FDP, venant en aide aux propriétaires privés et publics de patrimoines culturels par la recherche de financements publics et privés (mécénat, subvention, aide fiscale, etc)<sup>405</sup>, est l'organisme par lequel la SCI a

---

<sup>403</sup> S. BEAUD, F. WEBER, *Guide de l'enquête de terrain, op. cit.* ; H. S. BECKER, *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales, op. cit.*

<sup>404</sup> VIELLES MAISONS FRANÇAISES, *French Heritage Society* [en ligne], <https://www.vmfpatrimoine.org/vmf-en-action/prix-et-labels-vmf/prix-nationaux/patrimoine-bati/french-heritage-society>, consulté le 13 juillet 2024.

<sup>405</sup> FONDATION DU PATRIMOINE, *Qui sommes-nous ?* [en ligne], <https://www.fondation-patrimoine.org/fondation-du-patrimoine/qui-sommes-nous>, consulté le 13 juillet 2024.



pu bénéficier du loto du patrimoine. En effet, il existe une boucle de rétroaction : l'obtention d'une donation dans le modèle du mécénat et de la subvention, et de leurs réseaux, en légitime d'autres. Toutefois, l'ensemble de ce qu'a pu percevoir Guillaume Garbe, et donc le domaine de Carneville par les modèles économiques de la subvention et du mécénat, est encadré par un ensemble de critères où la SGG tient un rôle particulier et nouveau.

## 2. L'entreprise comme « outil »

Derrière le recours au mécénat réside un ensemble de contraintes et de critères dont le respect est nécessaire pour y accéder. Avoir recourt à ce système de financement place le modèle de gestion entrepreneuriale sous un ensemble d'exigences qui vont le modeler<sup>406</sup> : l'entreprise va devenir un « moyen », un « outil ». L'ouverture au mécénat constitue une réponse face aux incertitudes et aux vulnérabilités du marché et de la gestion entrepreneuriale<sup>407</sup>. Autrement dit, les institutions de ce modèle sont nées d'une faille du marché (avec ses crises et ses incertitudes) à combler afin d'assurer la survie des monuments historiques<sup>408</sup>. En tant qu'intermédiaires, elles se constituent comme des « passages obligés » (avec leurs logiques de réseaux) pour les propriétaires-gestionnaires afin de combler les « trous structureaux » du marché<sup>409</sup>. En conséquence, sur le marché et dans la gestion de monuments historiques publics et privés, les acteurs et intermédiaires se sont multipliés ainsi que les ressources qu'ils apportent, nécessaires à la réalisation de cette gestion<sup>410</sup>.

Cependant, à ces acteurs correspondent des statuts, des rôles spécifiques qui vont contraindre ce modèle de gestion entrepreneuriale, « *le champ patrimonial apparaît alors comme une scène où se joue la rencontre entre des instances définissant les normes patrimoniales*<sup>411</sup> ». En effet, aux dimensions et aux valeurs économiques, sociales et symboliques du monument historique s'ajoute celle juridique (en plus du classement)<sup>412</sup>. Ces institutions, telle que la DH (ou encore la FM, la FDP, etc) vont apporter un cadre juridique, c'est-à-dire un ordre juridique<sup>413</sup> qui confère un pouvoir d'agir aux intermédiaires dans le modèle du mécénat.

---

<sup>406</sup> H. S. BECKER, *Les mondes de l'art*, op. cit.

<sup>407</sup> R. MOULIN, « Le marché de l'art contemporain », op. cit.

<sup>408</sup> P. FRANÇOIS, *Sociologie des marchés*, op. cit.

<sup>409</sup> W. LIZÉ, D. NAUDIER, O. ROUEFF, *Intermédiaires du travail artistique. À la frontière de l'art et du commerce*, Ministère de la Culture - DEPS, « Questions de culture », 2011, p. 235.

<sup>410</sup> H. S. BECKER, *Les mondes de l'art*, op. cit. ; R. MOULIN, « Le marché de l'art contemporain », op. cit.

<sup>411</sup> A. CONDEVAUX, A. LEBLON, « Construire des « patrimoines » culturels en mobilité : acteurs, circuits, réseaux », op. cit, p. 6.

<sup>412</sup> N. HEINICH, *Des valeurs. Une approche sociologique*, op. cit.

<sup>413</sup> M. WEBER, *Économie et société*, Tome 2, op. cit.

Lydie Dhée est chargée de mécénat et des formations au sein de la DH après avoir mené des études de droit, sur l'histoire de l'art et enfin un Master sur le droit du patrimoine culturel à l'université Paris-Saclay où elle réalise son stage d'étude à la DH. Ses missions consistent à être au contact des propriétaires-gestionnaires, les former, les conseiller sur les sources de financement, de les informer sur l'éligibilité de leurs projets à un financement. Pour cela, elle rédige des documents, fiches techniques, guides. Enfin, elle s'occupe de la gestion d'une centaine de conventions de mécénat actives, dont celle passée en 2017 avec Guillaume Garbe.

Encore une fois, par la « ficelle » du principe d'arborescence (Guillaume Garbe nous ayant donné son contact), j'ai pu réaliser avec elle un entretien semi-directif dans le prolongement de la démarche ethnographique. Ce dernier s'est réalisé en visioconférence, chacun dans son bureau de travail courant décembre 2023. Lors de cet entretien, comme pour l'ensemble des autres, l'usage du « comment » et non du « pourquoi » a été privilégié afin d'obtenir des réponses davantage développées<sup>414</sup>. Néanmoins, erreur et aubaine vont de pair. Mon manque de connaissances sur le sujet du mécénat, notamment son volet juridique, a suscité quelques blocages et incompréhensions de ma part. Mais, du fait du contexte social<sup>415</sup> de l'entretien (une contribution à un « *travail d'étudiant*<sup>416</sup> ») cela m'a aussi permis d'obtenir des explications davantage détaillées et fournies.

Ainsi, par son rôle, ses tâches, Lydie Dhée, apparaît ici comme une intermédiaire<sup>417</sup>. En tant que telle, il lui incombe de réaliser la conciliation entre deux logiques contradictoires en tension entre logique symbolique (intérêt culturel) et économique en incorporant une réalité marchande<sup>418</sup>. Autrement dit, elle réalise l'équilibre des tensions, propre à la configuration du mécénat, résidant dans une transaction monétaire (échange d'un service de défiscalisation pour le mécène en contrepartie d'une compensation financière versée au propriétaire) située dans un entremêlement entre dimension marchande et dimension non marchande, donation et marché fonctionnant de pair<sup>419</sup>.

---

<sup>414</sup> H. S. BECKER, *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, op. cit.

<sup>415</sup> P. BOURGOIS, « Une nuit dans une "shooting gallery" », op. cit. ; L. WACQUANT, « Corps et âme », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1989, vol. 80, n° 1, p. 33-67.

<sup>416</sup> S. BEAUD, F. WEBER, *Guide de l'enquête de terrain*, op. cit., p. 81.

<sup>417</sup> W. LIZÉ, D. NAUDIER, O. ROUEFF, *Intermédiaires du travail artistique. À la frontière de l'art et du commerce*, op. cit.

<sup>418</sup> *Ibid.* ; A. GLINOER, « Wenceslas Lizé, Delphine Naudier et Olivier Roueff, *Intermédiaires du travail artistique. À la frontière de l'art et du commerce*, Ministère de la Culture et de la Communication, Département des études, de la prospective et des statistiques, coll. « Questions de culture », 2011 », *Sociologie de l'Art*, 2012, vol. ps21, n° 3, p. 143-148.

<sup>419</sup> P. FRANÇOIS, *Sociologie des marchés*, op. cit., p. 82-83 ; F. WEBER, « Transactions marchandes, échanges rituels, relations personnelles. Une ethnographie économique après le Grand Partage », op. cit.

En effet, en tant qu'intermédiaire, elle réalise l'appariement entre l'offre et la demande dont elle est la prescriptrice<sup>420</sup>. Par son rôle et son capital social (ses réseaux), elle participe alors à diffuser l'information des financements auprès des demandeurs, à fournir un cadre juridique à ces derniers ainsi qu'à négocier les termes de la relation entre l'offreur (le mécène) et le demandeur (le propriétaire-gestionnaire). Elle contribue alors à diminuer le coût informationnel de la transaction, à réajuster les stratégies des propriétaires-gestionnaires par des conseils juridiques et techniques, et veille au bon déroulement, à la bonne exécution et au respect du cadre juridique par les deux parties. De ce fait, en tant qu'intermédiaire – par ce sigle, je désigne aussi bien les institutions comme la DH et les acteurs qui l'agissent –, elle contribue à construire, à structurer le marché économiquement et symboliquement dans la mesure où, pour que la transaction se réalise, des conditions et règles bien définies doivent être respectées : la *convention de mécénat*. Cette convention a pour objet d'organiser la coopération entre les parties et donc de faciliter le travail d'intermédiation<sup>421</sup>.

La DH a suggéré la création d'un dispositif permettant aux propriétaires privés de faire appel à une source de financement spécifique : le mécénat. Cette proposition, dont résulte le dispositif actuel, a été discutée et débattue avant d'être adoptée par le Parlement, modifiant ainsi le code du patrimoine et le code général des impôts. L'enjeu était alors pour l'association de justifier « l'intérêt général » des projets de propriétaires privés afin de leur permettre de collecter des fonds de mécénat en passant par un organisme tiers sans but lucratif et habilité à émettre un reçu fiscal. Autrement dit, un intermédiaire qui rend possible une interaction juridique, entre le mécène et le propriétaire privé, et qui est soit la FDP soit la DH. Ainsi, en 2008 le ministère du Budget a reconnu la DH comme une association d'utilité publique et lui a accordé l'agrément l'habilitant à recevoir des dons de mécénat pour les reverser aux propriétaires privés via une convention. Toutefois, plusieurs critères sont retenus pour justifier cet « intérêt général » légitimant le recours à ce modèle économique, lesquels sont recensés dans un guide juridique sur le mécénat que l'entretien m'a permis de recueillir (*voir annexe 3*, « guide juridique du mécénat »).

D'abord, sont éligibles les monuments historiques classés ou inscrits au titre des monuments historiques (ou encore ceux labellisés par la FDP). Ensuite, le monument historique en question doit être détenu par une personne physique ou une SCI : les sociétés commerciales, donc les

---

<sup>420</sup> W. LIZÉ, D. NAUDIER, O. ROUEFF, *Intermédiaires du travail artistique. À la frontière de l'art et du commerce*, op. cit.

<sup>421</sup> H. S. BECKER, *Les mondes de l'art*, op. cit.

entreprises, ne sont pas éligibles et sont donc exclues<sup>422</sup>. Ainsi, apparaît une scission (qui est le cas de Carneville) spécifiquement juridique et économique entre d'un côté l'entreprise, comme entité développant des activités commerciales, et SCI, comme entité détentrice du domaine. En effet, la première est susceptible juridiquement de dégager des revenus issus d'activités commerciales, mais ne peut en aucun cas être éligible au mécénat. D'un autre côté, la SCI ne peut pas juridiquement dégager des revenus issus d'activités commerciales, toutefois elle peut louer l'exploitation du lieu pour en dégager et être éligible à des dons, passant par l'intermédiaire de la DH, issus du mécénat. Cela suppose alors de superposer l'entreprise comme seconde strate gestionnaire après la SCI, et de faire de l'entreprise un outil, un moyen pour la SCI afin d'obtenir un recours au mécénat.

Ainsi, les activités commerciales, et donc la gestion entrepreneuriale, sont un facteur discriminant dans l'éligibilité au mécénat, à moins de respecter deux critères supplémentaires. D'abord, les recettes commerciales ne doivent pas excéder 60 000 euros hors taxes lors de l'année civile *précédant* la signature de la convention. Ensuite, l'entité gestionnaire doit réaffecter les revenus des trois années précédentes générées par le monument historique à ses travaux. La gestion doit alors être « désintéressée », de même que le montant des dons collectés ne doit pas excéder le restant du montant dû des travaux. Ainsi, il apparaît que le modèle du mécénat limite les possibilités de valorisation commerciale portées par la marchandisation<sup>423</sup>. Néanmoins, cela permet à l'entité gestionnaire de mobiliser des ressources au profit de sa gestion<sup>424</sup> dans un marché innervé par des logiques hétéronomes, des facteurs extra-économiques portés par des intermédiaires s'encadrant dans les chaînes de coopération de gestion<sup>425</sup>.

Dès lors que ces conditions sont respectées, Guillaume Garbe doit, en contrepartie, respecter des engagements. D'abord, soit ouvrir le domaine au public au minimum quarante jours par an du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre ou 50 jours par an du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre, correspondant à la haute et basse saison où le parc est ouvert. Soit le domaine doit être visible depuis la voie publique (signalisations) et les parties en travaux doivent être accessibles au public, ce qui est le cas lors des visites guidées. Enfin, durant les dix années suivant l'achèvement des travaux, il doit s'engager à ne pas vendre, morceler ou échanger la propriété.

---

<sup>422</sup> A. GONDRAIS, *La valorisation touristique des châteaux et demeures historiques*, *op. cit.*

<sup>423</sup> F. BENHAMOU, *Économie du patrimoine culturel*, *op. cit.*, p. 83.

<sup>424</sup> X. GREFFE, *La valorisation économique du patrimoine*, *op. cit.*

<sup>425</sup> P. FRANÇOIS, *Sociologie des marchés*, *op. cit.* ; M-F. GARCIA-PARPET, « La construction sociale d'un marché parfait », *op. cit.*

Ainsi, c'est par l'intermédiaire des modèles économiques de la subvention et du mécénat, par leurs synergies avec ceux de la marchandisation et de la médiatisation, que la gestion entrepreneuriale (comme forme sociale idéale-typique), orchestrée par la SCI, peut tenter d'atteindre le grand équilibre. Dans cette perspective, la gestion entrepreneuriale, ou du moins la SGG, va changer de statut : l'entreprise n'est plus inscrite dans une rationalité économique, sociale, gestionnaire où elle serait la finalité, mais elle devient un moyen, un outil, pour la SCI afin de viser et d'atteindre, par les modèles économiques de la subvention et du mécénat lui étant associés dans ce système de financements croisés, le grand équilibre.

L'entreprise n'a alors pas pour but d'atteindre le grand équilibre mais d'atteindre suffisamment le petit équilibre et, par conséquent, d'être le moyen par lequel la SCI puisse atteindre le grand équilibre. De ce fait, le modèle de gestion entrepreneuriale s'inscrit étroitement auprès de la SCI dans une visée complémentariste se traduisant par le recours à des financements croisés, eux aussi complémentaires. La charge de ces modèles économiques est alors répartie entre la SCI et la SGG selon leurs statuts juridiques et leurs champs des possibles sociaux qui en découlent. Il faut donc avoir un intérêt pour ce que le propriétaire-gestionnaire fabrique avec ses entités<sup>426</sup>, la SCI et l'entreprise, celle-ci étant une forme sociale idéale-typique dont le contenu peut varier et être remanié.

Toutefois, ce système de financements croisés, cette posture d'outil que prend désormais la SGG sont indissociables du contexte du marché patrimonial et, par extension de celui du mécénat et de la subvention, dont ils font partie. Ainsi, ce modèle de gestion, inscrit dans un système de financements croisés et par ses marchés, est au cœur d'une logique de concurrence<sup>427</sup> où se développe une stratégie<sup>428</sup> : le recours à la synergie et à l'interlégitimation.

### **3. Une théorie empirique de l'interlégitimation**

Dans leurs recherches d'aides financières, les propriétaires-gestionnaires ont donc recours à de nouveaux partenaires, indissociables d'une dimension de concurrence<sup>429</sup>. Dès lors, là où les modèles économiques du mécénat et de la subvention venaient combler les failles du marché<sup>430</sup>, leurs intermédiaires ont contribué à construire leur propre marché<sup>431</sup> avec sa propre concurrence – c'est-à-dire une lutte pacifique menée au sens d'une recherche formellement pacifique d'un

---

<sup>426</sup> M. DE CERTEAU, *L'invention du quotidien*, op. cit.

<sup>427</sup> É. MENSION-RIGAU, *La vie des châteaux. Mise en valeur et exploitation des châteaux privés dans la France contemporaine : stratégies d'adaptation et de reconversion*, op. cit.

<sup>428</sup> M. DE CERTEAU, *L'invention du quotidien*, op. cit.

<sup>429</sup> J-Y. ANDRIEUX, *Patrimoine et histoire*, op. cit.

<sup>430</sup> D. GRAEBER, *La fausse monnaie de nos rêves : vers une théorie anthropologique de la valeur*, op. cit.

<sup>431</sup> M-F. GARCIA-PARPET, « La construction sociale d'un marché parfait », op. cit.

pouvoir de disposer de chances que d'autres sollicitent aussi<sup>432</sup>. Toutefois, cette logique concurrentielle dans la gestion entrepreneuriale (couplée avec la SCI) d'un monument historique privé, n'est pas contemporaine. Dès leurs édifications, au moment de la forme sociale idéale-typique de la maison, ils étaient déjà en concurrence<sup>433</sup>. Les châteaux furent effectivement édifiés comme des « demeures de la distinction<sup>434</sup> », propre à la logique aristocratique, et fondés sur une conception architecturale « unique » afin de se distinguer des autres<sup>435</sup> d'un point de vue symbolique (pouvoir), social (prestige) et économique (richesse).

Pour faire face au « *jeu de pelote financière*<sup>436</sup> », c'est-à-dire les inégalités des chances d'accès aux gains sur le marché de la subvention et du mécénat, s'inaugure une concurrence entre propriétaires privés – en plus de celle avec les autres sites socio-culturels<sup>437</sup>. Cet esprit concurrentiel se développe dans l'optique de se distinguer sur le marché pour obtenir ces soutiens, « *comme il y a abondance de châteaux, chacun essaie de faire tout ce qu'il peut pour faire survivre le sien, au détriment du voisin... (homme, 1952)*<sup>438</sup> ». Dès lors, la concurrence nécessite de créer un centre d'intérêt spécifique<sup>439</sup> pour se distinguer d'autres domaines. Autrement dit, corrélativement au développement d'un capitalisme dur et de son nouvel esprit, sur ce marché, où le château (et son domaine) de Carneville est un bien symbolique, va se mettre en place des processus de différenciation (passant par des réseaux) auprès des différents intermédiaires de ce marché afin d'acquérir, auprès d'eux, une légitimité culturelle, c'est-à-dire la recherche de distinctions culturellement pertinentes dans le champ considéré<sup>440</sup>.

Ce marché de la subvention et du mécénat est doublement limité. D'une part par la finitude des ressources financières susceptibles d'être allouées, et d'autre part par cette légitimité restreinte à les percevoir dans la mesure où, ces ressources étant limitées, seul un nombre restreint peuvent y avoir accès, requérant alors des biais de légitimation. Il s'agit ainsi pour Guillaume Garbe de trouver une totalité de justifications et de références<sup>441</sup> pour accéder à ce personnel de renfort (institutions, leurs intermédiaires, mécènes, etc), autrement dit « *qui veut*

---

<sup>432</sup> M. WEBER, *Économie et société*, Tome 1, *op. cit.*, p. 74-75.

<sup>433</sup> É. HADDAD, « Qu'est-ce qu'une "maison" ? De Lévi-Strauss aux recherches anthropologiques et historiques récentes », *op. cit.*

<sup>434</sup> P. GRANDCOING, *Les demeures de la distinction : châteaux et châtelains au XIXe siècle en Haute-Vienne*, *op. cit.*

<sup>435</sup> J. DAVALLON, « Produire les hauts lieux du patrimoine », *op. cit.*

<sup>436</sup> J.-Y. ANDRIEUX, *Patrimoine et histoire*, *op. cit.*, p. 199.

<sup>437</sup> É. MENSION-RIGAU, « L'ouverture au public : un exemple des stratégies d'adaptation des propriétaires privés de monuments historiques », *op. cit.*

<sup>438</sup> É. MENSION-RIGAU, *La vie des châteaux. Mise en valeur et exploitation des châteaux privés dans la France contemporaine : stratégies d'adaptation et de reconversion*, *op. cit.*, p. 135.

<sup>439</sup> *Ibid.*, p. 59.

<sup>440</sup> P. BOURDIEU, « Le marché des biens symboliques », *op. cit.*

<sup>441</sup> H. S. BECKER, *Les mondes de l'art*, *op. cit.*, p. 30 ; A. BOURDIN, *Le Patrimoine réinventé*, *op. cit.*, p. 15.

*s'assurer la collaboration du personnel de renfort doit retenir son attention et susciter son intérêt*<sup>442</sup> ». Par-là, il s'agit pour lui de démontrer la fiabilité, la confiance, la légitimité (et la nécessité) de l'acte même du recours au mécénat et à la subvention. Autrement dit, il est question de jouer sur le registre de la confiance, centrale dans les relations, laquelle permet de susciter des initiatives collectives et coopératives<sup>443</sup>, dont Guillaume Garbe est l'acteur central de cet écosystème<sup>444</sup>. Il va alors mettre en place un travail réputationnel<sup>445</sup> pour instaurer un climat de confiance par le biais d'un réseau durable d'interconnaissances et d'inter-reconnaissances<sup>446</sup> : on parle alors d'interlégitimations et de synergie.

En conséquence, Guillaume Garbe va alors faire appel à une « communauté économiquement active<sup>447</sup> », des acteurs dont il peut se servir pour obtenir un résultat d'un autre ordre, que celui économique, c'est-à-dire se doter d'une économie de la notoriété<sup>448</sup>. Dans cette théorie empirique de l'interlégitimation, une interaction entre deux acteurs suppose toujours la référence d'au moins un tiers légitimant. Ainsi, par anticipation sur le prochain chapitre, précisons que Guillaume Garbe, au cours des différentes ruptures connues par le modèle gestionnaire, a ouvert son domaine à un ensemble de partenaires dont deux entreprises maraîchères situées sur le domaine : Au pré du château (« APDC ») et Terre et Lune (« TEL ») (voir annexe 1, « cartographie de l'espace habité du domaine de Carneville »), dont les maraîchers, Charlotte Leneyle et Ludovic Dupuis pour la première et Simon Letellier pour la seconde, vivent, travaillent sur le domaine et font partie de cette communauté économiquement active.

Cette théorie empirique met en évidence la bidirectionnalité (voire la multidirectionnalité) du processus communicationnel, propre au marché multiface<sup>449</sup>, se tenant dans cette logique de synergie interlégitimante qui sous-tend le mécénat et la subvention. D'abord, il faut s'arrêter sur un premier segment concernant la SGG, les acteurs de la médiatisation et les publics-

---

<sup>442</sup> H. S. BECKER, *Les mondes de l'art*, *op. cit.*, p. 108.

<sup>443</sup> M. GRANOVETTER, « La sociologie économique des entreprises et des entrepreneurs », trad. par Ashveen Peerbaye et Pierre-Paul Zalio, *Terrains & travaux*, 2003, vol. 4, n° 1, p. 167-206.

<sup>444</sup> V. BULLICH, « Plateforme, plateformes, plateformisation : le péril des mots qui occultent ce qu'ils nomment », *Questions de communication*, 2021, vol. 40, n° 2, p. 47-70.

<sup>445</sup> *Ibid.*

<sup>446</sup> N. MOUREAU, B. ZENOU, « Le capital social, l'art contemporain et les carrières », *op. cit.*

<sup>447</sup> M. WEBER, *Économie et société*, Tome 2, *op. cit.*, p. 52-53.

<sup>448</sup> A. GLINOER, « Wenceslas Lizé, Delphine Naudier et Olivier Roueff, *Intermédiaires du travail artistique. À la frontière de l'art et du commerce*, Ministère de la Culture et de la Communication, Département des études, de la prospective et des statistiques, coll. « Questions de culture », 2011 », *op. cit.*

<sup>449</sup> V. BULLICH, « La « plateformisation » comme déploiement d'une logique organisatrice : propositions théoriques et éléments de méthode », *op. cit.* ; A. CASILLI, « Chapitre 2. De quoi une plateforme numérique est-elle le nom ? », *En attendant les robots. Enquête sur le travail du clic*, Paris, Le Seuil, « La Couleur des idées », 2019, p. 63-91.

visiteurs (la marchandisation par conséquent). En effet, les publics-visiteurs tiennent une place centrale dans le modèle de la marchandisation<sup>450</sup>, or celui-ci est adossé à la médiatisation. Leurs communications et leurs rayonnements permettent de jouer un rôle majeur dans la concurrence<sup>451</sup> en permettant à la SGG de disposer d'une économie informationnelle et d'opinions formatrices de la réputation et de la notoriété<sup>452</sup>. Ainsi, afin d'attirer les publics-visiteurs, les acteurs de la médiatisation sont des références légitimantes pour la SGG, ils exposent publiquement le domaine, ses activités et lui confèrent une notoriété de l'offre auprès de la demande touristique.

Ensuite, dans leur modèle économique, il est pertinent pour les acteurs de la médiatisation de produire des articles sur l'activité du domaine puisque, par son rayonnement, ils peuvent toucher une plus large demande touristique, donc avoir une plus large audience et parts de marché. Dès lors, l'attractivité touristique du domaine de Carneville est une référence légitimante pour en réaliser la couverture médiatique pour les acteurs de la médiatisation par l'audience qu'ils peuvent atteindre (laquelle participe alors au marché biface des médias et leurs publicités comme moyen de revenus). En conséquence, la marchandisation et la médiatisation fonctionnent en synergie avec la SGG.

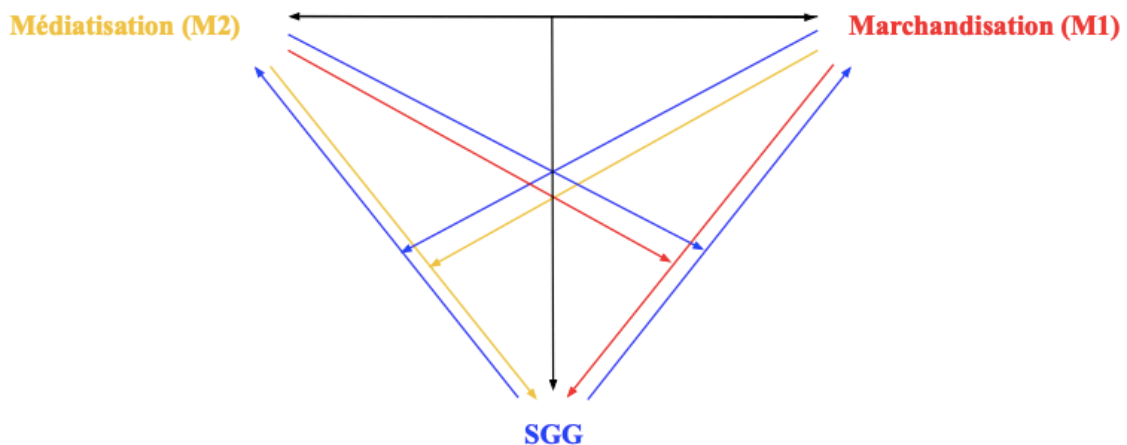


Schéma d'interlégitimation entre la SGG, la marchandisation (M1) et la médiatisation (M2), (© Théo Liziard-Perier)

En effet, ces dernières vont venir légitimer la SGG, donner une notoriété et une réputation à son modèle de gestion pour, du point de vue la SCI, tenter de recourir à cette même logique de

<sup>450</sup> H. S. BECKER, *Les mondes de l'art*, *op. cit.*

<sup>451</sup> F. ABRIOUX, G. SPIETH, P. TANCHOUX, « Labellisation et réseaux sociaux numériques dans le domaine du patrimoine : une stratégie d'attractivité incertaine ? L'exemple du Domaine national de Chambord », *op. cit.*

<sup>452</sup> D. BOULLIER, « Chapitre 4. Sociologie économique du numérique », *op. cit.*



synergie et d'interlégitimation auprès des acteurs des modèles économiques du mécénat et de la subvention. Pour ces derniers, la fréquentation, le nombre de publics-visiteurs et la couverture médiatique sont des facteurs légitimants puisqu'ils sont des indicateurs de la « qualité patrimoniale »<sup>453</sup> du domaine.

Le second segment, lié du premier, concerne cette fois la SCI, les acteurs menant des initiatives sur le domaine (AACC, APDC, TEL), et le champ du mécénat et de la subvention (« CMS »). En effet, dans ce segment d'interlégitimation comprenant le CMS, seule la SCI peut être concernée parce que c'est elle qui loue l'exploitation des terres cultivables aux entreprises maraîchères. Ainsi, afin de recevoir les dotations du CMS, la SCI doit s'assurer, pour susciter leur attention, de démontrer que le projet et le modèle de gestion du domaine sont pérennes. L'idée étant qu'en convoquant les références interlégitimantes des entreprises maraîchères et de l'AACC, cela permet à la SCI d'appuyer sur le fait qu'un ensemble d'activités et d'initiatives sont portées par différentes entités rendant le lieu dynamique, attractif socio-économiquement et donc de légitimer la demande à un mécène.

Lors de l'apéro-concert du 9 juin 2023, des représentants de la FDP (Nicolas Anglade et Louise Douziech, amie d'enfance de Guillaume Garbe), ainsi qu'un photographe de l'Élysée, sont venus sur place pour collecter des matériaux dans le cadre d'une exposition à l'Élysée lors des JEP sur les lauréats du loto du patrimoine. Lors de cet apéro-concert, la mise en scène était une nouvelle fois de mise et ce des deux côtés. D'une part, pour Guillaume Garbe, une sélection de bénévoles (les plus actifs) pour encadrer l'événement et témoigner de l'attractivité du lieu, habillage de la cour des dépendances, tenue appropriée. D'autre part, les représentants de la FDP filmaient, photographiaient et interrogeaient Guillaume Garbe sur des sujets bien précis, tel que l'état d'avancement des travaux, le loto du patrimoine, tout en ne cadrant que ses actions véhiculant, encore une fois, le mythe du génie conservateur (fig. 42 à 43). Toutefois, leur venue s'est prolongée jusqu'au lendemain, ce qui a permis à Guillaume Garbe de leur présenter stratégiquement, volontairement et intentionnellement le projet du domaine, les initiatives et notamment celles maraîchères, l'association, ainsi que les besoins du domaine pendant une visite déambulatoire de ce dernier. L'idée était alors de tenter de leur faire « *comprendre ce que l'on a à dire* », d'après Guillaume Garbe, de les convaincre de l'intérêt du projet pour le diffuser et le faire partager dans leurs réseaux institutionnels, afin de se voir attribuer des financements.

En conséquence, si, pour approcher les modèles du mécénat et de la subvention, la SCI doit recourir à la dimension entrepreneuriale (la SGG et les entreprises maraîchères) comme

---

<sup>453</sup> J. DAVALLON, « Produire les hauts lieux du patrimoine », *op. cit.* ; J-L. TORNATORE, « Les formes d'engagement dans l'activité patrimoniale. De quelques manières de s'accommoder au passé », *op. cit.*

référence légitimante, alors ils sont soumis à la logique de l'entreprise – la sphère publique (l'État, la subvention) et privée (les fondations, les mécènes) y sont subordonnées. Ainsi, pour la SCI, les entreprises maraîchères et l'AACC constituent des références interlégitimantes auprès du CMS. Par-là, pour la SCI, des porteurs de projets et leurs initiatives telles celles des entreprises maraîchères, permettent de démontrer que l'attractivité, le dynamisme social, culturel et économique du lieu sont tels qu'ils la légitiment à toucher des aides contribuant à pérenniser le modèle de gestion. Et, par extension, cela créait du dynamisme autour, notamment touristique, par la réputation allouée par les labellisations des institutions du mécénat et de la subvention. De même, par l'intervention du CMS, via le biais de la SCI, la présence et les activités des entreprises maraîchères, et de l'AACC, sont légitimées par le soutien financier qu'il apporte pérennisant ainsi le modèle gestionnaire dont ils font partie.

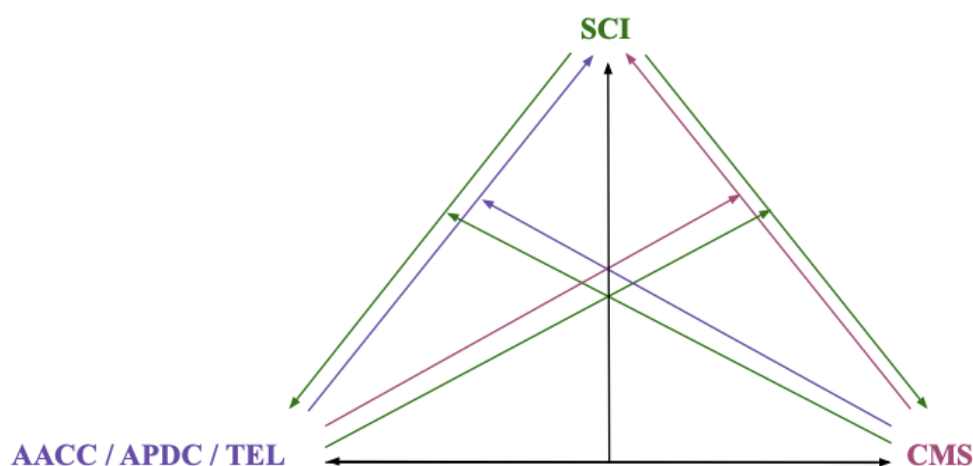


Schéma d'interlégitimation entre la SCI, l'AACC-APDC-TEL et le champ du mécénat et de la conservation (CMS), (© Théo Lizard-Perier)

En somme, l'AACC et les entreprises maraîchères constituent des références interlégitimantes auprès de la SCI afin de susciter l'intervention du CMS. Inversement, l'intervention du CMS permet de légitimer, par le soutien financier apporté à la SCI et donc pérenniser le modèle de gestion et la poursuite des activités associatives et maraîchères. Également, la SCI voit légitimer et pérenniser son activité par la synergie entre activités maraîchères, associatives et le CMS. Enfin, ces deux exemples isolés de l'interlégitimation font en réalité partie d'un même ensemble d'interlégitimation plus vaste<sup>454</sup> où la SGG, en tant que

<sup>454</sup> Toutefois, sur cet ensemble, plusieurs triptyques sont envisageables (CMS-M1-SCI, CMS-M2-SCI, APDC-M1-M2, APDC-M1-M2, CMS-M1-M2, APDC-TEL-SGG, AACC-TEL-SCI, etc).

moyen, joue un rôle central avec le premier segment en démontrant que son modèle économique permet d'atteindre le petit équilibre légitimant la SCI sur le second segment.

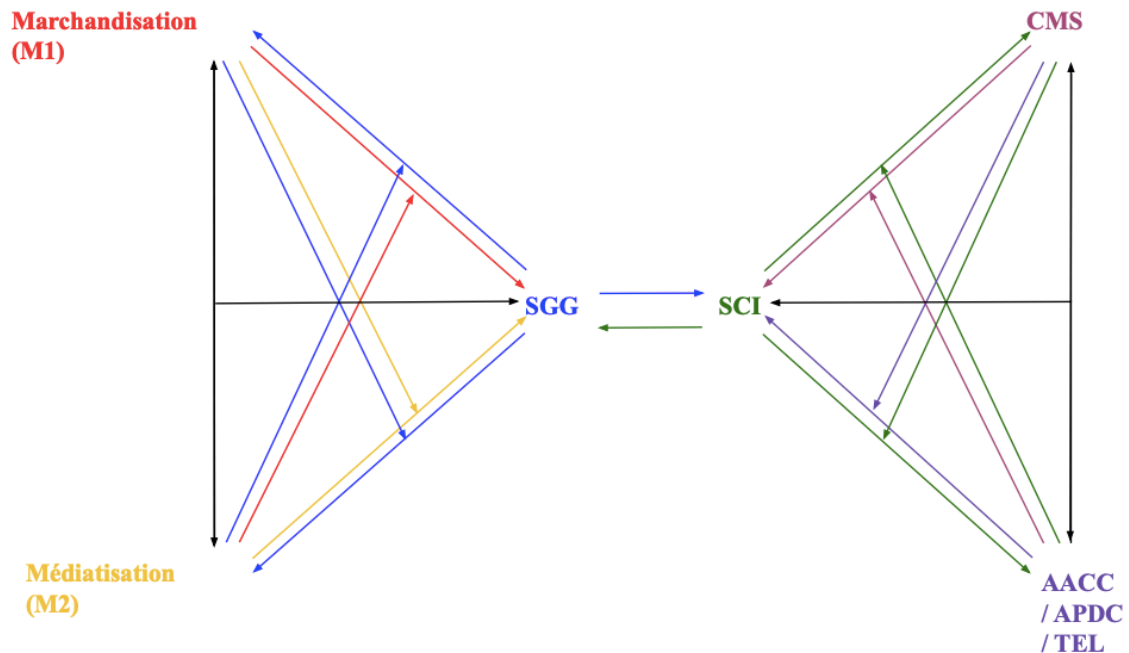


Schéma complet d'interlégitimation entre le premier (SGG-M1-M2) et le second segment (SCI-AACC/APDC/TEL-CMS), (© Théo Lizard-Perier)

Ces exemples mettent en évidence dans quelle mesure la configuration – c'est-à-dire les dépendances réciproques des actions sociales des acteurs des différents champs en situation concrète d'interdépendances<sup>455</sup> – de la forme sociale idéale-typique de gestion du domaine a connu une intensification. D'abord de la division du travail, d'une multiplication des intermédiaires<sup>456</sup> et donc du personnel de renfort, et par conséquent des chaînes d'interdépendances<sup>457</sup>. De ce fait, la SGG – toujours par le concours de la SCI – devient « l'expression d'un système complexe de variables structurelles, culturelles et stratégiques qui la constitue en mode d'action collective visant la performance économique<sup>458</sup> ». Autrement dit, elle devient un acteur social collectif négociant les marges de manœuvre de son modèle gestionnaire vis-à-vis d'autres acteurs – publics-visiteurs (marchandisation et médiatisation),

<sup>455</sup> N. ELIAS, *La société des individus*, op. cit. ; N. HEINICH, *La sociologie de Norbert Elias*, Paris, La Découverte, « Repères », 2010.

<sup>456</sup> H. S. BECKER, *Les mondes de l'art*, op. cit. ; R. MOULIN, « Le marché de l'art contemporain », op. cit.

<sup>457</sup> N. ELIAS, *La société des individus*, op. cit.

<sup>458</sup> F. OSTY, M. UHALDE, R. SAINSAULIEU, *Les mondes sociaux de l'entreprise : penser le développement des organisations*, op. cit, p. 17.

pouvoirs politiques (subvention) et financeurs-institutions (mécénat)<sup>459</sup> – par leur conciliation de façon synergique par des interlégitimations (où A légitime de B par l’intermédiaire de C).

En conclusion, face à ses vulnérabilités, la SGG a alors eu recours à un système de financements croisés où, à la marchandisation, s’ajoutent les modèles économiques de la médiatisation, de la subvention et du mécénat – chacun avec une mise en scène propre. Toutefois, les deux premiers font l’objet d’une gestion par la SGG quand les deux derniers sont l’affaire de la SCI, qui, en raison de leurs différences de statuts juridiques, leurs permettent respectivement d’atteindre dans un premier temps le petit équilibre et dans un second temps le grand équilibre. Néanmoins, le recours au mécénat et à la subvention tient à un ensemble de contraintes et de critères d’éligibilité où l’entreprise va changer de statut : elle devient un outil, le moyen pour légitimer ce recours manœuvré par la SCI. Toutefois, le mécénat et la subvention, comme la marchandisation et la médiatisation, constituent un marché où se joue également une concurrence. Dès lors, pour se distinguer sur ce marché et susciter l’intérêt et l’intervention des intermédiaires de ces modèles économiques, la SGG – avec le concours de la SCI, que l’on évoquera désormais toujours de pair – s’appuie sur des stratégies de synergie et d’interlégitimations. Celles-ci lui permettent de démontrer la fiabilité, la fonctionnalité, la pérennité et donc la légitimité du modèle gestionnaire par des références interlégitimantes telles que les initiatives d’acteurs comme l’AACC ou les entreprises maraîchères. La logique du mécénat et de la subvention est alors soumise à celle de l’entreprise puisque c’est sa performativité qui permet de susciter les premières. Ainsi, le couple SGG-SCI, et les acteurs qui le composent, devient l’acteur majeur d’un modèle de gestion à la fois ancré dans un système de financements croisés et dans une nouvelle ampleur : une gestion collective ouverte à d’autres acteurs et groupes sur le domaine. Cependant, quelle forme prend-t-elle ? Quel intérêt, pour le modèle gestionnaire, d’y avoir recours compte tenu de ces vulnérabilités ? Enfin, cette forme est-elle contemporaine et novatrice ou emprunte-t-elle à d’anciennes formes sociales idéales-typiques ?

---

<sup>459</sup> *Ibid.*

## Chapitre 5. Une gestion collective entre stratégies et dissonances

### 1. Une gestion collective déléguée

En parallèle de l'orientation donnée au modèle économique impulsée par la SCI-SGG, celle-ci a également inauguré une gestion sociale collective du domaine qui s'est aussi mise en place tout au long des ruptures. La mise en « action collective<sup>460</sup> » constitue une stratégie courante pour les propriétaires-gestionnaires afin de conserver socio-économiquement leur domaine<sup>461</sup>. Cette stratégie est double, elle est à la fois intérieure et extérieure. D'abord, il s'agit, à l'intérieur du domaine, d'accueillir des acteurs, des groupes sociaux porteurs de projets auprès de qui il est possible de déléguer des points de gestion et de permettre, d'obtenir pour la SCI, des rentrées d'argent par les loyers afin d'atteindre le petit équilibre. En effet d'après Léa Garbe,

*« Plus on sera nombreux à porter des projets ici, d'avoir des outils sur place, à pouvoir en dégager une veine financière, plus le modèle global du château sera pérenne, ça c'est sûr. Et c'est la parade adaptée à notre siècle là qu'on a trouvé pour faire vivre le domaine c'est ça, c'est de multiplier les projets de vie sur place. Carneville place de village, mais du coup c'est un lieu de rencontre, où se tissent des liens, et c'est avec tous ces partenaires extérieurs qu'on peut réussir. » (Léa Garbe)*

La gestion du domaine s'inscrit alors dans une « transpropriation<sup>462</sup> », la concession d'usages multiples, de points de gestion à une multiplicité de titulaires à qui l'on va confier un faisceau de tâches<sup>463</sup> ainsi qu'un faisceau de droits élargissant ceux relatifs à la propriété privée<sup>464</sup>. C'est une recomposition de la figure du domestique de la maison qui travaillait et vivait sur le domaine. Il était hiérarchiquement le second du propriétaire privé (le plaçant en relation de domination), il connaissait le lieu, avait la charge d'une partie de sa gestion et avait accès aux édifices<sup>465</sup>. Dans cette démarche stratégique de gestion collective, il se recompose en « partenaire », en « collaborateur » auquel est délégué un pan de gestion du domaine.

Ensuite, l'ouverture sur l'extérieur était déjà une composante propre à la maison qui consistait à réaliser et remplacer l'intérieur par l'extérieur<sup>466</sup>. En effet, le domaine, en deçà de

---

<sup>460</sup> H. S. BECKER, *Les mondes de l'art*, op. cit.

<sup>461</sup> J-P. BADY, *Les monuments historiques en France*, op. cit.

<sup>462</sup> F. OST, « 8. Le patrimoine, un statut juridique pour le milieu », op. cit, p. 325.

<sup>463</sup> H. S. BECKER, *Les mondes de l'art*, op. cit.

<sup>464</sup> É. JOURDAIN, E. DUPONT, *Les nouveaux biens communs ? Réinventer l'Etat et la propriété au XXIe siècle*, op. cit.

<sup>465</sup> P. GRANDCOING, *Les demeures de la distinction : châteaux et châtelains au XIXe siècle en Haute-Vienne*, op. cit.

<sup>466</sup> C. LÉVI-STRAUSS, *La voie des masques*, op. cit, p. 101.

ses changements socio-historiques, conserve une fonction sociale forte : il entretient et permet toujours d'entretenir une sociabilité avec l'extérieur<sup>467</sup>. Et ce particulièrement dans le champ économique en développant une familiarité accrue, par des mouvements de collaboration, avec des partenaires extérieurs<sup>468</sup>. Dès lors, avec cette double orientation intérieure-extérieure, cette gestion collective s'inscrit dans une tentative de recomposition de la forme sociale idéale-typique de la maison : elle incarne l'hypostase structurelle et articulée de relations entre alliés<sup>469</sup>.

Cette démarche est permise par le contexte où elle se développe : l'espace rural. Accueil de la formation de nouveaux espaces politiques, il est un espace permettant de nouvelles formes d'organisation du vivre ensemble par des individus, la plupart néoruraux, réunit en sujet collectif<sup>470</sup>. Ainsi, la gestion collective, en ouvrant le domaine à des néoruraux porteurs de projets, consiste en une stratégie faisant (ré)intervenir des acteurs, constitués en collectif, qui font vivre, vivent (du) et habitent le domaine de Carneville<sup>471</sup>. Le sujet de la gestion, à ce stade n'est plus seulement « elle » (la SCI-SGG) mais « on »<sup>472</sup> autrement dit, la gestion du domaine est le produit d'un travail collectif<sup>473</sup> – permis par la forme sociale idéale-typique de la conservation qui a transféré le patrimoine, dans l'imaginaire, de la propriété privée à celle collective. Ainsi, quand bien même la SCI-SGG garde un rôle central, cette gestion collective fait de l'ensemble des acteurs qui y interviennent le véritable propriétaire du domaine<sup>474</sup>.

Toutefois, saisir empiriquement cette stratégie collective comme mode de coopération<sup>475</sup> supposait une présence sur le terrain afin d'accéder à ses acteurs et aux « *impondérables de la vie authentique*<sup>476</sup> ». Mais, d'un point de vue méthodologique, « *nous admettons (...) que la contribution de nombre de collaborateurs est trop marginale pour que nous en tenions compte*<sup>477</sup> ». Dès lors, le choix a été fait de ne pas évoquer l'ensemble des acteurs dont la

---

<sup>467</sup> É. MENSION-RIGAU, *La vie des châteaux. Mise en valeur et exploitation des châteaux privés dans la France contemporaine : stratégies d'adaptation et de reconversion*, op. cit.

<sup>468</sup> P. BÉGHAIN, *Patrimoine, politique et société*, op. cit.

<sup>469</sup> K. HAMBERGER, « La maison en perspective. Un modèle spatial de l'alliance », op. cit.

<sup>470</sup> A. MICOUD, « Des patrimoines aux territoires durables. Ethnologie et écologie dans les campagnes françaises », *Ethnologie française*, 2004, vol. 34, n° 1, p. 13-22.

<sup>471</sup> P. BÉGHAIN, *Le patrimoine : culture et lien social*, op. cit.

<sup>472</sup> M-A. LE THEULE, « Howard Becker et les ombres d'une recherche : les outils de gestion dans le monde de l'art », op. cit.

<sup>473</sup> M. GUILLAUME, *La politique du patrimoine*, op. cit. ; L. HÉNAUT, F. POULARD, « En sociologie : le travail du patrimoine », Frédéric Lenica (dir.), *Patrimoines. Enjeux contemporains de la recherche*, Culture et Recherche, 2016, n° 133, p. 84-85.

<sup>474</sup> É. HADDAD, « Qu'est-ce qu'une "maison" ? De Lévi-Strauss aux recherches anthropologiques et historiques récentes », op. cit, p. 118.

<sup>475</sup> J-L. TORNATORE, « La difficile politisation du patrimoine ethnologique », op. cit.

<sup>476</sup> B. MALINOWSKI, *Les Argonautes du Pacifique occidental*, op. cit, p. 75.

<sup>477</sup> H. S. BECKER, *Les mondes de l'art*, op. cit, p. 59.

contribution à cette gestion collective est trop fugitive pour être prise en compte. Néanmoins, avant cela, il me faut objectiver ma position d'ethnologue<sup>478</sup>. Par cette étude de cas, j'ai aussi participé à la fabrication du monde social observé avec ses acteurs, tant avec l'observation participante qu'avec celle non-participante<sup>479</sup>, toutes deux m'ayant permis de décrire les acteurs<sup>480</sup> en les accompagnant dans leurs pratiques. Dès lors, le fait qu'ils aient refusé d'être anonymisé, après leur avoir demandé, témoigne, d'un point de vue réflexif, que moi-même je participe, en tant qu'acteur de la recherche scientifique<sup>481</sup>, à communiquer, diffuser et valoriser les activités du domaine. D'où l'intérêt, pour eux, de me donner un accès (toujours circonscrit volontairement) à leurs pratiques et leurs vues. Par ce biais et le fait de participer aux pratiques des acteurs, « *l'idéal scientifique – une certaine hauteur de vue, un « engagement distancié », à défaut de neutralité – en est ébranlé*<sup>482</sup> ». Néanmoins, par ma proximité au terrain et mon engagement, ma présence a pu être intégrée et banalisée<sup>483</sup> me donnant ainsi un accès relatif à ces impondérables de la vie quotidienne.

A travers la SCI-SGG, Guillaume Garbe s'est entouré d'un « *groupe de référence*<sup>484</sup> », une « *équipe*<sup>485</sup> », c'est-à-dire l'ensemble des personnes dont la coopération très étroite est indispensable et qui constitue le socle de la gestion collective – en d'autres termes un groupe où se nouent des sociations et des communalisations, c'est-à-dire des relations sociales dont l'activité se fonde sur un sentiment d'appartenance subjectif et sur un compromis, une coordination d'intérêts motivées<sup>486</sup>. Ce groupe s'est alors formé progressivement, mais tous ses membres se caractérisent par une présence constante sur le domaine où ils y travaillent quotidiennement et y vivent hormis Guillaume Garbe et Léa Garbe.

Le premier à être arrivé chronologiquement est Simon Letellier, 34 ans, né à Rouen d'un père ingénieur automobile et d'une mère couturière puis aide-soignante, il effectue sa scolarité à Rouen et à Caen avant d'être diplômé en architecture d'intérieure et de design à Rennes en 2011. A l'issue d'une expérience d'un an dans un cabinet d'architecture à Paris, il part en

---

<sup>478</sup> N. ELIAS, *Engagement et distanciation*, *op.cit.* ; J. PENEFF, *Le goût de l'observation*, La Découverte, « Repères », 2009.

<sup>479</sup> X. DUNEZAT, « Travail militant et/ou travail sociologique ? Faire de la sociologie des mouvements sociaux en militant », *op. cit.*

<sup>480</sup> P. BOURGOIS, « Une nuit dans une "shooting gallery" », *op. cit.*

<sup>481</sup> P. LIÉVEAUX, C. HOTTIN, « La recherche sur les patrimoines en France », Frédéric Lenica (dir.), *Patrimoines. Enjeux contemporains de la recherche*, Culture et Recherche, 2016, n° 133, p. 9-11.

<sup>482</sup> J-L. TORNATORE, « La difficile politisation du patrimoine ethnologique », *op. cit.*, p. 152.

<sup>483</sup> B. MALINOWSKI, *Les Argonautes du Pacifique occidental*, *op. cit.*, p. 65.

<sup>484</sup> D. GRAEBER, « Les fondements moraux des relations économiques. Une approche maussienne », *Revue du MAUSS*, 2010, vol. 36, n° 2, p. 59.

<sup>485</sup> J. NIZET, N. RIGAUX, *La sociologie de Erving Goffman*, *op. cit.*

<sup>486</sup> M. WEBER, *Économie et société*, Tome 1, *op. cit.*, p. 77-78.

Australie rejoindre Charlotte Leneyle (rencontrée en école à Rennes), et restera à l'étranger. Durant son voyage, il ira notamment en Nouvelle-Zélande pour travailler dans des fermes et des exploitations. En 2017, de retour en France pour une saison de vendange, il rencontre Guillaume Garbe lors d'un convoiturage à Rouen, et deviendront conjoints par la suite. Fort de ses expériences à l'étranger, il se reconvertisse professionnellement et obtient, en 2018, son Brevet Professionnelle Responsable d'Entreprise Agricole (« BP REA »), à Coutances, parce qu'il estime que cette formation lui permet de se nourrir lui-même, d'être au contact avec la terre, et que cela lui permet d'être gestionnaire et entrepreneur par à une formation polyactive.

Ensuite, il lance, en s'installant sur le domaine en 2019, son « projet agricole ». Il crée alors son entreprise de maraîchage « Terre et Lune ». D'une part il cultive sur son terrain par l'intermédiaire d'une serre (fig. 44 à 46) et, d'autre part, il a pour rôle de remettre en service les potagers historiques, de les valoriser, et sur lesquels il développe ses parcelles maraîchères (fig. 47 à 48) sans recourir à des outils mécaniques ou des énergies fossiles. Par ailleurs, au sein de l'AACC, il est responsable de la gestion des espaces naturels (parc et jardins) du site. Toutefois, même s'il ne vend pas sa production, il entretient une étroite collaboration avec la SGG avec qui il participe aux apéros et aux marchés-concerts (fig. 32) en fournissant leur stand nourriture en légume pour les ventes d'assiettes composées, contre une rémunération. En parallèle, il développe aussi des activités personnelles de graphisme qui le font participer à la communication visuelle (calligraphie, design, etc) autour du domaine.

Ensuite, en mars 2021, arrivent Charlotte Leneyle et Ludovic Dupuis, 34 et 36 ans. Ludovic Dupuis, né à l'Aigle, d'un père cuisinier dans un collège et d'une mère concierge, il obtient son baccalauréat scientifique en 2005 avant de poursuivre un an en IUT génie biologique qu'il arrête pour travailler dans la restauration rapide pendant près de trois ans. Après avoir passé un CAP en 2009, il devient ensuite cuisinier jusqu'en 2013 dans un restaurant à Caen où il rencontre Charlotte Leneyle, recrutée en tant que serveuse. Elle est née d'une mère infirmière dans la fonction publique et d'un père artisan électricien. Elle obtient son baccalauréat littéraire en 2006 avant de poursuivre en école d'architecture d'intérieure et de design à Rennes, où elle rencontre Simon Letellier et deviennent « meilleurs amis », et y obtient son Master en 2011. Ensuite, elle part voyager un an en Australie et revient en France où elle travaille dans la restauration. C'est là qu'elle rencontre Ludovic Dupuis. Ensemble, ils partent en voyage entre décembre 2013 et avril 2017 en Nouvelle-Zélande, Nouvelle-Calédonie, où ils travaillent dans des exploitations agricoles, des collectifs, des fermes, puis en Asie du Sud-Est. A l'issue de leur voyage, ils rentrent en France et obtiennent en 2018, avec Simon Letellier, leur BP REA.



Il s'ensuit pour eux jusqu'en 2021 une alternance entre voyage en France et en Grèce, travail divers dans des fermes et des exploitations agricoles et maraîchères, ainsi que la recherche de terres pour lancer leur propre exploitation. Et ce jusqu'à l'appel de Guillaume Garbe, leur proposant de venir louer des terres sur le domaine. Toutefois, Charlotte Leneyle et Ludovic Dupuis étaient déjà venus quelques fois sur le domaine par l'intermédiaire de Simon Letellier et, au fur et à mesure, ont sociabilisés avec Guillaume Garbe – donc une proposition de location de terres chargée de relations interpersonnelles subjectives<sup>487</sup>. Ils acceptent alors la proposition, s'installent sur le domaine en mars 2021 et créent leur entreprise de maraîchage, « Au Pré Du Château » – où officiellement Charlotte Leneyle est la cheffe d'entreprise et Ludovic Dupuis l'employé, mais officieusement les deux tiennent le même rôle –, dont le logo (fig. 49) reproduit la silhouette du château qui apparaît ici comme une « agence publicitaire », une force d'attrait pour se distinguer sur le marché<sup>488</sup>. Situé dans les anciens vergers cidricoles du domaine ainsi que sur une autre parcelle excentrée, leur exploitation se compose d'une pépinière (fig. 50), d'un ensemble de planches où sont plantés différentes variétés de légumes (fig. 50 à 52) ainsi que de deux grandes serres (fig. 53 à 54).

Ainsi, sur le domaine, leur rôle tient à la mise en culture des terres cultivables et des anciens vergers du domaine par leur valorisation maraîchère. Leur production est vendue au cours d'un petit marché, participant à l'attractivité du domaine, organisé chaque mardi en fin d'après-midi dans la cour de dépendance du domaine (fig. 55). Elle est également vendue au cours des marchés-concerts où ils participent avec leur stand (fig. 32), et lors de livraisons, assurées par Charlotte Leneyle, à des particuliers, à des cuisines de collège et de restaurant. De même, dans la communication de leurs activités et pour leur marché, Charlotte Leneyle a recours aux RSN, plus particulièrement à Facebook pour en faire la promotion (fig. 56).

Ainsi, ces entreprises maraîchères ont pour rôle la mise en exploitation et la valorisation des terres cultivables du domaine. Par ailleurs, entre ces cinq acteurs du groupe de référence, règne un sentiment de responsabilité mutuelle, de réciprocité où les actions des uns comprennent réciproquement celles des autres. Cette responsabilité mutuelle, cette solidarité et cette réciprocité s'appuient sur l'ambivalence de leurs relations se situant dans un équilibre et un entremêlement entre collaboration et amitié dans la mesure où, tous se connaissaient avant d'entrer en coopération – en effet, pour Charlotte Leneyle, « *c'est mes collaborateurs mais c'est*

---

<sup>487</sup> F. WEBER, « Transactions marchandes, échanges rituels, relations personnelles. Une ethnographie économique après le Grand Partage », *op. cit.*

<sup>488</sup> F. BENHAMOU, *Économie du patrimoine culturel*, *op. cit.* ; É. MENSION-RIGAU, *La vie des châteaux. Mise en valeur et exploitation des châteaux privés dans la France contemporaine : stratégies d'adaptation et de reconversion*, *op. cit.*, p. 102.

*aussi mes amis* ». Lors des moments de convivialité sur le terrain, chacun arrêta son activité pour se retrouver autour d'un verre ou d'une cigarette. Chacun des sujets abordés, au moment de ces temps amicaux, portait sur les actions de gestion du domaine, les activités de chacun, leurs synergies, renforçant alors le sentiment d'appartenance au collectif, leur confiance, condition sine qua none de la coordination de leurs actions<sup>489</sup>.

De surcroît à ce versant d'amicalité et de proximité relationnelle, une dimension familiale, sous forme bénévole, s'ajoute à cette gestion collective. Sur certains points de gestion, il est fait recours au bénévolat familial et à un réseau « familial-social »<sup>490</sup>. Par exemple, le nettoyage des gîtes du second manoir avant les mariages et l'entretien de la cour de dépendance sont assurés par la mère et la grand-mère de Guillaume Garbe, Valérie Garbe et Christiane Hamel. De même chez d'autres membres du groupe de référence où, pour Charlotte Leneyle, entre autres, sa mère et des amis apportent une aide sur son exploitation maraîchère (fig. 52). Toutefois, ce bénévolat familial apparaît comme un point de vue aveugle en ce sens qu'il est invisibilisé de la dimension gestionnaire : il apparaît comme un « coup de main » et non pas comme une délégation d'un versant de gestion.

En parallèle de ce groupe de référence, l'AACC joue un rôle prépondérant au-delà de la stricte dimension touristique et événementielle : son panel de compétences et de ressources<sup>491</sup> est bien plus large à la fois dans sa structure que dans ses champs d'action. Axel Lefranc, président de l'AACC et résidant à Paris ne peut assurer la fonction d'un « président de terrain ». Il est alors suppléé par Émilie Martin, 35 ans, vice-présidente, assurant la gérance in situ. A l'issue d'un BTS Assistante de gestion PME-PMI en alternance à Caen, elle quitte le monde de l'entreprise et de l'administratif pour travailler dans une chèvrerie. S'ensuit une période d'intérim jusqu'en 2013 où elle part travailler pour Naval Groupe sur le volet administratif. A ce moment, elle y retrouve Léa Garbe, amie d'enfance, qui en juillet 2019 (moment de l'éclatement de l'AACC) lui fait part du besoin de bénévoles dans le cadre des marchés-concerts. Elle s'y engage comme bénévole et devient vice-présidente de l'AACC en 2023 pour assurer une présidence locale après suggestion de Guillaume et Léa Garbe.

Dans la dimension économique de l'AACC, sa gestion est assurée par son trésorier, Daniel Gardanne, 60 ans. Aujourd'hui retraité, il a réalisé toute sa carrière dans la grande distribution à différents postes, de façon ascendante, dans le groupe Carrefour en dehors de la région. Il revient en Normandie, puis entame une reconversion en 2013 avec l'achat d'un hôtel particulier

---

<sup>489</sup> M. GRANOVETTER, « La sociologie économique des entreprises et des entrepreneurs », *op. cit.*, p. 184.

<sup>490</sup> P. FRANÇOIS, *Sociologie des marchés*, *op. cit.*

<sup>491</sup> X. GREFFE, *La valorisation économique du patrimoine*, *op. cit.*

à Cherbourg, qu'il vend juste avant la pandémie de COVID-19 en 2020. En parallèle il mène des activités politiques au sein d'un parti local, et est bénévole dans cinq associations locales. Il découvre le domaine par l'intermédiaire de la presse locale (notamment sur le sujet du mérule). En le visitant, il ressent une certaine convivialité, le poussant à s'y investir et s'y intégrer. Ainsi, en son sein, il assure tout l'aspect financier à savoir la gestion comptable, notamment en collaborant avec des partenaires.

Ensuite, l'AACC se structure en trois comités. Le premier est celui des études historiques, composé seulement d'Axel Lefranc, dont l'objet est de mener des recherches historiques et archivistiques sur le château et son domaine afin de comprendre son fonctionnement et d'accompagner la maîtrise d'ouvrage de la restauration du château. Le deuxième est le comité d'écogestion piloté par Simon Letellier. Ce comité vise à adopter un mode de gestion dit « réfléchi et informé » des espaces naturels au plus proche du respect de l'environnement et des écosystèmes. Ce dernier passe alors par une tentative collective – avec des mycologues, des ornithologues avec la Ligue de Protection Ornithologique ayant labélisé le parc et ses jardins, des entomologistes, etc – de rassembler un ensemble d'informations relatif à la gestion du parc et jardins pour préserver au mieux le « patrimoine naturel ». Pour ce faire, le comité organise alors des réunions mensuelles pour construire un plan d'entretien des espaces naturels, avec une priorité donnée aux espaces accessibles au public, l'organisation et la rédaction de fiches explicatives pour développer une dimension pédagogique ou encore l'organisation de journées bénévoles, toujours encadrées par Simon Letellier. Celles-ci ont lieu de façon hebdomadaires chaque samedi où les bénévoles se réunissent le temps d'une journée pour travailler sur un des espaces du domaine, tel que le nettoyage des jardins asiatiques ou des jardins à la française où j'ai participé (fig. 57 à 58).

Parmi ces bénévoles membres du comité écogestion, on retrouve Nathalie Travert, 56 ans. Couturière qualifiée, elle est cofondatrice d'une boutique de six créatrices à Tourlaville où elle vend ses créations. Elle est aussi femme de ménage en parallèle à temps partiel dans une petite entreprise et est membre de la manufacture circulaire de Cherbourg pour recycler des bleus de travail pour différentes entreprises. Elle arrive au domaine en participant aux marchés-concerts en tant qu'exposante où elle côtoie les membres du stand de l'AACC qu'elle décide de rejoindre. Membre de l'AACC depuis 2019, elle s'y implique pleinement depuis 2021 après son divorce, un « tournant de vie », avec son intégration dans le comité écogestion, et notamment dans les marchés-concerts où elle devient membre active. En parallèle, elle a

entamé<sup>492</sup>, avec Guillaume et Léa Garbe, un projet de reprise des gîtes du second manoir afin de les mettre en location tout au long de l'année dans la mesure où ceux-ci ne sont loués que quelques jours par an à l'occasion des mariages – faisant d'eux, selon Guillaume Garbe, « *un potentiel qui dort, très mauvais sur le plan de la gestion, un non-sens entrepreneurial* ». Enfin, le dernier comité est celui événementiel, composé de Léa Garbe, de Baptiste Davoury et d'Émilie Martin (qu'elle a rejoint en 2019 avant de cumuler ce rôle avec celui de vice-présidente). Il a pour objet d'organiser des événements, dont les marchés-concerts, sur le domaine afin d'en développer l'attractivité. En parallèle, l'AACC développe également des actions et des partenariats via un réseau associatif et participatif avec d'autres associations – telle que France Terre d'Asile venant une semaine en octobre chaque année sur le domaine afin d'y réaliser des travaux – ou avec d'autres partenaires, tels que des instituts médicoéducatifs ou des entreprises<sup>493</sup>.

En effet, si cette gestion collective est une gestion déléguée, c'est qu'elle s'appuie aussi sur une dimension gravitationnelle : les acteurs y contribuant agrègent avec eux d'autres acteurs, multipliant alors les partenaires associés à l'entreprise. Et cela est particulièrement le cas des membres du groupe de référence et de l'AACC. Ces partenaires sont divers. Pour la SCI-SGG, on retrouve quelques exemples ; le Goût d'Antan, entreprise de charcuterie, gérée par Pascal Becquet, participant aux apéros et marchés-concerts avec un stand de nourriture ; une professeur de yoga organisant des cours de yoga chaque mardi soir sur le domaine dans la salle du canal ou dans les jardins à la française ; Pascal Herbert, agriculteur des terres cultivables du domaine versant un loyer à la SCI pour l'exploitation des terres ; IS'Event, entreprise assurant l'organisation logistique de la salle du canal dans le cadre de séminaire. Pour ADPC, Charlotte Leneyle contribue à diversifier l'offre sur son marché hebdomadaire en y intégrant de la vente d'œufs bios de l'entreprise Cotentin'œuf, portée par Alexandra Guillon. Pour l'AACC, celle-ci développe donc des collaborations avec d'autres associations (Association Mycologique du Cotentin, France Terre d'Asile), mais aussi avec des entreprises artisanales et commerçantes dans le champ de la restauration pour garnir la boutique du premier manoir et garantir l'offre alimentaire lors des événements. On retrouve alors la Biscuiterie de Quinéville, l'entreprise cidricole de Christophe Bouvet, Normandie Wine (vins), Sollibule (limonade et cola normand et bio), Pinte de Saire (bières). Par ailleurs, du point de vue des synergies, ces entreprises alimentaires sont celles auxquelles la SCI-SGG fait appel pour fournir les événements qu'elle

---

<sup>492</sup> Aujourd'hui le projet s'est concrétisé, elle tient le rôle de gestionnaire des gîtes.

<sup>493</sup> H. GLEVAREC, G. SAEZ, *Le patrimoine saisi par les associations*, op. cit.

organise. En conséquence, un second triptyque organisationnel (ADPC-TEL-partenaires extérieurs) se forme et vient compléter le premier (SCI-SGG-AACC).

Ainsi, à travers toutes les trajectoires exposées des acteurs – que les entretiens ethnographiques et informels m’ont permis de retracer –, aussi différentes soient-elles, un point commun les traverse. L’ensemble des acteurs rencontrés et interrogés sur le terrain se sont engagés sur le domaine après avoir connu des « *réversibilités biographiques* » : des réadaptations, des bifurcations de leurs trajectoires et de leurs rôles sociaux selon des contextes et leurs ruptures, lesquelles sont le fondement de la réflexivité des acteurs<sup>494</sup>. Chacun d’entre eux a connu – compte tenu de l’illusion biographique<sup>495</sup> –, dans sa trajectoire, un type de rupture particulier ayant fait bifurquer sa position, son statut et son rôle (*voir annexe 4, « tableau des bifurcations des trajectoires des acteurs interrogés »*). Néanmoins, ces bifurcations, dit autrement ces reconversions, dépendent des différents capitaux (social, économique, culturel, symbolique) dont disposent ces acteurs ainsi que des contextes dans lesquels ils sont engagés<sup>496</sup>. Ainsi, pour chacun d’entre eux, il y a une homologie structurale entre leur bifurcation à Carneville et leurs positions socio-culturelles dans l’espace social<sup>497</sup>.

Ainsi, l’on distingue trois types de rupture. Premièrement, l’épreuve familiale, telle que le divorce ou le décès d’un proche, qui constitue une rupture du cadre social de la famille comme institution socialisatrice poussant l’acteur à recomposer son statut et son rôle. Deuxièmement, le COVID-19, rupture structurale puisqu’exogène aux trajectoires individuelles, révèle la figure de l’individu incertain : il saisit que sa réalisation est soumise à des incertitudes pouvant la traduire en échec<sup>498</sup>. Il vient rompre les certitudes au fondement de l’identité et de sa stabilité (notamment celle du travail) poussant l’individu à réorienter sa trajectoire et sa propre définition de l’accomplissement et de ses valeurs, ainsi « *les trajectoires individuelles sont toujours enchâssées dans des structures – macro et micro, contextuelles et séquentielles, synchroniques et diachroniques – qui scandent, rythment et modèlent les parcours de vie*<sup>499</sup> ». Le troisième type de rupture est celui du voyage. Il s’est particulièrement développé par le biais de la mondialisation, notamment auprès des classes moyennes se voyant ouvrir de nouvelles dynamiques de mobilité sociale, source d’accumulation de formes spécifiques de capitaux sociaux et culturels<sup>500</sup>. En effet, le voyage est une découverte de soi et du monde, alors la figure

---

<sup>494</sup> Citant P. BERGER, 1963, F. TARRAGONI, *Sociologies de l’individu*, op. cit, p. 67.

<sup>495</sup> P. BOURDIEU, « L’illusion biographique », op. cit.

<sup>496</sup> M. DE SAINT-MARTIN, « Towards a dynamic approach to reconversions », op. cit.

<sup>497</sup> P. BOURDIEU, *La distinction : critique sociale du jugement*, Paris, Les Éditions de minuit, 1979.

<sup>498</sup> F. TARRAGONI, *Sociologies de l’individu*, op. cit, p. 81.

<sup>499</sup> *Ibid.*

<sup>500</sup> A-C. WAGNER, *Les classes sociales dans la mondialisation*, La Découverte, « Repères », 2007.

du voyageur fait écho à celle de l'étranger de Georg Simmel<sup>501</sup> : il fait l'expérience de la réflexivité par une rupture, un décalage entre la société d'origine et celle d'accueil, en l'occurrence ici, pour Charlotte Leneyle, Simon Letellier, Ludovic Dupuis, partis à l'étranger. Chacun a fait l'expérience des communautés alternatives ou agricoles – comme l'a fait Clothilde Iung en France – s'inscrivant dans des pratiques permaculturelles, de cultures maraîchères et de préservation de l'environnement alors que chacun, respectivement, était pris dans des milieux sociaux différents (cuisine, architecture, social). Ainsi, ces expériences vont transformer leurs trajectoires et ils deviennent, par leurs nouveaux cercles de socialisation et les ressources acquises des « *étrangers-innovateurs*<sup>502</sup> », autrement dit des « entrepreneurs immigrés » : par le voyage, comme rupture fondatrice de la réflexivité, ils importent les nouvelles ressources acquises à l'étranger dans leur pays d'origine en réorientant leurs trajectoires en s'engageant dans une démarche entrepreneuriale (propre à ce nouvel esprit du capitalisme prônant la réalisation individuelle, et qui en est le support).

Ces néoruraux et leurs ruptures biographiques viennent donc réactualiser les composantes et les valeurs du modèle gestionnaire de Carneville<sup>503</sup>. La gestion collective du domaine est en partie le produit d'une sélection de représentations sociales<sup>504</sup> d'acteurs ayant fait l'expérience de la réflexivité, par l'intermédiaire des ruptures, et dont les schèmes biographiques s'entremêlent<sup>505</sup>, s'interpénètrent par sociabilité et interdépendance. En somme, la forme sociale idéale-typique du modèle de gestion de Carneville est en partie fondée sur la réflexivité permise par les ruptures biographiques individuelles et structurales du domaine (mérule, COVID-19, loto du patrimoine). Ainsi, la SCI-SGG, en orientant le modèle gestionnaire du domaine dans une action collective, fait de ce dernier un objet frontière, un espace de coopération entre différents groupes sociaux<sup>506</sup>. Toutefois, cette stratégie se nuance et se subdivise en différentes sous-stratégies.

---

<sup>501</sup> G. SIMMEL, *L'étranger : et autres textes*, trad. Frédéric Joly, Paris, Editions Payot & Rivages, 2019 [1908], p. 11-28.

<sup>502</sup> A-C. WAGNER, *Les classes sociales dans la mondialisation*, *op. cit.*, p. 98.

<sup>503</sup> G. DI MÉO, C. DUCOURNAU, J-P. CASTAINGTS, « Territoire, patrimoine et formation socio-spatiale (exemples gascons) », *Annales de géographie*, 1993, vol. 102, n° 573, p. 472-502.

<sup>504</sup> F. OST, « 8. Le patrimoine, un statut juridique pour le milieu », *op. cit.*

<sup>505</sup> J. BEAUCHEZ, « Conter les coups. Pour une anthropologie du corps pugilistique », *Corps*, 2011, vol. 9, n° 1, p. 283-290.

<sup>506</sup> J-L. TORNATORE, « La difficile politisation du patrimoine ethnologique », *op. cit.*

## 2. D'une stratégie d'inaliénabilité et de pérennisation à une distanciation

Avec cette stratégie de gestion collective, il importe de regarder ce que fabrique<sup>507</sup> la SCI-SGG, d'aller regarder les coulisses<sup>508</sup> de sa production. Celle-ci est le témoin direct de l'interdépendance fonctionnelle qui réside dans la forme sociale idéale-typique de gestion qui atteste que « *des groupes humains, et donc des individus, sont toujours plus nombreux à dépendre les uns des autres pour leur sécurité pour la satisfaction de leurs besoins*<sup>509</sup> ». La sécurité, la quête de garantie<sup>510</sup>, c'est-à-dire s'assurer la pérennité et l'inaliénabilité du domaine par des constructions socio-juridiques et culturelles, est au cœur de la gestion du domaine afin de faire face à ses vulnérabilités. Dès lors, le recours à la gestion collective permet d'abord de pallier l'absence du contenu social de la spatialité du domaine en croisant matérialisation et sociation<sup>511</sup> comme modalité d'inscription du groupe de référence, et ainsi construire des dispositifs et des procédures d'établissement et d'entretien collectifs du domaine<sup>512</sup>. Ensuite, elle rend possible la construction d'un système coopératif, collectif, susceptible d'encaisser les chocs de ses vulnérabilités économiques, sociales, politiques, culturels et structurels<sup>513</sup>.

La rationalité gestionnaire de la SCI-SGG est avant tout politico-juridique, au sens d'organiser le vivre ensemble par des stratégies – juridiques et sociales –, et non seulement économiques, même si celles-ci existent et contraignent certains choix<sup>514</sup>, faisant qu'ordre juridique et économique sont inextricablement liés<sup>515</sup>. Ces stratégies de pérennisation et d'inaliénabilité visant à rendre le domaine inaliénable, incessible, et à pérenniser le modèle gestionnaire face à ses vulnérabilités, sont celles des baux ruraux et du conseil d'administration – qui renvoient à des manières de faire, des « *pratiques par lesquelles des utilisateurs se réapproprient l'espace organisé par les techniques de la production socioculturelle*<sup>516</sup> ».

Les baux ruraux relèvent de la compétence de la SCI et sont un dispositif concret, organisé et fondé sur un élargissement des droits d'usage liés à la propriété privée<sup>517</sup>. Leur fonction est alors, par l'intermédiaire de rapports sociaux, d'étendre l'éventail des usages possibles de la

---

<sup>507</sup> M. DE CERTEAU, *L'invention du quotidien*, op. cit.

<sup>508</sup> E. GOFFMAN, *La mise en scène de la vie quotidienne. 1, La présentation de soi*, op. cit.

<sup>509</sup> N. ELIAS, *Engagement et distanciation*, op. cit, p. 20.

<sup>510</sup> A. BOURDIN, *Le Patrimoine réinventé*, op. cit.

<sup>511</sup> M. GRAVARI-BARBAS (dir.), « Introduction », op. cit, p. 21.

<sup>512</sup> J-L. TORNATORE, « Les formes d'engagement dans l'activité patrimoniale. De quelques manières de s'accommoder au passé », op. cit.

<sup>513</sup> P. SERVIGNE, R. STEVENS, *Comment tout peut s'effondrer. Petit manuel de collapsologie à l'usage des générations présentes*, Éditions du Seuil, 2021 [2015].

<sup>514</sup> X. GREFFE, *La valorisation économique du patrimoine*, op. cit.

<sup>515</sup> M. WEBER, *Économie et société*, Tome 2, op. cit.

<sup>516</sup> M. DE CERTEAU, *L'invention du quotidien*, op. cit, p. XL.

<sup>517</sup> É. JOURDAIN, E. DUPONT, *Les nouveaux biens communs ? Réinventer l'Etat et la propriété au XXIe siècle*, op. cit.

propriété privée par un changement dans le mode d'affectation des terres du domaine au sein d'un rapport spatio-temporel long<sup>518</sup>. La SCI, donc Guillaume Garbe, a établi deux baux ruraux sur le domaine, avec les deux entreprises maraîchères. Par le bail rural, elles peuvent vivre et exploiter des terres sur le site moyennant un loyer mensuel (la location des terres) que seule la SCI peut juridiquement percevoir. A travers ses modalités, Guillaume Garbe, et donc la SCI, concède des droits de passage. Autrement dit, les baux ruraux donnent des droits d'accès et d'usage à certains espaces définis au préalable, et en l'occurrence ici des terres cultivables ainsi que les édifices du domaine, y compris le château (surtout ses caves pour y entreposer les légumes). Une fois le bail rural établi, Guillaume Garbe ou tout autre propriétaire privé ne peut l'abroger : seuls les exploitants, donc Charlotte Leneyle, Ludovic Dupuis (APDC) et Simon Letellier (TEL) peuvent le rompre. Ils sont, une fois le bail rural signé, *de facto* non expropriables. Ainsi, les baux ruraux sont le système de droits et d'obligations réglementant l'accès et l'usage d'un bien commun<sup>519</sup>.

Si les baux ruraux sont affaire de pérennisation et d'inaliénabilité c'est parce qu'en cas de vente forcée du domaine, chacun fait usage des droits conférés par le bail rural afin d'empêcher la vente et faire fuir l'acquéreur : dépôt de fumier dans le château, brûlage de pneus dans la cour d'honneur, abattage d'arbre aléatoirement, dépôt de matériels dans les cours, etc. C'est donc une stratégie, pour Guillaume Garbe, pour rester sur le domaine. Ainsi le bail rural consiste en l'affirmation de la propriété privée en l'entamant par la concession de droits d'usage,

*« Ma bataille c'est de rester ici toute ma vie pour en faire ce que je suis convaincu qu'on pourra faire tous ensemble. Et donc là, suite à l'arrivée de Cha et Ludo, où je me suis rendu compte que je pouvais mettre en sécurité le château grâce à plein de baux, avec plein de droits de passage dans tous les sens, qui seraient un frein monumental à la vente en cas de saisie du château, si c'est un lieu où toutes les terres sont occupées, avec des passages en plein milieu de la cour, avec un tas de fumier qu'a le droit d'être déposé sur le pied du manoir, etc, ça fera fuir tout acquéreur potentiel. » (Guillaume Garbe)*

Les baux ruraux sont donc un « outil », un montage socio-juridique permettant de pérenniser le modèle gestionnaire dévoilant une asymétrie dans le rapport à la propriété privée : le collectif, à qui est attribué certaines terres par le bail rural, est un moyen de l'affirmer et de la maintenir.

---

<sup>518</sup> M. GRAVARI-BARBAS (dir.), « Introduction générale », *Habiter le patrimoine : enjeux, approches, vécu*, Presses Universitaires de Rennes, 2005, p. 11-18.

<sup>519</sup> É. JOURDAIN, E. DUPONT, *Les nouveaux biens communs ? Réinventer l'Etat et la propriété au XXIe siècle*, *op. cit.*



Également, ils se fondent sur un entremêlement des sphères. En effet, il concède une location des terres par un échange marchand (le loyer), or l'épaisseur des liens interpersonnels entre les acteurs, et la nature de leurs relations doivent être toujours saisis : étant personnelle (amicalité et conjugalité), elle est donc non neutre et chargée en subjectivité<sup>520</sup>. C'est un montage juridique entre pairs où réside une dimension affective, non marchande de sorte que, déjà-là, marchand et non-marchand sont entremêlés et inextricables<sup>521</sup>.

Le conseil d'administration (« CA »), quant à lui, est un mécanisme de gouvernance<sup>522</sup>, un espace collectif et participatif de décisions, ainsi qu'une instance consultative pour la SGG qui la contraint. Par ce CA, les décisions de gestion sont socialisées auprès du groupe de référence dans un espace certes public, mais restreint, de participation<sup>523</sup>. Pour Simon Letellier, c'est

*« Une manière de s'accorder, une manière de pouvoir se parler d'égo à égo devant tout le monde, que chacun sache que lumière soit faite sur les doutes, sur les incompréhensions, sur les quiproquos, les problèmes des fois qu'on peut rencontrer. Il fallait un espace d'expression pour pouvoir essayer de construire quelque chose d'un peu plus durable. La volonté de ce conseil d'administration, la première volonté à mon sens c'est comme l'introduction d'une petite démocratie du lieu qu'on partage tu vois. C'est-à-dire qu'on s'exprime, on détermine ensemble que y'avait pas de patron, pas de propriétaire, « oui mais vous êtes deux sur un projet moi je suis tout seul », une personne une voix, voilà, ça permet de prendre des décisions. » (Simon Letellier)*

De même, pour Charlotte Leneyle, le CA est un espace de prise des décisions importantes pesant sur l'ensemble des membres et des groupes engagés sur le lieu

*« Bah un conseil d'administration c'est pour prendre des décisions, euh pas des petites décisions, des décisions qui sont importantes pour toutes les personnes, pour l'entreprise SARL et pour les autres entreprises. Ça permet d'avoir un cadre et pas juste des discussions autour d'un café. Donc là en fait on fait un conseil, c'est un conseil d'administration d'une potentielle fondation donc ça regroupe tous les acteurs de la fondation, donc nous là en l'occurrence, c'est plusieurs entreprises*

---

<sup>520</sup> F. WEBER, « Transactions marchandes, échanges rituels, relations personnelles. Une ethnographie économique après le Grand Partage », *op. cit.*

<sup>521</sup> P. FRANÇOIS, *Sociologie des marchés*, *op. cit.*

<sup>522</sup> O. PAULUS, « Et si en lisant Howard Becker, on comprenait que la gouvernance générât la performance », *Howard Becker et les mondes de l'art : [actes du colloque de Cerisy, octobre 2010]*, Palaiseau, Éditions de l'École Polytechnique, 2013, p. 283-302.

<sup>523</sup> F. PAULHIAC, « Espace public/Espace patrimonial : le rôle des citoyens dans la gestion du patrimoine local, le cas de l'aménagement du Vieux-Montréal et du Vieux-Port de Montréal. », *op. cit.*

*parce qu'on voit ce lieu comme une entreprise géante où chacun a son atelier tu vois dans l'idée plutôt.* » (Charlotte Leneyle)

Ce CA, auquel j'ai pu y assister deux fois (février et juin 2023) par l'avantage logistique de ma position<sup>524</sup>, a alors été mis en place, mensuellement, par Guillaume Garbe car, selon lui, la gestion du domaine doit être désormais collective et non plus individuelle, c'est-à-dire à sa seule échelle, du fait des acteurs et entreprises résidants sur le domaine. En effet, il est ouvert mais restreint seulement au groupe de référence – ainsi qu'à Frédéric Senges mais seulement au titre de transcripteur afin de rédiger un compte rendu par la suite – où chacun des membres possède une voix égale dans une visée démocratique avec l'instauration de vote « bleu » (décision prise si majorité) et de vote « rouge » (décision prise si unanimité).

Il est une fabrique collective et égalitaire<sup>525</sup> reposant sur une coordination d'intérêts motivés rationnellement autour d'un objectif commun et d'un ordre explicite : la mise en place d'une organisation fonctionnelle<sup>526</sup> où les décisions relatives à la gestion du domaine sont mises en débat. En conséquence, ce dispositif – qui est la préfiguration d'une fondation où le domaine deviendrait propriétaire de lui-même et dont la direction serait assurée par présidence et son CA et non par un propriétaire privé – permet de faire face collectivement aux problématiques et aux vulnérabilités gestionnaires en trouvant des stratégies de contournement. C'est alors, entre ses membres, encore une fois, un sentiment réciproque de responsabilité, une économie morale<sup>527</sup> où chacun se sent responsable d'autrui vis-à-vis des enjeux gestionnaires. Ainsi, le CA et les baux ruraux, sont des stratégies de pérennisation et d'inaliénabilité inhérentes au recours à la gestion collective du domaine. Toutefois, si la SCI-SGG, dans son modèle de gestion, tend à recomposer la forme sociale idéale-typique de la maison – en empruntant quelques-unes de ses caractéristiques –, celle-ci reste une création institutionnelle, supposant des efforts de conciliation entre des groupes et des individualités<sup>528</sup>.

Quand bien même le patrimoine a connu un mouvement de « globalisation » (nationalisation) avec la forme sociale idéale-typique de la conservation, il connaît aussi un mouvement d'individualisation<sup>529</sup> – caractéristique des sociétés capitalistes néolibérales qui ont développé cet écart réflexif entre individu et groupe (l'appartenance nationale). L'être humain,

---

<sup>524</sup> J. BRABANT, « Peut-on faire de la recherche au sein d'une ONG ? », *op. cit.*

<sup>525</sup> G. PRUVOST, *Quotidien politique : féminisme écologie et subsistance*, *op. cit.*

<sup>526</sup> M. BERGADAÀ, « Sortir de l'atelier : jeux d'acteurs et raisons communautaires », *op. cit.* ; P. FRANÇOIS, *Sociologie des marchés*, *op. cit.*, p. 40.

<sup>527</sup> G. PRUVOST, *Quotidien politique : féminisme écologie et subsistance*, *op. cit.*

<sup>528</sup> C. LÉVI-STRAUSS, *La voie des masques*, *op. cit.*

<sup>529</sup> C. EMELIANOFF, C. CARBALLO, « La liquidation du patrimoine, ou la rentabilité du temps qui passe », *op. cit.*

en tant qu'être social, se situe dans cette ambivalence, ce double aspect individualité-groupe, certes inséparable, mais dont la position entre ces deux extrêmes varie graduellement selon la focale, la trajectoire et la réflexivité de l'acteur<sup>530</sup>. Les acteurs composant le groupe de référence ont chacun une préoccupation différente du présent et du futur selon leurs styles de vie, leurs usages, leurs modes de représentation et d'occupation du domaine<sup>531</sup>. Autrement dit, il y a une hétérogénéité des horizons temporels de la gestion collective<sup>532</sup>. Et même si elle est une coopération fondée sur la réciprocité, elle « *est toujours une relation « entre » : et quel que soit le degré de solidarité, ce type de relation ne peut guère que perpétuer les identités économiques distinctes*<sup>533</sup> ». Ces identités étant distinctes du point de vue économique, on parle alors, pour le groupe de référence, de « collectif individualisé » où, selon Guillaume Garbe, « *chacun a la responsabilité de sa légitimité à être sur place, y compris moi* ». Par ce qualificatif, il s'agit de comprendre la logique suivante : chaque entité (SCI, SGG, ADPC, TEL) et ses acteurs doivent être capables de dégager des revenus suffisants afin de rester sur le domaine. En cas d'impossibilité de dégager des ressources (payer le loyer pour les uns, atteindre le grand équilibre pour les autres), ceux-ci n'ont plus la « *légitimité* » à perpétuer leurs activités sur le domaine et devront en partir.

Dans ce dispositif de gestion collective, la confiance dans les relations interpersonnelles et organisationnelles est centrale pour susciter les initiatives qui s'y déploient<sup>534</sup>. Pourtant, même si cette confiance existe, une distanciation s'opère à propos des acteurs vis-à-vis du groupe de référence – à la base de cette gestion collective –, notamment du point de vue économique du fait des vulnérabilités financières inhérentes à la SCI-SGG. L'idée étant alors d'adopter une vision complexifiée et distanciée du collectif de sorte que le périllement d'une entité économique n'entraîne pas le périllement des autres – ce qui est, par ailleurs, le propos du bail rural. En effet, pour Ludovic Dupuis,

*« Nous pareil par rapport au voyage, on est allé dans pas mal de collectifs, dans des choses comme ça, rencontrer beaucoup de gens qu'avaient fait du collectif, et c'est vrai que moi à titre personnel je n'ai pas une vision très positive du collectif. Euh y'en a qui, par expérience, font que souvent les collectifs sont destinés à périllement à la fin. Parce qu'avec le CA, on essaie de fonctionner comme un collectif parce que, enfin pour moi, pour que ça soit un vrai collectif le château, faudrait qu'on soit tous propriétaires des terres et que le système financier soit commun à*

---

<sup>530</sup> N. ELIAS, *La société des individus*, op. cit.

<sup>531</sup> A. BOURDIN, *Le Patrimoine réinventé*, op. cit.

<sup>532</sup> N. DODIER, « Les appuis conventionnels de l'action. Éléments de pragmatique sociologique », op. cit.

<sup>533</sup> M. SAHLINS, *Âge de pierre âge d'abondance : l'économie des sociétés primitives*, op. cit, p. 172.

<sup>534</sup> M. GRANOVETTER, « La sociologie économique des entreprises et des entrepreneurs », op. cit.

*tous, c'est-à-dire à l'heure actuelle y'a moi et Charlotte qu'avons une entreprise maraîchère, y'a Simon qui a une entreprise maraîchère, et Guillaume et Léa qu'ont une entreprise d'évènementiel, si on était vraiment un collectif les recettes de tout le monde iraient dans le pot commun du château pour faire grandir le château. Sauf que nous on ne fonctionne pas comme ça, on a chacun notre entité entrepreneuriale, chacun se débrouille de son côté, et enfin chacun si on a des coups de main à se donner bien sûr qu'on se donne des coups de main, mais financièrement parlant euh on reste indépendant des uns des autres. » (Ludovic Dupuis)*

Cette démarche de distanciation – dont j'ai recueilli les propos par le recours à la norme de réciprocité<sup>535</sup> – est visible chez Guillaume Garbe (« *chacun a la responsabilité de sa légitimité à être sur place, y compris moi* »), mais l'est donc surtout chez Ludovic Dupuis mais aussi chez Charlotte Leneyle. D'abord, Ludovic Dupuis distingue son rôle de gestion du domaine (donc l'entité collective) et son activité entrepreneuriale agricole (individuelle) qu'il réalise pour soi dans la mesure où, selon lui, chacun a la responsabilité de l'espace qui lui est dédié. Pour Charlotte Leneyle, son activité maraîchère consiste à adopter suffisamment de distance pour éviter que la chute financière de « *l'entité mère* » (la SCI-SGG) ne les impacte, sans pour autant compromettre les dynamiques de coopération et d'interlégitimation,

*« Bah de toute façon c'était vraiment une condition pour nous parce que c'est important de se protéger. On a beau être des amis, des collaborateurs, on sait jamais, on ne sait jamais, surtout avec le contexte financier du château. Effectivement demain il peut se retrouver n'être plus le propriétaire de ce lieu, vendre ce château et de faire autre chose, euh et nous on peut pas se permettre de monter une entreprise, de monter un lieu de vie pour nous et être dépendant d'une seule personne. C'est comme ça qu'on conçoit, on est pas un collectif, on est pas une communauté, on est pas tout ça pour des tas de raisons, mais par contre on est, on se veut une entité globale où on se porte chacun les uns les autres. Moi je me présente comme une des maraîchères du château et pas juste maraîchère parce que je suis fière de porter le projet global du château qui n'est pas le mien à la base mais auquel je participe tous les jours. Donc c'est une grande entité avec des ateliers et chaque atelier est une entreprise quoi. » (Charlotte Leneyle)*

En conséquence, dans cet écosystème coexistent une multiplicité hétérogène d'acteurs aux valeurs d'existence et d'usage plurielles<sup>536</sup> où, même si la gestion est centrée sur l'alliance<sup>537</sup>,

---

<sup>535</sup> S. BEAUD, F. WEBER, *Guide de l'enquête de terrain, op. cit.*, p. 83.

<sup>536</sup> X. GREFFE, *La valorisation économique du patrimoine, op. cit.*

<sup>537</sup> É. HADDAD, « Qu'est-ce qu'une "maison" ? De Lévi-Strauss aux recherches anthropologiques et historiques récentes », *op. cit.*

elle doit être nuancée par les distanciations individuelles qui la traversent du point de vue économique. Elles se déploient en parallèle des dispositifs concrets et des stratégies de pérennisation et d'inaliénabilité du modèle gestionnaire mise en place au sein et par le biais du groupe de référence. Toutefois, elles mettent surtout à jour les dissonances à l'œuvre dans cette gestion collective et, plus largement, dans la forme sociale idéale-typique de gestion du domaine.

### 3. Représentations et dissonances dans l'orchestre

Que ce soit avec le système de financements croisés ou avec la gestion collective, la forme sociale idéale-typique de gestion du domaine suppose que les acteurs qui interviennent se réapproprient le domaine. Alors, en son sein, surviennent des dissonances et des conflits. La réappropriation des acteurs, par leurs actions et leurs représentations, est le préalable à cette logique de venir (ré)habiter le domaine de Carneville<sup>538</sup>. Toutefois, cette réappropriation est propre à chacun et à sa trajectoire biographique<sup>539</sup> qui est le fondement de l'orientation relationnelle et symbolique qu'entretient l'acteur avec le domaine et ses édifices, dont le château<sup>540</sup>. Autrement dit, dans la mesure où le patrimoine est un objet de représentations et d'actions dans le temps et dans l'espace<sup>541</sup>, la trajectoire de l'acteur constitue le passé à l'origine des représentations guidant et structurant – en parallèle des stratégies évoquées – les actions de gestion collective<sup>542</sup>. Son orientation prise pour le domaine fait que celui-ci, par la multitude des acteurs engagés, « *acquiert donc progressivement une signification plurielle au fur et à mesure que des mondes s'élaborent « autour de lui »*<sup>543</sup> » faisant qu'il se revêt d'une variété infinie de formes culturelles de rapports sociaux<sup>544</sup>.

L'accès à ces significations, ces représentations patrimoniales et du domaine a été possible aussi bien par l'intermédiaire de la dimension heuristique de l'entretien ethnographique<sup>545</sup> – un entretien approfondi enchâssé dans l'enquête de terrain – avec un ensemble d'acteurs que par

---

<sup>538</sup> M. GRAVARI-BARBAS (dir.), « Conclusion générale. Habiter le patrimoine : vivre les lieux et s'approprier le temps », *Habiter le patrimoine : enjeux, approches, vécu*, Presses Universitaires de Rennes, 2005, p. 615-618.

<sup>539</sup> L. BOSSUET, « Habiter le patrimoine au quotidien, selon quelles conceptions et pour quels usages ? », Maria Gravari-Barbas (dir.), *Habiter le patrimoine : enjeux, approches, vécu*, Presses Universitaires de Rennes, 2005, p. 27-40.

<sup>540</sup> C. ISNART, « Anthropologie du patrimoine », *op. cit.*

<sup>541</sup> H. GLEVAREC, G. SAEZ, *Le patrimoine saisi par les associations*, *op. cit.*

<sup>542</sup> N. DODIER, « Les appuis conventionnels de l'action. Éléments de pragmatique sociologique », *op. cit.*, p. 74.

<sup>543</sup> O. SÖDERSTRÖM, « Mondes pluriels et controversés. Entrer dans la fabrique du patrimoine », *Patrimoines en situation. Constructions et usages en différents contextes urbains*, Beyrouth/Rabat, Presses de l'Ifpo, Centre Jacques, 2010, p. 6.

<sup>544</sup> G. DI MÉO, « Patrimoine et territoire, une parenté conceptuelle », *Espaces et sociétés*, 1994, vol. 78, n° 4, p. 15-34.

<sup>545</sup> S. BEAUD, « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'"entretien ethnographique" », *op. cit.*, p. 234.

des entretiens informels<sup>546</sup> avec ces derniers. Le logement sur place dans le second manoir a permis d'avoir un lieu de rendez-vous<sup>547</sup> pour les réaliser lorsque l'entretien au domicile de l'enquêté n'était pas possible. Auprès de chacun d'eux, ma présentation était la même et consistait à dire que je faisais un « travail d'étudiant », auquel ils pouvaient contribuer, tout en laissant suffisamment de flou, une marge d'interprétation pour leur susciter de la confiance<sup>548</sup>. Au sujet du contexte de l'entretien, le degré de proximité<sup>549</sup> à la base de ces entretiens a pu jouer en ma faveur : être le frère d'un des acteurs du domaine, Charlotte Leneyle, ainsi que les relations tissées au fil des séjours sur le terrain m'ont facilité l'accès à ces entretiens réalisés en juin-juillet (sauf ceux semi-directifs, dont un s'est déroulé en juillet, et deux en décembre). Pour demander ces entretiens, j'ai ainsi joué sur cette ficelle de la proximité ainsi qu'en me manifestant disponible, sans prescrire l'heure et lieu, rendant donc l'enquêté actif dans la définition du cadre de l'entretien, tout en l'orientant informellement à le réaliser à domicile<sup>550</sup>. Cependant, cela n'a fonctionné que pour les acteurs résidant sur le site – Guillaume Garbe dans un des salons du château, puis Charlotte Leneyle près d'une des grandes serres, Ludovic Dupuis et Simon Letellier, chacun dehors, près de leur domicile –, pour les autres, ils se sont déroulés dans le salon du gîte du second manoir.

Le nombre d'entretien ethnographique a été de 10 et celui d'entretiens semi-directifs de 3, portant au total le nombre d'entretiens réalisés à 13. Ce nombre se justifie dans la mesure où il représente, qualitativement, un panel d'enquêtés aux rôles variés, plus ou moins distants graduellement vis-à-vis du domaine – allant du propriétaire-gestionnaire à la bénévole, en passant par des acteurs externes – afin de se donner une vue d'ensemble. Alors « *le critère du nombre d'entretiens importe donc moins que celui qui consiste à lier ensemble travail par entretiens et enquête de terrain proprement dits*<sup>551</sup> ». Le choix des enquêtés s'est donc fait tout au long du terrain, selon les informations recueillies sur les réseaux de cette gestion collective<sup>552</sup>. Cela a été le cas pour l'ensemble des entretiens, en dehors du groupe de référence, qui ont été réalisés après avoir saisi les pistes, les opportunités qui s'ouvraient sur le terrain, tout en contrôlant leur pertinence<sup>553</sup>.

---

<sup>546</sup> L. WACQUANT, « Corps et âme », *op. cit.*

<sup>547</sup> S. BEAUD, F. WEBER, *Guide de l'enquête de terrain, op. cit.*

<sup>548</sup> *Ibid.*

<sup>549</sup> J. BARBOT, « 6 – Mener un entretien de face à face », *op. cit.*

<sup>550</sup> *Ibid.*

<sup>551</sup> S. BEAUD, F. WEBER, *Guide de l'enquête de terrain, op. cit.*, p. 157.

<sup>552</sup> S. BEAUD, « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'"entretien ethnographique" », *op. cit.*

<sup>553</sup> S. BEAUD, F. WEBER, *Guide de l'enquête de terrain, op. cit.*, p. 276.

Lors des entretiens, le dispositif de l'attention distribuée<sup>554</sup> a été mobilisé. Il se compose de l'usage d'un journal de bord à visée ethnographique (la description du cadre et du déroulement, annoter les non-dits, les silences, le langage non-verbal) et réflexive (les difficultés rencontrées, les préjugés, les erreurs) afin de permettre une distanciation et une objectivation pour le chercheur<sup>555</sup>. L'usage du dictaphone – qui était fait après demande auprès de l'enquêté avant chaque début d'entretien – était également de mise afin de s'assurer d'une meilleure prise de notes par une retranscription tout en veillant à rassurer sur son emploi en précisant qu'il ne servirait qu'à la retranscription, qu'il serait détruit après coup et que, s'ils le souhaitaient, ils pouvaient être anonymisés – ce qu'ils ont tous unanimement refusés. J'ai aussi utilisé un guide d'entretien, or je ne l'ai pas mémorisé impliquant donc son utilisation au moment des entretiens, ce qui a provoqué des biais puisque les enquêtés – à distance sur un fauteuil, les empêchant de le lire – y jetaient des coups d'œil. Par ailleurs, l'emploi de la démarche inductive était aussi appliqué au moment des entretiens ethnographiques – comme complément de l'observation ethnographique<sup>556</sup>. J'ai alimenté, de façon évolutive, le guide d'entretien d'éléments du terrain<sup>557</sup> afin de confronter et d'objectiver mes observations avec le discours des enquêtés, et inversement, dans une démarche comparative et réflexive.

Toutefois, ces entretiens ethnographiques ont été altérés d'un biais propre au chercheur qui révèle le mythe de la neutralité de l'enquêteur qui est un leurre méthodologique<sup>558</sup>. En tant que chercheur, je suis pris entre trois univers sociaux, avec des positions propres (dont l'entremêlement provoque une ambivalence), se sanctionnant réciproquement, c'est-à-dire qu'ils se rappellent constamment et mutuellement à l'ordre : académique (l'enquête), professionnel (stage) et personnel (famille et amicalité)<sup>559</sup>. M'intéressant aux relations entre les acteurs dans le cadre de la gestion du site, j'ai posé la question suivante à tous les enquêtés,

*« Est-ce que ces tâches vous font interagir avec d'autres acteurs, d'autres organisations, d'autres groupes, d'autres collectifs ? Et si oui, comment se fait-il que vous travailliez avec eux ? »*

Ce à quoi Guillaume Garbe, d'abord en riant puis en reprenant son sérieux, me répond :

---

<sup>554</sup> J. BARBOT, « 6 – Mener un entretien de face à face », *op. cit.*, p. 129-130.

<sup>555</sup> S. BEAUD, F. WEBER, *Guide de l'enquête de terrain*, *op. cit.*, p. 78.

<sup>556</sup> S. BEAUD, « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'"entretien ethnographique" », *op. cit.*

<sup>557</sup> J. BARBOT, « 6 – Mener un entretien de face à face », *op. cit.*

<sup>558</sup> S. BEAUD, « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'"entretien ethnographique" », *op. cit.*, p. 244-245.

<sup>559</sup> S. BEAUD, F. WEBER, « 11 – Le raisonnement ethnographique », *op. cit.*

« *T'es sérieux Théo (rires) ? Vous êtes sérieux monsieur Liziard (rire), j'avais oublié le... Euh oui effectivement, je suis amené à côtoyer des personnes pour deux registres (...).* »

Sa réponse met en évidence l'entremêlement et donc l'ambivalence de mes univers et de mes positions : tout en riant, il m'appelle par mon prénom, puis par nom montrant qu'il s'est rappelé le cadre de l'entretien. De même, le « *t'es sérieux Théo ?* » figure qu'il considère que je sais d'entrée de jeu la réponse à notre question, et il n'a pas tort du fait de ma connaissance du terrain. Le cadre d'entretien, de manière générale est alors perturbé par les adaptations des enquêtés, leur présentation et leurs réponses qui, selon le contexte, change face à moi<sup>560</sup>. Néanmoins l'accoutumance sur le terrain due à ma proximité sociale pouvait faire que j'avais omis certains éléments tellement ils paraîtraient évidents. La ficelle est alors de paraître en savoir moins que ce que l'on sait réellement afin que l'enquêté explique les détails qu'il n'aurait pas explicité parce qu'il ne les aurait pas jugés pertinents dans la mesure où nous les connaîtrions. Dès lors, en raison de cette ambivalence, une auto-analyse s'impose où le journal de bord constitue l'arme de l'ethnographe<sup>561</sup> : il m'a permis de noter ces entremêlements, mes rapports personnels et leurs effets (blocages, contradictions, opportunités) dans une visée réflexive. Ainsi, au moment de la restitution au propre le soir dans ma chambre dans le second manoir, je pouvais prendre de la distance et objectiver ma position et mes matériaux afin de ne pas tronquer les résultats d'enquêtes<sup>562</sup>.

En somme, ces 13 entretiens m'ont permis de recueillir les représentations patrimoniales et du domaine des différents acteurs (c'est-à-dire les activités qui s'y déploient, ce qu'il signifie pour eux, etc). La mise en valeur suivante des citations d'entretiens met en évidence la façon dont les acteurs dévoilent leurs représentations et leurs imaginaires sociaux<sup>563</sup>. Toutefois, ces représentations sont contextuelles, elles sont fonction d'une grammaire axiologique et dépendent alors de l'acteur, de l'objet et du contexte dans lequel elles se déploient<sup>564</sup>. Plus encore, elles dépendent de la trajectoire biographique, de l'origine sociale et de la position socio-culturelle dans l'espace social qui va marquer, façonner le degré relationnel de l'acteur

---

<sup>560</sup> C. THOMÉ, « Faire parler les silences », *op. cit.*, p. 234.

<sup>561</sup> S. BEAUD, F. WEBER, *Guide de l'enquête de terrain*, *op. cit.*

<sup>562</sup> H. S. BECKER, *Le travail sociologique : méthode et substance*, *op. cit.*

<sup>563</sup> S. LAURENS, « « Pourquoi » et « comment » poser les questions qui fâchent ? ». Réflexions sur les dilemmes récurrents que posent les entretiens avec des « imposants » », *op. cit.*

<sup>564</sup> N. HEINICH, « Dix propositions sur les valeurs », *op. cit.* ; N. HEINICH, « Pour en finir avec les approches normatives des valeurs », *op. cit.*



avec le patrimoine et le domaine de Carneville. Néanmoins, aussi diverses soient-elles, ces représentations divergent mais convergent parfois entre elles et forment alors des registres<sup>565</sup>.

D'abord, à propos des représentations patrimoniales, on distingue cinq registres nominatifs (pouvant s'entrecroiser) : le registre « historique », « prospectif », « holistique », « esthétique » et « environnemental ». Le premier entend, chez les acteurs où il se déploie à savoir Ludovic Dupuis, Émilie Martin et Nathalie Travert, considérer le patrimoine comme le témoin et le marqueur d'une période de notre civilisation (Ludovic Dupuis) et d'une histoire commune (Émilie Martin). Il est donc à conserver, pérenniser (Ludovic Dupuis) ainsi que les pratiques, modes de vie qu'il porte et qu'il faut faire perdurer (Nathalie Travert). La particularité de ce registre historique est qu'il se dégage chez des acteurs dont la trajectoire biographique est éloignée de tout rapport au patrimoine et que chacun s'y est rapproché après une rupture les ayant menés à Carneville. Par ailleurs, ce registre se retrouve chez les publics visiteurs,

« *Le patrimoine oui c'est notre histoire.* » (Sylvie X, environ une soixantaine d'années)

« *Le patrimoine c'est fondamental* », « *il faut connaître son histoire pour savoir où aller, en France on a de la chance d'avoir et de savoir tout ça.* » (homme octogénaire et sa fille, âgée d'une quarantaine d'années, venant de Valognes).

Toutefois, même s'il est à conserver et à pérenniser, le patrimoine n'est pas pour autant figé, il est possible de se le réapproprier selon des usages contemporains, d'instaurer des changements, tout en tenant compte de connaissances historiques des modes de vie, des pratiques du domaine (Nathalie Travert). C'est là le deuxième registre, « prospectif », que Ludovic Dupuis et Nathalie Travert partagent aussi, ainsi que Clothilde Iung. En effet, pour Ludovic Dupuis, si le patrimoine est à conserver, il est aussi un « *bastion pour l'avenir* » : il faut reconstituer le patrimoine en conjuguant les éléments qui le caractérisaient autrefois (savoir-faire, autonomie locale, subsistance) avec les problématiques actuelles afin de formaliser une organisation sociale orientée vers les enjeux à venir. Ainsi, le patrimoine constitue, ici, moins le reflet du passé que du futur<sup>566</sup>.

---

<sup>565</sup> N. HEINICH, *Des valeurs. Une approche sociologique*, op. cit.

<sup>566</sup> M. GUILLAUME, « Invention et stratégies du patrimoine », Henri-Pierre Jeudy (dir.), *Patrimoines en folie*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, coll. « Cahier », 1990, p. 19-20.

*« Bah je pense qu'il faut réécrire sa propre histoire, par rapport à ce lieu. Mais en même temps, il y a peut-être des références, par exemple euh, au niveau de certaines pièces. On n'est pas obligé de garder une pièce dans sa fonction qu'elle avait à l'époque, mais c'est bien de savoir quelle fonction elle avait à ce moment-là aussi. »*  
(Nathalie Travert)

*« Pour moi le patrimoine c'est un peu ça c'est, on a des savoir-faire et comment on les transmet, comment on se réapproprie ces trucs-là et ça a un lien avec l'autonomie aussi d'une certaine manière. Donc y'a un petit peu ce lien-là de retour aux sources, à des choses, et la transmission en fait. »* (Clothilde Iung)

*« Le patrimoine tu vois, que avec ce qui nous pend au nez, je le vois comme quelque chose qu'on peut essayer de pérenniser. Parce qu'à une certaine époque tu vois, genre par exemple à l'époque du château, ils avaient une gestion de ce château qu'était peut-être plus respectueuse du monde qui nous entoure, qui faisait participer beaucoup de gens et qui permettait à ce lieu de vivre, donc c'est-à-dire faire du pain, faire des vêtements, faire du papier, faire de la bouffe parce que y'avait des moulins, des trucs, des machins. Et euh moi le patrimoine je le vois un peu comme ça maintenant, c'est qui faut qu'on le rénove et qu'on essaie de le reconstituer comme il était avant bah pour que nos générations futures aient un lieu pour pouvoir continuer à vivre un minimum, de manière décente quoi. »* (Ludovic Dupuis)

Ce registre conçoit bien le patrimoine dans sa fonction « miroir », il conjure les incertitudes d'une société qui ne maîtrise plus l'accélération et les changements qui la traverse<sup>567</sup>. En effet ce registre est intrinsèquement lié, dans la vision qu'en ont ses acteurs, au vocable de l'effondrement<sup>568</sup> où la « tentative patrimoniale » – concevoir le patrimoine comme une référence rassurante, du point de vue du passé, du présent et pour envisager l'avenir – est d'autant plus grande que le sentiment d'une catastrophe inéluctable est fort<sup>569</sup>.

Cette volonté de valoriser ces pratiques, ces savoir-faire regarde aussi le troisième registre, celui « holistique », non pas dans une visée prospective mais identitaire, de transmission et de filiation. Il conçoit le patrimoine comme un tout supérieur et différent de la somme de ses parties (les individualités et les groupes qui le composent)<sup>570</sup>. C'est le cas pour Guillaume Garbe – dont la trajectoire s'est toujours inscrite dans le champ culturel de la conservation avec l'activité

---

<sup>567</sup> F. CHOAY, *L'Allégorie du patrimoine*, op. cit.

<sup>568</sup> P. SERVIGNE, R. STEVENS, *Comment tout peut s'effondrer. Petit manuel de collapsologie à l'usage des générations présentes*, op. cit.

<sup>569</sup> F. LEMARCHAND, « Le musée de société entre histoire et mémoire. Le patrimoine et la question de l'autre », *mimeo*.

<sup>570</sup> A. BOURDIN, *Le Patrimoine réinventé*, op. cit.

d'antiquaire et de la conservation d'œuvres d'art – qui considère que le patrimoine permet d'avoir un « ancrage », de dépasser la stricte échelle individuelle, ne de pas être « hors sol » en s'inscrivant dans un continuum avec le passé pour aborder le présent et envisager l'avenir.

« *Ce côté extrêmement rassurant de s'intégrer dans un tout et de pas être hors sol.*  
» (Guillaume Garbe)

« *Pour moi, c'est la clé de se sentir intégrer dans une société et pas juste un individu égaré (...). Pouvoir regarder ça et pouvoir s'intégrer dans quelque chose qui se met en abîme sur des générations et des siècles. (...) Donc en fait c'est un continuum, c'est savoir identifier et observer le passé, ça permet de donner confiance en l'avenir parce qu'on est l'avenir du passé qu'on regarde en plus, tu vois ce que je veux dire, dans les leçons que ça apporte. (...) C'est avec de la cohésion, la cohésion elle est possible qu'à partir du moment où y'a des choses qui réunissent. Et si y'a une chose indubitable, c'est que le patrimoine est une preuve tangible et matérielle d'une réunion, et que c'est un tout qui ne peut pas être réduit à une échelle individuelle, la mienne.* » (Guillaume Garbe)

Cette figuration de la filiation concerne également Axel Lefranc, lui aussi issu du milieu de l'histoire de l'art et de la conservation, concevant le patrimoine comme la construction d'une identité, d'une « famille » qu'il faut transmettre,

« *Bah alors pour moi, c'est très lié à mon travail et mes missions, bon pour moi le patrimoine est un facteur d'identité et un objet de transmission (...) tout le patrimoine est en fait la construction, le résultat, le support de l'identité, alors d'une famille, d'une nation, de ce qu'on veut. Et de ce fait là, il est nécessairement à conserver et à transmettre.* » (Axel Lefranc)

De même pour Charlotte Leneyle (formation en architecture) et Frédéric Senges (formation en philosophie et franc-maçon) – ils ont un haut niveau d'études, caractéristique des acteurs de ce registre –, le patrimoine est un héritage, l'ensemble des acquis hérités (Charlotte Leneyle) faisant du patrimoine un « *outil de la culture* » (Frédéric Senges), c'est-à-dire un vecteur de transmission de la culture, des traditions, des connaissances permettant aux générations de ne pas réinventer les choses.

Le quatrième registre, étant celui qui est le moins apparu, est celui esthétique (et architectural) renvoyant le patrimoine dans le jugement de goût<sup>571</sup> où il y a homologie

---

<sup>571</sup> N. HEINICH, « Pour en finir avec les approches normatives des valeurs », *op. cit.*

structurale entre la position socio-culturelle dans l'espace social et l'appréciation du patrimoine. En effet, pour Guillaume Garbe (ayant une formation en histoire de l'art et propriétaire privé), de même pour Daniel Gardanne (propriétaire d'un hôtel particulier à Cherbourg entre 2013 et 2020), le patrimoine est renvoyé du côté du « beau », de « l'ordre » et de la « propreté »,

*« Le patrimoine c'est aussi ce goût du beau (...). » (Guillaume Garbe)*

*« Bah j'aime les belles choses, j'aime l'ordre et j'aime la propreté. Du beau, j'suis un petit peu moins fan quand ça tourne un petit peu au désordre, au babacool. Euh mais j'aime le beau, voilà, j'aime pas le désordre. » (Daniel Gardanne)*

Enfin, le dernier registre est celui environnemental. Il accorde un jugement de valeur positif<sup>572</sup> à l'environnement, à l'écologie et au versant naturel du patrimoine, autrement dit son « ambiance », les extérieurs du patrimoine bâti. Par exemple, pour Léa Garbe, ce qui « compte » dans le patrimoine c'est avant tout son versant naturel qui existe autour du bâti,

*« Oui, ouais et les idées qu'on peut défendre à travers ce bâti existant et ce patrimoine naturel existant surtout. » (Léa Garbe)*

Plus encore, pour Émilie Martin, le patrimoine naturel, où elle convoque la figure religieuse de « mère Nature », est davantage central et important que celui bâti, matériel,

*« Moi le côté naturel pour moi a une très grande importance, tout ce qui est côté nature. Ouais, j'avoue que c'est dans mon quotidien. Je fais vraiment attention, oui je mets la faune et la flore sur un piédestal, c'est vraiment, c'est Mère nature quoi avec un « M » majuscule tu vois, j'en suis là. Et oui, l'écologie c'est dans mon quotidien, j'essaie de faire au mieux, pour respecter au maximum la nature parce qu'elle est tellement belle, elle nous donne tellement que ouais, et pour moi cette vision est centrale dans la conception que je me fais du patrimoine. » (Émilie Martin)*

Pour Axel Lefranc, le patrimoine comporte une part d'écologie politique puisque, situé dans l'espace rural<sup>573</sup>, il est une défense du lien social rural. De même, si le patrimoine bâti est, selon lui, un patrimoine écologique c'est parce qu'il a été érigé par des matériaux, des modes de construction durables, proches de la nature, permettant alors de penser la notion de « limite »,

---

<sup>572</sup> N. HEINICH, *Des valeurs. Une approche sociologique*, op. cit.

<sup>573</sup> A. MICOUD, « Des patrimoines aux territoires durables », op. cit.

« Et en fait, il me semble que c'est, ce mode économique-là, ce respect du patrimoine bâti, ce respect du patrimoine environnemental, respect, alors lien social, moi j'affinerai en parlant de ruralité voilà, défense de la ruralité, de ce que c'est que la vie dans un patrimoine rural, on fait pas du lien social en banlieue parisienne. On est dans un territoire qui a ses caractéristiques et qui est un territoire rural. » (Axel Lefranc)

« Rappeler d'abord que le patrimoine bâti est par essence un patrimoine écologique, et par essence un bâti durable. Que là encore, bah y'a que des matériaux naturels, qu'a priori entretenir un bâtiment qui est debout depuis 200 ans, occupé depuis 200 ans, c'est quand même plus durable et économique que de faire construire un pavillon, en supprimant de la terre agricole. » (Axel Lefranc)

Enfin, ce primat accordé à l'environnement se rapporte également chez les publics-visiteurs,

« On aime bien visiter des châteaux, mais on apprécie surtout tout ce qui y'a autour. » (Couple hétérosexué, environ une trentaine d'années, Champagne-Ardenne)

« La nature c'est tellement plus important que le patrimoine, c'est vivant au moins. » (Homme en situation de handicap, environ une quarantaine d'années)

« Le patrimoine c'est pas trop ça quoi, on est surtout venus voir les jardins. » (Elisabeth et Jean-Claude, couple hétérosexué de retraités, environ une soixantaine d'années, Paris).

Ensuite, concernant les registres de représentations du domaine – qui se recourent également entre eux et avec les précédents – on en distingue cinq : « collectif », « individuel », « holistique », « identitaire » et « environnemental ». Le premier renvoie à des représentations axées sur une idéalisation du collectif, d'une « proximité » qui est valorisée. Pour Ludovic Dupuis, le domaine de Carneville est un « *diamant brut à polir* » à plusieurs afin de s'entraider et se remettre en question pour avancer collectivement,

« C'est une des choses aussi que je me suis dit avec ce château depuis très longtemps, c'est que pour moi c'est un diamant brut, et on est là pour le tailler tu vois, parce qu'on peut faire plein de choses ici si tu réfléchis vraiment, y'a une multitude de choses qui peut se faire, et il faut qu'on arrive à s'entourer des bonnes personnes parce que là on est 5 pour l'instant. » (Ludovic Dupuis)

*« Ce qu'est bien ici c'est que y'a plusieurs cerveaux qui travaillent sur plusieurs sujets, donc bah ça remet en question ton point de vue des fois, ça permet d'évoluer, c'est un peu plus lent des fois à avancer parce qu'on est plusieurs, on le voit avec le CA. » (Ludovic Dupuis)*

Cela fait écho à Axel Lefranc qui perçoit, de son côté, le domaine comme un objet d'études et un terrain d'expérimentation,

*« Et donc c'est pour moi, elle est là la notion expérimentale, c'est comment est-ce qu'on ne fait pas pour un aspect au détriment de l'autre, mais comment est-ce qu'on amène tous les aspects ensemble à la même vocation. » (Axel Lefranc)*

De même, pour Nathalie Travert, ce qui l'a poussée à s'investir sur le domaine, lequel apparaît comme une « bulle d'oxygène » pour elle, est la « philosophie du lieu », c'est-à-dire la dimension conviviale et d'écoute sensible qui s'y développe,

*« Euh y'a pas de jugements, y'a que de la bienveillance, on peut aborder euh n'importe quel sujet de vie sans conflits, sans jugements, en parlant tout simplement, en discutant, que chacun donne son avis, y'a du partage en fait. » (Nathalie Travert)*

Par ailleurs, l'ensemble des acteurs qui s'y inscrivent ont comme point commun, dans leurs trajectoires, d'avoir fait l'expérience de ruptures individuelles qui ont entraîné une cassure dans leurs cadres sociaux primaires<sup>574</sup>. Ceux-ci se sont alors recomposés en ce sens que, face à ces incertitudes de réalisation individuelle, une place plus forte est accordée au collectif. Pour Léa Garbe, le château et son modèle d'organisation constituent un exemple de modèle d'organisation « autre » – sans verser dans des considérations autarciques et communautaires – dans la société contemporaine selon les convictions des acteurs qui s'y intègrent,

*« Moi ce que je vois c'est que c'est pour moi le lieu pour porter des idées qui vont un peu à l'encontre de notre société moderne actuelle. C'est-à-dire qu'ici on peut être l'exemple, on peut être une preuve, un moyen de montrer, ne serait-ce que ça, qu'on peut déroger du grand principe qu'il faut être voilà, il faut être salarié, bien gagner sa vie pour pouvoir être heureux pour pouvoir acheter sa maison, pour pouvoir vivre en petite famille, autre chose est possible. » (Léa Garbe)*

---

<sup>574</sup> J. NIZET, N. RIGAUX, *La sociologie de Erving Goffman, op. cit.*

*« Je dis pas qu'il faut s'en couper, le but ici c'est d'être autonome entre nous à travers nos valeurs, de voilà de solidarité, d'échanges, de culture, quand je dis culture c'est autant la culture maraîchère que la culture du passé, de l'histoire, du patrimoine, de tout ça, culture au sens large. C'est un tout, on peut pas, on peut être autonome mais on peut pas être en autarcie, on peut pas se couper du monde extérieur, de la société extérieure parce que justement on perdrait un des principes de ce qu'on veut faire ici c'est de montrer qu'autre chose est possible, on peut se sentir juste dans notre quotidien. » (Léa Garbe)*

En effet, là est le deuxième registre, celui individuel où les représentations du domaine et du château sont targuées d'un jugement individuel et privé<sup>575</sup> : il est un moyen d'expression de soi, de ses convictions, un support pour s'accomplir en tant qu'individu singulier<sup>576</sup>,

*« Une chose qui a beaucoup mûri pendant mon parcours où j'ai eu la sensation de pas pouvoir m'exprimer ou de toujours devoir m'exprimer au nom de quelqu'un et bah j pense que j'peux dire que c'est la première fois que je peux vraiment m'exprimer. Je sais pas si on me fait totalement confiance, enfin j'imagine. Mais en tout cas, on me cède la responsabilité de terrain que je prends très à cœur et sur quoi je prends beaucoup de plaisir à mettre en pratique des choses que j'ai imaginées, que j'ai théorisées. » (Simon Letellier)*

*« Montrer aux gens qu'ils sont pas obligés de s'enfermer dans un schéma, tu vois ce que je veux dire, et euh au-delà de ça moi à titre personnel, ça me permet de me sentir juste et de m'accomplir dans un quotidien, qui me correspond. Mais si en plus on peut rayonner, de montrer aux gens que oui on peut gagner en liberté tout en collant à notre société actuelle, on peut pas s'y substituer bien sûr on est dans notre société actuelle. Mais en même temps, regardez tout ce qu'on peut faire, toute la marge de manœuvre qu'on a, on est pas obligé de rentrer dans le cadre métro boulot dodo si ça nous convient pas, ayez le courage de vos convictions bordel, ayez le courage de faire ce qui vous plaît, qui vous branche, qui vous fait vibrer tu vois. » (Léa Garbe)*

D'autre part, pour Guillaume Garbe, le château et son statut de propriétaire privé lui offrent ce qu'il nomme des « compensations », c'est-à-dire des avantages et le fait qu'il n'ait de compte à rendre à personne,

---

<sup>575</sup> N. HEINICH, *Des valeurs. Une approche sociologique*, op. cit.

<sup>576</sup> F. TARRAGONI, *Sociologies de l'individu*, op. cit.

*« C'est ça la libre disposition du lieu, j'ai pas de compte à rendre si ce n'est qu'à moi-même c'est-à-dire je n'aime pas la couleur grise de cet alcôve, je préfère le orange, je veux repeindre cet alcôve en orange. Bon là, je m'intègre dans un monument historique, je dilue tu vois, je conjugue, non on va pas mettre ça en orange, par contre ce tableau-là, aller se promener dans le parc, c'est-à-dire la libre disposition, et bah ça c'est ce que je veux. » (Guillaume Garbe)*

Le troisième registre est, encore une fois, holistique. Il s'inscrit chez des acteurs disposant d'un haut niveau de capital culturel, symbolique et scolaire, développé lors de leur trajectoire. Pour Frédéric Senges, le domaine s'inscrit dans un continuum passé-présent-avenir et constitue dès lors un outil de transmission,

*« Alors je trouve que le château de Carneville est aujourd'hui un des outils les plus modernes pour faire passer le passé dans le présent et faire en sorte que le présent offre un avenir aux générations. » (Frédéric Senges)*

De même pour Guillaume Garbe, le château est toujours ce tout supérieur et différent de la somme des parties au point tel qu'il en est venu à faire un transfert de personnalité où il confond son identité avec celle du château qui, à ses yeux, passe avant tout,

*« J'ai vraiment l'impression que ici, j'en fais mon architecture intérieure, c'est-à-dire que dans mon parcours psychologique, j'ai vécu, je suis tombé et je suis tombé à un point zéro. Ensuite, j'ai voulu renaître, sauf que j'ai fini par comprendre qu'il ne s'agit pas de renaître, il s'agit tout simplement d'être qui je suis, pas pour devenir quelque chose, juste pour être. Et donc cette maison et ce rapport de foi en cette maison a été le point principal, je le reconnais et ça j'ai toujours été clair envers ma famille et mon entourage, si Carneville passe avant moi-même, il passe aussi avant mon couple, avant ma relation maternelle, c'est complètement déséquilibré comme rapport. » (Guillaume Garbe)*

Dans cette représentation se manifeste également le quatrième registre, celui identitaire, associant le château et son domaine à la construction de l'identité individuelle. En effet, pour Guillaume Garbe, le château permet toujours l'intégration individuelle dans un tout qui prescrit le statut individuel. Par ailleurs, dans ce registre, c'est aussi une remise en question réflexive du statut de propriétaire privé. En effet, Charlotte Leneyle, Ludovic Dupuis ainsi que Clothilde Iung – tous éloignés du champ culturel du patrimoine et de sa gestion, même si Charlotte Leneyle a une formation en architecture, celle-ci ne concerne pas le patrimoine privé – ont tous témoigné, dans les entretiens, que lors de leur première venue au domaine, ils ont ressenti un



décalage entre les stéréotypes et leurs observations sur la propriété privée. L'imaginaire dominant était celui d'une sacralisation de la vie de château et du mode de vie aristocratique des propriétaires privés (très codifiés)<sup>577</sup> se situant aux antipodes de leurs modes de vie et de leurs positions sociales. Toutefois, une fois sur le terrain, ces mythes autour de la propriété privée ont été désacralisés et ont laissé place à une réappropriation identitaire : ils ont eu le sentiment d'être « chez soi », un sentiment d'intégration,

*« J'me rappelle être un peu angoissée de rencontrer Guillaume parce que j'arrive dans un lieu privé, je dois je l'ai appelé au téléphone pour savoir si je peux venir voir sa boulangerie, je sais pas du tout à quoi m'attendre, quel genre de personne. Puis moi j'arrive avec une ambulance que j'avais retransformée en camion dans la cour, j'étais un peu tu vois en mode bon à qui sont les deux chiens ? Et bon en fait, dès que Guillaume est arrivé, y'a eu tout de suite un truc naturel qui s'est passé entre nous, très vite on a parlé de choses profondes, il m'a montré la boulangerie, j'étais très émue par la beauté de la boulangerie, on a regardé le four ensemble, j'dis y'a carrément moyen, il m'a parlé des choses qui se passaient là et on est allé se balader dans le parc. Et on a fait une balade dans le parc, et je t'avouerais que c'était, on s'est parlé comme si on se connaissait déjà, on s'est parlé de choses intimes, il m'a parlé de son père, c'était très intime très vite, et du coup ouais, ça a été, j'm'en rappellerais toujours de ce sentiment d'être chez moi (rires). » (Clothilde Iung)*

*« Ce que je me souviens c'est que ça a désacralisé un petit peu le caractère château. Mais le fait de rencontrer Guillaume, propriétaire, plus jeune que moi, enfin, rien de vraiment différent de ce que je suis, ne pas me sentir ratatinée ou prise de haut ou quoi. Sur le côté social ça m'a enchanté d'arriver dans un lieu où je me suis sentie aussi bien chez moi alors que c'est pas chez moi quoi. Surtout que quand on a rencontré Guillaume nous, il vivait encore dans le château<sup>578</sup> donc on a dormi dans le château donc euh c'est, on en rigolait même si c'était pas, moi c'était pas un rêve ou quoi que ce soit, c'était pas quelque chose d'idéal. Mais c'est vrai que c'était folklo, ça cassait un peu le mythe du château aristocrate avec des familles bourgeoises, m'as-tu vu, richissimes et tout ça quoi. » (Charlotte Leneyle)*

Enfin le dernier registre est, lui aussi, toujours environnemental conférant une place centrale à la dimension écologique. Pour Émilie Martin, l'écologie et la considération accordée à l'environnement dans le cadre des activités du château traduisent son implication au sein de l'AACC dans le comité d'écogestion,

---

<sup>577</sup> É. MENSION-RIGAU, *La vie des châteaux. Mise en valeur et exploitation des châteaux privés dans la France contemporaine : stratégies d'adaptation et de reconversion*, op. cit.

<sup>578</sup> Il n'y vit plus depuis la découverte du mэрule. Il vit aujourd'hui chez sa grand-mère ou chez Simon Letellier.

« *Moi c'est ma devise, c'est la nature, l'écologie, le local, on peut arriver en fait à se débrouiller, ça sert à rien de faire 300 bornes, tu vois ce que je veux dire. On peut arriver à se nourrir sainement et proche de chez soi, donc moi c'est super important des projets de vie comme ça sur le lieu. Je trouve ça génial, voilà on a un apiculteur, on avait les boulangers, voilà on en a plus, mais de quoi remettre en place le four, les maraîchers qui sont sur place, enfin je trouve ça génial en fait, de faire revivre le lieu, parce que de base c'était ça en fait.* » (Émilie Martin)

Ce registre est celui le plus présent chez les publics-visiteurs, toutefois cela s'explique par la configuration des modes de visite du domaine. Les visites libres, étant celles les plus sollicitées, ne concernent que les extérieurs du domaine, tandis que les visites guidées, moins fréquentes (deux par semaines) et moins sollicitées, concernent seulement les édifices du domaine, dont le château et son intérieur. Et ces modalités d'accessibilités selon les modes de visites sont connues des publics-visiteurs avant la visite. Ainsi ce registre préexiste et oriente leur choix de visite.

L'étendu de ces registres et de ces représentations, leur pluralité, implique de reconsidérer l'universalisme du patrimoine qui s'est inauguré avec la conservation à partir de la révolution française. La mise en évidence de ces représentations plurielles permet de regarder « la réalisation concrète »<sup>579</sup> de cet universalisme chez les acteurs, et la manière dont ils le manipulent et se le réapproprient<sup>580</sup>. En effet, cet universalisme du patrimoine (propre au système occidental) « *ne relève pas de l'évidence la plus absolue*<sup>581</sup> » : il devient suspect. Le patrimoine est une construction proprement stratégique d'acteurs, une forme d'instrumentalisation qui vise le consensus autour d'une cohésion et d'une identité nationale<sup>582</sup>. *De facto*, il est une forme de particularisme alors longtemps pensée comme un universalisme puisque déployée dans une logique de « faire croire »<sup>583</sup> – un particularisme de classe universalisé.

Le patrimoine apparaît alors comme une catégorie non universellement partagée de manière univoque<sup>584</sup>, du moins en partie. Même s'il est au centre d'un dialogue entre universalisme et

---

<sup>579</sup> H. S. BECKER, « 7. Quelques implications de l'équation Art = Travail pour la sociologie de l'art », Marc Perrenoud (dir.), *Les mondes pluriels de Howard S. Becker*, Paris, La Découverte, « Recherches », 2013, p. 118.

<sup>580</sup> M. DE CERTEAU, *L'invention du quotidien*, op. cit.

<sup>581</sup> F. LEMARCHAND, *Socio-anthropologie des sociétés technoscientifiques : risques, catastrophes, patrimoine et développement durable*, op. cit, p. 368.

<sup>582</sup> J-M. LENIAUD, *Les archipels du passé : le patrimoine et son histoire*, op. cit.

<sup>583</sup> M. DE CERTEAU, *L'invention du quotidien*, op. cit.

<sup>584</sup> A. CONDEVAUX, A. LEBLON, « Construire des « patrimoines » culturels en mobilité : acteurs, circuits, réseaux », op. cit.

particularisme, le premier n'ayant jamais réussi à atteindre l'unanimité<sup>585</sup>, alors il relève moins d'un universalisme absolu que relatif. Le patrimoine, dans son appréhension, tient l'universalisme seulement dans le fait que, par la forme sociale idéale-typique de la conservation, il a été érigé en fait social (et culturel) total – dont témoigne l'inflation patrimoniale plus tard. Néanmoins, les individus colorent la vie sociale et se réapproprient ce fait social total qui est alors reversé dans des particularismes. Le domaine de Carneville, du fait de ses acteurs aux représentations particulières, devient un objet et un espace de confrontation<sup>586</sup>.

Au fur et à mesure que la vie sociale se développe et que des enjeux de réappropriation et de représentation émergent, et donc que doivent converger différentes approches du modèle de gestion, le domaine devient un espace de compromis, d'oppositions et de conflits<sup>587</sup>. Le modèle gestionnaire, développé par la SCI-SGG, ainsi que les initiatives et les actions menées font l'objet de controverses<sup>588</sup> entre différents acteurs. Sur le terrain, une controverse majeure s'est faite jour à propos de l'organisation des marchés-concerts, révélant les dissonances propres aux représentations et aux trajectoires de chacun. C'est donc un phénomène où converge une pluralité de perspectives dont il est nécessaire de faire varier les points de vue<sup>589</sup> pour la comprendre. A chacune des éditions, le rayonnement et le nombre de publics-visiteurs lors de ces événements n'ont cessé de croître là où, a contrario, le nombre de bénévoles de l'AACC, en mesure de couvrir l'événement, n'a pas suivi le même chemin. En effet, cette controverse est d'abord celle entre la SCI-SGG et l'AACC, organisatrice de l'événement.

Les marchés-concerts ont dépassé la capacité de charge du domaine, tant du point de vue de l'espace et de la capacité d'accueil (en termes de ressources humaines). De ce fait, face au manque de bénévoles, Guillaume et Léa Garbe ont dû tenir un rôle de plus en plus important dans l'organisation d'un événement qui n'est pas le fait de leur entité. Dès lors, la frontière entre SCI-SGG et AACC devient poreuse aux dépens de la première. D'abord, en termes d'investissement, ils expliquent ressentir un décalage entre l'énergie physique dépensée et le faible dégagement de revenus (la seule ressource étant le loyer versé par les exposants) faisant

---

<sup>585</sup> J-Y. ANDRIEUX, *Patrimoine et histoire*, *op. cit.*, p. 213.

<sup>586</sup> J. BONDAZ, C. ISNART, A. LEBLON, « Au-delà du consensus patrimonial. Résistances et usages contestataires du patrimoine », *op. cit.* ; N. DODIER, « Les appuis conventionnels de l'action. Éléments de pragmatique sociologique », *op. cit.*, p. 76.

<sup>587</sup> A. BOURDIN, *Le Patrimoine réinventé*, *op. cit.*, p. 128 ; M. GRAVARI-BARBAS, V. VESCHAMBRE, « Patrimoine : derrière l'idée de consensus, les enjeux d'appropriation de l'espace et des conflits », *op. cit.*

<sup>588</sup> O. SÖDERSTRÖM, « Mondes pluriels et controversés. Entrer dans la fabrique du patrimoine », *op. cit.*

<sup>589</sup> D. BIZEUL, « L'expérience du sociologue comme voie d'accès au monde des autres », Delphine Naudier (dir.), *Des sociologues sans qualités? Pratiques de recherches et engagements*, Paris, La Découverte, coll. « Recherches », 2011, p. 167-185.

que, selon Guillaume Garbe, « *d'un point de vue gestionnaire, c'est une échelle déséquilibrée* ». Ensuite, du point de vue du modèle gestionnaire et économique de la SCI-SGG, les marchés-concerts agrègent, avec leur entrée gratuite (limitée aux cours, l'accès au parc étant payant pour éviter d'en dépasser la capacité de charge), énormément de visiteurs qui, pendant le week-end qui suit, sont nettement moins présents, représentant alors une perte financière.

Plus encore, cette controverse porte également sur la vision à adopter à la croisée d'enjeux économiques, écologiques et ergonomiques. La présence d'un nombre important de visiteurs, adossée à un manque cinglant de bénévoles, entraîne des ralentissements et donc de longues files d'attente au stand de boissons de l'AACC. Lors d'une réunion téléphonique entre Léa Garbe et Émilie Martin, pour le comité événementiel, et Daniel Gardanne, pour la trésorerie, deux conceptions se sont affrontées sur la manière de régler le problème des files d'attente et le souci consensuel de les fluidifier pour optimiser la déambulation sur l'événement. D'abord celle « écologique », défendue par Léa Garbe et Émilie Martin. Elles proposent de faire deux stands de boisson afin de diviser par deux l'attente, ainsi que de supprimer les jetons, payés à l'entrée de l'événement dans la cour d'honneur permettant d'avoir des boissons, pour un système direct de monnaie (caisse, monnaie fiduciaire, terminal de paiement électronique).

Daniel Gardanne, défendant la conception « économique », refuse en estimant qu'après quelques verres, les « *resquilleurs* » (à comprendre ici les bénévoles aux stands boisson) compteront mal après quelques bières, et qu'en conséquence, il faille conserver les jetons. Il poursuit en proposant d'ouvrir la possibilité de vendre les « ecocups » (gobelets en plastique à l'effigie de l'AACC), chose que Léa Garbe refuse catégoriquement considérant que cela va à l'encontre de la dimension écologique qu'elle défend. Elle explique qu'au-delà de la stricte dimension économique (la vente des ecocups moyennant une rentrée d'argent), cela implique d'en commander plusieurs milliers chaque vendredi, entraînant une empreinte carbone trop importante. Finalement, la décision, conciliant les deux conceptions, a été prise de ne conserver qu'une seule file d'attente ainsi que le système des jetons mais de ne pas permettre la vente des ecocups<sup>590</sup>.

Cet exemple de controverse signale l'existence d'un dissensus d'opinions et de représentations<sup>591</sup> dont l'ensemble met en évidence la dissonance dans « *l'orchestre* », des discordances dans le modèle gestionnaire du fait des pluralités qui le traverse. Le champ lexical de l'orchestre – comme langage indigène – était omniprésent chez Guillaume Garbe pour

---

<sup>590</sup> A ce jour, cette controverse qui puise ses origines dans le manque de bénévoles et du degré d'implication, la décision a été prise d'arrêter cet événement et de le remplacer par un prolongement des apéros-concerts.

<sup>591</sup> J.-Y. ANDRIEUX, *Patrimoine et histoire, op. cit.*

qualifier le modèle gestionnaire du domaine. Pour lui, la gestion du domaine s'apparente à un « *orchestre* » dont il est le « *chef* », et dont le but est de préserver « *l'harmonie* », la « *symphonie* » afin que celle-ci ne devienne pas « *cacophonie* » en coordonnant les « *instruments* » (les infrastructures) et les « *instrumentistes* » (les acteurs),

« *Le château c'est un orchestre, y'a des instruments qui sont matériels, qui sont le lieu, les violons, les cordes, les cuivres, les percussions etc, et y'a des instrumentistes qui viennent les solliciter et moi je coordonne ces instrumentistes.* »  
(Guillaume Garbe)

En conséquence, dans cet orchestre, par l'ensemble des acteurs impliqués, leurs trajectoires et leurs représentations façonnant leur réappropriation du domaine et orientant la direction prise par cette gestion collective, des « fausses notes »<sup>592</sup> surgissent.

En conclusion, le recours à une gestion collective a constitué pour la SCI-SGG une stratégie afin de faire face aux vulnérabilités qui sont inhérentes à son modèle gestionnaire entrepreneurial. En deçà d'une dimension interlégitimante dans le versant économique avec le système de financements croisés, le recours à cette dimension collective permet de pérenniser la gestion du domaine et de le rendre inaliénable face à ses vulnérabilités par l'intermédiaire d'outils stratégiques tels que les baux ruraux ou le conseil d'administration. Cette gestion collective passe alors par l'ouverture de la propriété privée et de la gestion du domaine à des acteurs à qui sont délégués des points de gestion, et dont les activités font graviter d'autres acteurs créant ainsi des synergies extérieures au seul champ d'action de la SCI-SGG. Toutefois, cette gestion collective doit être nuancée. D'abord avec ses stratégies sous-jacentes, elle permet d'affirmer et de maintenir la propriété privée. Ensuite, dans le groupe de référence, c'est-à-dire la base d'acteurs qui constituent le socle de cette gestion collective, s'opère une distanciation réflexive – un « collectif individualisé » – à propos du centre gestionnaire, la SCI-SGG et ses vulnérabilités, de sorte que son potentiel périllement n'entraîne pas celui des autres entités. Par ailleurs, la logique sous-jacente à cette gestion collective est que les acteurs y intervenant doivent se réappropriier le domaine dans le faisceau gestionnaire qui leur est attribué. Or cette réappropriation est dépendante des trajectoires individuelles et des représentations de ces acteurs. Des entretiens ethnographiques, semi-directifs et informels ont mis en lumière leurs convergences, sous forme de registre, mais surtout leurs divergences, mettant *de facto* en

---

<sup>592</sup> J. NIZET, N. RIGAUX, *La sociologie de Erving Goffman, op. cit.*

question l'universalisme du patrimoine. De ce fait, cette gestion collective est marquée par des controverses dans la gestion du domaine, suscitant alors des « fausses notes », c'est-à-dire des dissonances en son sein faisant bien échapper le contrôle de la propriété privée à son propriétaire-gestionnaire. Ainsi, comment est-il alors possible d'assurer et de coordonner cette gestion collective ?

## Chapitre 6. Un modèle de gestion entre valeurs et économie de la subsistance

### 1. La convention pour assurer l'alliance contre les dissonances : le Projet Scientifique et Culturel

Si la gestion entrepreneuriale menée par la SCI-SGG emprunte à la forme sociale idéale-typique de la maison son action collective, elle emprunte aussi à fortiori la fiction de son unité<sup>593</sup>, laquelle est traversée par des dissonances. Cette démarche suppose, dans la réappropriation qui la sous-tend, la pleine responsabilité et liberté des acteurs intervenants à gérer les espaces dédiés du domaine<sup>594</sup>. Le patrimoine et sa gérance sont alors synonymes d'une réappropriation sociale et culturelle<sup>595</sup> dont les formes, aussi diverses (et parfois contradictoires) que les acteurs présents et leurs trajectoires, peuvent être un « danger » au sens d'une cassure de l'unité du modèle pouvant entraîner son périllement. Alors, cette activité de gestion du domaine implique la mise en œuvre de procédures d'établissement et d'entretien de la dimension collective, et donc la création de dispositifs<sup>596</sup>. En somme, un ensemble de règles qui cadre les éléments de la coopération, leur coordination<sup>597</sup> : c'est la convention qui vient régler les dangers des appropriations, les dissonances qu'elles peuvent occasionner.

La mise en place de convention est un dispositif que le propriétaire-gestionnaire, dans le modèle de gouvernance, mobilise afin de cadrer les partenaires et leurs actions<sup>598</sup>. En effet, d'après Camille Chaserant et Olivier Thévenon<sup>599</sup>, la convention tient une triple fonction. D'abord, elle institue, c'est-à-dire qu'elle consacre, sanctionne et sanctifie un état de chose et établit un ordre social structurant les actions des acteurs (non sans marge de manœuvre)<sup>600</sup>. Ensuite, elle est un repère collectif pour les comportements collectifs et individuels. La convention cadre l'ensemble des comportements d'acteurs aux trajectoires hétérogènes, dans les domaines où ils interviennent. Elle est alors la mise en relation de réalités dissemblables<sup>601</sup> convergeant vers un repère commun, normatif et coercitif. En effet, elle va être incorporée et

---

<sup>593</sup> É. HADDAD, « Qu'est-ce qu'une "maison" ? De Lévi-Strauss aux recherches anthropologiques et historiques récentes », *op. cit.*, p. 14.

<sup>594</sup> L. BOSSUET, « Habiter le patrimoine au quotidien, selon quelles conceptions et pour quels usages ? », *op. cit.* ; M. GUILLAUME, *La politique du patrimoine*, *op. cit.*

<sup>595</sup> N. ORTAR, « Restaurer sa maison à l'ombre d'un patrimoine », *op. cit.*

<sup>596</sup> J-L. TORNATORE, « Les formes d'engagement dans l'activité patrimoniale. De quelques manières de s'accommoder au passé », *op. cit.*

<sup>597</sup> N. DODIER, « Les appuis conventionnels de l'action. Éléments de pragmatique sociologique », *op. cit.*

<sup>598</sup> P. FRANÇOIS, *Sociologie des marchés*, *op. cit.* ; O. PAULUS, « Et si en lisant Howard Becker, on comprenait que la gouvernance génère la performance », *op. cit.*

<sup>599</sup> Citant C. CHASERANT, O. THÉVENON, 2001, P. FRANÇOIS, *Sociologie des marchés*, *op. cit.*, p. 167.

<sup>600</sup> P. BOURDIEU, « Les rites comme actes d'institution », *op. cit.*

<sup>601</sup> P-M. MENGER, « Une analytique de l'action en horizon incertain. Une lecture de la sociologie pragmatique et interactionniste », *op. cit.*

acquise par les acteurs concernés leur procurant les bases de la gestion collective dans leurs actions<sup>602</sup>. Ainsi, elle permet de coordonner plus facilement les acteurs, leurs projets, leurs actions individuelles et collectives. Enfin, la convention fournit un cadre d'interprétation en prescrivant la direction de la gestion collective. Elle réduit alors les conflits d'interprétation et constitue alors une condition *sine qua non* à la réalisation de cette gestion collective, et son respect, sans dissonances, heurts et conflits<sup>603</sup>.

Cette convention, au domaine de Carneville, est celle du Projet Scientifique et Culturel (« PSC »). Celui-ci constitue, selon Guillaume Garbe, la « *feuille de route* » du modèle de gestion du domaine en ce sens qu'il en est l'appui conventionnel<sup>604</sup>. Il se décline en trois « *piliers*<sup>605</sup> » (voir annexe 3, « Projet Scientifique et Culturel »). Le PSC est un support documentaire qui révèle les mœurs, les normes et les logiques sociales, toujours situées, du modèle gestionnaire<sup>606</sup>. Le premier est la préservation du patrimoine bâti du domaine dans une visée historique, holistique et intergénérationnelle, « *nous inscrire dans le travail intergénérationnel commencé en 1637* ». Le deuxième est voué à la préservation du patrimoine naturel. Cette conception marque la considération pour l'ambiance relative au patrimoine bâti, indissociable de son versant écologique : patrimoine et écologie sont profondément liés, au point d'être des synonymes. En effet, ces dernières années ont vu émerger l'écologie et la préoccupation pour l'environnement comme des valeurs de référence<sup>607</sup>. Par ailleurs, l'écologie, notamment politique, consiste en une gestion-conservation des paysages, des écosystèmes, des espaces naturels<sup>608</sup> considérés comme nécessaires et inhérents à la vie sociale et anthropologique. De surcroît, les parcs et jardins (donc le patrimoine naturel du domaine) ont toujours été un enjeu de distinction<sup>609</sup>, d'abord comme démonstration du capital symbolique pour l'aristocratie, et aujourd'hui, pour la SCI-SGG, un moyen d'attraction touristique et économique. Enfin, le dernier pilier est la préservation du lien social, mis en œuvre par l'ouverture de la propriété privée à tous les publics, acteurs, partenaires et leurs projets.

---

<sup>602</sup> H. S. BECKER, *Les mondes de l'art*, *op. cit.*, p. 65, 98.

<sup>603</sup> F. WEBER, « Transactions marchandes, échanges rituels, relations personnelles. Une ethnographie économique après le Grand Partage », *op. cit.*

<sup>604</sup> N. DODIER, « Les appuis conventionnels de l'action. Éléments de pragmatique sociologique », *op. cit.*

<sup>605</sup> Langage indigène prononcé par Guillaume Garbe.

<sup>606</sup> S. LAURENS, « « "Pourquoi" et "comment" poser les questions qui fâchent ? ». Réflexions sur les dilemmes récurrents que posent les entretiens avec des « imposants » », *op. cit.* ; L. WACQUANT, « Corps et âme », *op. cit.*

<sup>607</sup> P. BÉGHAIN, *Patrimoine, politique et société*, *op. cit.*, p. 88.

<sup>608</sup> S. BOBE, « L'intégration du patrimoine dans les stratégies entrepreneuriales en milieu rural : l'exemple des parcs naturels régionaux d'Armorique et des marais du Cotentin et du Bessin », *op. cit.*

<sup>609</sup> P. GRANDCOING, *Les demeures de la distinction : châteaux et châtelains au XIXe siècle en Haute-Vienne*, *op. cit.*



Ces trois piliers sont en réalité trois valeurs dont l'objet est d'agir sur les comportements individuels<sup>610</sup>. Ainsi, comme convention, le PSC agit comme un récit intégrateur<sup>611</sup>. Les « piliers » qui le composent sont effectivement des valeurs, d'abord, par leur caractère public et explicite, elles peuvent être comprises et reconnaissables de tous, et plus particulièrement elles sont des valeurs-principes : elles sont elles-mêmes leur propre finalité<sup>612</sup>. Ce PSC se manifeste comme la stricte condition d'éligibilité autorisant et cadrant une activité (individuelle ou collective) sur le domaine, et dont le respect est la condition *sine qua none* pour qu'elle puisse s'y réaliser « *toutes les contributions sont les bienvenues, dans le cadre du strict respect des trois exigences du Projet Scientifique et Culturel de Carneville* ». En effet, à chacun des rendez-vous avec des acteurs, ainsi qu'auprès des publics-visiteurs lors des visites guidées, auxquels j'assistais, le PSC est convoqué à chaque fois pour expliciter les lignes directrices de la gestion du domaine.

Le PSC impose alors un « devoir d'être » à l'acteur, dans l'orientation de son action, leur signifiant, par ses valeurs, la conduite sociale, culturelle, axiologique à suivre<sup>613</sup> en produisant un support d'interprétation, d'ordonnement par des significations qui viennent le cadrer et le structurer<sup>614</sup>. Ainsi, l'alliance, la cohésion – tiraillées par des dissonances dans la structure relationnelle de la gestion collective conjuguant des forces contradictoires<sup>615</sup> –, autrement dit l'équilibre des tensions de la gestion du domaine, est alors réalisé, réglé, supporté et assuré par le PSC en tant que convention – comme la maison l'était avec celle aristocratique.

Avec cette convention, le modèle de gestion collective « *apparaît contrôlé par le mouvement d'intégration formelle des parties successivement élaborées et ajustées à la construction mouvante de la totalité*<sup>616</sup> ». Toutefois, ce contrôle est restreint en ce sens qu'il est l'œuvre individuelle de son auteur, Guillaume Garbe. En tant que propriétaire-gestionnaire, au centre du réseau de gestion, il fait les choix décisifs<sup>617</sup>, il définit, selon la formulation de Pierre Bourdieu, les « *les règles de l'art* ». Il détient un fort pouvoir organisationnel<sup>618</sup> qui est

---

<sup>610</sup> V. RIVRON, *Enracinement de la littérature et anoblissement de la musique populaire : étude comparée de deux modalités de construction culturelle du Brésil (1888-1964)*, *op. cit.*, p. 530.

<sup>611</sup> F. PAULHIAC, « Espace public/Espace patrimonial : le rôle des citoyens dans la gestion du patrimoine local, le cas de l'aménagement du Vieux-Montréal et du Vieux-Port de Montréal. », *op. cit.*

<sup>612</sup> N. HEINICH, *Des valeurs. Une approche sociologique*, *op. cit.*

<sup>613</sup> P. BOURDIEU, « Les rites comme actes d'institution », *op. cit.*, p. 60.

<sup>614</sup> A. BOURDIN, *Le Patrimoine réinventé*, *op. cit.*

<sup>615</sup> É. HADDAD, « Qu'est-ce qu'une "maison" ? De Lévi-Strauss aux recherches anthropologiques et historiques récentes », *op. cit.* ; K. HAMBERGER, « La maison en perspective. Un modèle spatial de l'alliance », *op. cit.*

<sup>616</sup> P-M. MENGER, « Une analytique de l'action en horizon incertain. Une lecture de la sociologie pragmatique et interactionniste », *op. cit.*, p. 160.

<sup>617</sup> H. S. BECKER, *Les mondes de l'art*, *op. cit.*

<sup>618</sup> F. OSTY, M. UHALDE, R. SAINSAULIEU, *Les mondes sociaux de l'entreprise : penser le développement des organisations*, *op. cit.*

l'expression d'une marge de manœuvre d'ordre individuel, propre à son statut, et d'une capacité à influencer sur la manière dont les acteurs orientent leurs actions<sup>619</sup> – autrement dit, une « *capacité à prescrire pour les autres*<sup>620</sup> ». Ce faisant, le PSC apparaît comme le produit de sa grammaire axiologique, le produit de la sélection de ses représentations sociales, et particulièrement des registres de représentations dans lesquels il s'inscrit. Avec cette convention, même si les droits relatifs à la propriété privée avaient été élargis, ils restent restreints, dans le champ de l'action, et telle la maison, ce modèle de gestion est marqué par une domination unilatérale<sup>621</sup>, une autorité du propriétaire-gestionnaire sur autrui en raison de la possession d'un bien<sup>622</sup>. Néanmoins, cette domination est nuancée avec la visée démocratique mise en place sur le domaine dans sa gestion notamment avec le CA.

Par l'intermédiaire de ce PSC et des valeurs qu'il véhicule, Guillaume Garbe tente de réaliser l'équilibre des dynamiques économiques (les entreprises, les partenaires, les actions) et celles patrimoniales, symboliques<sup>623</sup>. En effet, avec le PSC, la gestion collective du domaine s'inscrit dans un dépassement de la stricte régulation économique, comme ligne directrice, purement rationnelle en finalité par l'introduction d'un ethos rationnel en valeur<sup>624</sup>. En contraignant l'ensemble des activités entrepreneuriales – dont celle de la SGG et des entreprises maraîchères – au respect d'un ensemble de valeurs et d'obligations non économiques, une morale vient gouverner le modèle économique et s'oppose à sa rationalité débridée<sup>625</sup>. Dès lors, dimension entrepreneuriale (marchande) et axiologique (non-marchande) s'entremêlent de sorte que l'activité entrepreneuriale s'encastre dans des contenus socio-culturels<sup>626</sup>.

La conception de l'entreprise et de l'activité entrepreneuriale de la théorie économique classique est alors rebattue. L'entreprise n'est pas seulement dirigée par une rationalité en finalité, mais l'est aussi par une rationalité en valeur, les deux se superposant où l'entreprise n'est rationnelle en finalité qu'au titre de ses moyens visant une fin rationnelle en valeur<sup>627</sup>. Cependant, du point de vue du but visé, si l'entreprise est rationnelle en valeur, et non en finalité, c'est-à-dire dégager des bénéfices suffisants pour atteindre le grand équilibre – c'est

---

<sup>619</sup> N. ELIAS, *La société des individus*, *op. cit.*, p. 94.

<sup>620</sup> V. RIVRON, *Enracinement de la littérature et anoblissement de la musique populaire : étude comparée de deux modalités de construction culturelle du Brésil (1888-1964)*, *op. cit.*, p. 548.

<sup>621</sup> G. SORÁ, « La maison et l'entreprise », *op. cit.*

<sup>622</sup> G. ROCHER, *Introduction à la sociologie générale. 3. Le changement social*, *op. cit.*

<sup>623</sup> X. GREFFE, « Les artistes-entrepreneurs », *op. cit.*

<sup>624</sup> F. OSTY, M. UHALDE, R. SAINSAULIEU, *Les mondes sociaux de l'entreprise : penser le développement des organisations*, *op. cit.*, p. 333.

<sup>625</sup> M. GRANOVETTER, « La sociologie économique des entreprises et des entrepreneurs », *op. cit.*

<sup>626</sup> P. FRANÇOIS, *Sociologie des marchés*, *op. cit.*

<sup>627</sup> M. WEBER, *Économie et société*, Tome 1, *op. cit.*

ici le rôle de la SCI –, que vise-t-elle ? Quel modèle économique caractérise ces entreprises rationnelles en valeurs et comment celui-ci se traduit-il dans les activités entrepreneuriales ?

## 2. L'entreprise entre valeurs et économie de la subsistance

La valeur et les significations accordées à un objet lui sont moins intrinsèques qu'elles ne sont construites par ceux qui le portent<sup>628</sup>. Les acteurs des entreprises du domaine (SGG, ADPC, TEL) peuvent alors inscrire leurs actions dans un dépassement de l'approche conventionnelle de l'entrepreneuriat (réaliser des bénéfices, des profits) en la réinterprétant à travers de nouveaux usages<sup>629</sup>. Toujours relativement à leurs positions et leurs déplacements dans l'espace social, et selon une homologie structurale vis-à-vis de leur trajectoire<sup>630</sup>, ils attribuent de nouvelles significations et valeurs à leurs conceptions et leurs actions entrepreneuriales. De nouvelles valeurs entrepreneuriales s'élaborent, dont l'essor est fonction du contexte et du rapport spatio-temporel où elles se déploient : un espace rural et patrimonial, c'est-à-dire un espace d'actions et de représentations où de nouvelles formes politiques émergent afin de « construire à côte » une nouvelle temporalité extra-capitaliste<sup>631</sup>. Dès lors, apparaît la dualité de la figure de l'entrepreneur : même s'il constitue la base du système capitaliste néolibéral, il est aussi traversé par un rapport critique face à ce dernier, des préoccupations, notamment écologiques<sup>632</sup>, et donc des valeurs extra-économiques.

De ce fait, ces entreprises s'inscrivent dans des valeurs différentes, mais toutes s'inscrivent dans une économie de la subsistance<sup>633</sup>, qui caractérisait l'orientation économique de la maison. Elle est une forme de l'économie qui consiste, pour ses acteurs, à se contenter de dégager suffisamment de ressources financières et matérielles pour subvenir à leurs besoins – mais elle n'est pas une économie de la « survie », elle atteint même l'abondance<sup>634</sup>. Elle est donc un mode de production domestique qui définit qualitativement, et non quantitativement, ses besoins<sup>635</sup>,

---

<sup>628</sup> M-A. LE THEULE, « Howard Becker et les ombres d'une recherche : les outils de gestion dans le monde de l'art », *op. cit.*

<sup>629</sup> F. COMINELLI, « L'économie du patrimoine culturel : au-delà des limites matérielles », Frédéric Lenica (dir.), *Patrimoines. Enjeux contemporains de la recherche*, Culture et Recherche, 2016, n° 133, p. 75-77.

<sup>630</sup> P. BOURDIEU, « L'illusion biographique », *op. cit.* ; F-R. MARTIN, « Le « polythéisme des valeurs » : Riegl et Max Weber », Dominique Poulot (dir.), *Patrimoine et modernité*, Paris Montréal, L'Harmattan, 1998, p. 71-88.

<sup>631</sup> F. LEMARCHAND, *Socio-anthropologie des sociétés technoscientifiques : risques, catastrophes, patrimoine et développement durable*, *op. cit.*

<sup>632</sup> F. TARRAGONI, *Sociologies de l'individu*, *op. cit.*, p. 109.

<sup>633</sup> G. PRUVOST, *Quotidien politique : féminisme écologie et subsistance*, *op. cit.*

<sup>634</sup> G. PRUVOST, « Subsistance », Juliette Rennes (dir.), *Encyclopédie critique du genre*, Paris, La Découverte, « Hors collection Sciences Humaines », 2021, p. 727-737 ; M. SAHLINS, *Âge de pierre âge d'abondance : l'économie des sociétés primitives*, *op. cit.*

<sup>635</sup> *Ibid.*, p. 160.

*« Nan notre entreprise c'est pas une recherche de profit maximal, c'est une recherche de salaire pour pouvoir vivre convenablement. » (Ludovic Dupuis)*

Ensuite, c'est une dimension morale qui vient gouverner et contenir l'économie – un principe moral à la base de cette économie de la subsistance<sup>636</sup>. La pratique entrepreneuriale vise à la fois à dégager des ressources financières suffisantes pour subsister et se redouble par des valeurs et des significations culturelles, sociales, écologiques – tel que Simon Letellier qui entend développer une pratique et une pensée écologique « raisonnée » dans son activité entrepreneuriale par la valorisation de l'optimisation et de la subsistance. Dès lors, cette économie de la subsistance réoriente l'approche de la performance et de l'efficacité de l'entreprise vers celle de l'optimisation<sup>637</sup>. Il s'agit de perfectionner le modèle de production dans sa forme existante et non de l'étendre (expansion) où la ressource financière (l'argent) n'est pas regardée au travers d'une rationalité en finalité, mais en moyen,

*« Il faut générer de l'argent de façon proportionnée au domaine. C'est pas l'objectif premier, nous tout ce qu'on souhaite c'est tendre à l'équilibre, c'est tout. Mais il faut que nous, en tant que porteurs de projet ici, on ait de quoi vivre, c'est indispensable car sinon on va s'épuiser dans tout ça. (...) On peut pas être bien à 100% si on a pas aussi ce facteur-là, et ça fait chier car on est pas à courir après le fric, c'est pas notre leitmotiv à aucun d'entre nous et heureusement parce que sinon on ferait pas ce qu'on fait, mais y'a un minimum malheureusement. Tout ce qu'on demande c'est de pouvoir tendre vers un équilibre, on demande pas à trésoreriser, à gagner de l'argent mais juste être équilibré quoi. (...) Son grand but [à la SGG] c'est de générer suffisamment de rentrées d'argent grâce au domaine pour pouvoir le maintenir, payer les charges qui incombent à ce domaine et qui sont complètement disproportionnées. » (Léa Garbe)*

Enfin, cette économie de la subsistance connaît un essor depuis l'avènement de crises sanitaires majeures, tel que le COVID-19, en réponse à l'insécurité économique qu'elles engendrent<sup>638</sup>. Pour ses acteurs, elle vise à réduire sa dépendance à l'économie capitaliste et au marché par des stratégies protégeant leurs infrastructures<sup>639</sup>, tel est le cas des baux ruraux ou du CA.

---

<sup>636</sup> M. GRANOVETTER, « La sociologie économique des entreprises et des entrepreneurs », *op. cit.* ; G. PRUVOST, *Quotidien politique : féminisme écologie et subsistance*, *op. cit.*

<sup>637</sup> O. PAULUS, « Et si en lisant Howard Becker, on comprenait que la gouvernance génère la performance », *op. cit.* ; F. OSTY, M. UHALDE, R. SAINSAULIEU, *Les mondes sociaux de l'entreprise : penser le développement des organisations*, *op. cit.*

<sup>638</sup> M. GRANOVETTER, « La sociologie économique des entreprises et des entrepreneurs », *op. cit.*, p. 201.

<sup>639</sup> J. LUZI, « La collapsologie au crible de l'écoféminisme de subsistance », *op. cit.*

Même si les entreprises du domaine sont donc toutes traversées par des valeurs particulières mais aussi communes (dont l'économie de la subsistance), leur accès (révélant, dans leurs actions et leurs représentations, leurs conceptions du désirable et ce qui est digne d'être apprécié) ne reste que partiellement accessible au chercheur<sup>640</sup>. J'ai donc pu entrevoir les valeurs des acteurs de chacune des entreprises (SGG, ADPC, TEL) – dans la mesure de ce qu'ils m'ont laissé et ont souhaité me faire voir – par l'intermédiaire d'un couplage entre observations ethnographiques, entretiens du même ordre, et entretiens informels<sup>641</sup>. En effet, avec l'engagement sur le terrain en observation participante et en basculant ma position de chercheur vers celle de « proche »<sup>642</sup>, j'ai pu être « embarqué » dans l'univers de représentations sociales de l'acteur, d'avoir davantage accès à ses valeurs<sup>643</sup> et aux cadres sociaux de l'expérience orientant les raisons pratiques et symboliques son activité entrepreneuriale<sup>644</sup>.

Du point de vue de la SGG, ses valeurs s'ancrent d'abord dans le versant culturel, la conservation du patrimoine, notamment parce dirigée par le propriétaire-gestionnaire du domaine qui en est le rédacteur, elle est contrainte par le PSC. En effet, Guillaume Garbe défend une conception culturelle de l'entrepreneuriat où l'entreprise est rationnelle en finalité du point de vue de ses moyens pour atteindre d'autres modèles économiques, dans un système de financements croisés, subordonnés à des valeurs culturelles. C'est aussi une défense de la valeur du lien social par l'organisation d'événements sur le domaine dans le but de réactiver l'attractivité et la localité du domaine. Enfin, toujours au regard du PSC, le versant environnemental qui se manifeste davantage chez Léa Garbe dans ses activités de gestion des dynamiques publiques. Elle estime que son rôle dans la gestion du domaine est traversé par ses convictions écologiques – tel que l'exemple de la controverse des marchés-concerts l'avait illustré – et que cette importance de l'écologie doit être transmise pédagogiquement à travers des valeurs « humaines », « sociales » et de « partage »,

*« J'ai toujours en tête la dimension écologique et j'essaye de le retranscrire de façon pédagogique au public c'est-à-dire qu'on va pas mettre une seule poubelle tout venant et fourre-tout ou pas de poubelle du tout. C'est l'exemple des poubelles, mais ça marche sur plein de sujets. Quand je faisais les séries d'évènements, les Phil'au'château, on défendait plein de sujets : le zéro déchet, les abeilles, les champignons, on a abordé plein de sujets divers et variés et c'est en ça aussi qu'on*

---

<sup>640</sup> N. HEINICH, *Des valeurs. Une approche sociologique*, op. cit.

<sup>641</sup> S. BEAUD, F. WEBER, *Guide de l'enquête de terrain*, op. cit. ; L. WACQUANT, « Corps et âme », op. cit.

<sup>642</sup> X. DUNEZAT, « Travail militant et/ou travail sociologique ? Faire de la sociologie des mouvements sociaux en militant », op. cit.

<sup>643</sup> D. BIZEUL, « L'expérience du sociologue comme voie d'accès au monde des autres », op. cit.

<sup>644</sup> J. BEAUCHEZ, « Conter les coups. Pour une anthropologie du corps pugilistique », op. cit.

*a un pouvoir d'action sur notre société actuelle, c'est de pouvoir retranscrire tout ça. On a, à travers les événements, la possibilité d'être le vecteur de ce qu'on porte, de ce qu'on est, autant à travers la préservation de l'histoire, du patrimoine bâti, de la valeur de ce que ça représente. On est dans une société qui manque terriblement de repères je trouve, et de pouvoir proposer aux gens, juste leur montrer une fenêtre pour dire voilà nous ce qu'on porte, c'est ça parce que voilà pourquoi le bâti c'est important, voilà pourquoi l'environnement c'est important, tout ça on le fait pour vous le partager parce que y'a la dimension humaine, y'a cette valeur de partage, c'est important que tout ce qu'on fait soit à notre identité. »*  
(Léa Garbe)

Dès lors, les crises et les ruptures (aussi celles de leurs trajectoires biographiques) modèlent la configuration culturelle, écologique et sociale de la SGG<sup>645</sup>.

Au sein de son entreprise, Simon Letellier défend une conception « non conventionnelle » de l'activité entrepreneuriale du maraîchage. Cette conception est « *contemplative* » (langage indigène), c'est-à-dire une pratique du maraîchage à l'écoute et à l'observation de l'écosystème qui, lui seul, impose le rythme de l'activité de production de l'entreprise, et non l'inverse,

*« Je pense que c'est pas du maraîchage classique ou en tout cas c'est pas celui qu'on m'a appris quand j'ai fait ma reconversion professionnelle. Euh, c'est plutôt contemplatif, plus à l'écoute et à l'observation de l'écosystème, c'est sans machine ou en tout cas le moins possible, c'est sans énergies fossiles ou en tout cas le moins possible (...). Je pense que y'a possibilité, en tout cas j'imagine, de faire ce qu'il faut avec ce qu'on a sur place. »* (Simon Letellier)

Autrement dit, l'environnement, la biodiversité, les écosystèmes s'imposent aux pratiques (« *intervenir le moins possible* »). Il adapte la production à son environnement naturel<sup>646</sup> qui contraint ses représentations, ses actions et les ressources entrepreneuriales qu'il peut dégager<sup>647</sup>. Il cantonne alors son activité à ce que le terrain peut lui offrir sans l'exploiter au-delà de ses limites, donc à une économie de la subsistance où il tend à viser l'autonomie dans ses activités afin de ne pas être tributaire de ressources financières externes,

*« Oui, c'est pas commun parce que j'ai pas de recherche particulière de profit. J'ai pas envie d'avoir des objectifs financiers autres que ce que le terrain veut bien m'offrir tout en étant en bonne santé. Donc c'est-à-dire que je ne travaille pas pour*

---

<sup>645</sup> G. BALANDIER, *Sens et puissance : les dynamiques sociales*, op. cit.

<sup>646</sup> M-F. GARCIA-PARPET, « La construction sociale d'un marché parfait », op. cit.

<sup>647</sup> J-Y. AUTHIER, A. BOURDIN, A. GERMAIN, al, « Penser l'espace en sociologie. Introduction au Dossier », op. cit.

*la gloire, j'essaye de vendre quand même, d'avoir un espèce de petit modèle économique qui essaye de s'autosuffire un minimum, mais je détermine pas les cultures en fonction d'un plan comptable ou d'un objectif de ventes de produits, de profits, de modèle économique, etc. J'ai envie que ma démarche s'inscrive plutôt dans quelque chose où c'est le terrain qui va me montrer quel peut être mon modèle économique. » (Simon Letellier)*

*« Bah sur la vision de mon activité, et ben soyons le plus possible autonome et le moins possible tributaire de ce putain de fric parce que ça peut vraiment mettre dans la merde. » (Simon Letellier)*

De surcroît, dans ses activités, il recherche et prône l'expression de soi (son identité, ses conceptions, ses théories) et donc à réaliser son individualité<sup>648</sup> où la création de son entreprise n'a été qu'un support, un outil légal et juridique pour assurer son activité.

*« J'ai fait cette création d'entreprise car ça me permet de rentrer légalement dans une case, c'est-à-dire que moi j'ai un statut, j'ai une certaine forme de cotisation, de couverture sociale, j'ai la possibilité d'émettre des factures, voilà. C'est un éventail de possibilités, c'est un support l'entreprise. » (Simon Letellier)*

En parallèle, il prône également des valeurs d'entraide, de partage, de mutualisation et de collectivisation des infrastructures ou encore la pédagogie, que ce soit dans ses activités individuelles que dans celles collectives. En conséquence, cette conception de l'entreprise, dans le domaine du maraîchage – caractérisée par une vision contemplative, une subordination à l'environnement, une économie de la subsistance, une préoccupation pour la persistance des ressources<sup>649</sup> –, se rapproche, quoique différente, de celle incarnée par Charlotte Leneyle et Ludovic Dupuis.

Conjointement, ils défendent une conception à « *échelle humaine*<sup>650</sup> ». Elle entend circonscrire leurs pratiques, ainsi que le modèle économique de l'entreprise, à ce qui peut être soutenu, assuré seulement par eux-mêmes, « à la main », avec des techniques « traditionnelles »<sup>651</sup> : sans machine – mise à part un petit tracteur leur servant pour le transport de charges lourdes comme des cuves à eau –, sans ressources fossiles, sans intrants artificiels

---

<sup>648</sup> F. TARRAGONI, *Sociologies de l'individu*, op. cit.

<sup>649</sup> P. BAQUÉ (dir.), « Introduction. Quel sens donner à la bio ? », *La bio entre business et projet de société*, Marseille, Agone, 2012, p. 9-18.

<sup>650</sup> Ce langage indigène est apparu dans les deux entretiens ethnographiques individuels réalisés avec Charlotte Leneyle et Ludovic Dupuis.

<sup>651</sup> S. PEREZ-VITORIA, « Au-delà de la bio, l'agroécologie, un outil de transformation sociale », Philippe Baqué (dir.), *La bio entre business et projet de société*, Marseille, Agone, 2012, p. 383-392.

ou ressources chimiques et industrielles. Cette échelle humaine illustre encore une fois le principe d'économie de la subsistance : dégager des revenus suffisants pour vivre, en conservant un fonds de roulement constant pour optimiser les cultures, payer le loyer des terres et acheter ce qui n'est pas produit,

*« On a une dimension euh, enfin une taille de ferme idéale, et on dépassera pas cette taille-là parce qu'après c'est plus à l'échelle humaine et on y prendra plus de plaisirs, y'aura forcément des dessus, y'aura qui en voudront toujours plus, mais on en fera pas plus. »* (Charlotte Leneyle)

*« Nous l'idée c'est que l'argent qu'on gagne on le réinvestit dans le confort et l'ergonomie de l'entreprise, que ce soit le moins pénible possible, et on en garde, on prend ça, on en garde rien du tout, en garder le minimum pour nous pour les besoins primaires quoi. Mais l'idée c'est pas de faire du fric, pas du tout. »* (Charlotte Leneyle)

*« Du moment où on peut se payer et que notre fonds de roulement reste constant, voire augmente, on reste une entreprise florissante, on rentre pas dans l'excès de oui au lieu d'être sur un 1,5 hectares d'être sur 6 hectares avec tracteur et 5 employés, c'est une échelle qui nous ne convient pas parce qu'arriver à cette échelle-là, par expérience on sait que pour respecter l'environnement autour derrière c'est un peu plus compliqué. »* (Ludovic Dupuis)

*« Mais pour l'instant le crédo c'est de faire quelque chose à échelle humaine. Ce qu'on appelle à échelle humaine c'est que euh, bah grâce à notre expérience avec les voyages, les woofings, les balades à droite à gauche dans le sud, etc, euh on a rencontré beaucoup de fermiers, de maraîchers principalement, et on a vu beaucoup de maraîchers qui étaient tout seuls dans leur ferme et qu'avaient une ferme à une échelle disproportionnée (...) donc dans l'idée bah nous c'était pas notre crédo donc on s'est dit qu'on allait faire un truc plus petit, le développer petit à petit quitte à galérer au début mais trouver un genre d'équilibre entre tout ça quoi, qu'on puisse gagner notre vie mais que ça reste supportable. »* (Ludovic Dupuis)

D'autre part, différentes valeurs viennent aussi composer la grammaire axiologique de leurs activités entrepreneuriales et qui sont caractéristiques d'une conception « biologique » du maraîchage<sup>652</sup>. Charlotte Leneyle conçoit son activité comme étant d'abord orientée par le PSC,

---

<sup>652</sup> P. BAQUÉ (dir.), « Introduction. Quel sens donner à la bio ? », *op. cit.* ; S. PEREZ-VITORIA, « Au-delà de la bio, l'agroécologie, un outil de transformation sociale », *op. cit.*



mais également par le fait de vivre en famille (renforcée par la naissance de leur fille en décembre 2021 qui les accompagne lors des journées de travail), par la qualité de vie et l'autonomie dans son activité (être sa propre patronne, la souveraineté du temps travaillé, des activités, de leur planification), par la capacité de se former, de partager, de vivre durablement de son travail, de valoriser le circuit-court et la localité, ainsi que préserver la santé et l'environnement des consommateurs. Quant à Ludovic Dupuis, en écho avec ses représentations patrimoniales et du domaine, où ce dernier figure comme le contrepoint de la catastrophe<sup>653</sup>, il conçoit son activité entrepreneuriale dans une volonté de « résilience » locale. Ainsi, cette conception témoigne de l'apparition des « projets de sociétés » qui ont émergés pendant et après les crises sanitaires majeures, telle que le COVID-19 (2020-2022), période durant laquelle ils se sont installés à Carneville.

Donc en parallèle de l'entreprise culturelle de la SGG, les conceptions entrepreneuriales des activités maraîchères font d'elles des entreprises « écologiques ». Dans chacune d'elle est prônée une économie de la subsistance comme tentative de réencastrer l'économie dans une dimension socio-écologique. Toutefois, même si elles s'orientent selon une rationalité en valeur, une dimension symbolique, il n'en reste pas moins qu'elles doivent toujours composer avec une dimension économique et donc tenir la santé financière<sup>654</sup>. Ainsi, certaines valeurs contradictoires peuvent coexister impliquant une tentative de conciliation<sup>655</sup> où le primat est donné aux valeurs sociales, culturelles et écologiques. Néanmoins, la dimension économique n'est pas niée par les acteurs<sup>656</sup>. Guillaume et Léa Garbe reconnaissent que les ressources financières sont un impératif auquel ils ne peuvent s'extraire pour gérer le domaine,

*« Aujourd'hui ? Bah c'est tout simplement que c'est un monument que moi je dois gérer en 2023, donc avec le vocabulaire de 2023 dont l'argent est exacerbé. »*  
(Guillaume Garbe)

*« Donc aujourd'hui est-ce que je fais ça pour l'argent ? Et je m'en défends pas que c'est fait pour l'argent, d'ailleurs je crois que je t'ai raconté l'anecdote du mariage franco-marocain où la dame en partant me dit vous faites ça que pour le fric, et je lui ai répondu bien sûr que je vous accueille pour votre mariage que pour l'argent, bien sûr, toi tu ferais un mariage de gens que tu connais pas tous les week-ends*

---

<sup>653</sup> F. LEMARCHAND, *Socio-anthropologie des sociétés technoscientifiques : risques catastrophes patrimoine et développement durable*, op. cit, p. 335. ; P. SERVIGNE, R. STEVENS, *Comment tout peut s'effondrer. Petit manuel de collapsologie à l'usage des générations présentes*, op. cit.

<sup>654</sup> X. GREFFE, « Les artistes-entrepreneurs », op. cit. ; O. PAULUS, « Et si en lisant Howard Becker, on comprenait que la gouvernance générerait la performance », op. cit.

<sup>655</sup> N. HEINICH, *Des valeurs. Une approche sociologique*, op. cit.

<sup>656</sup> X. GREFFE, *La valorisation économique du patrimoine*, op. cit.

*chez toi l'été ? Non, tu le fais parce que tu as un chèque en retour et parce que tu as l'outil qui permet de le faire. Bon moi aujourd'hui, on serait pas dans ce que je perçois être le monde de l'argent tel qu'il est aujourd'hui, moi la première des choses c'est j'arrête les mariages, j'arrête les événements grand public, par contre je maintiens l'association, les partenariats, ces choses qui nous rapportent pas d'argent aujourd'hui. » (Guillaume Garbe)*

*« On a beau faire les choses par passion, par conviction, s'éclater, se sentir juste dans son quotidien à travers tout ce qu'on porte chacun ici sur le domaine, on peut pas se substituer au monde dans lequel on est, à la société actuelle. Aujourd'hui, si on veut pouvoir faire des choses, vivre, manger, avoir un toit sur la tête, payer nos factures d'électricité, d'eau et plein d'autres choses, il faut de l'argent. C'est, si on veut pouvoir sortir le montant de l'assurance, de la taxe foncière qui sont disproportionnées par rapport à une maison classique euh, il faut de l'argent, on peut pas s'y soustraire. » (Léa Garbe)*

Plus encore, même s'ils cantonnent la marchandisation aux valeurs dont ils se revendiquent, la dimension économique reste le socle conditionnel de la pérennité des entreprises sur le domaine : si le loyer ne peut être versé, et que « *chacun a la responsabilité de sa légitimité à être sur place* », alors l'activité viendra à son terme.

Pour Charlotte Leneyle et Ludovic Dupuis, il faut se référer à leur position socio-culturelle et à l'homologie structurale avec leur vision entrepreneuriale de la production économique<sup>657</sup>. En effet, ils reconnaissent que la création de leur entreprise maraîchère à Carneville a été motivée par l'avantage de ne pas recourir à l'intermédiaire de la banque et donc de ne pas être obligés de composer avec une pression financière, (comparé à l'achat, avec prêt bancaire, d'un terrain dans le sud de la France, ce qu'ils recherchaient avant),

*« Quand le banquier a passé le pas, on s'est en dit oh en fait ça nous fait un peu chier d'avoir un crédit de 250 000 balles sur le dos, parce que ça voulait dire pour ce prix-là, installer une ferme, faire de la rénovation parce que dans le sud c'est compliqué d'avoir des bâtis habitables directement sur place. Fallait faire de la rénovation et on avait un projet bébé, enfant, ça faisait ferme, rénovation, plus le bébé donc ça aurait fait qu'au bout de deux ans, notre couple aurait certainement explosé, donc on s'est dit nan ça aurait pas été une bonne idée. Et que là en montant dans la Manche, on avait déjà un pied à terre, on avait des terres agricoles, on pouvait se lancer, sans payer trop cher, vivre entre guillemets à la roots au château au début le temps de savoir où on allait vivre. Et finalement ça s'est bien passé parce qu'en arrivant y'avait un mobile home de libre donc nous on a pu investir le*

---

<sup>657</sup> P. BOURDIEU, « Le marché des biens symboliques », *op. cit.*

*mobile home, le rénover, la même année en arrivant au château on a appris qu'on allait être parents. » (Ludovic Dupuis)*

*« On a fait un choix d'entreprise sans emprunts pour pas avoir de pression financière, on a un cadre de vie qui nous permet d'être autonome énormément, de pas avoir besoin d'argent, enfin de pas avoir beaucoup besoin d'argent. » (Charlotte Leneyle)*

De ce fait, sans crédit mensuel à payer, mais à la place un loyer relativement bas, ils disposent davantage de marge de manœuvre pour orienter leur entreprise vers des valeurs et une économie de la subsistance. Toutefois, ils ont quand même recours à des ventes de légumes en dehors du domaine, témoignant du caractère d'abondance de leur approche économique<sup>658</sup>.

Ainsi, l'entreprise culturelle – mais également l'activité entrepreneuriale elle-même, notamment maraîchère – met en évidence dans quelle mesure le patrimoine, le domaine de Carneville, dans sa gestion, est à la confluence de valeurs plurielles. Il entretient donc des rapports complexes à l'économie<sup>659</sup> : il est à la fois externe et interne, complémentaire et antagoniste à l'économie<sup>660</sup> du fait des valeurs qu'il colporte, par le biais des acteurs qui l'agissent faisant primer ces dernières. Néanmoins, ces valeurs présidant aux activités entrepreneuriales sont aussi un facteur de leurs réussites<sup>661</sup> signalant alors ce nouvel esprit du capitalisme à l'œuvre dans cette récupération de principes contradictoires conjoints, les valeurs et l'entreprise<sup>662</sup>. Ainsi, même si ces valeurs (sociales, culturelles, écologiques) et l'économie de la subsistance dans la forme entrepreneuriale sont des caractéristiques empruntées à la maison, cette fois l'impératif économique, et son ambivalence avec le versant axiologique, reste ambiant. En conséquence, ce dernier point de tension entre maison et entreprise étant levé, il est possible de voir comment s'articule ces deux principes d'organisation sociale au sein d'un triptyque, comprenant la conservation comme troisième principe, idéal-type de la forme sociale du modèle gestionnaire du domaine de Carneville.

### **3. Un modèle pour atteindre le grand équilibre**

Le domaine de Carneville est au cœur d'une confluence spatio-temporelle : au-delà de son appartenance au passé dont il est le témoin, il reste toujours incarné dans le présent et est un

---

<sup>658</sup> M. SAHLINS, *Âge de pierre âge d'abondance : l'économie des sociétés primitives*, *op. cit.*

<sup>659</sup> H. GLEVAREC, G. SAEZ, *Le patrimoine saisi par les associations*, *op. cit.* ; M. GUILLAUME, *La politique du patrimoine*, *op. cit.*

<sup>660</sup> J-L. TORNATORE, « Les formes d'engagement dans l'activité patrimoniale. De quelques manières de s'accommoder au passé », *op. cit.*

<sup>661</sup> M. GRANOVETTER, « La sociologie économique des entreprises et des entrepreneurs », *op. cit.*

<sup>662</sup> L. BOLTANSKI, È. CHIAPPELLO, *Le nouvel esprit du capitalisme*, *op. cit.*

objet de transmission pour les générations futures<sup>663</sup> – autrement dit, dans la phase du présent, il reste ouvert sur le passé et l’avenir<sup>664</sup>. Ce faisant, il est au cœur d’une pluralité de régimes d’historicité<sup>665</sup> et, par conséquent, les différentes formes sociales idéales-typiques de gestion qui l’ont traversé sont toutes présentes simultanément dans son actuel système gestionnaire<sup>666</sup> – signifiant qu’elles sont réversibles dans le temps. Dès lors, *le modèle gestionnaire du domaine de Carneville, sa forme sociale idéale-typique, est un triptyque « entreprise-conservation-maison » (« ECM »)* où l’entreprise est un moyen de reconfigurer, une tentative de reconstruction gestionnaire de la maison en composant avec les effets socio-historiques de la conservation, où chacune des trois formes tentent de combler les failles des autres. L’hybridation de ces trois formes au sein d’un triptyque relationnel et complémentaire constitue le modèle gestionnaire du domaine de Carneville, lui permettant alors d’atteindre le grand équilibre – ou du moins, de pouvoir le viser et se doter d’une capacité de résistance face aux vulnérabilités inhérentes à cette tentative.

Néanmoins, en raison d’un ensemble de changements socio-historiques, politiques, culturels et structurels<sup>667</sup>, la forme dominante de ce triptyque est l’entreprise, témoignant du tournant entrepreneurial pris par les domaines et leurs gestions depuis les années 1970-80<sup>668</sup>. Si l’entreprise, dans ce modèle hybride, compose avec la conservation et la maison, et que cette étude de cas confère une place importante à la maison dans son cheminement, il ne s’agit pas d’idéaler la connaissance historique de cette forme sociale idéale-typique<sup>669</sup>. Et cela s’inscrit dans la continuité de la méthode inductive<sup>670</sup> : l’hypothèse doit être capable de modifier ses vues avec les témoignages, les observations et se conformer au cadre empirique – autrement dit, si l’on aborde la maison, il ne faut pas en rester au strict énoncé théorique, mais confronter celui-ci au terrain, auquel la théorie doit s’adapter<sup>671</sup>. Le système de la maison, dans son état pré-révolution française, se caractérisait par une domination déclinée sous des formes variées

---

<sup>663</sup> A. RIEGL, *Le culte moderne des monuments*, op. cit.

<sup>664</sup> N. ELIAS, *La société des individus*, op. cit., p. 45, 58.

<sup>665</sup> J-L. TORNATORE, « Les formes d’engagement dans l’activité patrimoniale. De quelques manières de s’accommoder au passé », op. cit.

<sup>666</sup> D. GRAEBER, « Les fondements moraux des relations économiques. Une approche maussienne », op. cit.

<sup>667</sup> A. GONDRAZ, *La valorisation touristique des châteaux et demeures historiques*, op. cit. ; P. GRANDCOING, *Les demeures de la distinction : châteaux et châtelains au XIXe siècle en Haute-Vienne*, op. cit. ; J-M. LENIAUD, *Les archipels du passé : le patrimoine et son histoire*, op. cit. ; É. MENSION-RIGAU, *La vie des châteaux. Mise en valeur et exploitation des châteaux privés dans la France contemporaine : stratégies d’adaptation et de reconversion*, op. cit.

<sup>668</sup> J-R. MORICE, « De l’espace privé et résidentiel à l’espace public et commercial : l’exemple du château », op. cit.

<sup>669</sup> G. PRUVOST, *Quotidien politique : féminisme écologie et subsistance*, op. cit., p. 8-9.

<sup>670</sup> J. BARBOT, « 6 – Mener un entretien de face à face », op. cit., p. 117 ; P. J. EHUI, « Application de l’approche inductive dans l’étude du code architectural agni ndénié (Côte d’Ivoire) », op. cit.

<sup>671</sup> B. MALINOWSKI, *Les Argonautes du Pacifique occidental*, op. cit., p. 65.

(aristocratique, patriarcale, genrée, etc)<sup>672</sup>. En l'évoquant, il faut rester attentif aux transformations qui la reconfigurent. Ainsi, derrière l'emploi qui est fait de ce terme et de ce qu'il désigne, il faut entendre une forme sociale idéale-typique, présente au domaine de Carneville, qui est réinterprétée, dont d'anciens éléments sont repris (l'usage de l'existant) mais recomposés, réappropriés<sup>673</sup>, puisqu'elle n'est pas une forme socio-anthropologique figée. Enfin, ce triptyque est le résultat d'observations sociologiques, ethnographiques, avec un appui sur la littérature, mais n'est pas un modèle gestionnaire consciemment explicité par les acteurs du domaine de Carneville.

Si nous envisageons ce triptyque ECM, c'est que la conservation, avec ses conséquences historiques, impose à l'entreprise de composer avec les avantages et les inconvénients qui en sont issus. En tentant d'éliminer la maison et ses habitants, la conservation s'est inaugurée à introduit une rupture : l'entretien des biens, désormais nommés monuments historiques, qui était auparavant intégré aux pratiques quotidiennes au sein de la maison, fait désormais l'objet d'investigations (par les services institutionnels et déconcentrés de l'État), de gestions, et de conservations<sup>674</sup>. L'État s'est donc imposé comme conservateur des monuments historiques en les construisant comme un mode de production de la culture nationale. Notamment en leur donnant une seconde de vie à ce qui était menacé de destruction par la révolution, une nouvelle valeur d'usage en tant que lieu d'exposition de lui-même<sup>675</sup> afin d'assurer la cohésion nationale. En conséquence, l'État a fragilisé les valeurs d'usage originelles des monuments historiques ainsi que ses ressources financières<sup>676</sup>.

Néanmoins, telle une affinité élective, cela a constitué un terreau fertile pour l'entreprise. Avec cette démarche, le monument historique a été renvoyé dans un autre versant de la filiation. Tout simplement, la conservation a déplacé l'angle de la filiation du lignage biologique, la parenté (le propre de la maison)<sup>677</sup> à celle spirituelle, faisant du monument historique l'un des symboles du sentiment d'appartenance à la « grande famille », la nation comme religion civique<sup>678</sup>. Alors, avec la conservation inaugurant le caractère collectif de la nation, la notion de propriété privée quitte la sphère du privé et du lignage biologique et devient une propriété

---

<sup>672</sup> G. PRUVOST, *Quotidien politique : féminisme écologie et subsistance*, op. cit. ; G. SORÁ, « La maison et l'entreprise », op. cit.

<sup>673</sup> M. DE SAINT-MARTIN, « Towards a dynamic approach to reconversions », op. cit.

<sup>674</sup> H-P. JEUDY, *Patrimoines en folie*, op. cit.

<sup>675</sup> B. KIRSHENBLATT-GIMBLETT, « Intangible heritage as metacultural production », op. cit, p. 56.

<sup>676</sup> X. GREFFE, *La valorisation économique du patrimoine*, op. cit.

<sup>677</sup> J-M. LENIAUD, *Les archipels du passé : le patrimoine et son histoire*, op. cit. ; C. LÉVI-STRAUSS, *La voie des masques*, op. cit.

<sup>678</sup> J-M. LENIAUD, *L'Utopie française. Essai sur le patrimoine*, op. cit. ; J-M. LENIAUD, *Les archipels du passé : le patrimoine et son histoire*, op. cit.

collective<sup>679</sup>. Le monument historique prend un caractère collectif qui anonymise son propriétaire, lequel est désormais la nation tout entière. Les bases de la gestion collective par l'entreprise sont alors, encore une fois, jetées. Avec le modèle de la conservation c'est aussi la marchandisation des monuments historiques qui émerge avec la valeur d'usage du tourisme, considéré comme un moyen de couvrir le grand équilibre, sinon au moins le petit équilibre – dont la performativité tient au rapprochement des monuments historiques à la nation que le touriste (national ou international) peut visiter pour découvrir « l'histoire » de sa ou d'une nation. De cette façon, la conservation intronise le tourisme, et donc la marchandisation – en même temps que les subventions d'État – comme modèle économique de gestion du monument historique.

Or l'emballage des années 1970-80 va transformer ce modèle de la conservation au profit de celui de l'entreprise. Le tournant de ces années est double. Il est d'abord patrimonial<sup>680</sup> en inaugurant la gestion « par le bas » du monument historique. Par ailleurs, il va se coupler à l'inflation patrimoniale, c'est-à-dire une extension sémantique<sup>681</sup> faisant que, désormais, le terme de « monument historique » est dépassé par celui de « patrimoine » concernant l'ensemble des domaines de la vie anthropologique. Cependant, face à cette inflation qui est aussi celle des classements au titre de patrimoine (ce qui est considéré comme devant être conservé, préservé, et sauvegardé comme un artefact anthropologique), l'État devient rapidement incapable de tenir économiquement cet emballage. Ce tournant patrimonial, en réalité, s'adosse à un autre, celui néolibéral de la société capitaliste : la responsabilisation individuelle et l'injonction à devenir entrepreneur<sup>682</sup>, et ce dans l'ensemble des domaines de la vie sociale, y compris la culture et le patrimoine.

En effet, si le tournant patrimonial est conjoint à celui néolibéral, c'est parce que les individus sont sommés à la responsabilisation (en plus de celle entrepreneuriale) à l'auto-gestion du patrimoine<sup>683</sup>. Conjointement avec la mise sur le marché des domaines ex-familiaux, des néo-acquéreurs, les propriétaires-gestionnaires, arrivent sur ce marché<sup>684</sup> et doivent ainsi composer avec les problématiques financières afin d'atteindre les équilibres. Or, comme la marchandisation a été érigée comme modèle économique dominant et que l'entreprise est un

---

<sup>679</sup> V. RIVRON, *Enracinement de la littérature et anoblissement de la musique populaire : étude comparée de deux modalités de construction culturelle du Brésil (1888-1964)*, *op. cit.*, p. 537.

<sup>680</sup> L. HÉNAUT, « Les professionnels du patrimoine à l'épreuve du tournant patrimonial », *op. cit.*

<sup>681</sup> J.-M. LENIAUD, *Les archipels du passé : le patrimoine et son histoire*, *op. cit.*

<sup>682</sup> F. TARRAGONI, *Sociologies de l'individu*, *op. cit.*

<sup>683</sup> M. GUILLAUME, *La politique du patrimoine*, *op. cit.*

<sup>684</sup> A. GONDRAS, *La valorisation touristique des châteaux et demeures historiques*, *op. cit.*

support juridique et légal pour son propriétaire-gestionnaire (un « *castle businessmen*<sup>685</sup> ») afin de développer des activités commerciales d'exploitation des domaines, elle s'est installée comme modèle dominant de gestion. Ainsi, dans ce triptyque, la conservation a indirectement jeté les bases de la possibilité du développement de l'entreprise et celles lui permettant d'orienter ses activités vers la recomposition du modèle de la maison.

C'est ainsi que la gestion du domaine de Carneville a pu prendre l'aspect d'une entreprise commerciale<sup>686</sup>. En conséquence, la SGG est confrontée aux risques de sa survie<sup>687</sup> en raison de l'insuffisance de la marchandisation (par le tourisme, le locatif des édifices du domaine, et l'évènementiel) pour couvrir le grand équilibre. De ce fait, elle fait face à la même problématique de la maison : des vulnérabilités, ici financières, rendant instable le modèle gestionnaire impliquant de recourir à des stratégies pour y faire face. En effet, l'un des points de divergence entre le propriétaire-gestionnaire, avec son entreprise, et le propriétaire privé aristocrate détenteur de la maison, c'est que la richesse<sup>688</sup> du premier n'est plus une évidence, ni donnée naturellement. Cela place alors l'entreprise, de façon contraignante, dans une économie de la subsistance – tel était le modèle économique de la maison<sup>689</sup> –, à savoir moins dégager des bénéfices que d'atteindre les ressources financières nécessaires aux équilibres.

La SGG tient pour acquis son incapacité à atteindre seule le grand équilibre. Alors, en optimisant ses performances et son champ d'action, elle se place alors comme moyen pour légitimer la SCI afin de viser les modèles économiques de la subvention et du mécénat au sein d'un système de financements croisés<sup>690</sup>. Dès lors, au même titre que la maison, l'entreprise (couplée à la SCI) externalise son modèle économique en l'ouvrant sur l'extérieur<sup>691</sup> au-delà de la stricte propriété foncière. Cette orientation externe du modèle économique est une conséquence, dans le cadre de l'entreprise, du déclin historique du statut de propriétaire privé ne pouvant plus assurer lui-même le patronage et l'économie du domaine. Il recourt donc, en tant que propriétaire-gestionnaire, aux modèles du mécénat et de la subvention qui vont en assurer les fonctions et ainsi permettre aux acteurs du domaine de développer leurs activités.

---

<sup>685</sup> J.-M. LENIAUD, *L'Utopie française. Essai sur le patrimoine*, op. cit., p. 70.

<sup>686</sup> J.-R. MORICE, « De l'espace privé et résidentiel à l'espace public et commercial : l'exemple du château », op. cit.

<sup>687</sup> F. OSTY, M. UHALDE, R. SAINSAULIEU, *Les mondes sociaux de l'entreprise : penser le développement des organisations*, op. cit., p. 12.

<sup>688</sup> C. LÉVI-STRAUSS, *La voie des masques*, op. cit.

<sup>689</sup> G. PRUVOST, « Subsistance », op. cit. ; M. SAHLINS, *Âge de pierre âge d'abondance : l'économie des sociétés primitives*, op. cit.

<sup>690</sup> P. MOULINIER, *Les politiques publiques de la culture en France*, op. cit.

<sup>691</sup> M. SAHLINS, *Âge de pierre âge d'abondance : l'économie des sociétés primitives*, op. cit.

Toutefois, en contre point de la maison, avec l'entreprise le nombre d'intermédiaires intervenant dans la gestion s'est considérablement démultiplié<sup>692</sup>.

L'accès à la subvention et au mécénat, dans ce système de financements croisés, n'est pas une garantie pour le propriétaire-gestionnaire puisqu'il fait face à une forte concurrence avec d'autres lieux culturels<sup>693</sup>, laquelle était déjà présente au moment de la maison. Ainsi, au-delà du caractère stratégique d'un recours à l'interlégitimation pour susciter l'intérêt des acteurs de la subvention et du mécénat, la gestion collective<sup>694</sup> constitue une autre orientation menée par l'entreprise. En effet, elle fait de la gestion du domaine une gestion déléguée à un ensemble relationnel et hétérogène d'acteurs et de groupes sociaux<sup>695</sup>, chacun tenant différemment une position sociale, un statut, un rôle et un faisceau de tâches au sein d'une division du travail – ce qui renvoie à la notion de numaym<sup>696</sup>.

Ainsi, cette gestion déléguée fait intervenir des partenaires, des associations, des entreprises – dont les acteurs remplacent et recomposent la figure du domestique dans la maison – dont la coopération est indispensable pour la conservation in vivo du domaine. Cela fait d'eux les véritables propriétaires-gestionnaires du domaine, dont la totalité constitue la personne morale qui en est détentrice<sup>697</sup>. Cependant, même si l'entreprise et la maison relèvent d'une dimension collective permise par la conservation et le tournant patrimonial et libéral, la propriété privée reste toujours une réalité que la gestion collective maintient – avec les stratégies de pérennisation et d'inaliénabilité du domaine (baux ruraux et CA), même si cela est à nuancer avec la visée démocratique donnée à la gestion.

Par ailleurs, l'unité et la stabilité de cette gestion opérée par la SGG-SCI, autrement dit cette alliance, caractéristique aussi de la maison, doit être assurée par l'intermédiaire de la convention. Là où, dans la maison, régnait les conventions hiérarchiques aristocratiques, ici c'est le PSC, mis en place par Guillaume Garbe, qui contraint la SGG et les autres entreprises (et groupes sociaux et individus), leurs activités par des obligations morales, culturelles, écologiques, sociales, donc extra-économiques. Ainsi, maison et entreprise ont aussi pour point

---

<sup>692</sup> J-M. LENIAUD, *L'Utopie française. Essai sur le patrimoine*, *op. cit.*

<sup>693</sup> É. MENSION-RIGAU, *La vie des châteaux. Mise en valeur et exploitation des châteaux privés dans la France contemporaine : stratégies d'adaptation et de reconversion*, *op. cit.*

<sup>694</sup> H. S. BECKER, *Les mondes de l'art*, *op. cit.*

<sup>695</sup> K. HAMBERGER, « La maison en perspective. Un modèle spatial de l'alliance », *op. cit.* ; G. PRUVOST, *Quotidien politique : féminisme écologie et subsistance*, *op. cit.* ; M. SAHLINS, *Âge de pierre âge d'abondance : l'économie des sociétés primitives*, *op. cit.*

<sup>696</sup> C. LÉVI-STRAUSS, *La voie des masques*, *op. cit.*

<sup>697</sup> *Ibid.*



commun d'être gouvernées par une économie morale<sup>698</sup> guidant l'ensemble des activités entrepreneuriales, et de chaque acteur, par une rationalité en valeur.

En conséquence, il s'agit de reconsidérer la notion de patrimoine, et plus précisément celle du monument historique dans le cadre de Carneville, comme directement en rapport avec les problématiques contemporaines, notamment en termes de gestion, des époques qu'il traverse<sup>699</sup>. Ainsi, quand « *il est toujours habité, le [monument historique] est toujours en accord avec une tendance contemporaine qui veille à redonner aux monuments historiques une fonction sociale plus ou moins en rapport avec leur fonction originelle*<sup>700</sup> ». En effet, le domaine de Carneville, du point de vue de sa forme sociale idéale-typique de gestion, est le résultat d'un syncrétisme<sup>701</sup>. Au sein de ce dernier, entreprise, maison – ainsi que conservation – sont des familles de mots désignant des principes collectifs de la réalité sociale et culturelle<sup>702</sup> de sa gestion où « l'économie patrimoniale »<sup>703</sup> est une configuration dans laquelle l'économie est encadrée dans le social, le culturel et l'écologie<sup>704</sup>. Dès lors, le patrimoine ici n'est plus à regarder comme la perte d'une valeur d'usage mais comme étant l'hybridation de différentes formes sociales idéales-typiques de gestion et de leurs valeurs d'usage.

En conclusion, afin de résoudre les dissonances, le recours à une convention, le PSC, est alors fait afin d'assurer l'unité de cette gestion collective. Cette convention, affirmant la propriété privée du domaine de Carneville puisqu'écrite par son propriétaire-gestionnaire, vient alors contraindre l'ensemble des entreprises par des obligations extra-économiques, remettant alors en cause leur prétendu caractère rationnel en finalité. En effet la SGG, comme les entreprises maraîchères, dans l'orientation donnée par leurs acteurs et leurs représentations, sont ancrées dans une économie de la subsistance dont les activités sont guidées par un ensemble de valeurs. Cette forme économique et la place des valeurs dans le modèle gestionnaire permet alors de finir d'établir le parallèle entre maison et entreprise. En effet, il s'avère que la forme sociale idéale-typique du modèle gestionnaire du domaine se compose d'une hybridation de trois logiques, de trois formes, elles aussi idéales-typiques : un triptyque

---

<sup>698</sup> M. GRANOVETTER, « La sociologie économique des entreprises et des entrepreneurs », *op. cit.*

<sup>699</sup> A. PECQUEUX, « Sociologie de la mobilisation et de l'action patrimoniales : agir pour/sur le Château de Lunéville », *op. cit.*, p. 38.

<sup>700</sup> É. MENSION-RIGAU, *La vie des châteaux. Mise en valeur et exploitation des châteaux privés dans la France contemporaine : stratégies d'adaptation et de reconversion*, *op. cit.*, p. 25.

<sup>701</sup> G. BALANDIER, *Sens et puissance : les dynamiques sociales*, *op. cit.*

<sup>702</sup> G. SORÁ, « La maison et l'entreprise », *op. cit.*

<sup>703</sup> O. RIALLAND, « Les nouvelles vies des châteaux de l'Anjou armoricain : compte rendu de sortie de terrain », *Cahiers Nantais*, 2000, vol. 54, n° 1, p. 91-105.

<sup>704</sup> K. POLANYI, *La grande transformation : aux origines politiques et économiques de notre temps*, *op. cit.*

« entreprise-conservation-maison ». En son sein, l'entreprise est un moyen, une tentative de recomposition de la maison par emprunt de caractéristiques tout en prenant appui sur les conséquences socio-historiques de la conservation. Ainsi, ce triptyque permet alors, pour le modèle gestionnaire, d'atteindre le grand équilibre ou, du moins, avoir la possibilité d'y tendre tout en faisant face aux vulnérabilités que la gestion du domaine traverse.

## **Conclusion. Un triptyque entreprise-conservation-maison « E-C-M »**

Pour conclure, cette étude de cas avait pour objectif de contribuer à la recherche sur les métamorphoses du patrimoine par la compréhension des enjeux contemporains de la gestion d'un monument historique privé. Ce travail s'est alors concentré sur le domaine de Carneville en raison d'une proximité et d'une accessibilité facilitée au terrain. Il a donc été question de saisir la forme sociale idéale-typique de gestion du domaine en réinvestissant les formes sociales, elles aussi idéales-typiques, de la maison, de la conservation et de l'entreprise.

Cette étude de cas s'est inscrite dans deux perspectives méthodologiques. La première est celle de la méthode inductive. Celle-ci, à partir d'une maquette technique composée d'observations ethnographiques, d'entretiens du même genre, mais aussi semi-directifs, informels ainsi que de corpus de documents, a permis d'étendre nos vues et de réorienter inductivement, par le terrain, l'hypothèse. La notion d'entreprise, mais aussi celle de maison – que le terrain a permis de mettre inductivement à l'épreuve afin de la recomposer vis-à-vis de sa formulation d'origine – ont ainsi pu être considérées et intégrées dans la problématique et sa réponse. Du point de vue de ses techniques d'enquête, cette première perspective a permis de saisir quels étaient les acteurs, les groupes sociaux intervenant dans le modèle gestionnaire du domaine, comment ils agissent, selon quelles stratégies, quelles représentations et quelles valeurs. Il a donc été possible de saisir leurs points de vue sur le terrain, d'accéder à leur vie quotidienne, à leurs problématiques par une enquête ethnographique au temps long.

La seconde perspective consiste en l'usage d'une méthode réflexive telle que l'impose ma proximité sociale au terrain et les écueils, les biais subjectifs et axiologiques qu'elle peut engendrer. S'il est impossible d'être axiologiquement neutre<sup>705</sup> parce qu'en tant que chercheur, ma position et l'enquête sont toujours contaminées par des biais méthodologiques et subjectifs, la réflexivité axiologique permet de tendre vers cette neutralité qui est moins une réalité qu'un idéal. En effet, la réflexivité axiologique permet de redéfinir l'enquête, les matériaux obtenus, cerner leurs limites, d'en objectiver les conditions de production, et d'objectiver ma position – entremêlées de rapports personnels et de mondes sociaux différents – sur le terrain<sup>706</sup>. Alors cette perspective réflexive s'est-elle traduite par l'usage d'un journal de bord, arme de l'ethnographe, sur lequel il m'a été possible de noter mes erreurs, mes difficultés, mes préjugés, les différences, dans une visée comparative, entre les matériaux récoltés selon l'observation ou l'entretien ethnographique. Mais aussi les facilités et les blocages, les biais occasionnés par ma

---

<sup>705</sup> H. S. BECKER, *Le travail sociologique : méthode et substance*, *op. cit.*

<sup>706</sup> M. DARMON, « Le psychiatre, la sociologue et la boulangère : analyse d'un refus de terrain », *op. cit.*

position et les ficelles pour les contourner. De cette façon, cela m'a permis d'objectiver les matériaux et mes rapports au terrain au moment de la restitution au propre des notes de terrain.

L'enquête de terrain a alors permis de montrer que la forme sociale idéale-typique de gestion du domaine de Carneville a été au cœur de mutations et d'une cumulativité socio-historique. Elles ont fait de l'entreprise, la SGG – toujours couplée à la SCI, détentrice du domaine –, dirigée par son propriétaire-gestionnaire Guillaume Garbe, le modèle dominant. Contrairement à l'approche conventionnelle de l'entreprise, dans le champ de la gestion d'un monument historique privé, elle s'oriente moins vers la réalisation maximale de bénéfices que vers l'atteinte du petit, puis du grand équilibre. Toutefois, compte tenu du modèle économique de la marchandisation – dont les racines tiennent à la conservation – dans lequel se déploient ses activités entrepreneuriales, la SGG se confronte très rapidement à des vulnérabilités, notamment financières, qui sont redoublées par un ensemble de ruptures. Elles ont alors conduit à réorienter, de façon réflexive, le modèle de gestion entrepreneuriale de façon à dépasser ses vulnérabilités par l'adoption de différentes stratégies.

D'abord économiques en s'inscrivant dans un système de financements croisés où la SGG, en atteignant le petit équilibre – couvrir les frais d'entretien courant – avec ses modèles économiques de la marchandisation et de la médiatisation, devient un outil, un moyen pour la SCI afin d'accéder aux modèles de la subvention et du mécénat, lesquels permettent d'atteindre le grand équilibre, à savoir couvrir les frais d'entretien courant et de restauration du domaine. Néanmoins, subvention et mécénat sont indissociables d'un marché et de sa concurrence, obligeant la SCI-SGG à recourir à des stratégies d'interlégitimation et de synergie pour susciter leurs interventions. L'usage de ces stratégies ne sont rendues possibles que par le recours à une autre, celle de l'action collective – dont les bases tiennent aux mutations socio-historiques de la maison orchestrée par la conservation et les conséquences de celle-ci. Sous-tendu par des stratégies de pérennisation et d'inaliénabilité, maintenant en vigueur la propriété privée, cette gestion collective vise à rendre le domaine inaccessibles et son modèle de gestion durable face à ses vulnérabilités en ayant recours à l'intervention d'acteurs et de groupes sociaux et d'un groupe de référence composé de la SGG-SCI et de deux entreprises maraîchères.

L'intervention de cet ensemble hétérogène d'acteurs suscite néanmoins des dissonances dans l'unité du modèle de gestion, laquelle est en conséquence assurée et cadrée par une convention, le PSC, structurant l'orientation de l'ensemble des activités du domaine, entrepreneuriales ou non. L'existence de cette convention permet donc de reconsidérer la SGG, du point de vue de sa finalité et plus particulièrement l'entreprise culturelle du monument historique, comme étant guidée par une rationalité en valeur et une économie de la subsistance.

Dès lors, la forme sociale idéale-typique de la gestion du domaine de Carneville est la résultante de l'hybridation de trois formes sociales que sont l'entreprise, la conservation et la maison, réunies au sein d'un triptyque « ECM ». Au sein de ce dernier, l'entreprise se présente comme un moyen de reconfigurer la forme de la maison, une « maison entrepreneuriale », par l'emprunt et la recomposition de ses caractéristiques, en prenant appui sur les conséquences socio-historiques de la conservation – laquelle réalise, dans ce triptyque, l'affinité élective entre maison et entreprise. Par ce modèle « ECM », le modèle gestionnaire du domaine de Carneville est alors en mesure soit d'atteindre le grand équilibre soit de se doter de la possibilité de l'atteindre tout en faisant face à ses vulnérabilités.

Ainsi, même si cette étude de cas a permis de saisir les problématiques de gestion d'un monument historique privé, de reconsidérer l'approche de l'entreprise patrimoniale, de fonder les prémices d'une théorie empirique de l'interlégitimation ou encore de proposer un triptyque de gestion, les conclusions et les réponses qu'elle a apportées n'en restent pas moins circonscrites et bornées par des limites. D'abord, ce triptyque ECM est une construction nominative apparue sur le terrain mais non formulée explicitement par les acteurs. De même, il s'est composé à la seule base empirique d'un terrain discontinu de six mois au domaine de Carneville. Il serait donc pertinent, pour en faire une forme sociale idéale-typique de gestion solide sur le plan théorique et empirique, de le mettre à l'épreuve, d'étayer nos résultats et de l'enrichir en poursuivant ce travail, que je suggère de conduire en doctorat, sur des terrains complémentaires dans une visée comparative : monuments historiques publics, privés, gérés par des associations, par des familles à fort capital économique, d'autres entreprises, etc.

Cela passerait par le comblement d'une autre limite inhérente à notre étude de cas, celui d'un terrain plus long, avec moins de discontinuité, et avec une meilleure maîtrise des techniques d'enquête employées dans la maquette technique. De même, notre recherche pourrait être consolidée par une littérature plus fournie, en particulier sur le champ des vulnérabilités, de la notion de maison, de conservation et de l'entreprise, mais aussi d'un point de vue méthodologique. Plus encore, cette étude de cas saillit par le manque de références littéraires et archivistiques sur le domaine de Carneville. En comblant ces failles et avec un terrain comparatif, cela permettrait alors de révéler les différents enjeux et modalités de gestion des monuments historiques afin de suggérer un modèle idéal-typique davantage élaboré, et qui serait susceptible d'accompagner les propriétaires-gestionnaires dans leurs activités de gérance et les problématiques qui sont les leurs. Ainsi, le champ de la gestion des monuments historiques est loin d'être épuisé par la recherche.



## **Annexes**

### **Table des annexes**

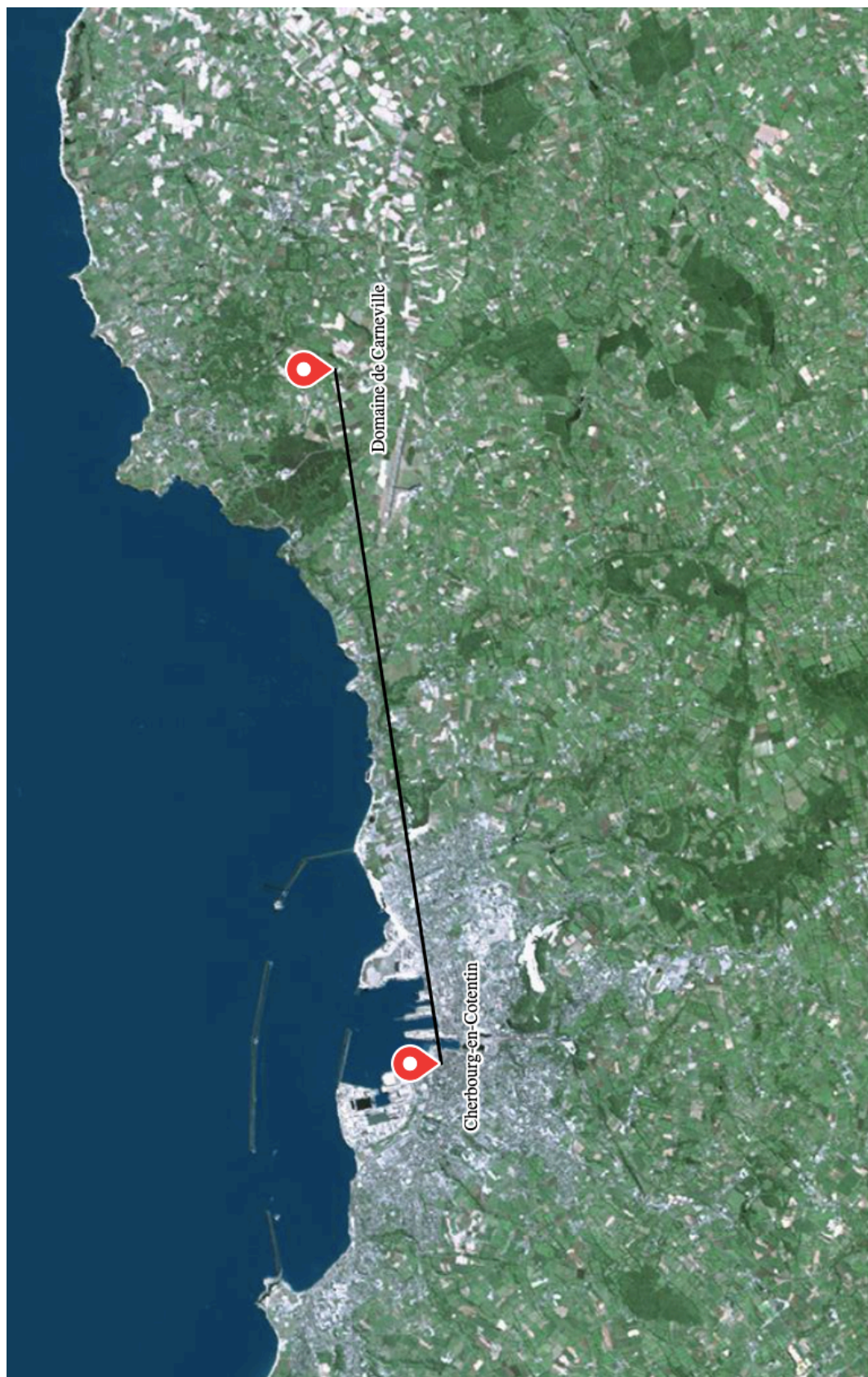
<b>Annexe 1 – Cartographies .....</b>	<b>145</b>
1. Localisation géographique du domaine de Carneville.....	145
2. Cartographie du domaine de Carneville.....	146
3. Cartographie de l’espace habité du domaine de Carneville.....	147
<b>Annexe 2 – Corpus iconographique.....</b>	<b>149</b>
<b>Annexe 3 – Corpus documentaire issu du terrain.....</b>	<b>179</b>
1. Arrêté d’inscription sur l’Inventaire et arrêté de classement .....	179
2. Plan de la visite libre du domaine .....	183
3. Tableau récapitulatif du nombre de visiteurs sur la saison 2022 .....	184
4. Guide juridique du mécénat .....	185
5. Projet Scientifique et Culturel.....	189
<b>Annexe 4 – Productions ethnographiques.....</b>	<b>191</b>
1. Généalogie des propriétaires du domaine de Carneville.....	191
2. Tableau des bifurcations des trajectoires des acteurs interrogés.....	192





## Annexe 1 – Cartographies

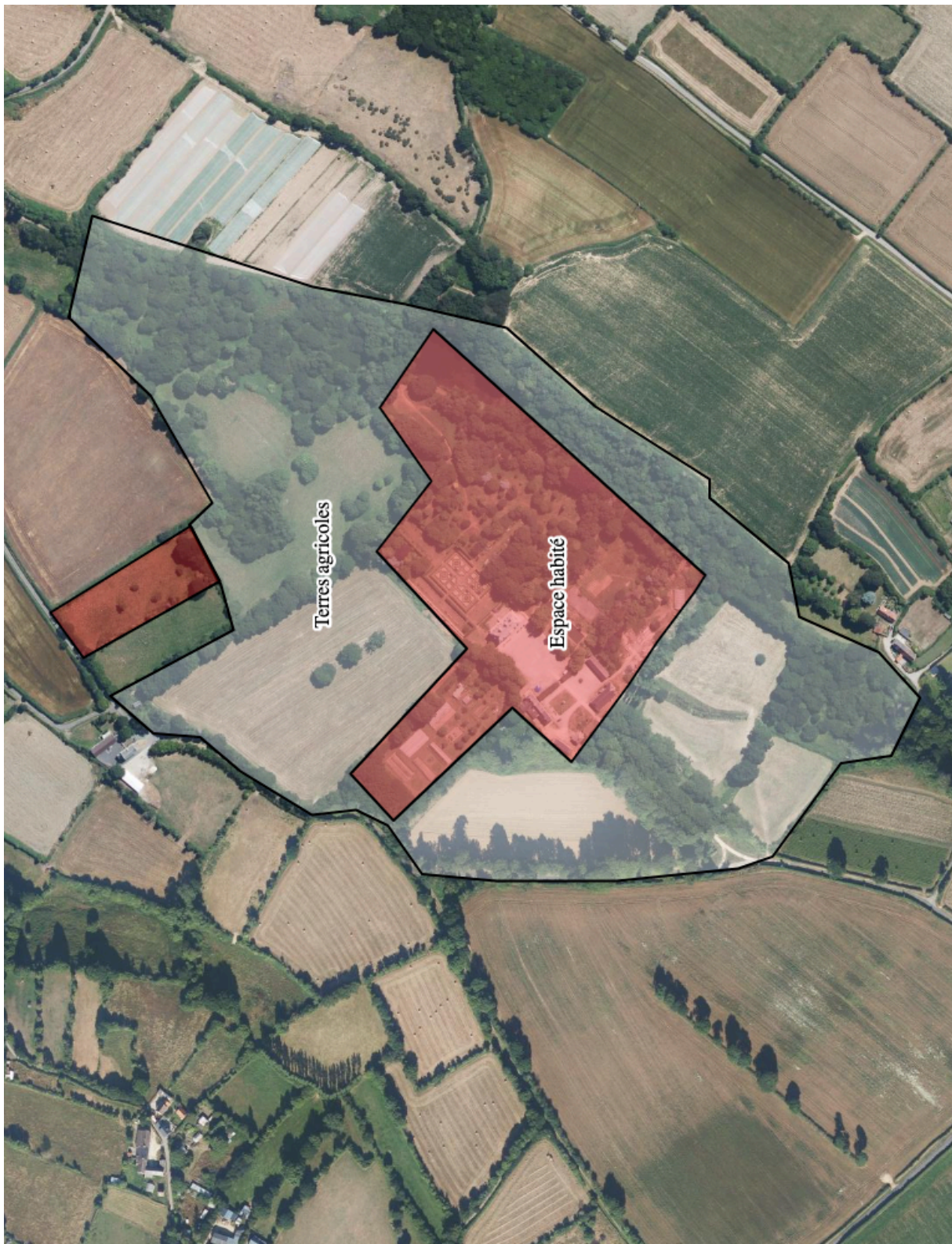
### 1. Localisation géographique du domaine de Carneville



Localisation géographique du domaine de Carneville, [www.geoportail.gouv.fr](http://www.geoportail.gouv.fr), (© Théo Lizard-Perier)



## 2. Cartographie du domaine de Carneville



Cartographie du domaine de Carneville, de son espace habité et de ses terres agricoles, [www.geoportail.gouv.fr](http://www.geoportail.gouv.fr),

(© Théo Liziard-Perier)



### 3. Cartographie de l'espace habité du domaine de Carneville



Cartographie de l'espace habité du domaine de Carneville et de ses divisions, [www.geoportail.gouv.fr](http://www.geoportail.gouv.fr), (© Théo Lizard-Perier)





## Annexe 2 – Corpus iconographique



Figure 1 – Premier manoir, édifié en 1637, actuelle boutique (fenêtre droite), cour des dépendances, 23 février 2023, (© Théo Lizard-Perier)



Figure 2 – Second manoir, dit « Manoir des Anoteux », édifié en 1699 puis étendu en 1725, actuel bureau de la SCI-SGG (aile gauche), gîte (aile centrale), lieu de stockage (aile droite, après les arbres), cour des dépendances, 23 février 2023, (© Théo Lizard-Perier)





Figure 3 – Boulangerie, édifée avant 1697, actuellement vacante, cour des dépendances, 23 février 2023, (© *Théo Lizard-Perier*)



Figure 4 – Château de Carneville, édifé autour de 1755, façade sud-ouest, cour d'honneur, 20 février 2023, (© *Théo Lizard-Perier*)





Figure 5 – Château de Carneville, édifié autour de 1755, façade nord-est, jardin à la française, 23 février 2023, (© Théo Lizard-Perier)



Figure 6 – Grange, édifiée au début du XIXème siècle, actuel dépôt de matériels pour les maraîchers, située juste à droite de la boulangerie, cour des dépendances, 23 février 2023, (© Théo Lizard-Perier)





Figure 7 – Salle du canal, édifée en 1895, servant de salle de réception (mariage, séminaire, événements, etc), située à gauche du premier manoir, cour des dépendances, 23 février 2023, (© *Théo Lizard-Perier*)



Figure 8 – Photographie (date inconnue) représentant des domestiques et leurs animaux travaillant dans la cour des dépendances, salle du canal, 16 juin 2023, (© *Inconnu*)





Figure 9 – Photographie (date inconnue) représentant des domestiques et leurs animaux travaillant dans la cour des dépendances, salle du canal, 16 juin 2023, (© *Inconnu*)



Figure 10 – Intérieur de la boutique, porte d'entrée (centre), stands de livres proposés à la vente (gauche), objets et chocolats proposés à la vente (droite) au profit de l'AACC, premier manoir, 16 juin 2023, (© *Théo Lizard-Perier*)





Figure 11 – Intérieur de la boutique, guichet d'accueil où sont vendus les entrées pour les visites libres et guidées au profit de la SGG, premier manoir, 16 juin 2023, (© Théo Lizard-Perier)



Figure 12 – Intérieur de la boutique, ensemble de stands où sont vendus différents produits au profit de l'AACC, premier manoir, 16 juin 2023, (© Théo Lizard-Perier)





Figure 13 – Visite guidée assurée par Frédéric Senges (droite), première étape de la visite, devant la boulangerie (droite du cadre de la photographie), cour des dépendances, 21 juin 2023, (© *Théo Lizard-Perier*)



Figure 14 – Visite guidée assurée par Guillaume Garbe (en jaune, au centre), première étape de la visite, devant la salle du canal, cour des dépendances, 5 juillet 2023, (© *Théo Lizard-Perier*)





Figure 15 – Visite guidée assurée par Guillaume Garbe (en noir et rose, à droite), première étape de la visite, sur la pelouse en plein centre, cour des dépendances, 9 juillet 2023, (© *Théo Lizard-Perier*)



Figure 16 – Visite guidée assurée par Guillaume Garbe (de face, au centre), à gauche Victoria Pina, deuxième étape de la visite, devant le château, cour d'honneur, 2 juillet 2023, (© *Théo Lizard-Perier*)



Figure 17 – Visite guidée assurée par Guillaume Garbe (de face, en noir et rose, au centre), deuxième étape de la visite, devant le château, cour d'honneur, 9 juillet 2023, (© Théo Lizard-Perier)



Figure 18 – Visite guidée par Guillaume Garbe (noir et blanc, à gauche), à gauche Victoria Pina, deuxième étape de la visite, salle des buffets, château, 2 juillet 2023, (© Théo Lizard-Perier)





Figure 19 – Visite guidée assurée par Guillaume Garbe (au centre), deuxième étape de la visite, salon privé, château, 9 juillet 2023, (© *Théo Lizard-Perier*)



Figure 20 – Visite guidée assurée par Guillaume Garbe (en noir et vert, au centre), troisième étape de la visite, devant le château, jardin à la française, 15 juin 2023, (© *Théo Lizard-Perier*)



Figure 21 – Visite guidée assurée par Guillaume Garbe (en jaune, au centre), troisième étape de la visite, devant le château, jardin à la française, 5 juillet 2023, (© *Théo Lizard-Perier*)



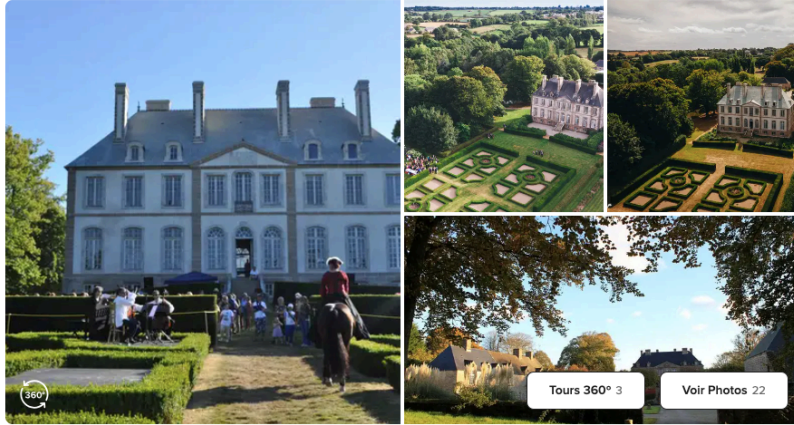
Figure 22 – Visite guidée assurée par Frédéric Senges (hors cadre), Guillaume Garbe (en noir, debout) servant du cidre aux visiteurs, quatrième étape de la visite, devant le second manoir, cour des dépendances, 21 juin 2023, (© *Théo Lizard-Perier*)



Mariage / Réception / Château mariage / Basse-Normandie / Manche / Château de Carneville

Château mariage à Manche Rechercher

4 couples consultent ce lieu en ce moment. [Réservez votre date!](#)



### Château de Carneville

★★★★★ 4.9 Excellent · 10 Avis

Carneville, Manche

Location à partir de 1.000€

10 - 160 Invité(s)

⚡ Réponse en 24 heures

[Nous contacter](#)

Plus de 50 couples l'ont engagé

Figure 23 – Capture d’écran des photographies de l’offre de location du domaine pour des mariages sur le site numérique « mariages.net », 13 juillet 2023, (© Théo Liziard-Perier)

Au milieu de la campagne du Val de Saire, à 10 kilomètres de Cherbourg, le domaine de Carneville vous ouvre ses portes. Classé au titre des monuments historiques, le Château de Carneville est bordé par un parc paysager de 7 hectares. Ce lieu d'exception sera l'hôte idéal pour votre célébration de noces dans un cadre paisible et détendu.

#### Espace réception

La salle de réception se situe dans la cour des dépendances. Avec son plancher, son dallage en pierre, ses poutres apparentes et ses enduits à la chaux, elle a conservé son charme d'antan. D'une superficie de 100m<sup>2</sup> au rez-de-chaussée et 100m<sup>2</sup> à l'étage, vous pourrez accueillir 80/90 personnes attablées par niveau. Les tables et les chaises sont comprises dans la location.

Le site est constitué de nombreux jardins (à la française, à l'anglaise, d'inspiration asiatique et tropical). Un vin d'honneur ou une cérémonie laïque pourront y être organisés, en plus de vos promenades et séance photo.

Vous aurez également accès à la cours gravillonnées. N'hésitez pas à y installer une tente de réception, votre décoration ou encore des jeux si vous le souhaitez. Vous aurez tout l'espace nécessaire pour recevoir vos invités dans les meilleures conditions.

#### Prestations

Le château propose au couple de mariés de réaliser leurs habillages chacun dans une pièce du château, pour un découverte des mariés inoubliable ! Des photos de couple pourront également être faites dans les petits salons. Vous souhaiteriez une visite guidée le dimanche pour vos convives ? C'est possible !

#### Logement

Un gîte dortoir qui permet d'accueillir 15 personnes vous est privaté avec la salle de réception. Il dispose d'une cuisine équipée, d'un grand salon, de deux pièces d'eau et de deux grandes chambres. Un accès handicapés et un parking gratuit sont accessibles dans l'enceinte du Château.

### Château de Carneville

★★★★★ 4.9 Excellent · 10 Avis

Carneville, Manche

Location à partir de 1.000€

10 - 160 Invité(s)

⚡ Réponse en 24 heures

[Nous contacter](#)

Plus de 50 couples l'ont engagé

Figure 24 – Capture d’écran de la description de l’offre de location du domaine pour des mariages sur le site numérique « mariages.net », 13 juillet 2023, (© Théo Liziard-Perier)





Figure 25 – Installation d'un apéro-concert, préparation des artistes (au centre et à droite) et des bénévoles (à gauche) avant l'ouverture, cour des dépendances (depuis le second manoir), 7 juillet 2023, (© *Théo Lizard-Perier*)



Figure 26 – Déroulement d'un apéro-concert avec ses visiteurs et les artistes (à droite), cour des dépendances (depuis le second manoir), 2 juin 2023, (© *Théo Lizard-Perier*)





Figure 27 – Stand de la SGG (à gauche) et du Goût d'Antan (à droite) lors des apéros-concerts, cour des dépendances, 9 juin 2023, (© *Théo Lizard-Perier*)



Figure 28 – Stand de la SGG lors des apéros-concerts, la buvette à gauche et le snack à droite, cour des dépendances, 7 juillet 2023, (© *Théo Lizard-Perier*)





Figure 29 – Photographie d'un apéro-concert depuis le stand de la SGG où j'officialiais, cour des dépendances, 9 juin 2023, (© Théo Lizard-Perier)



Figure 30 – Perspective d'ensemble du marché-concert (sous la pluie) depuis le château avec une vue sur l'ensemble des stands de chaque côté et au centre, cour d'honneur, 14 juillet 2023, (© Théo Lizard-Perier)





Figure 31 – Stand de l’AACC avec la vente de jeton à gauche, la vente de boisson à droite où j’officialiais pendant le marché-concert et ses visiteurs, cour d’honneur, 14 juillet 2023, (© Théo Lizard-Perier)



Figure 32 – Stand de la SGG (gauche) tenue par Simon Letellier, et stand d’APDC (droite) tenue par Ludovic Dupuis (derrière le stand) discutant avec des visiteurs dont la mère de Guillaume Garbe, Valérie Garbe (à gauche), cour d’honneur, 14 juillet 2023, (© Théo Lizard-Perier)





Figure 33 – Ensemble de stands de différents exposants lors du marché-concert à gauche du château, cour d'honneur, 14 juillet 2023, (© Théo Liziard-Perier)

**Château de Carneville**  
À l'instant · 🌐

Un dernier **Apéros du vendredi au château de Carneville** demain le 7 juillet et, ensuite, on lance le début des **Marchés Concerts 2023 au château de Carneville** ! Il est temps de vous présenter nos partenaires exposants pour l'édition 2023 🥰:

**Alimentaire :**

- **Le Comptoir des Saucissons**
- **La cave Jourdan**, fromage et charcuterie
- **Domaine Taillandier Vigneron à Savenières**, producteur de vin d'Anjou
- **Cotentine'oeufs**, œufs biologiques
- **Au pré du Château**, maraîchers bio du château
- **Terre & Lune**, maraîcher bio du château
- **La brioche du Vast**, boulangerie
- **OMNIS**, boissons et épices en juillet.
- **Château de Carneville**, cidre du domaine
- **Chèvrerie de la vallée des Moulins**, fromage de chèvre

**Restauration :**

- **Le p'ti wan**, foodtruck thaïlandais
- **Le-goût D'antan**, cochon à la broche et frites
- **T'che Me Ki La Fe**, foodtruck burgers
- **EAT foodtruck**, cuisine du monde
- **Chez Farphale**, foodtruck de produits italiens
- **Miloudelices**, saucisses-frites
- **Les huîtres Quenet Lejeune**, dégustation d'huîtres
- **La petite folie**, wrap, falafel, bahjis et desserts
- **Lemech Crepes**, crêpes et galettes
- **Les douceurs maison de Louis**, glacier
- **Aïssa Délices**, cuisine Africaine

**Artisanat :**

- **Les savons du bout d'la presau'île**, savonnerie

Figure 34 – Publication sur la page Facebook du château pour annoncer les exposants de l'édition 2023 des marchés-concerts (1/2), Facebook, 6 juillet 2023, (© Léa Garbe)



Figure 35 – Publication sur la page Facebook du château pour annoncer les exposants de l'édition 2023 des marchés-concerts (2/2), Facebook, 6 juillet 2023, (© Léa Garbe)



Figure 36 – Publication sur la page Instagram du château pour annoncer la programmation de l'édition 2023 des apéros-concerts, Instagram, 12 mai 2023, (© Léa Garbe)



Figure 37 – Publication sur la page Instagram du château pour annoncer la programmation de l'édition 2023 des marchés-concerts, Instagram, 2 juillet 2023, (© Léa Garbe)

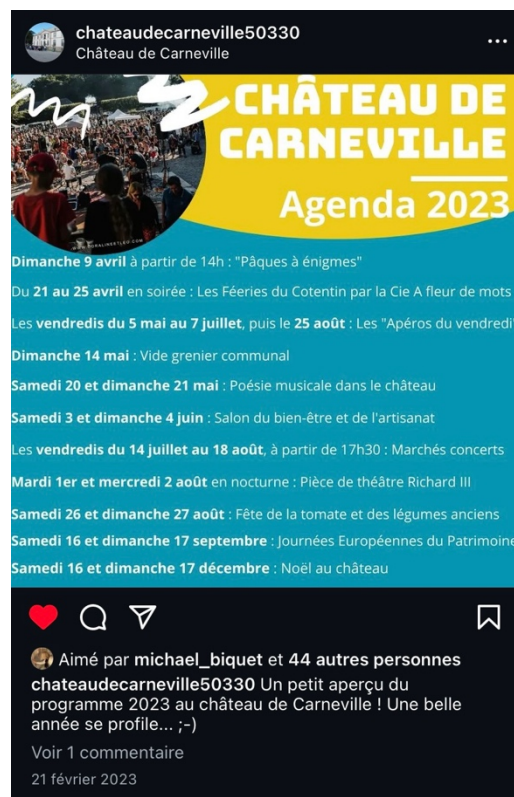


Figure 38 – Publication sur la page Instagram du château pour annoncer la programmation des événements de la saison 2023, Instagram, 21 février 2023, (© Léa Garbe)



# Après la victoire contre la mэрule, le château de Carneville poursuit sa cure de jouvence

Le château de Carneville est devenu un lieu incontournable dans le Val-de-Saire (Manche). Ce site a nécessité d'importants investissements de restauration. Pour poursuivre cette aventure, de nombreuses animations sont proposées.

Ouest-France  
Publié le 12/07/2023 à 16h00

3 mois = 3€

LIRE PLUS TARD

PARTAGER

## Newsletter Balades

Chaque jeudi, des idées de balades et de voyages ici, là-bas ou ailleurs...



Guillaume Garbe (à droite), avec l'aide de Gérard Viel, poursuit les animations autour du château de Carneville pour que ce dernier retrouve sa place centrale au village. | OUEST-FRANCE

Figure 39 – Capture d'écran d'un article du Ouest-France et de sa photo de couverture mettant en scène Gérard Viel (gauche) et Guillaume Garbe (droite) en pleine discussion devant le château, Ouest-France, 12 juillet 2023, (© Ouest-France)



Figure 40 – Photographie des coulisses de la mise en scène de l'article du Ouest-France (fig. 39) avec le journaliste au premier plan, cour d'honneur, 8 juillet 2023, (© Théo Liziard-Perier)





Figure 41 – Publication sur la page Facebook du château mettant en scène plusieurs acteurs (de gauche à droite, Victoria Pina, Léa Garbe, Théo Liziard-Perier, Émilie Martin et Guillaume Garbe) pour communiquer une information aux publics-visiteurs avec le château en arrière-plan, Facebook, 1 juillet 2023, (© Léa Garbe)



Figure 42 – Nicolas Anglade (représentant de la FDP, droite) filmant Guillaume Garbe pour un reportage avec le château en arrière-plan (à gauche du cadre), cour d'honneur, 9 juin 2023, (© Théo Liziard-Perier)



Figure 43 – Nicolas Anglade (représentant de la FDP, droite) filmant Guillaume Garbe en pleine explication botanique pour un reportage, arboretum, 10 juin 2023, (© *Théo Lizard-Perier*)



Figure 44 – Serre maraîchère de l'entreprise TEL où Simon Letellier cultive une part de sa production, Terre et Lune, 24 février 2023, (© *Théo Lizard-Perier*)





Figure 45 – Intérieur de la serre maraîchère de l’entreprise TEL où Simon Letellier prépare ses planches, Terre et Lune, 24 février 2023, (© *Théo Lizard-Perier*)



Figure 46 – Photographie large de la parcelle de TEL en arrière-plan, avec son mobile home (habitation, à gauche) et sa serre (à droite), zone de service, 24 février 2023, (© *Théo Lizard-Perier*)





Figure 47 – Potagers historiques (1/2) du domaine remis en culture par Simon Letellier, avec sa serre (à droite, au fond, cachée derrière les arbres), Terre et Lune, 24 février 2023, (© *Théo Lizard-Perier*)



Figure 48 – Potagers historiques (2/2) du domaine remis en culture par Simon Letellier, avec le château en arrière-plan (centre), Terre et Lune, 24 février 2023, (© *Théo Lizard-Perier*)





Figure 49 – Logo de l’entreprise d’APDC, dont l’arrière-plan reproduit la silhouette du château, et le premier plan les vergers cidricoles du domaine et la production de légumes d’APDC, 6 juin 2023, (© Charlotte Leneyle)



Figure 50 – Première parcelle maraîchère délimitée par les haies bocagères, juxtaposée au château, avec ses planches de légumes et une pépinière (droite), Au Pré Du Château, 20 février 2023, (© Théo Liziard-Perier)





Figure 51 – Première parcelle maraîchère depuis leur mobile home, juxtaposée au château, avec ses planches de légumes, Au Pré Du Château, 20 février 2023, (© *Théo Lizard-Perier*)



Figure 52 – Charlotte Leneyle (gauche), sa mère, Patricia Lizard (à droite) et Ludovic Dupuis (en arrière-plan) travaillant sur la plantation de légumes de la première parcelle, Au Pré Du Château, 8 juin 2023, (© *Théo Lizard-Perier*)





Figure 53 – La première grande serre, deuxième parcelle maraîchère, celle excentrée (voir annexe 1.3), Au Pré Du Château, 20 février 2023, (© *Théo Lizard-Perier*)



Figure 54 – Charlotte Leneyle accrochant ses pieds de tomates dans la deuxième grande serre, deuxième parcelle, celle excentrée (voir annexe 1.3), Au Pré Du Château, 27 juin 2023, (© *Théo Lizard-Perier*)



Figure 55 – Charlotte Leneyle (gauche) vendant des légumes à une cliente, Nathalie Travert (droite), lors de son marché hebdomadaire du mardi après-midi, devant le premier manoir, cour des dépendances, 6 juin 2023, (© Théo Liziard-Perier)



Au pré du Château 🌈 se sent festif à  
Château de Carneville.

13 juil. 2023 · 🌐

...

**Retrouvez nous demain  
au Château de  
Carneville pour le 1er  
marché concert de l'été  
à partir de 17h30!**

👍 Nathalie Travert et 9 autres personnes 3 partages

👍 J'aime    💬 Commenter    📧 Envoyer    ➦ Partager

Figure 56 – Publication sur la page Facebook d'APDC pour annoncer leurs présences aux marchés-concerts, Facebook, 13 juillet 2023, (© Charlotte Leneyle)





Figure 57 – Journée bénévole, avec Véronique Martin (centre de l'image), mère d'Émilie Martin, et Simon Letellier (à gauche au centre de l'image, en gris) nettoyant le jardin asiatique, jardin asiatique, 3 juin 2023, (© *Théo Lizard-Perier*)



Figure 58 – Journée bénévole, avec Simon Letellier (centre de l'image, accroupi) et Guillaume Garbe (à gauche, accroupi) nettoyant les rosiers et les parterres du jardin à la française, jardin à la française, 17 juin 2023, (© *Théo Lizard-Perier*)



## Annexe 3 – Corpus documentaire issu du terrain

### 1. Arrêté d'inscription sur l'Inventaire et arrêté de classement

MINISTÈRE DES  
**Affaires Culturelles**

Direction  
de l'Architecture  
—  
Conservation régionale  
des Bâtiments de France  
de Basse-Normandie  
(Caen)

Caen, le 20 juillet 1973  
Hôtel des Quatrans  
Rue de Géo  
TÉL : 81.19.05

Manche - CARNEVILLE - Château et ses communs

---

R A P P O R T

---

Le château de Carnerville et ses abords sont admirablement entretenus par leur propriétaire, M<sup>r</sup> et M<sup>me</sup> de TOCQUEVILLE.

Ceux-ci toutefois craignent un peu que le fermier ne se lance dans de grandes entreprises fort utiles, mais peu esthétiques aux abords d'un château. Il a en particulier un projet de stabulation libre qu'il convient de canaliser en le mettant à l'écart et à l'abri des perspectives du château et de son parc. C'est donc surtout pour préserver l'avenir que le propriétaire sollicite une protection au titre des Monuments Historiques.

L'édifice est de grande qualité et mérite une inscription sur l'Inventaire.

La secrétaire-documentaliste

M.H. SINCE

M.H. Since

Adresser toute la correspondance à : Ministère des Affaires Culturelles B. P. 222 - 14011 Caen Cedex



**RECENSEMENT des EDIFICES ANCIENS de la FRANCE**

Département MANCHE

Commune CARNEVILLE

Édifice CHATEAU ET SES COMMUNS

**Documents annexés**

Fiches

Photographies

Plans

Cartes Postales

Dessins

Divers



**Avis de l'Architecte en Chef**

Cette gracieuse demeure est très caractéristique de l'architecture de Basse Normandie, elle se recommande par ses bonnes proportions, de même les communs ont un aspect très pittoresque. L'ensemble est situé dans un cadre qui n'a pas changé depuis deux siècles et nous estimons son inscription à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques souhaitable.

Paris, le 10 Septembre 1973

**Avis du Conservateur Régional des Bâtiments de France**

AVIS TRES FAVORABLE

CAEN, le 24 septembre 1973  
Philippe SIGURET

**Avis de l'Inspecteur Général sur la protection à prévoir**

22 Nov 74

Avis très favorable à sa inscription à l'I.S.

SECRETARIAT D'ETAT à la CULTURE

## ARRÊTÉ

LE SECRETAIRE D'ETAT à la CULTURE

Le Ministre des Affaires culturelles

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques et notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943, 24 mai 1951, 30 décembre 1966 et le décret du 18 avril 1961, -  
*Vu l'avis de la Commission Supérieure des Monuments Historiques entendue, la présente démission pour le fait de certains points de l'ancien de C. (M. André)*

### A R R E T E

Article 1er - Sont inscrites sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques les façades et les toitures du bâtiment ancien des communs et de la boulangerie du château de CARNEVILLE (Manche), figurant au cadastre, section B, sous le n° 6 d'une contenance de 51 a 40 ca et appartenant à M. CLEREL de TOCQUEVILLE René, Hervé, Bonaventure, Maris, né le 23 avril 1899 à PARIS, agriculteur, demeurant au château, époux de de GARGAN Marie.

L'intéressé en est propriétaire depuis une date antérieure au 1er janvier 1956.

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au bureau des Hypothèques de la situation des immeubles inscrits.

Article 3 - Il sera notifié au Préfet du département, au Maire de la commune et au propriétaire intéressés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

PARIS, le

*1) pour ce point  
à partir de  
l'ancien de*

LE SECRETAIRE D'ETAT à la CULTURE  
Le Ministre des Affaires culturelles

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques, modifiée et complétée par les lois des 27 août 1941, 25 février 1943 et 30 décembre 1966 et le décret du 18 mars 1924 déterminant les conditions d'application de la dite loi,

Vu la lettre de M. <sup>CLEREL</sup> de TOCQUEVILLE, propriétaire, du 7 avril 1973, portant adhésion au classement,

Vu l'avis de la Commission Supérieure des Monuments Historiques du 24 février 1975

*9*  
*Vu la loi sur l'échelle*  
*1970*  
*1972*

ARRÊTÉ

Article 1er - Sont classés parmi les Monuments Historiques les parties suivantes du château de CARNEVILLE (Manche) :

- les façades et les toitures,
  - les pièces suivantes avec leur décor : la salle-à-manger, le bureau, le petit salon au rez-de-chaussée, la chambre située au-dessus du petit salon à l'entresol, les cheminées des chambres 4, 8 et 15 avec leur trumeau,
- figurant au cadastre, section B, sous le n° 5 d'une contenance de 2 ha 03 a 35 ca et appartenant à M. CLEREL de TOCQUEVILLE René, Hervé, Bonaventure, Marie, né le 23 avril 1899 à PARIS, agriculteur, demeurant au château, époux de de GARGAN Marie.

L'intéressé en est propriétaire depuis une date antérieure au 1er janvier 1956.

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au bureau des Hypothèques de la situation de l'immeuble classé.

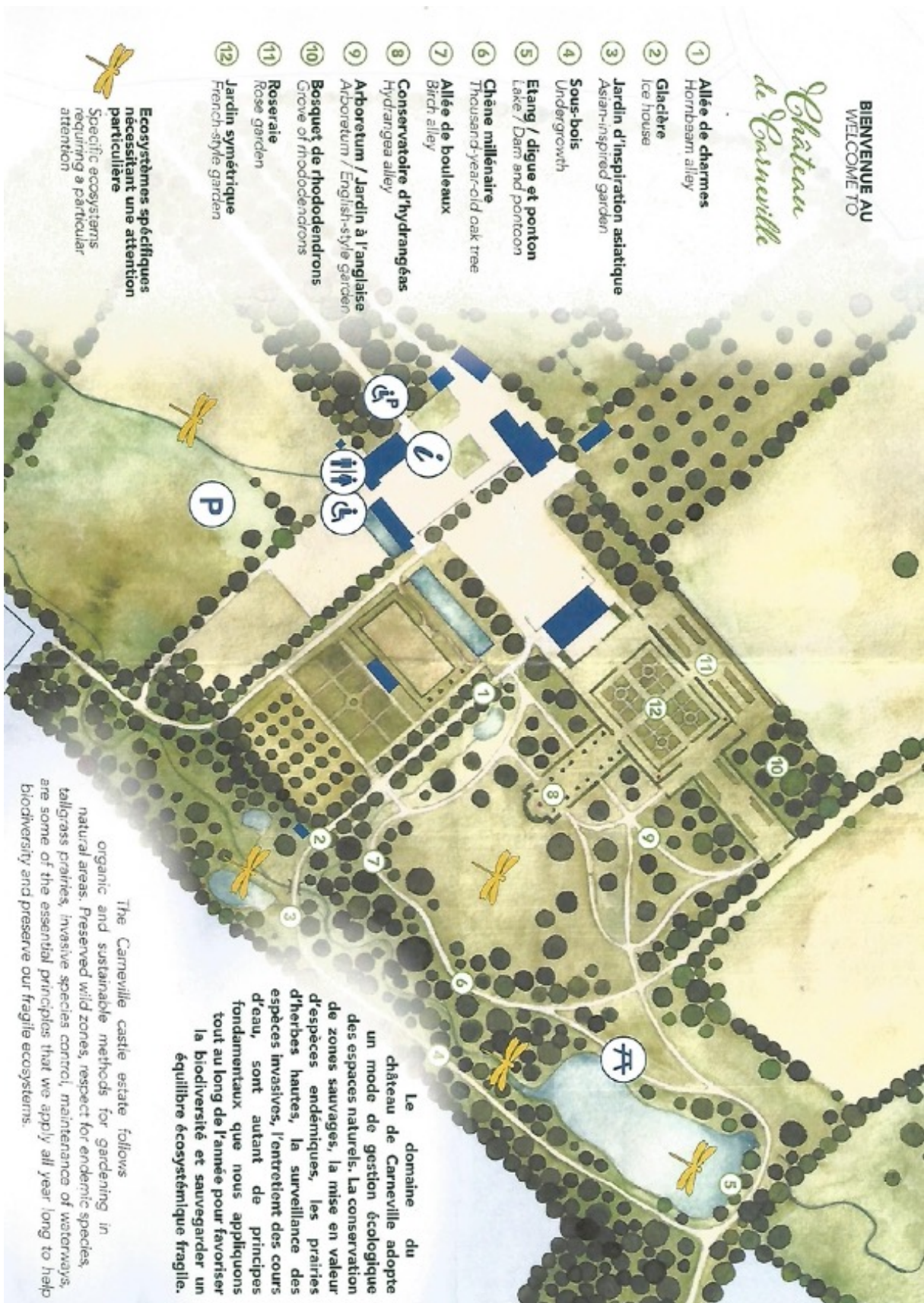
Article 3 - Il sera notifié au Préfet du département, au Maire de la commune et au propriétaire intéressés qui seront responsables chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

PARIS, le

*Le plan cadastriel  
porte  
sur la section  
n° 5  
Voulez-vous  
qu'ils soient  
numérotés*



## 2. Plan de la visite libre du domaine



(© Château de Carneville)

3. Tableau récapitulatif du nombre de visiteurs sur la saison 2022

**RECAP' 2022**

<b>conditions d'accueil</b>	<b>nb adultes</b>	<b>nb enfant</b>
Accueil VL du week-end	2200	140
Boutique		
Apéros du vendredi	912	204
Pâques à énigmes	533	396
Vide grenier	1300	300
Renaissance	3200	300
Marchés Concerts	16300	
Traversées tatihou	92	38
théâtre	50	
JEP	1100	93
noel	1000	128
VG	187	
DG	95	
Yoga		
Séminaires :	115	
Ev. Privés 16 mariages :	1600	
Ev. Privés club di	600	
Locatif foncier		
<b>TOTAUX</b>	<b>29284</b>	<b>1599</b>
	<b>30883</b>	

(© Léa Garbe)

## 4. Guide juridique du mécénat



### LE MÉCÉNAT AFFECTÉ AUX MONUMENTS ET JARDINS HISTORIQUES PRIVÉS : PRÉSENTATION GÉNÉRALE Financements



#### ABRÉGÉ

du *Guide juridique du mécénat* de la Demeure Historique

Mise à jour : Septembre 2023

Le code du patrimoine prévoit un dispositif spécifique de mécénat en faveur des monuments et jardins historiques **privés** (ou labélisés par la Fondation du patrimoine). Il encadre la collecte de dons visant à financer des travaux de conservation, de restauration ou de mise en accessibilité au public d'un monument auprès de mécènes.

Pour ce faire, le propriétaire-gestionnaire doit nécessairement signer une **convention** avec la Fondation du patrimoine ou une association/fondation reconnue d'utilité publique et agréée par le ministère chargé du Budget, dont le rôle est de veiller à l'intérêt général du projet.

La Demeure Historique, première association à avoir obtenu cet agrément en 2008, est habilitée à collecter de tels dons (en numéraire, en compétence ou en nature) auprès de mécènes particuliers ou d'entreprises qui peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu ou sur les sociétés (voir l'encadré « Fiscalité du don »).

La Demeure Historique garantit ainsi un cadre juridique sécurisé et conforme à la réglementation en vigueur tant aux porteurs de projet, signataires de convention, qu'aux mécènes.

La Demeure Historique propose ici une présentation générale de ce dispositif tel qu'elle l'applique, les cas particuliers étant traités dans le *Guide juridique du mécénat affecté* consultable en ligne sur [www.demeure-historique.org](http://www.demeure-historique.org).

### I. Les conditions d'éligibilité

#### A. Monuments visés

Sont éligibles :

- ❖ Les monuments, parcs et jardins **classés ou inscrits** au titre des monuments historiques ;
- ❖ Les monuments, parcs et jardins **labélisés par la Fondation du patrimoine**.

#### B. Modes de détention du monument

Sont principalement concernés les monuments appartenant à :

- ❖ une ou plusieurs **personnes physiques** (en pleine propriété, en démembrement de propriété ou en indivision) ;
- ❖ **une société civile**, imposée à l'impôt sur le revenu, composée uniquement de personnes physiques et dont l'objet exclusif est la gestion ou la location nue des immeubles dont elle est propriétaire.

En revanche, les monuments détenus par une **société commerciale** ne peuvent en aucun cas bénéficier du dispositif.

Le présent document ne vaut que recommandation et ne saurait engager la responsabilité de ses auteurs, notamment celle de la Demeure Historique.

1

### C. Travaux éligibles

Grâce à leurs dons, les mécènes peuvent contribuer exclusivement à la réalisation de :

- ❖ Travaux de **restauration et de conservation** des parties du monument classées ou inscrites et/ou des parties dont le maintien en bon état est nécessaire à la conservation des parties classées ou inscrites ;
- ❖ Travaux de **mise accessibilité** d'un monument historique privé ;
- ❖ Programme de travaux **labélisé par la Fondation du patrimoine**.

### D. Cas particulier des immeubles exerçant des activités commerciales

Par principe, les immeubles faisant l'**objet d'une exploitation commerciale** (par le propriétaire ou par un tiers) **ne peuvent pas bénéficier du dispositif**.

Il existe néanmoins deux exceptions :


- ❖ Les **recettes commerciales générées par l'immeuble sont inférieures à 60 000 € HT** l'année civile qui précède la signature de la convention ;
- ❖ Au-delà de ce seuil, le recours au mécénat est admis sous réserve du **respect de 3 conditions cumulatives**
  1. les revenus ou bénéfices nets (fonciers, agricoles et commerciaux) générés par le monument au cours des 3 années précédentes sont affectés aux travaux ;
  2. le montant des dons collectés n'excède pas le montant des travaux restant à financer après prise en compte des subventions ;
  3. l'immeuble a une gestion désintéressée).

#### FISCALITÉ DU DON

- Pour les particuliers : **réduction de l'impôt sur le revenu de 66 %** du don, dans la limite de 20 % du revenu imposable
- Pour les entreprises : **réduction de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt sur les sociétés de 60 % du don**, dans la limite de 20 000 € ou de 5 pour mille (soit 0,5 %) du chiffre d'affaires annuel.

L'éventuel excédent est reportable pendant cinq ans.

Les dons collectés dans le cadre du mécénat affecté à un monument historique privé n'ouvrent **pas droit à une réduction de l'impôt sur la fortune immobilière**.

-  Le mécène ou l'un des membres de la direction de l'entreprise mécène ne peut être **ni le propriétaire, ni le parent du propriétaire** (jusqu'au 4<sup>e</sup> degré de parenté).

## II. Les engagements du propriétaire

L'accès au dispositif est subordonné au double engagement du propriétaire d'**ouvrir le monument au public** et de **conserver la propriété de l'immeuble** pendant une période de **dix ans à compter de l'achèvement des travaux**. Cet engagement est matérialisé dans une convention signée par l'ensemble des propriétaires avec la Demeure Historique.

### A. Ouverture au public

Les conditions d'ouverture au public sont similaires à celles requises pour bénéficier du régime de l'impôt sur le revenu dédié aux monuments historiques. Le monument ou jardin doit être ouvert au public :

- 40 jours par an, du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre ;
- ou 50 jours par an dont 25 jours non ouvrables (dimanches et jours fériés), du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre.

**L'ensemble** des parties du monument ayant fait l'objet **des travaux financés** par le biais du mécénat affecté doivent être **accessibles aux visiteurs**.

A noter que, dans le cas particulier du dispositif du mécénat, l'exigence d'ouverture au public se trouve de fait remplie lorsque la partie de l'immeuble ayant fait l'objet des travaux est **visible depuis la voie publique**.

### B. Conservation du monument

L'engagement de conservation du monument fait **obstacle à la vente, à l'échange, au démembrement de propriété ou à l'apport en société** du bien ou des parts de la société civile propriétaire du monument.

En cas de cession à titre gratuit, par donation ou par héritage, l'engagement de conservation peut toutefois être repris par les donataires ou les héritiers, sous certaines conditions.

### C. Non-respect des engagements

En cas de non-respect de ces engagements, le propriétaire doit **reverser les fonds collectés** à la Demeure Historique, moyennant un abattement de 10 % pour chaque année, au-delà de la 5<sup>ème</sup>, au cours de laquelle les engagements ont été respectés. Ces fonds sont réaffectés à des projets de restauration ou de mise en accessibilité pour lesquels une collecte est en cours à la Demeure Historique.



## EN PRATIQUE

• **Établissement de la convention**

Après avoir pris connaissance du *Guide juridique du mécénat*, le propriétaire-gestionnaire contacte la Demeure Historique ([mecenas@demeure-historique.org](mailto:mecenas@demeure-historique.org)) qui étudie l'éligibilité du monument et du projet au dispositif et, le cas échéant, établit une convention adaptée au programme de travaux envisagés.

**⚠** La signature de la convention intervient impérativement **avant le début des travaux**.

• **Modalités de collecte et de reversement des fonds**

A compter de la signature de la convention, la Demeure Historique peut collecter du mécénat :

- En numéraire :
  - par chèque ou virement bancaire ;
  - en ligne, *via* l'onglet [Soutenir un monument](#) du site de la Demeure Historique ;
  - *via* une plateforme de financement participatif choisie par le propriétaire.
- En nature (don de biens) ou en compétence (prestation de services)

La Demeure Historique encaisse les dons, remercie les mécènes et leur adresse un **reçu fiscal**.

Outre une **commission d'ouverture de dossier** acquittée par le propriétaire (400 €), la Demeure Historique retient pour ses **frais de gestion** :

- 4 % sur la fraction de chaque don reçu en numéraire inférieure ou égale à 10 000 € ;
- 2 % sur la fraction excédant ce montant.

• **Modalités de reversement des fonds**

De façon à limiter les avances de trésorerie pour le propriétaire, la Demeure Historique règle directement les factures aux entreprises réalisant les travaux, au fur et à mesure de l'avancement du projet, à proportion des fonds perçus.

• **Accompagnement financier**

Grâce à son fonds des mécènes, la Demeure Historique verse une **dotation de 1 500 €** pour chaque nouvelle convention de mécénat.

Ce fonds alimente également le **prix *Pour les monuments historiques vivants*** de la Fondation Mérimée, réservé aux immeubles protégés au titre des monuments historiques pour lesquels une collecte de mécénat est en cours à la Demeure Historique. Le prix, d'une dotation de 60 000 €, a vocation à encourager un ou plusieurs projets de restauration ou de mise en accessibilité porté par un propriétaire qui œuvre, par son engagement personnel, à la mise en valeur et à la pérennité du monument.

**L'ASSOCIATION DES MONUMENTS ET DES JARDINS HISTORIQUES**

Des développements approfondis sont à retrouver dans la version complète du *Guide juridique du mécénat* de la Demeure Historique

**ADHÉRER**  
à la Demeure Historique

[www.demeure-historique.org](http://www.demeure-historique.org)



*Ce document est protégé par les dispositions du code de la propriété intellectuelle, et notamment celles relatives aux droits d'auteur. Toute reproduction intégrale ou partielle, par quelque moyen que ce soit, non autorisée par la Demeure Historique, est strictement interdite, et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle ainsi qu'un délit civil sanctionné par les articles 1382 et suivants du code civil.*

Le présent document ne vaut que recommandation et ne saurait engager la responsabilité de ses auteurs, notamment celle de la Demeure Historique.





## 5. Projet Scientifique et Culturel



### Le Projet scientifique et culturel de Carneville : préserver le patrimoine, l'environnement et le lien social

La préservation du domaine de Carneville s'inscrit dans une approche globale et durable. En plus de transmettre un précieux témoignage du passé, le site porte un projet qui le rend utile à nos contemporains et à notre société. Carneville est une mémoire vivante dont nous écrivons ainsi l'avenir.

Le projet scientifique et culturel de Carneville repose sur trois exigences qui, selon nous, constituent les piliers d'une préservation historique moderne :

#### Préserver le patrimoine

Notre responsabilité est de nous inscrire dans le travail intergénérationnel commencé en 1637. La charge d'un lieu historique implique le respect et la conservation des témoignages qui font l'identité du domaine depuis presque quatre siècles.

#### Préserver l'environnement

Cette exigence passe par l'entretien et la conservation de la diversité des paysages comme de celle des biotopes. Un château de campagne comme Carneville est indissociable de son domaine foncier et de son environnement naturel : c'est à la fois un outil et un trésor que nous avons la responsabilité de protéger et de valoriser.

#### Préserver le lien social

Autant menacé que les deux premiers, le lien social est le levier grâce auquel Carneville peut contribuer à l'avenir de notre société contemporaine. En intégrant à la vie du domaine tous types de publics, sans distinction aucune, et en développant une pédagogie fondée sur la transmission de savoir, le projet de Carneville produit un lien social qui rayonne au-delà du Val de Saire.

Afin d'atteindre ces objectifs, le domaine de Carneville se veut un lieu collectif et ouvert. La collaboration au projet peut être ponctuelle ou régulière, associative ou professionnelle, dans le cadre de projets de vie. Chacun peut s'exprimer pour servir un but commun et partagé. Toutes les contributions sont les bienvenues, dans le cadre du strict respect des trois exigences du Projet scientifique et culturel de Carneville.

**L'équipe projet de Carneville**

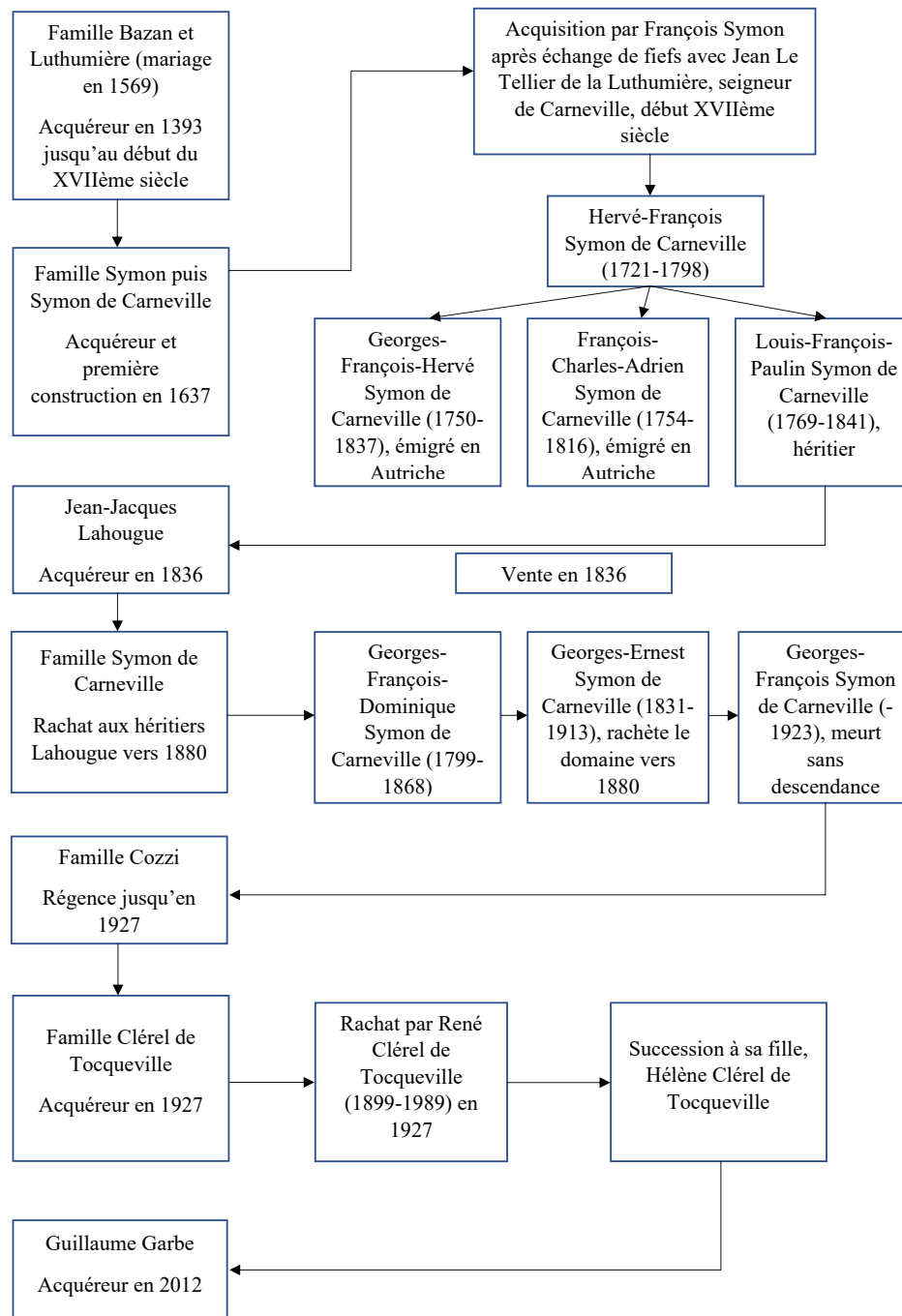
Château de Carneville - 50330 Carneville  
Tel : 02 33 43 16 28  
contact@chateaudecarneville.fr - www.chateaudecarneville.fr

(© *Château de Carneville*)



## Annexe 4 – Productions ethnographiques

### 1. Généalogie des propriétaires du domaine de Carneville



Généalogie des différents propriétaires et successions du domaine de Carneville jusqu'à nos jours (© *Théo Liziard-Perier*)

## 2. Tableau des bifurcations des trajectoires des acteurs interrogés

NOM, Prénom, âge	Position avant la bifurcation	Rupture	Position depuis la bifurcation
GARBE Léa, 34 ans	Responsable administrative à Naval Group (2019)	COVID-19 (2020)	Responsable des dynamiques publiques du domaine de Carneville (2020)
GARBE Guillaume, 32 ans	Auto-entrepreneur dans le commerce de tableaux, étudiant en histoire de l'art à l'Institut Catholique de Paris (avant février 2012)	Décès de son père (février 2012)	Propriétaire-gestionnaire du domaine de Carneville (juillet 2012)
GARDANNE Daniel, 60 ans	Propriétaire d'un hôtel à Cherbourg (2013-2020)	Éclatement de l'AACC (2019), COVID-19 (2020)	Trésorier de l'AACC (2019-2020)
IUNG Clothilde, 44 ans	Éducatrice spécialisée	Voyage, expériences dans une ferme avec formation à la production du pain	Paysanne-boulangère au domaine de Carneville (2014-décembre 2022)
LENEYLE Charlotte, 34 ans	Architecte d'intérieur et de design (2011)	Voyages (2012, 2013-2017)	Maraîchère (2018) au domaine de Carneville (2021)
LETELLIER Simon, 34 ans,	Architecte d'intérieur et de design (2011)	Voyages (2012-2017)	Maraîcher (2018) au domaine de Carneville (2019)
LUDOVIC Dupuis, 36 ans	Cuisinier (2013)	Voyages (2013-2017)	Maraîcher (2018) au domaine de Carneville (2021)
MARTIN Émilie, 35 ans	Responsable administrative à Naval Group (encore actuellement)	Éclatement de l'AACC (2019), COVID-19 (2020)	Bénévole (2019) puis vice-présidente locale de l'AACC (2023)
SENGES Frédéric, 59 ans	Journaliste (2019)	Stage sur le domaine dans le cadre d'un diplôme de guide conférencier (été 2019)	Guide conférencier en haute saison sur le domaine chaque mercredi (2019)
TRAVERT Nathalie	Couturière (2019)	Divorce (entre 2019 et 2021)	Bénévole (2019) et implication active (2021)

Tableau des trajectoires, leurs bifurcations avec et après leurs ruptures, des acteurs interrogés dans le cadre d'entretiens ethnographiques (© *Théo Liziard-Perier*)







## Bibliographie

- ABRIOUX, Florence, SPIETH, Grégory, TANCHOUX, Philippe, « Labellisation et réseaux sociaux numériques dans le domaine du patrimoine : une stratégie d'attractivité incertaine ? L'exemple du Domaine national de Chambord », *Gestion et management public*, 2019, vol. 7/4, n° 2, p. 69-94.
- ADORNO, Theodor W, « L'industrie culturelle », trad. par Hans Hildenbrand, *Communications*, 2012, vol. 91, n° 2, p. 43-50.
- AKRICH, Madeleine, « La description des objets techniques », *Sociologie de la traduction. Textes fondateurs*, Presses des Mines, coll. « Sciences Sociales », 2006, p. 159-178.
- ANDERSON, Benedict, *L'imaginaire national : réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte, 2002 [1983].
- ANDRIEUX, Jean-Yves, *Patrimoine et histoire*, Paris, Belin, 1997.
- ASSOCIATION DES AMIS DU CHÂTEAU DE CARNEVILLE, *Statuts de l'Association des Amis du Château de Carneville*, 2022.
- AUGUSTINS, Georges, « Reproduction sociale et changement social : l'exemple des Baronnie », *Revue française de sociologie*, 1977, vol. 18, n° 3, p. 465-484.
- AUTHIER, Jean-Yves, BOURDIN, Alain, GERMAIN, Annick, et al, « Penser l'espace en sociologie. Introduction au Dossier », *SociologieS*, 2016.
- BADY, Jean-Pierre, *Les monuments historiques en France*, Presses Universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », 1985.
- BALANDIER, Georges, *Sens et puissance : les dynamiques sociales*, Presses universitaires de France, 1986.
- BAQUÉ, Philippe (dir.), « Introduction. Quel sens donner à la bio ? », *La bio entre business et projet de société*, Marseille, Agone, 2012, p. 9-18.
- BARBOT, Janine, « 6 – Mener un entretien de face à face », Serge Paugam (dir.), *L'enquête sociologique*, Paris, Presses Universitaires de France, « Quadrige », 2012, p. 115-141.
- BEAUCHEZ, Jérôme, « Conter les coups. Pour une anthropologie du corps pugilistique », *Corps*, 2011, vol. 9, n° 1, p. 283-290.

BEAUD, Stéphane, « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'"entretien ethnographique" », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, 1996, vol. 9, n° 35, p. 226-257.

BEAUD, Stéphane, WEBER, Florence, *Guide de l'enquête de terrain*, La Découverte, coll. « Guides Repères », 2003.

BEAUD, Stéphane, WEBER, Florence, « 11 – Le raisonnement ethnographique », Serge Paugam (dir.), *L'enquête sociologique*, Paris, Presses Universitaires de France, « Quadrige », 2012, p. 223-246.

BECK, Ulrich, *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, trad. par Laure Bernardi, Paris, Aubier, 2001 [1986].

BECKER, Howard S, *Les mondes de l'art*, Paris, Flammarion, coll. « Art, histoire, société », 1988.

BECKER, Howard S, « Sociologie visuelle, photographie documentaire et photojournalisme », *Communications*, 2001, vol. 71, n° 1, p. 333-351.

BECKER, Howard S, *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, La Découverte, « Repères », 2002.

BECKER, Howard S, *Écrire les sciences sociales*, Paris, Economica, 2004.

BECKER, Howard S, *Le travail sociologique : méthode et substance*, Fribourg, Presse Académique, 2006.

BECKER, Howard S, « 7. Quelques implications de l'équation Art = Travail pour la sociologie de l'art », Marc Perrenoud (dir.), *Les mondes pluriels de Howard S. Becker*, Paris, La Découverte, « Recherches », 2013, p. 118.

BÉGHAIN, Patrice, *Le patrimoine : culture et lien social*, Paris, Presses de Science Po, 1998.

BÉGHAIN, Patrice, *Patrimoine, politique et société*, Presses de Sciences Po, La Bibliothèque du citoyen, 2012.

BENGHOZI, Pierre-Jean, PARIS, Thomas, MOULIN, Raymonde, BECKER, Howard VECCHI, Giuseppe, *Howard Becker et les mondes de l'art : [actes du colloque de Cerisy, octobre 2010]*, Palaiseau, Éditions de l'École Polytechnique, 2013.

BENHAMOU, Françoise, « L'économie du monument », *Les cahiers de médiologie*, 1999, vol. 7, n° 1, p. 71-86.

BENHAMOU, Françoise, « III. Les marchés de l'art et le patrimoine », *L'économie de la culture*, La Découverte, 2017, p. 42-62.

BENHAMOU, Françoise, *Économie du patrimoine culturel*, La Découverte, « Repères », 2019.

BIGOT, Jean-Édouard, BOUTÉ, Édouard, COLLOMB, Cléo, MABI, Clément, « Les plateformes à l'épreuve des dynamiques de plateformes », *Questions de communication*, 2021, vol. 40, n° 2, p. 9-22.

BIZEUL, Daniel, « Faire avec les déconvenus. Une enquête en milieu nomade », *Sociétés contemporaines*, 1999, vol. 33-34, n° 1-2, p. 111-137.

BIZEUL, Daniel, « L'expérience du sociologue comme voie d'accès au monde des autres », Delphine Naudier (dir.), *Des sociologues sans qualités ? Pratiques de recherche et engagements*, Paris, La Découverte, coll. « Recherches », 2011, p. 167-185.

BOLTANSKI, Luc, CHIAPELLO, Ève, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 1999.

BONDAZ, Julien, ISNART, Cyril, LEBLON, Anaïs, « Au-delà du consensus patrimonial. Résistances et usages contestataires du patrimoine », *Civilisations*, 2012, vol. 61, n° 1, p. 9-22.

BOUCHARD-BASTIEN, Emmanuelle, *Problème environnemental chronique du bâtiment, tel que la mûre pleureuse : effets psychologiques et sociaux potentiels*, Rapport, Institut national de santé publique du Québec, 2018.

BOULLIER, Dominique, « Chapitre 4. Sociologie économique du numérique », *Sociologie du numérique*, Paris, Armand Colin, « Collection U », 2019, p. 176-232.

BOURDIEU, Pierre, « Le marché des biens symboliques », *L'Année Sociologique*, 1971, vol. 22, p. 49-126.

BOURDIEU, Pierre, *La distinction : critique sociale du jugement*, Paris, Les Éditions de minuit, 1979.

BOURDIEU, Pierre, « Les rites comme actes d'institution », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1982, vol. 43, n° 1, p. 58-63.

BOURDIEU, Pierre, « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1986, vol. 62, n° 1, p. 69-72.

BOURDIN, Alain, *Le Patrimoine réinventé*, Presses Universitaires de France, Espace et liberté, 1984.

BOURGOIS, Philippe, « Une nuit dans une "shooting gallery" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1992, vol. 94, n° 1, p. 59-78.

BRABANT, Justine, « Peut-on faire de la recherche au sein d'une ONG ? », *Genèses*, 2013, vol. 90, n° 1, p. 42-61.

BULLICH, Vincent, « Plateforme, platformiser, platformisation : le péril des mots qui occultent ce qu'ils nomment », *Questions de communication*, 2021, vol. 40, n° 2, p. 47-70.

BULLICH, Vincent, « La « platformisation » comme déploiement d'une logique organisatrice : propositions théoriques et éléments de méthode », *Effeillage*, 2021, vol. 10, n° 1, p. 30-34.

CALLON, Michel, « Sociologie de l'acteur réseau », *Sociologie de la traduction. Textes fondateurs*, Presses des Mines, coll. « Sciences Sociales », 2006, p. 267-276.

CARBONNIER, Jean, « Le Code civil », *Les Lieux de mémoire*, Tome 1, *La République*, Paris, Gallimard, 1984, p. 1331-1352.

CASILLI, Antonio, « Chapitre 2. De quoi une plateforme numérique est-elle le nom ? », *En attendant les robots. Enquête sur le travail du clic*, Paris, Le Seuil, « La Couleur des idées », 2019, p. 63-91.

CHASTEL, André, « La notion de patrimoine », *Les Lieux de mémoire*, Tome 1, *La République*, Paris, Gallimard, 1984, p. 1433-1470.

CHÂTEAU DE CARNEVILLE, *Bienvenue au château de Carneville* [en ligne], <https://www.chateaudecarneville.com/>, consulté le 13 juillet 2024.

CHOAY, Françoise, *L'Allégorie du patrimoine*, Le Seuil, « La Couleur des idées », 1996.

CHOAY, Françoise, « Le patrimoine en questions », *Esprit*, 2009, n° 11, p. 194-222.

CONDEVAUX, Aurélie, LEBLON, Anaïs, « Construire des « patrimoines » culturels en mobilité : acteurs, circuits, réseaux », *Autrepart*, 2016, vol. 78-79, n° 2-3, p. 5-20.

CORNU, Roger, « Évolution et processus configurationnel chez Norbert Elias », *Philosophiques*, 1998, vol. 25, n° 2, p. 239-256.

DARMON, Muriel, « Le psychiatre, la sociologue et la boulangère : analyse d'un refus de terrain », *Genèses*, 2005, vol. 58, n° 1, p. 98-112.

DAVALLON, Jean, « Produire les hauts lieux du patrimoine », André Micoud (dir.), *Des Hauts-Lieux. La Construction Sociale de l'Exemplarité*, Paris, CNRS Éditions, « Hors collection », 1991, p. 85-102.

DE CERTEAU, Michel, *L'invention du quotidien*, Paris, Gallimard, coll. « Folio. Essais », 1990.

DE SAINT-MARTIN, Monique, « Towards a dynamic approach to reconversions », *Social Science Information*, 2011, vol. 50, n° 3-4, p. 429-441.

DECHAUX, Jean-Hugues, « Sur le concept de configuration : quelques failles dans la sociologie de Norbert Elias », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, 1995, vol. 99, p. 293-313.

DEMEURE HISTORIQUE, *Qui sommes-nous ?* [en ligne], <https://www.demeure-historique.org/association/qui-sommes-nous/>, consulté le 13 juillet 2024.

DI MÉO, Guy, « Patrimoine et territoire, une parenté conceptuelle », *Espaces et sociétés*, 1994, vol. 78, n° 4, p. 15-34.

DI MÉO, Guy, CASTAINGTS, Jean-Pierre, DUCOURNAU, Colette, « Territoire, patrimoine et formation socio-spatiale (exemples gascons) », *Annales de géographie*, 1993, vol. 102, n° 573, p. 472-502.

DODIER, Nicolas, « Les appuis conventionnels de l'action. Éléments de pragmatique sociologique », *Réseaux*, 1993, vol. 62, n° 6, p. 63-85.

DUFY, Caroline, WEBER, Florence, *La nouvelle anthropologie économique*, La Découverte, « Repères », 2023.

DUNEZAT, Xavier, « Travail militant et/ou travail sociologique ? Faire de la sociologie des mouvements sociaux en militant », Delphine Naudier (dir.), *Des sociologues sans qualités ? Pratiques de recherche et engagements*, Paris, La Découverte, coll. « Recherches », 2011, p. 80-97.

DURKHEIM, Émile, *De la division du travail social*, Paris, Presses Universitaires de France, « Quadrige », 2013 [1893].

DURKHEIM, Émile, *Les règles de la méthode sociologique*, [14<sup>ème</sup> édition], Paris, Presses Universitaires de France, « Quadrige », 2013 [1895].

DURKHEIM, Émile, MAUSS, Marcel, « [1] De quelques formes primitives de classification. Contribution à l'étude des représentations collectives », *De quelques formes primitives de classification*, Paris, Presses Universitaires de France, « Quadrige », 2017 [1903], p. 27-121.

DUTERTRE, François, « Les Tocqueville, une famille du Cotentin », *Études Normandes*, 2009, vol. 58, n° 4, p. 63-68.

EHUI, Prisca Justine, « Application de l'approche inductive dans l'étude du code architectural agni ndénié (Côte d'Ivoire) », *Approches inductives*, 2015, vol. 2, n° 2, p. 15-38.

ELIAS, Norbert, *Engagement et distanciation*, trad. par Michèle Hulin, Paris, Agora, 1985 [1983].

ELIAS, Norbert, *La société des individus*, trad. par Jeanne Étoré, Paris, Agora, 1991.

EMELIANOFF, Cyria, CARBALLO, Cristina, « La liquidation du patrimoine, ou la rentabilité du temps qui passe », *Les Annales de la recherche urbaine*, Persée-Portail des revues scientifiques en SHS, 2002, vol. 92, n° 1, p. 49-57.

FABRE, Daniel, « Patrimoine et Culture Paysanne », *Les invités d'Agromip*, 2007, n° 9, p. 20-24.

FABRE, Daniel, « Introduction. Habiter les monuments », Daniel Fabre, Anna Iuso (dir.), *Les monuments sont habités*, Paris, Les Éditions de la MSH, 2010, p. 17-52.

FONDATION DU PATRIMOINE, *Qui sommes-nous ?* [en ligne], <https://www.fondation-patrimoine.org/fondation-du-patrimoine/qui-sommes-nous>, consulté le 13 juillet 2024.

FONDATION MÉRIMÉE, *Notre histoire* [en ligne], <https://fondationmh.fr/histoire/#Read-More>, consulté le 13 juillet 2024.

FRANÇOIS, Pierre, *Sociologie des marchés*, Armand Colin, « Collection U », 2008.

FRANÇOIS, Pierre, « Entreprise », Colin Hay (dir.), *Dictionnaire d'économie politique. Capitalisme, institutions, pouvoir*, Paris, Presses de Sciences Po, « Références », 2018, p. 201-204.

GARCIA-PARPET, Marie-France, « La construction sociale d'un marché parfait », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1986, vol. 65, n° 1, p. 2-13.

GLEVAREC, Hervé, SAEZ, Guy, *Le patrimoine saisi par les associations*, Ministère de la Culture - DEPS, coll. « Questions de culture », 2002.

GLINOER, Anthony, « Wenceslas Lizé, Delphine Naudier et Olivier Roueff, *Intermédiaires du travail artistique. À la frontière de l'art et du commerce*, Ministère de la Culture et de la Communication, Département des études, de la prospective et des statistiques, coll. « Questions de culture », 2011 », *Sociologie de l'Art*, 2012, vol. ps21, n° 3, p. 143-148.



GOFFMAN, Erving, *La mise en scène de la vie quotidienne. 1, La présentation de soi*, Paris, les Éditions de Minuit, coll. « Le sens commun », 1973.

GONDRAS, Annie, *La valorisation touristique des châteaux et demeures historiques*, Paris, L'Harmattan, 2012.

GRAEBER, David, « Les fondements moraux des relations économiques. Une approche maussienne », *Revue du MAUSS*, 2010, vol. 36, n° 2, p. 51-70.

GRAEBER, David, *La fausse monnaie de nos rêves : vers une théorie anthropologique de la valeur*, Paris, Les Liens qui libèrent, 2022.

GRANDCOING, Philippe, *Les demeures de la distinction : châteaux et châtelains au XIXe siècle en Haute-Vienne*, Limoges, PULIM, 1999.

GRANOVETTER, Mark, « La sociologie économique des entreprises et des entrepreneurs », trad. par Ashveen Peerbaye et Pierre-Paul Zalio, *Terrains & travaux*, 2003, vol. 4, n° 1, p. 167-206.

GRAVARI-BARBAS, Maria (dir.), *Habiter le patrimoine : enjeux, approches, vécu*, Presses Universitaires de Rennes, 2005.

GRAVARI-BARBAS, Maria, VESCHAMBRE, Vincent, « Patrimoine : derrière l'idée de consensus, les enjeux d'appropriation de l'espace et des conflits », *Conflits et territoires*, Presses Universitaires François-Rabelais, 2013, p. 67-82.

GREFFE, Xavier, *La valorisation économique du patrimoine*, Paris, La Documentation française, 2003.

GREFFE, Xavier, « Les artistes-entrepreneurs », *L'Observatoire*, 2014, vol. 44, n° 1, p. 50-52.

GROS, Julien, « Quantifier en ethnographe. Sur les enjeux d'une émancipation de la représentativité statistique », *Genèses*, 2017, vol. 108, n° 3, p. 129-147.

GUILLAUME, Marc, *La politique du patrimoine*, Galilée, coll. « Collection L'Espace critique », 1980.

HADDAD, Élie, « Qu'est-ce qu'une "maison" ? De Lévi-Strauss aux recherches anthropologiques et historiques récentes », *L'Homme*, 2014, vol. 212, n° 4, p. 109-138.

HAESLER, Aldo, *Hard Modernity : la perfection du capitalisme et ses limites*, Editions Matériologiques, coll. « Collection Economiques », 2018.

HALBWACHS, Maurice, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Albin Michel, 2014 [1925].

HAMBERGER, Klaus, « La maison en perspective. Un modèle spatial de l'alliance », *L'Homme*, 2010, vol. 194, n° 2, p. 7-39.

HEINICH, Nathalie, *La fabrique du patrimoine : « de la cathédrale à la petite cuillère »*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2009.

HEINICH, Nathalie, *La sociologie de Norbert Elias*, La Découverte, « Repères », 2010.

HEINICH, Nathalie, *Des valeurs. Une approche sociologique*, Gallimard, « Bibliothèque des sciences humaines », 2017.

HEINICH, Nathalie, « Dix propositions sur les valeurs », *Questions de communication*, 2017, vol. 31, n° 1, p. 291-313.

HEINICH, Nathalie, « Pour en finir avec les approches normatives des valeurs », *Revue du MAUSS*, 2018, vol. 51, n° 1, p. 177-184.

HÉNAUT, Léonie, « Les professionnels du patrimoine à l'épreuve du tournant patrimonial », « Claudie Voisenat, Christian Hottin (dir.), *Le Tournant patrimonial. Mutations contemporaines des métiers du patrimoine*, Paris, Éditions de la MSH, 2016 », *In Situ. Au regard des sciences sociales*, 2019, n° 1.

HORKHEIMER, Max, ADORNO, Theodor W, *La dialectique de la raison : fragments philosophiques*, trad. par Éliane Kaufholz, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 1974.

HUGO, Victor, *Guerre aux démolisseurs*, Allia, 2020 [1825].

ISNART, Cyril, « Anthropologie du patrimoine », *Encyclopædia Universalis*, Encyclopædia Universalis, 2016.

JEANPIERRE, Laurent, MAYAUD, Isabelle, SOFIO, Séverine, « Représenter les commissaires d'exposition d'art contemporain en France : une intermédiation collective impossible ? », *Le Mouvement Social*, 2013, vol. 243, n° 2, p. 79-89.

JEUDY, Henri-Pierre (dir.), *Patrimoines en folie*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, coll. « Cahier », 1990.

JOUËT, Josiane, LE CAROFF, Coralie, « Chapitre 7 - L'observation ethnographique en ligne », Christine Barats (dir.), *Manuel d'analyse du web en Sciences Humaines et Sociales*, Paris, Armand Colin, « Collection U », 2013, p. 147-165.

JOURDAIN, Édouard, DUPONT, Emmanuel, *Les nouveaux biens communs ? Réinventer l'Etat et la propriété au XXIe siècle*, l'Aube, 2022.

KESSLER, Denis, « Ulrich Beck et la société du risque », *Commentaire*, 2002, vol. 100, n° 4, p. 889-892.

KIRSHENBLATT-GIMBLETT, Barbara, « Intangible heritage as metacultural production », *Museum international*, 2004, vol. 56, n° 1-2, p. 52-65.

LAMAISON, Pierre, LÉVI-STRAUSS, Claude, « La notion de maison. Entretien avec Claude Lévi-Strauss par Pierre Lamaison », *Terrain. Anthropologie & sciences humaines*, 1987, n°9, p. 34-39.

LAROUSSE, *Définition de patrimoine* [en ligne],  
<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/patrimoine/58700>, consulté le 12 avril 2023.

LAURENS, Sylvain, « « “Pourquoi” et “comment” poser les questions qui fâchent ? ». Réflexions sur les dilemmes récurrents que posent les entretiens avec des « imposants » », *Genèses*, 2007, vol. 69, n° 4, p. 112-127.

LEBARON, Frédéric, « Covid-19. L’anomie pandémique », *Savoir/Agir*, 2020, vol. 52, n° 2, p. 7-9.

LECLERC, Jean-Marc, CHEVALIER, Pierre, HUPPÉ, Vicky, *La méréule pleureuse (Serpula lacrymans) dans l’environnement intérieur et risque à la santé*, Rapport, Institut national de santé publique du Québec, 2015.

LEFRANC, Axel, « Carneville, le château », *Congrès Archéologique de France. Manche*, 2019, p. 379-389.

LEMARCHAND, Frédérick, *Socio-anthropologie des sociétés technoscientifiques : risques, catastrophes, patrimoine et développement durable*, Thèse de doctorat, Caen, Université de Caen, 2000.

LEMARCHAND, Frédérick, « Le futur pour mémoire », *Autrement. Série mutations*, 2004, n° 203, p. 139-156.

LEMARCHAND, Frédérick, « Le musée de société entre histoire et mémoire. Le patrimoine et la question de l’autre », *mimeo*.

LEMIEUX, Cyril, « 18 – L’écriture sociologique », Serge Paugam (dir.), *L’enquête sociologique*, Paris, Presses Universitaires de France, « Quadrige », 2012, p. 377-402.

LENIAUD, Jean-Michel, *L’Utopie française. Essai sur le patrimoine*, Mengès, 1992.

LENIAUD, Jean-Michel, *Les archipels du passé : le patrimoine et son histoire*, Paris, Fayard, 2002.

LENICA, Frédéric (dir.), *Patrimoines. Enjeux contemporains de la recherche*, Culture et Recherche, 2016, n° 133.

LÉVI-STRAUSS, Claude, *La voie des masques*, Paris, Presse poche, 2004 [1979].

LIZÉ, Wenceslas, NAUDIER, Delphine, ROUEFF, Olivier, *Intermédiaires du travail artistique. À la frontière de l'art et du commerce*, Ministère de la Culture - DEPS, « Questions de culture », 2011.

LUZI, Jacques, « La collapsologie au crible de l'écoféminisme de subsistance », *Écologie & politique*, 2022, vol. 64, n° 1, p. 71-87.

MALINOWSKI, Bronislaw, *Les Argonautes du Pacifique occidental*, Paris, Gallimard, 2001 [1922].

MENDRAS, Henri, *Sociétés paysannes : éléments pour une théorie de la paysannerie*, Paris, Armand Colin, 1976, p. 12.

MENSION-RIGAU, Éric, « L'ouverture au public : un exemple des stratégies d'adaptation des propriétaires privés de monuments historiques », *Cahiers Nantais*, 2000, vol. 54, n° 1, p. 55-64.

MENSION-RIGAU, Éric, *La vie des châteaux. Mise en valeur et exploitation des châteaux privés dans la France contemporaine : stratégies d'adaptation et de reconversion*, Tempus, 2020 [1999].

MEYER, Michaël, « 9. Le travail des regards. Photographier les interactions et interagir avec les photographies », Marc Perrenoud (dir.), *Les mondes pluriels de Howard S. Becker*, Paris, La Découverte, « Recherches », 2013, p. 147-166.

MICOUD, André, « Musée et patrimoine : deux types de rapport aux choses et au temps ? », *Hermès, La Revue*, 1996, vol. 20, n° 2, p. 115-123.

MICOUD, André, « Des patrimoines aux territoires durables. Ethnologie et écologie dans les campagnes françaises », *Ethnologie française*, 2004, vol. 34, n° 1, p. 13-22.

MILLS, Charles W, *L'imagination sociologique*, Paris, La Découverte, 1997 [1959].

MORICE, Jean-René, « De l'espace privé et résidentiel à l'espace public et commercial : l'exemple du château », *Cahiers Nantais*, 2000, vol. 54, n° 1, p. 65-74.

MOULIN, Raymonde, « Le marché de l'art contemporain », *Le Débat*, 1998, vol. 98, n° 1, p. 87-101.

MOULINIER, Pierre, *Les politiques publiques de la culture en France*, Presses Universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », 2020.

MOUREAU, Nathalie, ZENOU, Benoit, « Le capital social, l'art contemporain et les carrières », *Sociologie de l'Art*, 2016, vol. 25-26, n° 1-2, p. 109-128.

NIZET, Jean, RIGAUX, Natalie, *La sociologie de Erving Goffman*, La Découverte, « Repères », 2005.

NORA, Pierre (dir.), « Entre mémoire et histoire », *Les Lieux de mémoire*, Tome 1, *La République*, Paris, Gallimard, 1984, p. 23-43.

NORA, Pierre (dir.), *Les Lieux de mémoire*, Tome 2, *La Nation*, Paris, Gallimard, 1986.

OST, François, « 8. Le patrimoine, un statut juridique pour le milieu », *La nature hors la loi. L'écologie à l'épreuve du droit*, Paris, La Découverte, « Poche / Sciences humaines et sociales », 2003, p. 306-337.

OSTY, Florence, UHALDE, Marc, SAINSAULIEU, Renaud, *Les mondes sociaux de l'entreprise : penser le développement des organisations*, Paris, La Découverte, 2007.

OUEST-FRANCE, *Après la victoire contre la mэрule, le château de Carneville poursuit sa cure de jouvence* [en ligne], <https://www.ouest-france.fr/culture/patrimoine/apres-la-victoire-contre-la-merule-le-chateau-de-carneville-poursuit-sa-cure-de-jouvence-19f58224-1fd6-11ee-b41a-cc4b86dc5da6>, consulté le 13 juillet 2024.

PASSERON, Jean-Claude, « L'espace mental de l'enquête (I). La transformation de l'information sur le monde dans les sciences sociales », *Enquête. Archives de la revue Enquête*, 1995, n° 1, p. 13-42.

PECQUEUX, Anthony, « Sociologie de la mobilisation et de l'action patrimoniales : agir pour/sur le Château de Lunéville », Noël Barbe, Jean-Louis Tornatore (dir.), *Les formats d'une cause patrimoniale. Emotions et actions autour du château de Lunéville*, LAHIC/Mission Ethnologie, 2011, p. 31-54.

PENEFF, Jean, *Le goût de l'observation*, La Découverte, « Repères », 2009.

PERETTI-WATEL, Patrick, *La société du risque*, La Découverte, « Repères », 2010.

PEREZ-VITORIA, Silvia, « Au-delà de la bio, l'agroécologie, un outil de transformation sociale », Philippe Baqué (dir.), *La bio entre business et projet de société*, Marseille, Agone, 2012, p. 383-392.

PINÇON, Michel, PINÇON-CHARLOT, Monique, « Les nouveaux entrepreneurs et la naissance de leur vocation », *Innovations*, 2001, vol. 13, n°1, p. 9-16.

PINÇON, Michel, PINÇON-CHARLOT, Monique, *Voyage en grande bourgeoisie. Journal d'enquête*, Presses Universitaires de France, « Quadrige », 2005.

PINTO, Aurélie, « Laurent Jeanpierre, Olivier Roueff (dir.), *La culture et ses intermédiaires*, Éditions des Archives Contemporaines, Paris, 2014 », *Sociologie du travail*, 2016, vol. 58, n° 2, p. 198-200.

POLANYI, Karl, *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 2021, [1944].

POULOT, Dominique (dir.), *Patrimoine et modernité*, Paris Montréal, L'Harmattan, 1998.

PRUVOST, Geneviève, « Subsistance », Juliette Rennes (dir.), *Encyclopédie critique du genre*, Paris, La Découverte, « Hors collection Sciences Humaines », 2021, p. 727-737.

PRUVOST, Geneviève, *Quotidien politique : féminisme, écologie et subsistance*, Paris, La Découverte, 2021.

RÉAU, Louis, FLEURY, Michel, LEPROUX, Guy-Michel, *Histoire du vandalisme. Les monuments détruits de l'art français*, Paris, Robert Laffont, 1994 [1959].

RIALLAND, Olivier, « Les nouvelles vies des châteaux de l'Anjou armoricain : compte rendu de sortie de terrain », *Cahiers Nantais*, 2000, vol. 54, n° 1, p. 91-105.

RIEGL, Aloïs, *Le culte moderne des monuments*, Allia, 2021 [1903].

RIVRON, Vassili, *Enracinement de la littérature et anoblissement de la musique populaire : étude comparée de deux modalités de construction culturelle du Brésil (1888-1964)*, Thèse de doctorat, Paris, EHESS, 2005.

ROCHER, Guy, *Introduction à la sociologie générale. 3. Le changement social*, Éd. HMH, 1970.

RUAUX, Bastien, « Bénévolat et tourisme : quand l'habitant montre ses espaces vécus dans l'espace public », Communication présentée lors de la *Journée d'études des jeunes chercheur.e.s du CERREV*, 2 avril 2024, Université de Caen.



RUBY, Christian, « Didier Tallagrand, Jean-Paul Thibaud et Nicolas Tixier (dir.), *L'Usage des ambiances. Une épreuve sensible des situations*, Paris, Hermann, coll. Les colloques Cerisy, 2021 », *Questions de communication*, 2021, vol. 40, n° 2, p. 626-629.

SAHLINS, Marshall, *Âge de pierre, âge d'abondance : l'économie des sociétés primitives*, Paris, Gallimard, 2017 [1974].

SALLAVUARD, Guy, *Les 100 mots du patrimoine*, Presses Universitaires de France, « Que sais-je ? », 2021, p. 72-79.

SERVIGNE, Pablo, STEVENS, Raphaël, *Comment tout peut s'effondrer. Petit manuel de collapsologie à l'usage des générations présentes*, Éditions du Seuil, 2021 [2015].

SIMMEL, Georg, *L'étranger : et autres textes*, trad. par Frédéric Joly, Paris, Editions Payot & Rivages, 2019 [1908], p. 11-28.

SÖDERSTRÖM, Ola, « Mondes pluriels et controversés. Entrer dans la fabrique du patrimoine », *Patrimoines en situation. Constructions et usages en différents contextes urbains*, Beyrouth/Rabat, Presses de l'Ifpo, Centre Jacques, 2010.

SORÁ, Gustavo, « La maison et l'entreprise », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1999, vol. 126-127, n° 1, p. 90-102.

ST-DENIS, Karine, LUCKERHOFF, Jason, GUILLEMETTE, François, « Introduction : les approches inductives en anthropologie », *Approches inductives*, 2015, vol. 2, n° 2, p. 1-14.

TAROT, Camille, « 3. Religion, entre héritages antiques et chrétiens », *Le symbolique et le sacré. Théories de la religion*, Paris, La Découverte, 2008, p. 125-162.

TARRAGONI, Federico, *Sociologies de l'individu*, La Découverte, « Repères », 2018.

THÉBAULT, Vincent, « Châteaux et maisons de maître : la propriété foncière érigée en domaine. L'exemple du Midi toulousain aux XIXe et XXe siècles », *Cahiers nantais*, 2000, vol. 54, n° 1, p. 3-16.

THÉRON, Daniel, « Grande Europe : les gageures du patrimoine », *Le Débat*, 1994, vol. 78, n° 1, p. 147-158.

THOMÉ, Cécile, « Faire parler les silences », *Parler de soi. Méthodes biographiques en sciences sociales*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2020, p. 227-238.

TORNATORE, Jean-Louis, « La difficile politisation du patrimoine ethnologique », *Terrain. Anthropologie & sciences humaines*, 2004, n° 42, p. 149-160.

TORNATORE, Jean-Louis, « Les formes d'engagement dans l'activité patrimoniale. De quelques manières de s'accommoder au passé », *Questions de communication. Série actes*, 2006, n° 3, p. 515-538.

VANDENBERGHE, Frédéric, *La sociologie de Georg Simmel*, La Découverte, « Repères », 2009.

VIELLES MAISONS FRANÇAISES, *French Heritage Society* [en ligne], <https://www.vmfpatrimoine.org/vmf-en-action/prix-et-labels-vmf/prix-nationaux/patrimoine-bati/french-heritage-society>, consulté le 13 juillet 2024.

VILLAIN-CARAPPELLA, Florian, « Quand la propriété excède le propriétaire. Faire sa part au commun », *Revue du MAUSS*, 2021, vol. 57, n° 1, p. 184-190.

WACQUANT, Loïc, « Corps et âme », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1989, vol. 80, n° 1, p. 33-67.

WAGNER, Anne-Catherine, *Les classes sociales dans la mondialisation*, La Découverte, « Repères », 2007.

WEBER, Florence, « L'ethnographie armée par les statistiques », *Enquête. Archives de la revue Enquête*, 1995, n° 1, p. 153-165.

WEBER, Florence, « Transactions marchandes, échanges rituels, relations personnelles. Une ethnographie économique après le Grand Partage », *Genèses*, 2000, vol. 41, n° 4, p. 85-107.

WEBER, Max, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Flammarion, 2017 [1904].

WEBER, Max, *Économie et société*, Tome 1, Paris, Pocket, 1995 [1922].

WEBER, Max, *Économie et société*, Tome 2, Paris, Pocket, 1995 [1922].

ZALIO, Pierre-Paul, « 16. Sociologie économique des entrepreneurs », Philippe Steiner (dir.), *Traité de sociologie économique*, Paris, Presses Universitaires de France, « Quadrige », 2013, p. 601-634.

